★ Année 1947. — N° 135 A. N. Le Numéro : 3 francs. Lundi 22 Décembre 1947. ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **300 fr.** ; ÉTRANGER , **700 fr.**
(*Compte chèque postal :* **100.97**, **Paris.**)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e	POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

1re LEGISLATURE

SESSION DE 1947 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 198e SÉANCE

1re Séance du Dimanche 21 Décembre 1947.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Création de ressources nouvelles pour les départements et les communes. — Discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi.

MM. L'Huillier, rapporteur de la commission de l'intérieur; de Tinguy, rapporteur pour avis de la commission des finances.

Discussion générale: M. Berger. — Clôture.

Passage à la discussion des articles.

Art. 1 bis: nouvelle rédaction résultant de l'adoption partielle du texte amendé par le Conseil de la République.

M. le rapporteur.

Vote par division demandé par M. le rapporteur pour avis.

M. Bourgès-Maunoury, secrétaire d'Etat au budget.

Alinéa 1er: adoption.

Alinéas 2 à 5; MM. le rapporteur, le rapporteur pour avis. — Adoption au scrutin.

Alinéas 6 et 7: adoption.

Alinéas 8 et 9: adoption.

Adoption de l'ensemble de l'article 1 *bis*.

Art. 3. — Article nouveau introduit par le Conseil de la République. — Rejet.

Art. 4: adoption du texte amendé par le Conseil de la République.

Art. 8 bis: reprise du texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.

Art. 10: article nouveau introduit par le Conseil de la République.

Rejet par la commission: M. le rapporteur.

Amendement déposé par M. de Tinguy, au nom de la commission des finances, tendant à reprendre le texte amendé par le Conseil de la République: MM. le rapporteur pour avis, René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques; Auguet. — Adoption au scrutin.

Art. 11: adoption du texte amendé par le Conseil de la République, avec une modification résultant de l'adoption d'un amendement présenté par M. de Tinguy au nom de la commission des finances.

Art. 11 bis nouveau, introduit par le Conseil de la République: adoption.

Adoption par scrutin de l'ensemble du projet de loi.

3. — Prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. — Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi.

Discussion générale (*suite*): MM. Lecœur, L'Huillier, René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques; Croizat, Michel, Barangé, rapporteur général; Grenier, Jouve, Jacques Duclos, Bourgès-Maunoury, secrétaire d'Etat au budget.

Renvoi de la suite de la discussion à la séance de l'après-midi.

4. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE Mme MADELEINE BRAUN, vice-présidente.

La séance est ouverte à dix heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

Mme la présidente. Le procès-verbal de la troisième séance du samedi vingt décembre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

CREATION DE RESSOURCES NOUVELLES POUR LES DEPARTEMENTS ET LES COMMUNES

Discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion en deuxième lecture du projet de loi portant création de ressources nouvelles pour les départements et les communes.

La parole est à M. L'Huillier, rapporteur de la commission de l'intérieur.

M. Waldeck L'Huillier, *rapporteur.* Mesdames, messieurs, la commission de l'intérieur a examiné le projet de loi portant création de ressources nouvelles pour les départements et les communes, revenu du Conseil de la République, qui a apporté quelques modifications au texte voté par votre Assemblée.

La différence essentielle porte sur l'article 1er *bis*. Les premier et dernier alinéas de cet article sont les mêmes que ceux votés par l'Assemblée nationale avec, toutefois, un léger correctif au dernier alinéa: après les mots: « ...à cet effet au budget », ajouter « et aux collectifs de 1947 ».

Le désaccord porte sur les alinéas 2, 3, 4 et 5, qui ont trait au mode de calcul de la subvention et limitent à 3.000 centimes additionnels le plafond à partir duquel la progressivité ne joue plus.

La commission de l'intérieur, par dix voix contre dix, s'est partagée et laisse l'Assemblée nationale juge du texte du Conseil de la République.

Je demande personnellement à l'Assemblée de revenir purement et simplement au texte qu'elle avait voté.

Mme la présidente. La parole est à M. de Tinguy, rapporteur pour avis de la commission des finances.

M. Lionel de Tinguy, *rapporteur pour avis.* La commission est d'accord sur la plupart des points avec la commission de l'intérieur.

Elle accepte comme l'a suggéré celle-ci la suppression de la fin du paragraphe *a* de l'article 1er *bis*, voté par le Conseil de la République.

Elle accepte la disjonction de l'article 3, la modification de rédaction de l'article 4, la disjonction de l'article 8 *bis* tel que le Conseil de la République nous l'a renvoyé pour reprendre le texte de l'Assemblée mais elle présente des observations sur les articles 1er *bis*, 10 et 11.

A l'article 11, il s'agit d'une simple modification de forme sans aucune importance.

A l'article 10, la commission des finances demande le rétablissement des taxes et des surtaxes d'habitation de la Ville de Paris, estimant que le budget de la Ville de Paris est très difficile à équilibrer et qu'il serait regrettable de le priver d'une ressource qui peut être indispensable à cet équilibre.

En première lecture, l'Assemblée nationale avait hésité en raison de l'incertitude de la revision prochaine des loyers. Puisque aujourd'hui, malheureusement, il faut enregistrer une nouvelle carence à propos de cette refonte complète que nous attendions encore il y a 15 jours, la commission des finances ne voit plus d'obstacle majeur à l'adoption de l'article 10 et vous propose de le reprendre conformément aux propositions du Conseil de la République.

Les divergences essentielles ne nous opposent qu'à la moitié des membres de la commission de l'intérieur, qui s'est partagée par 10 voix contre 10 voix, et ont trait à la progressivité du barème prévu par la loi du 31 décembre 1945.

Le Conseil de la République propose de limiter cette progressivité à 3.000 centimes et la commission des finances vous demande de le suivre.

En effet, en permettant une progressivité indéfinie, conformément au système antérieurement prévu par la loi du 31 décembre 1945, on aboutit à des situations anormales: Il suffit à certaines collectivités de voter quelques centimes supplémentaires, pour obtenir des subventions beaucoup plus importantes que l'effort fiscal réellement consenti par elles.

Cela encourage à la dépense, la municipalité habilement gérée se disant que, du point de vue des intérêts locaux, il ne peut y avoir qu'avantage à voter ces quelques centimes supplémentaires et à faire certaines dépenses puisque en fin de compte le contribuable local n'aura qu'un effort très minime à faire en échange d'un avantage appréciable.

Dans d'autres situations financières, ce raisonnement pourrait se défendre du point de vue de l'intérêt général.

Mais devant la nécessité, pour la France, de faire des économies, la commission des finances vous demande très fermement de ne pas pousser exagérément à la dépense et, pour cela, de limiter la progressivité du barème de subvention à trois mille centimes. Elle permet par là un certain équilibre entre l'effort fiscal et la subvention. Elle aboutit même à faire en sorte que la subvention soit d'autant plus forte que l'effort fiscal est plus important. Mais elle fixe une limite à une progressivité jusqu'à présent indéfinie.

C'est une solution de sagesse et la commission des finances vous demande très instamment de l'adopter.

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à M. Gilbert Berger.

M. Gilbert Berger. J'ai déjà fait connaître mon sentiment à l'égard des décisions prises par l'Assemblée nationale en matière d'équilibre des budgets communaux.

J'ai déjà dit que les subventions accordées à ces budgets pour l'exercice 1947 avaient permis, dans une certaine mesure de les équilibrer en supposant, bien entendu, qu'elles seront versées en totalité pour ledit exercice.

Lorsqu'il s'est agi de mettre au point le texte de loi que nous discutons, M. le ministre de l'intérieur nous a fait connaître que certaines municipalités avaient éprouvé quelques difficultés à se servir de la formule proposée, et que celle-ci n'était pas suffisamment comprise.

J'ai dit, et je précise une fois de plus, que ce que nous n'avons pas compris c'est qu'en cours d'exercice, malgré les indications données par le ministère de l'intérieur et par les préfectures en ce qui concerne les moyens d'équilibrer nos budgets pour l'exercice 1947, et notamment de calculer les subventions, on ait cru devoir nous faire connaître que nous ne pourrions toucher que 50 p. 100 de ces subventions.

Nous sommes appelés actuellement à examiner sous quelle forme nous allons permettre aux collectivités locales et départementales d'équilibrer leur budget de l'exercice 1948. Nous avions décidé que nous pourrions recourir aux méthodes et aux formules qui avaient servi à l'établissement de l'équilibre du budget de l'exercice 1947.

Déjà ces moyens sont à peine suffisants pour permettre de faire face aux situations financières de nos collectivités locales et départementales car, chacun le sait, tout ce qui est utile à la bonne marche des affaires communales a subi une hausse très sensible.

Or, aujourd'hui, voici que le Conseil de la République propose de modifier les décisions déjà insuffisantes de l'Assemblée nationale. M. de Tinguy prétend qu'en limitant le nombre de centimes selon la formule préconisée par le Conseil de la République, on obligera certaines municipalités à ne pas se laisser aller à engager des dépenses qui, paraît-il, ne seraient pas indispensables. J'en appelle aux maires qui siègent dans cette Assemblée et ils sont nombreux: quels sont les conseils municipaux qui, dans la période présente, engagent des dépenses qui ne sont pas indispensables ?

Tous les maires de France — le récent congrès des maires de France s'est encore penché sur tous ces problèmes — savent qu'il devient impossible d'administrer les communes parce qu'on rencontre de plus en plus de difficultés pour réaliser l'équilibre de leurs budgets.

La sagesse conseille donc de revenir au texte voté par l'Assemblée nationale pour l'article 1er *bis*. C'est le seul qui permette de fournir aux collectivités locales et départementales les moyens d'équilibrer leur budget pour l'exercice 1948. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme la présidente. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion des articles.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion des articles.*)

Mme la présidente. Je rappelle qu'aux termes de l'article 20 de la Constitution, l'Assemblée nationale statue définitivement et souverainement sur les seuls amendements proposés par le Conseil de la République en les acceptant ou en les rejetant, en tout ou en partie.

Je vais donc appeler l'Assemblée à se prononcer sur les conclusions de la commission portant sur les articles amendés par le Conseil de la République.

[*Article* 1 bis.]

Mme la présidente. La commission propose, pour l'article 1 *bis*, la nouvelle rédaction suivante résultant de l'adoption partielle du texte amendé par le Conseil de la République:

« Art. 1 *bis*. — Le régime des subventions spéciales de l'Etat institué au profit des départements et des communes par les articles 156 à 159 de la loi de finances du 31 décembre 1945, demeurera en vigueur en 1948.

« Toutefois, les alinéas 2 et suivants de l'article 157 de la loi précitée sont remplacés par les dispositions suivantes:

« Un point par habitant et par centime additionnel entre 1.001 et 2.000 centimes,

« Deux points par habitant et par centime additionnel entre 2.001 et 3.000 centimes,

« Trois points par habitant et par centime additionnel à partir de 3.001 centimes,

« Pour déterminer le nombre de centimes additionnels, il sera tenu compte:

« *a*) Du nombre de centimes mis en recouvrement et portant sur les quatre contributions, à l'exception des centimes votés pour faire face à des dépenses extraordinaires de travaux ou d'acquisitions;

« *b*) Du nombre fictif de centimes obtenus en divisant par la valeur du centime de l'année courant le produit des taxes

locales non obligatoires prévues par le code des impositions directes. »

« Le montant total de la dépense résultant du présent article ne pourra excéder le montant du crédit figurant à cet effet au budget et aux collectifs de 1947. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Je propose le maintien du texte voté par l'Assemblée nationale, avec au dernier paragraphe cette addition : « et aux collectifs de 1947 ».

En d'autres termes, je vous propose d'adopter les premier et dernier paragraphes du texte voté par le Conseil de la République.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. le rapporteur pour avis. Du point de vue pratique, il faudrait je crois, voter par division.

Ceci dit, je veux d'un mot répondre à M. Berger qu'il a commis une confusion.

Il n'y a plus de désaccord sur le montant total de la subvention. L'effort de l'Etat en faveur des collectivités locales est défini par accord unanime.

Le seul problème qui subsiste est un problème de répartition. Tout ce qu'on donnerait aux communes favorisées par la progressivité du barème serait enlevé aux autres communes.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Maurice Bourgès-Maunoury, *secrétaire d'Etat au budget.* Le Gouvernement accepte le texte amendé par le Conseil de la République et adopté par la commission des finances.

Le barème prévu par ce texte lui paraît beaucoup plus juste que la subvention d'équilibre. Et, bien que la progressivité ait été augmentée, en passant de 2.000 centimes à 3.000 centimes, le texte proposé par la commission des finances lui paraît correspondre à une plus grande justice dans l'établissement de la subvention d'équilibre exceptionnelle.

M. de Tinguy a exposé pour quelles raisons cette subvention ne saurait être accordée dans les limites indiquées par M. Berger.

Le Gouvernement a accepté que le montant total soit augmenté de ce qui figurerait au collectif de 1947, après examen du compte administratif des budgets communaux.

Il a donc fait un effort de ce côté. Il demande à l'Assemblée d'accepter les propositions de la commission des finances.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Je m'associe à la demande de vote par division.

Je me réserve d'intervenir après le vote sur le premier alinéa.

Mme la présidente. Sur la demande de M. le rapporteur pour avis, je vais appeler l'Assemblée à voter par division.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le premier alinéa de l'article 1 *bis.*

(Le premier alinéa de l'article 1 bis, mis aux voix, est adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Je demande la suppression des alinéas 2, 3, 4 et 5.

Je ne comprends pas l'émotion qui s'est emparée d'un certain nombre de membres de la commission des finances en ce qui concerne le mode de répartition.

On a employé ici le terme de « gaspillage », en parlant de quelques communes — en petit nombre bien entendu — qui, paraît-il, auraient bénéficié assez astucieusement des dispositions de cette loi.

On a même indiqué que des municipalités avaient pu acheter trois voitures automobiles de tourisme, et que, par le jeu de la loi, ces achats auraient été subventionnés par l'Etat.

M. Arthur Ramette. Trois voitures, c'est beaucoup moins que n'en a le ministère de la guerre.

M. le rapporteur. On oublie systématiquement que deux pouvoirs de tutelle se superposent dans l'examen des budgets : d'abord le ministère de l'intérieur, qui n'est pas particulièrement tendre pour toutes les communes, puis le ministère des finances, qui l'est encore beaucoup moins.

Or, il serait inconcevable qu'au budget primitif d'une commune le maire ait pu prévoir l'achat de trois voitures de tourisme, et qu'il n'ait reçu aucune observation du sous-préfet ou du préfet, voire du ministre de l'intérieur.

Au surplus, en supposant même qu'ait été prévu au budget communal l'achat de trois voitures de tourisme, la subvention ne jouant d'une manière définitive qu'au vu du compte administratif du maire ; elle ne peut être touchée qu'au vu du compte administratif.

Par conséquent, lorsque les achats n'ont pas été effectués — et c'est le cas — ils ne peuvent être subventionnés.

On cite l'exemple de quelques communes. M. de Tinguy lui-même a parlé de communes dont la valeur du centime était de un franc, tandis que d'autres avaient jusqu'à 11.000 centimes additionnels.

Un proverbe de chez nous dit qu'une hirondelle ne fait pas le printemps. Comme il y a quelque 38.000 communes en France, ce n'est pas parce que quelques dizaines sont dans ce cas que nous pouvons en tirer argument pour une règle générale.

Le texte voté par l'Assemblée nationale prévoyait que les subventions en 1948 seraient calculées selon les modalités de la loi du 31 décembre 1945.

Ce régime me paraît juste et équitable. Il a été appliqué pendant deux ans et n'a donné prise à aucune critique importante.

Il ne faut pas oublier non plus qu'un certain nombre de budgets sont déjà établis à l'heure actuelle.

Enfin, en supposant qu'il ait pu se produire quelques excès — que je conteste — le fait même que le montant des subventions reste au même niveau et que le volume des centimes additionnels réels ou fictifs sera plus important corrige automatiquement ce qu'il pourrait y avoir d'excessif dans ce système.

Pour ces raisons, je demande à l'Assemblée nationale de maintenir le texte qu'elle avait précédemment adopté.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. le rapporteur pour avis. Après avoir entendu M. le rapporteur, vous n'avez pas de doute quant au sens qu'a pris le vote qui a partagé par moitié la commission de l'intérieur.

M. le rapporteur a donc parlé en son nom personnel, et non en celui de la commission de l'intérieur, qui a laissé l'Assemblée juge de la décision à prendre.

Quant au fond, il estime sans doute que, comme dans les vaudevilles, tous les tuteurs sont désagréables pour leurs pupilles.

Or, il se trouve que non seulement les tuteurs de la vie privée ne ressemblent pas tous aux tuteurs de vaudeville mais que même des tuteurs administratifs peuvent se montrer bienveillants à l'égard des collectivités dont ils ont la responsabilité. Constatant que ces subventions sont libéralement octroyées par l'Etat, ils autorisent les collectivités locales à faire les dépenses ou à réduire les centimes.

On cite même des départements, ou plutôt des arrondissements entiers, car la question dépend essentiellement des sous-préfets, dans lesquels le tuteur bienfaisant a réduit le nombre des centimes des communes qui dépendaient de lui, grâce à la manne qu'il trouvait au budget national.

M. Arthur Ramette. Vous me citerez ce pays de Cocagne.

M. le rapporteur pour avis. Je ne veux pas mettre de fonctionnaire personnellement en cause devant l'Assemblée.

M. le rapporteur. C'est commode.

M. le rapporteur pour avis. Devant la commission de l'intérieur, dans un cercle plus restreint, j'ai parlé plus explicitement.

M. Arthur Ramette. L'Assemblée a droit à toute la vérité.

M. le rapporteur pour avis. On m'a opposé aussi un vœu du congrès des maires.

Mais le congrès des maires a précisément entendu exprimer par son vœu la nécessité de réduire les inégalités résultant du barème en vigueur.

Le système a vécu deux ans, nous dit M. L'Huillier.

C'est vrai. Il a duré deux ans c'est pourquoi il est usé. Il faut le remplacer.

Mme la présidente. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les 2e, 3e, 4e et 5e alinéas de l'article 1 *bis.*

M. le rapporteur pour avis. Je demande le scrutin, au nom de la commission des finances.

M. le rapporteur. Je m'associe à cette demande de scrutin.

Mme la présidente. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée au nom de la commission des finances.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

Mme la présidente. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants..... 568
Majorité absolue..... 285

Pour l'adoption..... 383
Contre 185

L'Assemblée nationale a adopté.

Personne ne demande la parole sur les 6e et 7e alinéas?...

Je les mets aux voix.

(Les 6e et 7e alinéas, mis aux voix, sont adoptés.)

Mme la présidente. Personne ne demande la parole sur les 8e et 9e alinéas?...

Je les mets aux voix.

(Les 8e et 9e alinéas, mis aux voix, sont adoptés.)

Mme la présidente. Personne ne demande la parole sur l'ensemble de l'article 1 *bis*?...

Je le mets aux voix.

M. Gaston Auguet. Nous votons contre.

(L'ensemble de l'article 1 bis, mis aux voix, est adopté.)

[*Article* 3.]

Mme la présidente. La commission propose de rejeter l'article 3 nouveau introduit par le Conseil de la République qui était ainsi conçu:

« Art. 3. — Le principal fictif servant de base au calcul des impositions départementales et communales additionnelles à la contribution foncière des propriétés non bâties visée à l'article 306 du code général des impôts directs est majoré de 50 p. 100 ».

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les conclusions de la commission.

(Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées.)

[*Article* 4.]

Mme la présidente. La commission propose d'accepter, pour l'article 4, le texte amendé par le Conseil de la République.

Ce texte est ainsi conçu:

« Art. 4. — Le taux maximum de la taxe sur la valeur locative des locaux servant à l'usage d'une profession prévue par la loi du 13 août 1926 demeure fixé à 30 p. 100. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les conclusions de la commission.

(Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées.)

[*Article* 8 bis.]

Mme la présidente. La commission propose de rejeter, pour l'article 8 *bis*, le texte amendé par le Conseil de la République et de reprendre le texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture.

Ce texte est ainsi conçu:

« Art. 8 *bis*. — Les départements peuvent percevoir au profit d'un fonds de péréquation départemental, par les soins de l'administration de l'enregistrement dans toutes les communes d'une population inférieure à 5.000 habitants des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux:

« 1° D'immeubles et de droits immobiliers situés sur leur territoire;

« 2° De meubles et d'objets mobiliers vendus aux enchères publiques dans le département;

« 3° D'offices ministériels ayant leur siège dans le département;

« 4° De fonds de commerce ou de clientèle établis sur leur territoire et de marchandises neuves dépendant de ces fonds;

« 5° De droits à un bail ou de bénéfices de promesse de bail portant sur tout ou partie d'un immeuble, quelle que soit la forme donnée par les parties, qu'elle soit qualifiée cession de pas de porte, indemnité de départ ou autrement.

« Ces taxes sont fixées:

« 1° A 2 p. 100 pour les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers, de meubles ou d'objets mobiliers, d'offices ministériels ou de fonds de commerce ou de clientèle, de droit à bail ou de bénéfices de promesse de bail;

« 2° A 0,50 p. 100 pour les cessions de marchandises neuves garnissant les fonds vendus lorsque le droit d'enregistrement proprement dit n'est dû qu'au taux de 1.50 p. 100.

Elles sont soumises aux règles qui gouvernent l'exigibilité, la restauration et le vernent l'exigibilité, la restitution et le recouvrement des droits auxquels elles s'ajoutent.

« Les ressources provenant de ce fonds de péréquation seront réparties entre les communes de moins de 5.000 habitants suivant un barème établi par le conseil général. Le système de répartition adopté devra tenir compte de l'importance de la population, des charges de voirie de la commune, de la valeur du centime, du pourcentage officiel de sinistre et de l'effort fiscal fourni par la collectivité bénéficiaire.

« Dans le cas où le conseil général n'aura pas fait application du droit prévu au présent article, les taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux perçues au profit des communes de plus de 5.000 habitants pourront l'être quelle que soit l'importance de leur population au profit des stations balnéaires, hydrominérales, climatiques et de tourisme. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les conclusions de la commission.

(Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées.)

[*Article* 10.]

Mme la présidente. La commission propose de rejeter l'article 10 nouveau introduit par le Conseil de la République, qui était ainsi conçu:

« Art. 10. — Les articles 5 (dernier alinéa) et 6 (dernier alinéa) du code des lois spéciales de la ville de Paris en matière d'impôts directs relatifs à la taxe et à la surtaxe d'habitation sont modifiés comme suit:

« *Art.* 5 (dernier alinéa). — Le taux de la taxe ne doit pas dépasser 25 p. 100 de la valeur locative imposable déterminée dans les conditions qui précèdent. » *(Le reste de l'alinéa sans changement.)*

« *Art.* 6 (dernier alinéa). — Le taux de la surtaxe ne doit pas dépasser 50 p. 100 de la valeur locative imposable déterminée dans les conditions spécifiées à l'alinéa précédent. » *(Le reste de l'alinéa sans changement.)*

M. de Tinguy a présenté, au nom de la commission des finances saisie pour avis, un amendement tendant à rétablir pour cet article le texte adopté par le Conseil de la République.

La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Je signale une erreur dans le rapport n° 2940 qui a été distribué.

L'article 10 est indiqué comme ayant été adopté par la commission de l'intérieur. Une rectification mentionnée au *Bulletin des commissions* précise que la commission a repoussé par seize voix contre une le texte de l'article 10 introduit par le Conseil de la République.

Mme la présidente. Acte est donné de la rectification.

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour défendre l'amendement.

M. le rapporteur pour avis. La commission des finances demande le rétablissement de l'article pour les raisons que j'ai fait valoir dans le rapport préalable que j'ai présenté.

J'ai indiqué, d'abord, qu'il s'agit d'une simple possibilité offerte à la ville de Paris, et non d'une obligation. Les conseillers municipaux auront donc à prendre leurs responsabilités à l'égard des électeurs; leur ouvrir ce droit constitue une mesure libérale.

L'article 10 est, en outre, une facilité apportée pour l'équilibre d'un budget qui se trouve actuellement dans une situation délicate.

Enfin, du point de vue des contribuables, la surcharge est appréciable, certes, mais paraît supportable étant donné, d'une part, que, par le jeu des exonérations à la base, elle atteint surtout les loyers élevés et, d'autre part, que la législation définitive sur les loyers n'est pas encore établie.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques.

M. René Mayer, *ministre des finances et des affaires économiques.* Le Gouvernement demande à l'Assemblée de bien vouloir suivre sur ce point la commission des finances.

Le Gouvernement se félicite des transactions qui ont pu être établies, non sans délai, sur la question des subventions. Il n'est pas certain que le système qui a été employé doive subsister, sans critique, beaucoup plus longtemps que le précédent, mais le Gouvernement désire aussi que les municipalités puissent utiliser les taxes que la loi leur permet de percevoir.

Ainsi que vient de l'indiquer M. le rapporteur pour avis, la situation présente du budget de la ville de Paris requiert qu'on permette à cette collectivité de se décharger elle-même, sans délai, de ses obligations relatives à l'équilibre, assez difficile à réaliser avec les recettes qui lui sont reconnues.

Mme la présidente. La parole est à M. Auguet, contre l'amendement.

M. Gaston Auguet. Je demande la disjonction de l'article 10.

Je rappelle que l'Assemblée avait, en première lecture, repoussé la proposition du Gouvernement.

Si elle croyait devoir autoriser le conseil municipal de Paris à porter à 25 p. 100 et à 50 p. 100 les taux de la taxe d'habitation et de la surtaxe d'habitation, elle risquerait de faire peser une charge importante sur l'ensemble des locataires parisiens.

En effet, la loi du 31 juillet 1947 a augmenté le taux des loyers de 13 p. 100. Un projet, voté par l'Assemblée et actuellement en instance devant le Conseil de la République, l'augmente de nouveau de 17 p. 100. Au 1er janvier 1948, les locataires payeront donc 30 p. 100 de plus qu'au 30 juin 1947.

D'autre part, l'Assemblée a voté précédemment des dispositions permettant d'augmenter le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la taxe de déversement à l'égout.

Je rappelle, enfin, que la taxe d'habitation est calculée sur la valeur locative réelle, appréciée d'après les baux.

Dans ces conditions, le fait d'accepter les dispositions proposées par le Conseil de la République entraînerait incontestablement une aggravation importante de la situation des locataires parisiens en un moment où le pouvoir d'achat de leurs salaires est loin d'être revalorisé. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Nous demandons le scrutin.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement de M. de Tinguy, présenté au nom de la commission des finances.

Je suis saisie d'une demande de scrutin présentée au nom du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	590
Majorité absolue	296
Pour l'adoption	309
Contre	281

L'Assemblée nationale a adopté.

[*Article* 11.]

Mme la présidente. La commission propose d'accepter, pour l'article 11, le texte amendé par le Conseil de la République.

Ce texte est ainsi conçu:

« Art. 11. — Les dispositions des articles précédents sont applicables à partir du 1er janvier et jusqu'au 31 décembre 1948. »

M. de Tinguy, au nom de la commission des finances, saisie pour avis, a déposé un amendement tendant à rédiger comme suit l'article 11, par l'adoption partielle du texte du Conseil de la République:

« Les dispositions des articles précédents sont applicables du 1er janvier 1948 au 31 décembre 1948. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. le rapporteur pour avis. La commission des finances accepte, en effet, le texte amendé par le Conseil de la République. Mais, sur observation de M. Paul Reynaud, elle a jugé plus élégant de dire: « Les dispositions des articles précédents sont applicables du 1er janvier 1948 au 31 décembre 1948. »

M. le rapporteur. Nous acceptons l'amendement.

Mme la présidente. Ainsi la grammaire et M. Paul Reynaud auront satisfaction.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement de M. de Tinguy, accepté par la commission.

(*L'amendement, mis aux voix, est adopté.*)

[*Article* 11 bis.]

Mme la présidente. La commission propose d'accepter l'article 11 *bis* nouveau introduit par le Conseil de la République:

« Art. 11 *bis*. — Sont reconduites pour l'année 1948 les dispositions de l'ordonnance du 30 décembre 1944 relatives au vote, à l'établissement et au règlement des budgets départementaux et communaux. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 11 *bis*.

(*L'article* 11 bis, *mis aux voix, est adopté.*)

Mme la présidente. Avant de mettre aux voix l'ensemble du projet de loi j'indique que le Conseil de la République a émis son avis à la majorité absolue des membres le composant.

Je rappelle que, dans ce cas, l'article 20 *in fine* de la Constitution et l'article 59 *in fine* du règlement disposent que lorsque l'Assemblée nationale s'est prononcée pour le rejet total ou partiel des amendements du Conseil de la République, le vote en seconde lecture de l'ensemble de la loi doit avoir lieu au scrutin public, à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale.

Je mets aux voix, par scrutin, l'ensemble du projet de loi.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	568
Majorité constitutionnelle requise	308
Pour l'adoption	386
Contre	182

L'Assemblée nationale a adopté.

— 3 —

PRELEVEMENT EXCEPTIONNEL DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion d'urgence du projet de loi instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

Dans ses séances d'hier, l'Assemblée a commencé la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Lecœur. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Auguste Lecœur. M. le ministre des finances est venu devant l'Assemblée développer le programme gouvernemental d'appauvrissement des couches laborieuses.

Il nous a énuméré les lourdes charges qui, une fois de plus, vont frapper ceux qui peinent et qui travaillent, ainsi que les impositions nouvelles qui vont frapper les paysans, les classes moyennes, les petites gens et la classe ouvrière.

Le projet du Gouvernement aura, d'ailleurs, une double répercussion sur la classe ouvrière: d'une part, répercussion directe par l'augmentation du prix du gaz, de l'électricité, du charbon, des loyers et du tabac, ainsi que nous l'a annoncé la radio ce matin, et d'autres choses encore; d'autre part, répercussion indirecte comme conséquence des lourdes charges qui sont une nouvelle fois imposées aux autres couches de la population.

M. le ministre des finances nous a indiqué que le Gouvernement avait consenti à porter le minimum vital à 10.500 francs par mois. C'est évidemment une décision que nous aurions saluée, si elle n'avait pour but de mieux faire admettre l'augmentation considérable du coût de la vie qui se poursuit.

Il s'agit simplement, de la part du Gouvernement, d'une mesure de prudence. La grève n'a pas eu seulement pour résultat de donner aux travailleurs des avantages locaux et des avantages sur le plan des accords entre le Gouvernement et la Confédération générale du travail. Elle a eu aussi des résultats que nous apprendrons à mieux connaître demain. Nul doute, en effet, que ce mouvement a rendu plus prudent le Gouvernement et que, s'il n'y avait pas eu cet avertissement de la classe ouvrière, des mesures beaucoup plus graves encore auraient été prises à l'encontre des travailleurs.

Inutile de vous dire, je pense, monsieur le ministre des finances et des affaires économiques, que la politique que vous avez développée à la tribune ne nous étonne nullement. Avec vous, on a cet avantage que l'on sait d'où vous venez et où vous allez.

Vous n'êtes pas obligé, comme certains de vos collègues du parti socialiste ou du mouvement républicain populaire, de brandir je ne sais quel pavillon social pour mieux appliquer la politique de la réaction.

Avec vous, on ne se trompe pas. Vos actes sont en conformité avec vos paroles, et ce qui caractérise votre programme, c'est que les masses laborieuses feront les frais de la reconstruction nationale.

Ce qui le confirme, c'est que vous avez pris la précaution, au début de votre exposé, de déclarer que vous ne ferez pas d'économies, en particulier d'économies sur le budget militaire, où il est pourtant possible d'en réaliser, que vous ne réduirez pas le train de vie de l'Etat.

Vous avez simplement pris la précaution personnelle de demander à M. le président du conseil d'examiner, avec chaque ministre, ce qu'il est possible de faire.

Vous nous avez avertis que vous ne toucherez pas les trafiquants et les fraudeurs, que vous ne prendrez aucune mesure contre les capitaux français à l'étranger.

M. René Mayer, *ministre des finances et des affaires économiques.* Quel serait le moyen?

M. Auguste Lecœur. Le moyen est indiqué dans les propositions que vous a faites le parti communiste français.

Monsieur le ministre, le programme que vous avez développé ici est le programme d'une nouvelle politique de misère.

Bien entendu, il y a unanimité sur lui dans le parti américain et ce n'est pas la diversion de M. Capitant, qui d'ailleurs n'a trompé personne, dans cette Assemblée, qui peut la rompre.

Chez vous, vous savez savamment organiser la division du travail; la bourgeoisie française est trop intelligente pour mettre tous ses œufs dans le même panier.

Quoi qu'il en soit, vous avez dit, monsieur le ministre: nous voulons, dans ce pays, rétablir la confiance.

Nous savons que la condition essentielle de votre réussite, c'est la confiance dans le pays. Mais je voudrais vous dire une chose que vous ne comprenez certainement pas, monsieur le ministre: en France, la confiance ne se monnaye pas.

Quelle confiance voulez-vous ? Pas celle des masses ouvrières. Toute votre politique va à l'encontre d'une politique de confiance vis-à-vis de ceux qui peinent et travaillent.

En réalité, d'après le programme que vous avez défini, vous voulez seulement obtenir la confiance des trusts et des banques américaines.

Vous voulez, dans ce pays, ramasser des francs à leur seul usage. Les moyens de coercition que vous allez employer vont certainement vous permettre d'en récupérer, mais alors, monsieur le ministre, ne parlez pas de relèvement national, de stabilisation monétaire et encore moins d'équilibre financier.

Je vais vous prouver, par un simple exemple relatif à l'augmentation du prix du charbon, que votre méthode est, une fois encore, une méthode empirique.

Vous avez porté le prix du charbon à 2.800 francs la tonne. Bien entendu, vous avez laissé subsister la possibilité de mettre cette augmentation à la charge des entreprises nationalisées.

Je reconnais, monsieur le ministre, que ce n'est pas vous qui êtes à la base de cette situation, mais vous avez laissé la porte ouverte à d'autres dont vous pensez qu'ils viendront dire dans le pays que ce fait est le résultat d'une politique de nationalisation.

Le principe des nationalisations n'a absolument rien à voir avec les résultats de la gestion gouvernementale des houillères nationales.

Peut-être direz-vous qu'il s'agit là de résultats dus à l'imbécile manie du dirigisme de vos prédécesseurs (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs.*)

Au centre. Voilà qui est nouveau!

M. Auguste Lecœur. Mais on ne s'en tirera pas à si bon compte.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Vous vous considérez comme un libéral, monsieur Lecœur ?

M. André Burlot. M. Lecœur vient de le dire.

M. Fernand Bouxom. Tout arrive!

M. Auguste Lecœur. Le dirigisme dans les houillères fut beaucoup plus une arme politique qu'une méthode économique.

La loi du 17 décembre sur les nationalisations donnait une certaine autonomie de gestion et de direction aux Charbonnages de France et aux conseils d'administration des houillères.

Tel était à notre sens le principe de la loi et tel était, pensons-nous, l'esprit du législateur.

Le Gouvernement ne l'a pas voulu. Il a pris directement en main la direction des charbonnages. Aujourd'hui, il peut contempler son œuvre et voir les résultats.

D'ailleurs, chacun a pu aisément contrôler ces résultats lors des récents débats sur les nationalisations, débats que vous avez vous-même invoqués dans votre exposé, monsieur le ministre, et au cours d'un autre débat sur une demande de subvention.

A cette tribune se sont alors dressés non seulement des membres du groupe communiste, mais aussi des hommes du M. R. P. qui ont formulé des critiques et qui ont averti le Gouvernement que la route qu'il suivait n'était pas celle de l'intérêt des Charbonnages de France.

Nous plaçant uniquement dans le domaine technique, nous avions alors tenu au Gouvernement, qui demandait des subventions, le langage suivant: « Qu'il s'agisse d'une augmentation du prix du charbon ou de l'octroi de subventions, compte tenu des conditions dans lesquelles vous faites vos propositions, vous allez en quelque sorte « donner de la confiture aux cochons », parce que la méthode que vous employez est incompatible avec le relèvement de nos houillères » et le développement de la production.

M. Jacques Duclos. Très bien!

M. Auguste Lecœur. J'ai eu la satisfaction de voir que notre collègue M. Lespès approuvait pleinement ces critiques techniques que nous développions ici.

Si vous relisez attentivement les critiques qui ont été faites dans cette période, monsieur le ministre, vous pourrez constater que, dans nos interventions, était formulée cette nécessité, dont vous avez vous-même parlé hier, d'un retour au sens de l'autorité et de la responsabilité de tous les cadres, à tous les échelons et aussi d'une restauration chez tous de la notion du prix de revient...

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Très bien!

M. Auguste Lecœur. ... mais dans le cadre des nationalisations et dans une ambiance de confiance réciproque.

C'est exactement le contraire qui a été fait et qui continue.

Aujourd'hui, le Gouvernement peut se féliciter. Il atteint un double but: d'une part il a créé cette situation qu'aux yeux des masses populaires les nationalisations ne sont plus qu'un trompe-l'œil et l'étiquette « nationalisation », sur les houillères, n'arrive pas à cacher que, maintenant, il s'agit de la maison de M. de Wendel et de la banque Rothschild (*Rires et exclamations au centre et à droite*) et, d'autre part, que le prix du charbon français est au même niveau que le prix du charbon américain...

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Hélas non! il est plus cher.

M. Auguste Lecœur. ...et cela après avoir tiré le maximum des nationalisations.

En effet, au lendemain de la libération, les nationalisations étaient inévitables. Personne, en France, n'était assez fou, et vous-même encore moins (*Rires sur de nombreux bancs*), pour penser que les mineurs pouvaient développer la production dans la concorde sociale en continuant à travailler avec les compagnies minières et les traîtres et collaborateurs qui les dirigeaient.

M. Jacques Duclos. Très bien!

M. Auguste Lecœur. Les mineurs ont accueilli cette grande réforme des nationalisations avec beaucoup d'enthousiasme. Ils ont développé la production, faisant les efforts les plus considérables. Ils ont également apporté toute leur collaboration aux Charbonnages de France, et aux organismes des différentes houillères de bassins, d'autant que, pendant cette période, leur effort était récompensé par l'aboutissement de leurs revendications.

Ici, je voudrais répondre à certains membres de cette Assemblée qui ont bien voulu, au cours de la dernière grève, reprendre la moitié — je dis bien: la moitié — des paroles de certains membres du groupe communiste lorsque, dans une certaine période, les ouvriers travaillaient avec cœur au développement de la production.

M. Henri Bouret. Ils continuent, d'ailleurs.

M. Auguste Lecœur. C'est, je crois, notre collègue M. Marc-Sangnier, qui, s'adressant à cette fraction de l'Assemblée (*l'extrême gauche*), disait qu'en 1936 des hommes courageux s'étaient levés et avaient souligné qu'il fallait savoir terminer une grève.

Mais M. Marc-Sangnier s'est arrêté au milieu du chemin. C'est en effet notre secrétaire général Maurice Thorez qui déclarait en 1936 « qu'il fallait savoir terminer une grève », mais il ajoutait: « lorsque les revendications essentielles étaient satisfaites ».

M. André Burlot. Naturellement! C'est une vérité de La Palice.

M. Edouard Depreux. Si M. Delfosse avait été réintégré!

M. Auguste Lecœur. Or, dans la dernière période, vous ne vouliez pas donner satisfaction aux travailleurs et, par conséquent, vous ne permettiez pas que se terminent les grèves.

M. Francisque Gay. Vous avez su néanmoins les terminer!

M. Auguste Lecœur. La politique du Gouvernement, celle de M. Lacoste en particulier — et l'allusion que M. Depreux vient de faire à M. Delfosse le prouve éloquemment — a abouti à rogner les avantages accordés aux mineurs, en violant systématiquement leur statut et en excluant la participation ouvrière des conseils d'administration...

M. Waldeck L'Huillier. Il en est de même à l'Electricité de France.

M. Auguste Lecœur. ...ce qui amène aujourd'hui les ouvriers à considérer leur direction au même titre que les anciennes directions des compagnies minières.

M. Jacques Duclos. Très bien!

M. Auguste Lecœur. Par votre politique de sabotage des nationalisations et d'exclu-

sion des ouvriers des conseils d'administration.

M. Pierre Montel. La participation ouvrière aux conseils d'administration crée la nouvelle féodalité!

M. Auguste Lecœur. ..vous faites, monsieur le ministre, aux yeux des ouvriers, la démonstration que la nationalisation est un instrument tactique du capital, exactement comme la majorité de cette Assemblée fait la démonstration, en brimant les députés de la minorité qui représentent la classe ouvrière, que la légalité n'existe pas pour elle et que ce n'est pas dans votre démocratie bourgeoise que les ouvriers peuvent assurer leur liberté. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous êtes en train d'éclairer lumineusement la théorie léniniste de l'Etat et de la Révolution. (*Rires au centre et à droite.*)

Il est visible qu'il s'agit d'empêcher la classe ouvrière de participer au relèvement national comme on a voulu l'empêcher de participer à la libération en la privant d'armes au moment où elle en avait besoin...

M. Waldeck L'Huillier. Voulez-vous me permettre une interruption ?

M. Auguste Lecœur. Volontiers.

M. Waldeck L'Huillier. A l'appui de ce que vient de dire M. Lecœur, je signale que des décisions parues au *Journal officiel* du 13 décembre, relatives aux conseils d'administration de l'Electricité de France et du Gaz de France, prévoient des modifications ayant pour effet d'éliminer certains administrateurs désignés par les collectivités locales, en particulier certains maires; tous les maires communistes ont été ainsi éliminés de ces conseils d'administration.

M. Arthur Ramette. Voilà une mesure pour laquelle, comme pour l'augmentation du prix du tabac, il a fallu beaucoup d'imagination. C'est très fort!

M. Waldeck L'Huillier. D'autant que, dans ces conseils d'administration, on fait entrer des incapables!

M. Arthur Ramette. Des valets!

M. Auguste Lecœur. Je sais bien que, depuis quelque jours, on consent à admettre que l'effort de production des mineurs est une réalité.

Il fut un temps où, lorsque nous parlions de l'effort des mineurs on nous accusait de truquer les chiffres et de donner des informations fausses. Mais M. le ministre des finances a fait état, dans son discours, de cet effort de production.

Le procédé des informations inexactes avait été inauguré par l'intervention de M. Lacoste, lors d'un débat au Conseil de la République.

Monsieur le ministre des finances, je vais apporter pour votre gouverne quelques rectifications à certaines affirmations.

Contrairement à ce qui a été dit, la production charbonnière n'a encore jamais atteint le niveau des mois record du premier trimestre de cette année, où vous pourrez constater que les moyennes, non pas quotidiennes, mais hebdomadaires, dépassaient constamment 100.000 tonnes; elles ont été, en effet, de 100.170 tonnes, 101.592 tonnes, 103.200 tonnes, 102.530 tonnes, etc., dans le premier trimestre de cette année.

La question ainsi posée vous démontre, monsieur le ministre, que tous les renseignements ne vous ont pas été donnés ...

M. le ministre des finances et des affaires économiques. J'ai parlé du rendement.

M. Arthur Ramette. Vous en parlerez avec le ministre de l'intérieur, dont les arrestations compromettent le rendement. Assassins!

M. Auguste Lecœur. Je réponds à votre interruption, monsieur le ministre, qu'il y a une augmentation considérable du nombre des descentes dans les puits de mines. Ainsi, depuis la fin de la grève, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, 12.000 descentes de plus ont été enregistrées.

Ce n'est certes pas, malheureusement, le résultat d'embauchages supplémentaires; il s'agit là d'un phénomène naturel après chaque grève.

Avant la grève, l'absentéisme atteignait 8 p. 100 des effectifs. Il est maintenant de 12 p. 100 seulement. Cela s'explique parce que beaucoup de blessés et de malades se sont guéris pendant la grève sans être remplacés par d'autres.

Permettez-moi de vous dire, moi qui ai, dans ce domaine, une certaine expérience, que le climat que vous avez contribué à créer va à l'encontre du développement de la production.

Il est ainsi démontré que la voie que vous avez suivie n'est pas celle de l'intérêt bien compris de la nation.

Vous avez déclaré la guerre à la classe ouvrière, monsieur le ministre. Vos lois d'exception étaient inspirées par la haine de classe; les jugements actuellement rendus le démontrent éloquemment. En voici un exemple:

Dans l'arrondissement de Béthune, on vient de condamner des ouvriers mineurs à des peines allant jusqu'à quarante jours de prison. Dans le même temps, trois membres du R. P. F. ont été pris avec des armes alors qu'ils agissaient sous la direction d'un certain abbé Laurent, lequel, s'ennuyant probablement sous la soutane, s'habillait de cuir et allait matraquer les grévistes. (*Rires.*)

Si vous en doutez, lisez *France-Dimanche;* vous en aurez la preuve avec photographie à l'appui.

Or, ces gens, qui ont été pris avec des armes, qui les ont utilisées, n'ont été condamnés qu'à des peines de deux à huit jours de prison avec sursis tandis que les mineurs grévistes sont encore en prison!

Voilà des jugements de classe qui fixent exactement le caractère de votre loi. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A cela s'ajoutent les nouvelles méthodes que vous entendez instituer dans les houillères et qui sont un défi aux critiques qui ont été faites à cette tribune par différents députés. Hier, en effet, M. le ministre de l'industrie et du commerce a réuni les cadres miniers et, pour toute solution, ne leur a conseillé que le retour à la méthode de la trique.

Tous ces faits — et j'en passe, monsieur le ministre — vont contribuer, bien entendu, à créer le climat favorable à une ère de difficultés nouvelles dans le bassin minier.

En ce qui concerne l'équilibre financier de ce secteur, les mesures que vous avez prises ne feront qu'aggraver la situation.

Un simple exemple: vous avez porté le prix du charbon à 2.800 francs la tonne, et vous avez, dans cette Assemblée, laissé subsister l'illusion d'un certain équilibre financier, exactement comme M. Ramadier l'avait fait pour obtenir la subvention qu'il demandait. Mais votre politique va à l'encontre de cet équilibre recherché.

Votre politique de répression à l'égard de la classe ouvrière, de liquidation de fait des nationalisations, de refus de satisfaire aux légitimes revendications des mineurs, démontre largement que vous n'atteindrez pas le but visé.

Vous avez fixé le prix du charbon et ouvert la vanne des prix des matériaux dont les mines font un si grand usage et dont l'incidence sur le prix de revient est si grande.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Lesquels, je vous prie ? Pas le bois, ni le fer, ni l'acier, ni la fonte!

M. Auguste Lecœur. Je vous demande pardon et j'allais justement vous donner un exemple concernant le bois.

Au début de l'année, le mètre cube de bois valait 1.000 francs. Il y a quinze jours, il valait encore 1.300 francs; mais on nous annonce une augmentation de 200 francs; en sorte que le mètre cube de bois va coûter 1.500 francs. Or, vous savez que, dans nos mines, se fait un usage considérable de bois, puisqu'il en faut 20 décimètres cubes par tonne de charbon extraite. C'est ainsi que jouent les répercussions de l'augmentation des prix sur l'ensemble des matériaux utilisés.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. C'est en raison de ces incidences que le prix du charbon a été relevé.

M. Auguste Lecœur. Monsieur le ministre, au moment où vous venez de fixer le nouveau prix du charbon, le déficit d'exploitation à la tonne est encore de 200 francs; c'est dire que même si, comme vous le dites — ce qui ne sera pas — les prix des matériaux étaient bloqués, les houillères souffriraient encore d'un déficit annuel de 10 milliards. Telle est la situation.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Monsieur Lecœur, me permettez-vous de vous interrompre un instant ?

M. Auguste Lecœur. Je vous en prie.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Monsieur Lecœur, je ne sais si, de votre propre point de vue, vous avez tout à fait raison de présenter la question comme vous le faites.

Vous aurez du mal à faire admettre à la nation française et aux contribuables, que vous défendez par ailleurs à cette tribune quand ils sont petits commerçants, petits agriculteurs, petits rentiers, qu'il n'y aura jamais possibilité de réduire le prix de revient du charbon, ni d'intégrer les augmentations de salaires et des matériaux dans un prix stable du charbon.

Le prix de 2.800 francs la tonne a été calculé en tenant compte, à la fois, du relèvement des salaires et du relèvement des prix de base des matériaux entrant dans l'exploitation houillère.

Dire, du haut de cette tribune, avec la compétence que vous avez en la matière, étant donné votre passé — et sans préjuger de votre avenir (*Sourires*) — qu'il n'y aura jamais d'équilibre possible dans

cette exploitation et que, quoi qu'on fasse, il y aura toujours un déficit, c'est prendre une grave responsabilité.

Vous avez déclaré que les nationalisations sont l'arme tactique du capital.

Je ne pense pas que le capital ait inventé les nationalisations. D'autre part, je ne suis pas assuré que vous défendiez bien ainsi la cause de ces nationalisations, dont il faut maintenant tirer au mieux les avantages pour la nation, en expliquant que jamais, quoi qu'on fasse, on ne parviendra à assurer l'équilibré de l'exploitation des houillères nationales. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Auguste Lecœur. Monsieur le ministre, je défends d'abord à cette tribune le principe des nationalisations, en dénonçant l'utilisation que vous en faites. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je défends ensuite les intérêts de ces couches de la population que vous avez bien voulu énumérer il y a quelques instants, en leur indiquant qu'il est absolument certain qu'il n'existe aucune chance d'équilibre pour le pays dans la politique antinationale que vous préconisez. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Monsieur le ministre, croyez bien que ce n'est pas de gaieté de cœur que je me vois amené à déclarer devant l'Assemblée que, bien que vous ayez bloqué le prix du charbon en laissant ouvert je le répète, la vanne des prix des matériaux; le déficit se chiffre encore, en ce moment, en ce qui concerne l'exploitation de nos houillères, à 10 milliards de francs.

Reportez-vous à la critique constructive, faite par nous-mêmes et par notre collègue M. Lespés; seules les solutions que nous avons préconisées permettront d'équilibrer le prix de revient et le prix de vente.

Mais vous suivez exactement la politique contraire. Et, dans quelques jours, les résultats désastreux des mesures que vous avez exposées avant-hier se feront sentir et la situation deviendra alors encore plus difficile pour le pays.

Tels sont, monsieur le ministre, les simples faits que je voulais rapporter.

Les mesures que vous préconisez ne vont pas, comme vous voulez bien le déclarer, redresser la situation. C'est exactement le contraire qui se produira. La misère sera plus grande dans le pays.

Un pas de plus est fait vers l'incohérence économique et politique. C'est peut-être le résultat visé par la politique gouvernementale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Ambroise Croizat. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Ambroise Croizat. Mesdames, messieurs, dans les explications de caractère politique fournies par M. le ministre des finances pour justifier ses mesures financières, une seule condition préalable est posée: le rétablissement de l'ordre public auquel doit succéder le réablissement économique.

En réalité, le Gouvernement a fait de sa politique de répression contre la classe ouvrière la préface indispensable à l'élaboration de ses projets financiers. Ceux-ci seront d'ailleurs loin de résoudre les difficultés actuelles de la nation. Ils provoquent d'ailleurs une inquiétude légitime dans la plus grande partie de la population.

Pour le succès d'une politique de redressement, il est nécessaire d'obtenir la confiance de la population française.

Or, la politique menée au cours de la dernière période par le Gouvernement ne crée par des conditions favorables à l'établissement de cette confiance et, par voie de conséquence, au succès même des mesures financières qui nous sont présentées.

Je dis nettement au Gouvernement — je n'apprendrai d'ailleurs rien à ceux qui ont dirigé la politique répressive contre la classe ouvrière — que l'histoire, non seulement de notre pays, mais encore de l'ensemble des pays, montre qu'une politique de violence et de répression ayant pour objet essentiel de venir à bout, à la fois, du mécontentement et de la résistance de la classe ouvrière, n'a jamais contribué à associer cette classe ouvrière à quelque mesure de redressement que ce soit.

En réalité, l'attitude du Gouvernement a contribué à précipiter la rupture totale entre lui-même et l'immense masse des travailleurs de notre pays.

S'il veut réaliser une politique de redressement économique et financier sans l'adhésion de la classe ouvrière, sans cette partie de la population sur laquelle nous comptons le plus pour le développement de la productivité et de la production, je le dis au Gouvernement, d'ores et déjà le plan qu'il propose, les mesures qu'il suggère sont voués à l'échec le plus certain.

Vous avez essayé de venir à bout de cette résistance au moyen d'un « dispositif », pour employer le langage de M. le ministre de l'intérieur qui, dans un passé lointain, fut un socialiste, mais a totalement oublié les enseignements des grands penseurs socialistes; ce « dispositif » se traduit aujourd'hui par les conséquences suivantes: répression gouvernementale, mois et années de prison distribués à des militants syndicalistes, à des ouvriers. Et, suivant l'exemple donné par le Gouvernement, voici que le patronat de ce pays suit à son tour une politique de répression à l'intérieur des usines.

Que vous le vouliez ou non, même si dans le grand conflit social qui s'est produit, un certain nombre de travailleurs, sous la pression des mesures prises, ont continué à travailler, l'immense majorité de la classe ouvrière n'en observe pas moins à l'égard du Gouvernement, auteur de telles mesures, une méfiance absolument légitime.

C'est la confiance qui manquera au Gouvernement et cette situation crée d'ores et déjà les conditions de l'échec des mesures proposées.

D'autre part, examinant les propositions qui nous sont faites, je déclare que nous n'y trouvons pas la certitude d'aller vers une stabilité des prix.

Au contraire, les prix vont augmenter et cette majoration pèsera encore plus lourdement sur les ouvriers, les fonctionnaires, les petites gens, les rentiers, les vieux travailleurs.

Je m'en tiendrai donc à l'examen des mesures à caractère social des propositions gouvernementales.

Le mouvement social qui vient de se terminer avait donc vraiment des causes profondes. Les revendications du monde ouvrier étaient donc absolument légitimes, puisque le Gouvernement est obligé, aujourd'hui, d'accepter presque entièrement les propositions formulées par les organisations syndicales, qui sont à l'origine du grand conflit que nous avons connu tout récemment.

M. le ministre des finances s'engage à fixer le taux horaire du salaire de base à 52 fr. 50, ce qui représente, à raison de 200 heures par mois, un salaire d'environ 10.500 francs.

Entre ce taux et celui qui était proposé par la confédération générale du travail, la différence est d'environ 300 francs.

Il est ainsi démontré que la décision gouvernementale reprend presque intégralement les modestes propositions de la classe ouvrière. Nous avons plaisir à le souligner.

Toutefois, les explications de M. le ministre des finances et des affaires économiques manquent de précision sur un point. On ne dit pas s'il s'agit d'un salaire de base net ou brut.

J'aborde maintenant le problème de la hiérarchie des salaires.

Je rappelle que la confédération générale du travail accompagnait ses propositions relatives au salaire minimum vital d'une demande de rétablissement de la hiérarchie professionnelle sur la base des arrêtés de salaires de 1945.

Or, voici ce que déclare M. le ministre des finances:

« On a beaucoup parlé ces derniers temps de la hiérarchie. Je l'ai dit et je le répète, il ne peut être question, par le seul relèvement du salaire de base, de l'écraser sans cesse. Il est nécessaire, au contraire, de la remettre en place et c'est ce qui sera fait ».

Le Gouvernement prend donc l'engagement de rétablir la hiérarchie professionnelle. J'enregistre cette promesse avec satisfaction. Les travailleurs spécialisés ou qualifiés, les employés, les techniciens, les cadres et les ingénieurs voient leurs revendications triompher. Ils le doivent, on peut le dire, à la classe ouvrière qui a mené le combat que l'on connaît et a contribué à ce succès dans une très large mesure. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais, l'exposé de M. le ministre des finances est incomplet, et je veux lui demander quelques explications supplémentaires. Il ne dit pas de quelle façon et sur quelle base on va rétablir cette hiérarchie professionnelle.

Si mes informations sont exactes, ce n'est pas le nouveau salaire de 52 francs 50 qui serait pris pour base de reclassement, mais un salaire théorique de 40 francs.

Si telles sont les intentions du Gouvernement, je me permets de formuler des réserves de principe. Au lieu, en effet, de nous orienter vers le rétablissement véritable de la hiérarchie — réclamé par l'ensemble des intéressés — nous aboutirons, au contraire, à un nouveau tassement de cette hiérarchie.

Le Gouvernement ne me répond pas.

Je suis donc fondé à déclarer, devant ce silence, qu'il entend laisser planer la confusion sur ses véritables intentions.

Je veux parler maintenant du nouveau régime des allocations familiales.

Le Gouvernement s'engage, à partir du 1er janvier, à calculer le taux des allocations sur un nouveau salaire de base de 10.000 francs par an.

Nous prenons acte de cette décision qui représente un pas très sérieux vers l'ap-

plication intégrale de la loi du 22 août 1946 sur les prestations familiales.

Nous n'en formulerons pas moins une réserve et une critique sur des questions fondamentales qui seront de nature, dans la période qui va s'ouvrir, à développer encore les inquiétudes légitimes de la classe ouvrière.

Pour ce qui concerne le chapitre relatif aux heures supplémentaires, je voudrais faire valoir quelques observations.

La mesure qui nous est proposée présente, à la fois, un aspect positif et un aspect négatif. Je vais essayer de le démontrer.

Le Gouvernement nous propose donc un texte qui tend à exonérer de l'impôt et du prélèvement des cotisations pour la sécurité sociale les indemnités pour heures supplémentaires accomplies à partir de la 45e heure.

Le Gouvernement envisage ainsi une diminution des charges sociales et fiscales qui pèsent à la fois sur les ouvriers et sur les industriels.

Je veux ici, traduisant la pensée de l'ensemble des travailleurs de notre pays, vous dire mon sentiment à cet égard.

Depuis longtemps déjà, les travailleurs, les fonctionnaires et les agents des services publics réclament avec force une politique fiscale vraiment démocratique. Ils veulent que l'impôt cédulaire et l'impôt sur le revenu soient établis de telle sorte que les charges des petites gens, les charges de ceux qui travaillent, soient diminuées et que soient, en revanche, progressivement augmentées celles qui portent sur les citoyens fortunés.

Notre système fiscal — c'est une constatation qui a été renouvelée maintes fois — frappe très lourdement la masse de ceux qui travaillent, de même que l'ensemble des rentiers et des petites gens. Il est urgent, il est nécessaire de procéder à une refonte complète du système actuel.

J'ajoute, cependant, que si nous acceptons que les indemnités pour heures supplémentaires, à partir de la 40e heure, soient exonérées de l'impôt sur le revenu, nous nous opposons à que cette exonération s'applique également aux cotisations pour la sécurité sociale.

Les travailleurs demandent que le travail supplémentaire, au-dessus de quarante heures, et le travail au rendement soient exonérés de toute imposition au titre, à la fois, de l'impôt cédulaire et de l'impôt sur le revenu.

Comment! voilà des travailleurs auxquels nous demandons, dans l'intérêt de la nation, de produire davantage, qui accomplissent cet effort, qui acceptent de porter la durée de leur travail hebdomadaire de 40 à 48 heures, qui améliorent, à la fois, la qualité de la production et la productivité et l'Etat veut prélever sa part sur l'argent qu'ils ont gagné! Qui ne voit que l'Etat, le régime fiscal pénalisent ainsi l'effort de production de la classe ouvrière! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il y a là une contradiction flagrante, une injustice qui heurtent profondément les sentiments de la multitude des travailleurs.

Je traduis leur indignation, à cette tribune, en demandant la suppression — je le répète — de toute imposition cédulaire ou sur le revenu frappant et les primes pour heures supplémentaires et les primes au rendement.

C'est là une mesure de justice.

Quant à l'exonération des cotisations pour la sécurité sociale, il est nécessaire de rappeler que la gestion des caisses de sécurité sociale repose sur l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Si vous prenez une mesure purement unilatérale, si vous diminuez les recettes de la sécurité sociale, vous serez amené à réduire les dépenses, c'est-à-dire le tarif des prestations maladies, invalidité, vieillesse et maternité.

Je mets donc l'Assemblée en garde contre la proposition que l'on nous soumet. Si nous sommes d'accord sur le principe de l'exonération de l'impôt, nous demandons — parce que nous estimons que c'est absolument nécessaire — que le système actuel de cotisations à la sécurité sociale soit maintenu.

Le Gouvernement, par ailleurs, annonce solennellement le blocage des salaires jusqu'au 1er juin et il agrémente cette formule d'un autre engagement: il bloquera les prix.

Mesdames, messieurs, l'expérience du passé a, malheureusement, démontré que toutes les promesses faites dans ce domaine n'ont jamais été tenues.

Bien au contraire, au cours de cette dernière période, les gouvernements ont pris des initiatives qui ont abouti, constamment, à la hausse des prix. Et, aujourd'hui, les travailleurs n'ont pas confiance. Je vais vous en donner rapidement quelques preuves.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que l'augmentation des prix industriels sera sans incidence sur le prix des autres produits.

Permettez-moi de dire que si, dans l'immédiat, aucune incidence n'est perceptible, elle sera inévitable dans quelques semaines, par suite, à la fois, de la liberté que vous rendez au commerce de certains produits et de la majoration importante de toute une série de prix industriels.

Quelles sont les remarques faites par l'ensemble des ouvriers sur vos mesures ?

Ce qui les intéresse, ce sont les sommes qu'ils doivent payer. Or, le prix du kilowatt-heure vient d'être porté de 7,78 francs à 17 francs; celui du mètre cube de gaz de 7,09 francs à 9,65 francs.

En outre, à partir du 1er janvier, en vertu d'une loi récemment votée, les loyers, pour les immeubles construits avant 1914, vont subir une hausse de 19 pour 100; les immeubles construits au cours de la période de 1914 à 1939 subiront une hausse de 9 p. 100. Ne croyez-vous pas que tous les travailleurs vont souffrir des dispositions que vous venez de prendre ? Elles contribueront, qu'on le veuille ou non, à aggraver très sérieusement leurs conditions d'existence ainsi que celles des fonctionnaires et des petites gens de notre pays.

Quant au pouvoir d'achat des salariés, aucune garantie précise et concrète n'est donnée. On se borne à condamner purement et simplement le principe de la revision trimestrielle des salaires.

Je vous rappelle que cette revendication était essentielle pour les ouvriers. A ce propos, je regrette beaucoup que M. le ministre des finances ait crû devoir quitter son banc au moment ou des questions importantes se posent.

Le Gouvernement prend à nouveau l'engagement d'assurer un blocage véritable des prix jusqu'au 1er juin 1948. Si vous êtes décidé à prendre les mesures nécessaires à cet effet, pourquoi n'accepteriez-vous pas la revision trimestrielle proposée par les organisations syndicales ?

Si le Gouvernement est vraiment sûr de sa politique...

M. Jacques Duclos. S'il veut en être sûr !

M. Ambroise Croizat. ...s'il a la volonté de pratiquer cette politique de blocage, il doit pouvoir accepter sans crainte la révision trimestrielle des salaires. S'il est sûr, comme il le prétend, que les prix n'augmenteront pas à la fin du trimestre, il ne sera pas nécessaire d'augmenter les salaires.

Dès l'instant où vous refusez cette garantie à la classe ouvrière, qui d'ailleurs n'entraînerait pas l'application de l'échelle mobile, car ce sont deux choses absolument différentes, vous lui inspirez de la méfiance. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Pratiquement, vous donnez l'impression que votre politique ne pourra pas aboutir aux résultats escomptés.

Il nous semble même que M. René Mayer, dans son for intérieur, sait très bien qu'il ne dispose pas de tous les éléments de confiance nécessaires pour appliquer le plan qu'il nous a présenté.

M. Robert Buron. Ce n'est pas « son » plan.

M. Jacques Duclos. Personne n'y croit, pas même lui.

M. Ambroise Croizat. Voilà ce qui est inquiétant. Je vous demande une fois pour toutes de ne pas repousser cette demande raisonnable. Donnez cette garantie et vous contribuerez peut-être à renforcer la confiance de la classe ouvrière dans le Gouvernement, car aujourd'hui elle a totalement disparu.

M. Jacques Duclos. Très bien!

M. Ambroize Croizat. Un Gouvernement qui pratique la violence — l'histoire l'a toujours prouvé — a surtout le souci d'inspirer confiance, non pas à la classe ouvrière, mais aux possédants, à ceux qui détiennent la fortune. Votre politique réactionnaire inspire, non seulement la méfiance, mais un certain mépris de la classe ouvrière.

Je voudrais maintenant rappeler qu'aucune mesure n'a été envisagée par le Gouvernement en faveur de catégories de la population particulièrement éprouvées.

Les petits rentiers souffrent terriblement. Ils ont fait confiance à l'Etat dans le passé; ils lui ont donné de l'argent avec l'espoir que le revenu leur permettrait de vivre sur leurs vieux jours. Ils sont aujourd'hui ruinés, dans la misère la plus noire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il y a également les vieux travailleurs. Que propose pour eux le Gouvernement ? Si M. le ministre du travail avait été présent, je lui aurais demandé ce qu'il attend pour prendre des mesures en faveur de cette catégorie.

Il est possible, dans le cadre de la sécurité sociale, d'envisager tout de suite une augmentation du taux des allocations des vieux travailleurs anciens salariés. On augmente les charges fiscales et les prix, mais on ne songe pas à cette catégorie misérable de notre population.

Quant aux économiquement faibles, ces vieux, qui n'ont pas été salariés, on leur

a octroyé généreusement — et il a fallu faire, à l'époque, des efforts inouïs pour aboutir à cette solution — une modique somme de 700 francs par mois. Ils touchent maintenant 820 francs, mais cette indemnité n'a été perçue que jusqu'au troisième trimestre. Si, avant le 31 décembre, le problème n'est pas résolu par cette Assemblée, plus d'un million de personnes ne pourront même pas obtenir cette modeste allocation pour le quatrième trimestre de l'année 1947.

L'autre jour, M. le ministre du travail nous a présenté un projet qui est un monstre.

Je ne sais pas comment nous pourrons arriver à une solution. A ce propos, je ne félicite pas ces éléments rétrogrades que sont les dirigeants des grandes associations nationales du commerce et de l'industrie qui ont mené dans le pays la lutte contre l'application de la loi du 22 mai tendant à étendre le bénéfice de l'allocation à l'ensemble des vieux.

Mais le fait est là! Nous ne serons pas en mesure de voter de nouvelles dispositions avant le 31 décembre, car elles exigent une étude sérieuse. En effet, les modifications à apporter à la loi sont importantes.

Le Gouvernement n'a pas encore songé à prendre des décisions concernant ces catégories, c'est pourquoi je lui demande ce qu'il pense faire pour régler la situation avant le 31 décembre.

Vous ne pouvez pas invoquer qu'il vous manque de l'argent, monsieur le ministre des finances.

Pour appliquer votre politique de violence et de répression contre la classe ouvrière, vous n'avez pas hésité à nous proposer des mesures qui coûteront quelques dizaines de milliards au Trésor.

Elles étaient indispensables, avez-vous dit, monsieur le ministre des finances, pour assurer l'ordre public. En réalité, il s'agissait de rassurer les possédants et les capitalistes de ce pays!

Quand un gouvernement consacre des dizaines de milliards pour lutter contre la classe ouvrière et est incapable, avant le 31 décembre, de faire savoir quelles mesures il compte prendre à l'égard des vieux et de ceux sur qui pèsent les dures conséquences de l'existence, il donne un exemple qui ne réhausse ni son prestige ni son autorité dans le pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

J'ai tenu à formuler quelques observations générales, à souligner certains résultats obtenus non pas grâce à votre bonne volonté personnelle, monsieur le ministre des finances, mais au grand combat mené par la classe ouvrière.

La confiance ne se décide pas par un discours, elle se crée. Or, dès l'instant où un Gouvernement fait une politique de force contre la classe ouvrière, il ne crée pas les conditions favorables au succès de sa politique de redressement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Francisque Gay. Voilà un discours bien commencé mais mal terminé!

Mme la présidente. La parole est à M. Michel.

M. Maurice Michel. Dans son exposé de vendredi dernier, M. le ministre des finances et des affaires économiques a indiqué que l'on ne pouvait songer à arrêter les travaux d'équipement. Il a même ajouté que l'équipement était une nécessité vitale.

C'est un son de cloche nouveau qui contraste avec les déclarations faites par M. Ramadier le 9 octobre dernier.

« Les grandes industries de base, disait-il, doivent suspendre les investissements qui ne sont pas indispensables ou dont l'effet ne peut être attendu qu'apres un long terme. Ainsi la S. N. C. F. devra arrêter immédiatement les travaux effectués dans les gares; l'Electricité de France doit proportionner ses constructions de barrages aux ressources à long terme qu'elle peut se procurer. »

C'était la condamnation des travaux d'équipement et notamment de l'équipement hydroélectrique, car vous pensez bien que les grandes banques privées à la merci desquelles ces services publics étaient livrés, n'auraient rien fait qui soit susceptible de les aider.

Nous étions en présence d'une méconnaissance profonde, pour ne pas dire plus, des intérêts essentiels de l'économie française. Cette méconnaissance s'était déjà manifestée d'ailleurs dans les mesures de restriction appliquées à l'Electricité de France pour ses approvisionnements en matières premières.

Alors que, pour faire aboutir le programme dressé par l'Electricité de France sur la base du plan Monnet et pour entretenir les installations existantes et développer les réseaux de transport et de distribution de courant, il aurait fallu 107.500 tonnes de métaux non ferreux par trimestre, on n'avait pu accorder que 80.000 tonnes pour les premier et deuxième trimestres.

Ces chiffres, déjà insuffisants, ont été réduits à 77.000 tonnes pour le troisième trimestre et à 69.300 tonnes pour le quatrième trimestre. Il s'en est suivi un ralentissement dans la construction de barrages et des autres aménagements du même ordre, ce qui a aggravé la dépendance dans laquelle se trouvent déjà vis-à-vis de l'étranger nos industries utilisatrices de charbon en les plaçant dans une situation analogue pour l'électricité.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Voulez vous me permettre de vous répondre ?

M. Maurice Michel. Volontiers.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je pense que les difficultés qui se sont élevées en matière d'investissements — je parle du passé, certes, mais je le fais en vertu du principe de la continuité de l'action ministérielle — ne proviennent pas du resserrement des crédits.

Il est certain que les crédits pour travaux d'équipement de l'électricité n'ont pu être trouvée par le Parlement dans le budget extraordinaire. Ce n'était pas leur place. Mais ces travaux n'ont jamais été freinés pour des raisons financières, les banques nationalisées ayant reçu du Trésor l'invitation de parfaire les sommes nécessaires. Il n'y a pas eu de raisons financières au ralentissement, en 1947, des travaux d'investissement d'Electricité de France, qui se sont poursuivis à cet égard dans des conditions satisfaisantes.

M. Maurice Michel. J'ai parlé, monsieur le ministre, de réduction de matières.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Vous avez d'abord parlé de réduction de crédits.

M. Maurice Michel. Il en est résulté un ralentissement de la construction de barrages.

La déclaration faite par le ministre vendredi dernier signifie-t-elle que le Gouvernement va rompre avec cette politique si néfaste aux intérêts du pays ?

A première vue, on pourrait le croire. Mais en examinant les choses un peu plus au fond, on s'aperçoit qu'il n'en est rien.

Comment le ministre des finances envisage-t-il, en effet, le financement de l'équipement de notre pays ? En instituant un fonds national d'équipement, alimenté par les ressources en francs qui seront la contre-valeur de l'aide intérimaire américaine. Il compte que cette aide se continuera par l'application de ce qu'on a appelé le plan Marshall.

Ainsi tout l'équipement de la France est subordonné à l'aide américaine. Il est à prévoir que cette aide se fera sur la base du rapport présenté par la conférence des Seize. Or, dans ce rapport, aucune installation hydroélectrique n'est prévue pour la France.

Nous lisons en effet dans l'annexe C:

« Sommaire des rapports des comités techniques.

« Pourcentage des déficits en puissance et en énergie dans les pays participants et l'Allemagne occidentale.

« Ce problème est posé, de l'aspect d'un programme dit international, dans les termes suivants:

« Ce programme a été appelé pour plus de commodité le programme international.

« Ce projet comprend neuf installations principales dont cinq seraient situées en Italie — quatre installations hydroélectriques et une installation thermique — une serait alimentée par le Rhin à la frontière franco-allemande, une autre serait en Autriche et serait également alimentée par des eaux provenant de Suisse et d'Italie, et deux seraient créées en Allemagne occidentale avec la lignite.

« L'ensemble de la capacité installée serait de 2,3 millions de kilowatts et la production annuelle moyenne atteindrait 6.600 millions de kilowatts-heure.

« La plus grande partie de ce potentiel serait utilisé dans un délai de quatre ans. »

Le choix fait dans ce projet de l'emplacement des futures installations est symptomatique. En effet, quatre centrales hydro-électriques et une centrale thermique seraient construites en Italie, une autre centrale hydro-électrique serait installée sur le Rhin, à la frontière franco-allemande, une autre encore en Autriche et, enfin, en Allemagne occidentale, deux nouvelles installations seraient alimentées par des lignites.

Evidemment, des considérations techniques n'ont pas seules dicté ce choix.

La France est, elle aussi, très largement dotée en richesses hydrauliques. Elle se classe, à ce point de vue, au deuxième rang en Europe, après la Russie, et il résulte d'enquêtes menées avant la guerre par le ministère des travaux publics que si tous nos fleuves, nos rivières et nos chutes d'eau étaient équipés, nous disposerions par ce seul moyen de quarante milliards de kilowatts-heure par an.

Or, nous sommes loin d'avoir épuisé nos possibilités dans ce domaine, puisque,

pour l'année 1947, l'objectif du plan Monnet a été fixé à 11.300 millions de kilowatts-heure d'origine hydraulique.

Il aurait donc parfaitement été possible au Comité des Seize d'envisager la construction de centrales hydrauliques dans notre pays, ce qui aurait permis à nos industries de disposer en France même de quantités accrues d'électricité.

Il n'en sera cependant pas ainsi, car M. le ministre des affaires étrangères a accepté que des pays qui furent hier nos ennemis, comme l'Allemagne et l'Italie, et dont les troupes ravagèrent notre sol, bénéficient avant la France d'un développement de leurs équipements énergétiques.

Ainsi, dans le domaine de l'équipement hydroélectrique, le plan Marshall sera inopérant. Mieux, il aggravera notre dépendance de l'étranger.

Quant aux ressources en francs provenant de la contrevaleur de l'aide américaine, permettez-moi, monsieur le ministre des finances, de vous dire que vous ne pourrez pas en disposer comme vous le voudrez.

Dans le message qu'il a adressé au Congrès, le président Truman a eu soin de déclarer que l'utilisation de ces fonds se fera d'accord avec le gouvernement américain. Et pour que vous n'en puissiez douter, il a proposé « qu'un ambassadeur extraordinaire des Etats-Unis en Europe soit nommé pour veiller à l'utilisation judicieuse de l'aide américaine sur le continent. »

Il est donc à prévoir qu'on ne permettra pas une autre utilisation que celle prévue au rapport des Seize. D'ailleurs, pour qu'il n'y ait aucune équivoque, le président Truman a ajouté: « Les fournitures américaines doivent être utilisées dans la mesure du possible par des entreprises privées en Europe, au lieu d'être mises au service d'économies dirigées. »

C'est sans doute en vertu de ce principe qu'aucune installation n'a été prévue pour la France par le rapport des Seize.

Après cela, on pourra toujours venir nier l'ingérence américaine dans les affaires de notre pays et dire que l'indépendance de celui-ci n'est pas menacée ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Alors que la renaissance économique de la France, gage de son indépendance, est essentiellement fonction de la rapidité avec laquelle se fera l'exécution du plan d'équipement hydroélectrique, on subordonne cette exécution au bon vouloir d'une puissance étrangère.

Ceci est très exactement dans la ligne d'action suivie avant la guerre par les trusts qui, liés aux puissances charbonnières étrangères, ont entravé la construction de centrales hydrauliques.

Il est vrai qu'en compensation, si vous donnez moins d'électricité, comme les trusts d'avant guerre, vous la vendrez plus che.

Vous avez annoncé que le prix serait porté au coefficient 8. Une telle augmentation ne manquera pas d'avoir de graves répercussions sur l'économie tout entière et de provoquer une nouvelle ascension vertigineuse des prix.

Jusqu'au mois d'octobre dernier, l'Electricité de France avait équilibré son budgent en appliquant aux prix de vente le coefficient 3,7. Vous portez ce coefficient à plus du double. Il existait cependant une marge qui aurait certainement permis un aménagement plus rationnel des tarifs.

Ainsi, vous allez continuer à pratiquer la politique des trusts que le pays avait condamnée en réclamant la nationalisation de ce grand service public.

L'une des raisons qui ont motivé la nationalisation était d'ordre national. Il fallait soustraire la France à la tutelle économique et financière de l'étranger pour assurer ainsi sa sécurité et son indépendance.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Et vendre l'électricité à perte !

M. Maurice Michel. Les ouvriers, les employés, les techniciens de l'électricité l'ont bien compris. Ils ont porté la production au double de celle de 1938, avec un matériel bien souvent déficient et un personnel réduit qui n'a pas marchandé sa peine et ses efforts. Ils ont eu une haute conscience de l'intérêt national. Il aurait été souhaitable que le Gouvernement s'inspirât de leur exemple.

En 1936, M. Ernest Mercier, président de l'Union de l'électricité, faisait à Washington, déjà ! la déclaration suivante: « L'avantage présenté par les chutes d'eau, en ce qui concerne l'économie des ressources en charbon mises par la nature à la disposition de l'homme, est à peu près théorique et n'offre qu'une importance pratique bien hypothétique. Comme corrélation, il est permis d'en déduire que, dans le choix des équipements à réaliser, il n'y a guère lieu d'en tenir compte. »

Il semble que le Gouvernement reprenne à son compte cette déclaration et revienne à cette politique des trusts qui était déjà définie en 1936 à Washington.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, le peuple français se dressera contre une politique aussi contraire aux intérêts de la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme la présidente. L'Assemblée voudra sans doute renvoyer la suite de la discussion à la prochaine séance ?

Plusieurs membres à droite. Non ! non !

Nous pouvons entendre encore un orateur. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Le Gouvernement n'entend pas limiter ce débat dont il aurait d'ailleurs pu demander l'organisation. Il est aussi désireux que l'Assemblée d'entendre les orateurs, mais il convient que ce débat soit mené à son terme dans des conditions telles que les membres du Conseil de la République puissent consacrer à l'examen des projets le temps nécessaire et que le vote intervienne mercredi soir, de manière à permettre aux parlementaires et aux membres du Gouvernement de se reposer le jour de Noël.

Le Gouvernement demande donc à l'Assemblée de bien vouloir faire tous ses efforts pour avancer la discussion générale. Je serais très heureux si elle voulait bien accepter d'entendre ce matin encore un orateur. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. M. le ministre vient d'exprimer l'avis du Gouvernement sur l'ordonnance même du débat. A mon avis, il serait utile que la discussion générale fût close à la fin de cet après-midi. Ainsi, nous pourrons faire l'économie d'une séance de nuit, passer demain matin à la discussion des articles et arriver, au cours de la journée de demain ou de la nuit de lundi, au vote final.

Je prie donc, moi aussi, madame la présidente de bien vouloir demander à l'Assemblée d'entendre encore un orateur.

Mme la présidente. Si l'Assemblée y consent, nous allons entendre encore un orateur et la suite de la discussion sera remise à quinze heures et demie. (*Assentiment.*)

La parole est à M. Fernand Grenier. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Grenier. Mesdames, messieurs, l'examen des projets économiques et financiers du Gouvernement nous oblige à constater une fois de plus, que rien n'est prévu pour sauver la deuxième industrie française, celle du cinéma français, si gravement menacée.

Ce qui se passe, d'ailleurs, dans cette industrie, illustre d'une manière frappante, d'une part, la réalité de l'expansionnisme américain, d'autre part, la menace qui pèse sur toute une série d'industries de notre pays.

M. Capitant a dit hier que la France était menacée dans son indépendance par un impérialisme qu'il situait, lui, à l'Est de l'Europe.

Si notre honorable collègue faisait une petite promenade sur les boulevards, il constaterait la présence d'un impérialisme autrement réel, autrement présent, celui qui est responsable de la mise en chômage de 75 p. 100 du personnel de notre industrie cinématographique, écrasée par la concurrence américaine au nom de la liberté d'entreprise et au nom aussi du sacrifice d'une partie de l'indépendance nationale sur l'autel d'un internationalisme particulier à M. Léon Blum. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je ne veux pas rappeler ici l'importance économique et financière de cette branche de l'activité nationale, ni la valeur de propagande d'un art qui rassemble chaque jour dans les salles obscures d'un bout du monde à l'autre, cinquante millions de spectateurs.

Accepter de gaieté de cœur que la France disparaisse des écrans, c'est renoncer à notre présence dans l'esprit des masses populaires, c'est accepter une démission de plus. Le groupe communiste ne l'accepte pas plus aujourd'hui qu'hier, d'autant plus qu'à cinq reprises, depuis la libération, il a adjuré le Gouvernement de définir une politique du cinéma.

Moins de quatre mois après la libération de Paris, le 30 novembre 1944, notre groupe présentait un plan précis, mûrement étudié, de défense de nos positions en France et sur le marché mondial. Quatre mois plus tard, le 8 mars 1945, nouvelle intervention de notre groupe. Nous déclarions alors:

« Une bataille sourde mais d'une extrême violence est engagée pour la conquête du marché cinématographique français. Nous poussons un véritable cri d'alarme, d'autant que nous ne sentons pas se manifester l'énergie suffisante pour sauver une de nos principales industries. »

Mais le coup de grâce devait être porté par les néfastes accords Blum-Byrnes dont j'aurai à reparler. Nous disions alors, c'était le 2 août 1946: « Il y va de la vie ou de la mort d'un art qui est né en France et que nous voulons sauver. »

En septembre, nous déposions un projet de loi portant création d'un commissariat au cinéma chargé d'impulser, de coordonner, d'unir les ressources et les énergies de notre cinéma, trop souvent encore au stade artisanal, et si gravement menacé par le cinéma étranger, très fortement centralisé.

Le 31 juillet de cette année, enfin, nouvelle intervention à l'occasion des subventions remboursables à l'industrie cinématographique. Combattus par l'actuel président du conseil et par M. Viollette, nous regrettions que nombre de nos collègues ne comprennent pas l'importance d'une industrie qui fait vivre 80.000 Français, et déclarions que nous étions décidés à défendre notre cinéma.

Quinze députés seulement votaient avec les cent quatre-vingt-quatre communistes et apparentés l'amendement Buron-Bacri, favorable au cinéma français.

Ainsi, et c'est le premier point de ma démonstration, nous avons alerté les pouvoirs publics à cinq reprises différentes sans parvenir à obtenir que soient prises l'ensemble des mesures qui auraient évité la catastrophe d'aujourd'hui.

Car nous sommes en présence d'une véritable catastrophe. A la mi-novembre, voici quelle était la situation dans nos studios:

A Billancourt, un seul film en cours de réalisation; aux Buttes-Chaumont, chômage; au studio Eclair, achèvement d'un film, rien en prévision; France-Studio, demi-chômage; Marseille, un film en prévision; Nice, chômage; Saint-Maurice, chômage; Pathé-Joinville, chômage; Boulogne, chômage; Clichy, chômage; François-Ier, chômage depuis septembre; Photo-Sonor, chômage depuis le 1er octobre; Neuilly, chômage.

Ainsi, les studios français annonçaient, il y a un mois, seulement trois films mis en chantier contre une moyenne mensuelle de dix en 1946, et de six en 1947.

La chute est donc continue et nous allons vers l'extinction complète. 60 p. 100 de nos techniciens, 75 p. 100 du personnel de nos studios sont désormais en chômage. Nous produisions, en 1938, cent vingt films. Quatre-vingt furent produits en 1946 et, en 1948, il n'y en aura pas plus de quinze, si des mesures de défense ne sont pas prises.

La crise ne peut plus être niée. Après l'enquête faite en juillet par Guy Leclerc dans l'*Humanité* et intitulée: « Cinéma français S. O. S. », nous avons lu dans *Le Monde*, en novembre, les articles documentés de M. Henri Magnant intitulés « L'agonie du cinéma français », ceux de M. Vivet dans *Combat*: « Studios fermés, techniciens dans la rue: est-ce la fin de notre industrie du film ? ». *Le Figaro*, à son tour, s'est ému et a publié des enquêtes sous le titre déjà suggestif « Le cinéma français est-il en péril de mort ? ». *L'Intransigeant* lui-même reconnaît, et je le cite: « Crise grave du cinéma français; nos studios, les uns après les autres, ferment leurs portes faute de production ».

Ainsi, chacun reconnaît la gravité de la situation actuelle. Nous devons en rechercher les causes et je le ferai avec la plus complète objectivité.

D'où vient que nous avons perdu en France même et à l'étranger toutes nos positions les unes après les autres ?

Avant la deuxième guerre mondiale, nous connaissions déjà un certain déclin pour les causes suivantes: marché de langue française très petit, absence d'une politique nationale en matière de cinéma, désintéressement total des pouvoirs publics, refus d'investissement des banques. Le résultat, c'est que notre industrie du cinéma était faite d'une multitude de petites entreprises artisanales, que la production y avait un caractère spéculatif, d'où la grande fragilité du système.

A la Libération, nous étions placés devant la situation suivante: équipement vétuste non renouvelé; retard de cinq ans dans les progrès et découvertes techniques — c'est ainsi qu'en France on ne peut encore faire un seul film en couleur — manque de matières premières; déséquilibre entre les prix de revient des films et les prix des places dans les salles; recul ou disparition, pendant l'occupation, de nos films sur les marchés étrangers.

Cette situation commandait, dès 1944, une politique d'ensemble du cinéma au triple point de vue du rééquipement, de l'organisation cohérente de la profession, mais surtout de la protection contre la concurrence étrangère.

Nous avons eu quelques palliatifs mais jamais de programme d'ensemble. Nous avons eu surtout, l'an dernier, les accords Blum-Byrnes. Je ferai remarquer ici que M. Byrnes n'était pas seulement, à l'époque des accords, secrétaire d'Etat, mais avocat-conseil des grandes firmes de Hollywood. Rendons-lui cette justice qu'il a soigné au maximum les intérêts de ses patrons et les siens propres, tandis que M. Blum, lui, a tout lâché, tout abandonné, tout sacrifié. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre.*)

M. Arthur Ramette. Et tout cela, pour des films qui dégradent l'esprit humain!

M. Francisque Gay. Vous savez bien, monsieur Grenier, que vos amis participaient au Gouvernement d'alors. Ils ont pris la responsabilité de ces accords avec les autres membres du Gouvernement.

M. Waldeck Rochet. Mauvaise justification.

M. Jacques Duclos. Nous avons critiqué très sévèrement tout cela.

M. Fernand Bouxom. Vous avez tout lâché.

M. Arthur Ramette. Si nous pouvions fabriquer des films, nous pourrions en exporter et nous procurer des devises. Essayez au moins, avec nous, de défendre le cinéma français.

M. Fernand Grenier. C'est ce qui explique l'émotion intense qui s'est manifestée, dès que furent connus ces accords, dans les milieux professionnels. D'ailleurs, j'ai ici toute une série de coupures de presse, dont une de l'*Aube*. Je rappelle à M. Francisque Gay que l'*Aube* comme l'*Humanité* a déploré les accords Blum-Byrnes.

M. Robert Bétolaud. Quel rapport tout cela a-t-il avec les projets financiers en discussion ?

M. Fernand Grenier. Vous allez le voir, monsieur Bétolaud; je ferai par la suite des propositions de caractère financier.

M. Arthur Ramette. Si nous pouvions fabriquer des films, nous pourrions obtenir des devises!

M. Robert Bétolaud. Il est temps que vous veniez au sujet, monsieur Grenier.

M. Arthur Ramette. Si nous pouvions fabriquer des films, nous ne serions pas obligés de décaisser des devises pour payer des films américains!

M. Fernand Grenier. Il y a des milliers de travailleurs du cinéma actuellement sur le pavé. Si cela n'intéresse pas M. Bétolaud, nous sommes, nous, un groupe politique qui défend les intérêts des femmes et des enfants des travailleurs du film comme de ceux des autres corporations.

M. Robert Bétolaud. Parlez-nous du projet en discussion et pas d'autre chose!

M. Fernand Grenier. Monsieur Bétolaud, je vais parler des conséquences financières. Je suis dans le sujet, je vais même proposer au Gouvernement les moyens de trouver des ressources.

Toute la presse s'est fait l'écho de l'émotion suscitée dans les milieux cinématographiques dès que furent connus les accords. Toute la presse, sauf trois exceptions. C'est ainsi que le *Populaire* du 12 juin 1946 avait l'audace de prétendre: « Les accords de Washington assurent à notre industrie cinématographique, les conditions de son renouvellement ».

Le 16 juin, le même *Populaire* écrivait: « Les accords de Washington font la part belle au cinéma français ».

Le 22 juin: « M. Léon Blum dissipe le malentendu ». *L'Epoque* était du même avis: « Malgré les accords Blum, le cinéma américain respectera les droits du cinéma français ». Et *Paris-Presse* de son côté annonçait: « Il n'y aura pas de dumping de la part du cinéma américain ».

Les partisans des accords justifiaient leur opinion en nous assurant qu'ils étaient compensés par le plan Monnet de rééquipement, lequel prévoyait des crédits pour la modernisation de notre industrie du cinéma.

En réalité, le rééquipement prévu par le plan Monnet est resté sur le papier et, sur les crédits rapportés de Washington, le cinéma a reçu au total, à ce jour, 21.000 dollars.

Faute d'une machine frigorifique coûtant 150.000 dollars, la seule usine française qui fabrique de la pellicule est à la merci d'un accident qui l'immobiliserait entièrement.

L'émotion du monde du cinéma était donc justifiée, mais ceux qui combattaient les accords étaient ainsi traités dans *Le Populaire* du 16 juin 1946:

« Vendredi, à l'institut des hautes études cinématographiques, la fine fleur sélectionnée des critiques, producteurs, artistes et autres techniciens s'était réunie pour geindre en cœur. On tritura des statistiques, on s'asséna des chiffres et un artiste joua Basile au naturel ».

Cet artiste qui jouait Basile au naturel, c'était Louis Jouvet.

Eh bien, ces hommes avaient tout simplement vu clair!

Quelques chiffres vous donneront une idée de la gravité de la crise actuelle:

Avant les accords, pendant le premier semestre de l'année 1946, 38 films américains avaient reçu le visa de censure contre 35 films français.

Après les accords, pendant le deuxième semestre de l'année 1946, 144 films américains avaient reçu ce visa contre 47 films français seulement, et, pour le premier semestre de l'année 1947, la proportion est de 338 films américains contre 54 films français!

Le film américain perçoit aujourd'hui 52 p. 100 de la recette totale de nos salles de cinéma, ce qui représente environ 1 milliard et demi de francs par an.

Voilà, monsieur Bétolaud, qui vous prouve que je suis en plein dans le sujet:

Dans un communiqué publié par le ministère des finances, nous relevons que le montant des dollars à transférer aux Etats-Unis à la date du 30 juin 1947 était arrêté à 11.715.000, sur lesquels 2 millions avaient été effectivement transférés.

Le communiqué officiel ajoutait: « Le reliquat ne l'a pas encore été en raison de nos actuelles difficultés de change. En ce qui concerne l'avenir, le Gouvernement français a exprimé sa volonté de limiter à 3 millions de dollars par an les sommes qu'il consacrerait au transfert des redevances dues à des producteurs américains. »

C'est déjà une somme importante équivalent à 350 millions de francs. Mais il y a l'autre aspect de la question.

Le film français ne perçoit plus que 40 p. 100 de la recette de nos salles, ce qui ne lui suffit pas pour s'amortir normalement et ce qui, en tout cas, oblige à de très longs délais d'amortissement. En conséquence, les capitaux nécessaires — il faut aujourd'hui 30 millions pour faire un film — ne se trouvent plus et nous assistons à une chute catastrophique de la qualité. Les rares films qui sont encore tournés chez nous le sont à la hâte; ils sont bassement commerciaux, parce que les producteurs veulent courir le moins possible de risques.

Comment sortir d'une situation aussi dramatique? J'ai parlé tout à l'heure des palliatifs, et je voudrais dire quelques mots sur les résultats obtenus. La loi du 21 mars 1947 a permis une légère détaxation sur les recettes brutes des salles de cinéma, le prélèvement fiscal étant diminué de 38,6 à 34,7 p. 100.

Le centre national du cinéma a, de son côté, renforcé le contrôle des recettes en vue de diminuer les fraudes dans les salles.

Le 31 juillet, l'Assemblée avait voté le relèvement du plafond des avances au Crédit national à 800 millions. Mais un second vote, sur proposition de M. Schuman, ramenait ce plafond à 500 millions, ce qui était d'autant plus stupide que les avances sont sans risques pour les deniers publics et accordées de telle façon qu'elles sont toujours intégralement remboursées.

Mais toutes ces mesures ne vont pas au fond du problème.

Dans une polémique qui a mis aux prises le magnat du cinéma américain Eric Johnston avec le metteur en scène Alexandre Korda, celui-ci a déclaré très nettement — je cite le *New-York Times* — « La liberté dont se réclament les Américains est celle de dominer tous les écrans du monde ».

Nous sommes en présence d'une vaste entreprise de colonisation qui s'accompagne aux Etats-Unis même d'une campagne acharnée pour chasser du cinéma américain nombre de créateurs et d'artistes dont l'esprit démocratique demeure très vivace malgré la honte des méthodes policières du comité des activités antiaméricaines. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Par la répression, par le chantage, les milliardaires du film américain s'acharnent à détruire l'esprit démocratique des artistes, tentant de les domestiquer pour leur faire tourner des films médiocres, aux tendances ultra-réactionnaires, voire, comme quelques films actuellement tournés à Hollywood, d'inspiration nettement fasciste.

Nous avons ainsi un avant-goût de la qualité et du contenu des films américains prochains.

Contre ce double danger, d'autres pays ont réagi.

La Tchécoslovaquie a dit aux Américains: Nous voulons bien passer vos films mais il faut que les films tchèques passent aussi aux Etats-Unis. Donnant, donnant, nous voulons la réciprocité. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La Grande-Bretagne a fait de même. Certains de nos collègues nous vantent ici souvent la démocratie britannique.

« Faites comme en Angleterre », nous disent-ils.

Nous demandons au Gouvernement de faire, dans le domaine du cinéma, ce que vient de faire l'Angleterre, qui connaissait une situation comparable à la nôtre et qui a réagi avec une brutalité extrême, en taxant les films américains à 75 p. 100 de leurs recettes.

Les chefs de l'industrie américaine du cinéma ont engagé des pourparlers avec les représentants du Trésor britannique. Ces pourparlers viennent d'échouer. Il en résulte une perte de 75 millions de dollars par an pour Hollywood. Mais le cinéma anglais est sauvé! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est dans cette voie de la fermeté que l'on doit s'engager si l'on veut sauver le cinéma français.

La première mesure à prendre est de demander la revision des accords Blum-Byrnes. Il est en effet intolérable, scandaleux, criminel d'accepter que les films américains entrent librement en France tandis que les films français sont pratiquement interdits aux Etats-Unis. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nos films ne sont projetés que dans trois petites salles des Etats-Unis, et seulement en version originale. On n'admet pas qu'ils soient projetés en version doublée; les directeurs de salles n'en veulent pas.

La liberté d'entreprise dont se réclame Hollywood est donc une liberté à sens unique. Nous devons donc obtenir, nous aussi, comme les Anglais et comme les Tchèques l'ont demandé, que la réciprocité soit appliquée: pour un film américain qui entre en France, un film français doit être projeté aux Etats-Unis! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Arthur Ramette. Vous pourriez applaudir, monsieur Bouxom!

M. Fernand Bouxom. Le cinéma m'intéresse beaucoup.

M. Fernand Grenier. En attendant cette revision nécessaire et urgente, nous voulons agir d'une autre manière.

Rien ne nous empêche de voter une loi obligeant toutes les salles de cinéma français à passer 60 p. 100 de films français, les 40 p. 100 restants assurant une marge suffisante pour la projection des films étrangers de qualité.

A cette deuxième mesure, il faut en ajouter une autre.

Un film américain, lorsqu'il arrive en France, est déjà amorti par sa projection aux Etats-Unis. Il est doublé en français. Le doublage d'un film coûte 1 million 500.000 francs. Mais comment un film français qui coûte 30 millions de francs peut-il lutter contre un film doublé coûtant 1.500.000 francs?

Le remède réside dans la taxation supplémentaire des recettes pour tout film doublé. Le produit de cette taxe, qui pourrait aller jusqu'à 50 p. 100, serait versé au crédit national pour servir au financement de la production française.

C'est ce qu'ont fait les Anglais. La loi Dalton, votée cet été par le parlement britannique, instaurait une taxe de 75 p. 100 sur les recettes des films étrangers.

L'Angleterre a marqué ainsi brutalement sa volonté de se protéger en assurant une protection très dure et très efficace de son marché.

Le résultat, c'est que l'année prochaine, les Anglais vont pouvoir mettre en chantier — ce qu'ils n'ont jamais pu faire jusqu'à présent — cent cinquante grands films de qualité.

Enfin, dernière mesure, un pourcentage de la recette réalisée par l'exploitation de nos films à l'étranger devrait être versé sous forme de prime en francs aux producteurs.

L'Etat y gagnerait, car il éviterait les soultes cachées qui sont actuellement la règle et qui lui enlèvent des quantités de devises.

Le système similaire employé en Italie s'est avéré très efficace. Il pourrait servir de base d'étude pour un système analogue en France.

Un dernier mot avant de conclure.

Les metteurs en scène, artistes, scénaristes, compositeurs de musique, techniciens et ouvriers du film ont constitué un comité de défense du cinéma français. Ils veulent alerter le public français sur la situation dramatique qui leur est faite. Des vedettes voulaient, à cet effet, défiler sur les boulevards dimanche après-midi. L'ordre public n'était certainement pas mis en péril. Or, le ministre de l'intérieur a interdit cette manifestation.

Et un journal a eu l'ignominie d'écrire: « Professionnels et vedettes du cinéma vont défiler dimanche prochain de la Madeleine à la République. Motif: le cinéma français est menacé de mort. Evidemment, à part quelques chefs-d'œuvre qui confirment la règle de médiocrité, la production courante fait du cinéma français une sorte de mort-né, et quelques-uns qui crient à l'assassinat feraient mieux de parler de suicide.

« En tout état de cause, nous pourrons voir dimanche nos vedettes en chair et en os (sans naturel, comme d'habitude) un spectacle comme les autres, mais qui, pour une fois, sera gratis. »

Cette canaillerie pouvait se lire dans le journal de M. Léon Blum, *Le Populaire* du 10 décembre dernier.

M. Antoine Demusois. C'est une honte!

M. Fernand Grenier. Non seulement on a sacrifié le cinéma français, mais lorsque ceux qui travaillent dans le cinéma veu-

lent alerter l'opinion publique sur la gravité de la situation qui leur est faite, c'est un ministre socialiste qui interdit la manifestation et un journal socialiste qui essaie de discréditer ceux grâce à qui nous avons pu présenter, à chacun des quatre festivals internationaux de cette année, quatre films de qualité internationale.

M. Géraud Jouve. Permettez-vous, monsieur Grenier, que je vous interrompe ?

M. Fernand Grenier. Je vous en prie.

M. Géraud Jouve. Mon cher collègue, vous avez parlé en termes excellents de la situation du cinéma français. Il ne me viendrait pas à l'esprit de contester la gravité de la crise.

M. Lecœur, qui siège sur vos bancs, était lui-même à Washington quand les accords que vous incriminez ont été négociés. Il devrait savoir de quoi il retourne.

M. Jacques Duclos. Il s'occupait du charbon, et non du cinéma.

M. Géraud Jouve. Le charbon peut mener au cinéma.

M. Jacques Duclos. Ce n'est pas la même chose. Il n'était pas négociateur.

M. Géraud Jouve. Dans votre exposé, je remarque une lacune assez grave.

Sans doute, l'Etat doit prendre des mesures pour aider le cinéma français. Il est bien évident que les accords Blum-Byrnes devront être revisés car ils se sont avérés désastreux pour nous, en raison d'une certaine désorganisation ou d'un manque d'organisation de la profession que vous connaissez bien.

Pour ne parler, si vous le voulez, que des distributeurs français, ils se sont précipités avec engouement — y compris les firmes nationalisées — sur les films américains parce que ceux-ci étaient meilleur marché, et peut-être parce qu'ils avaient besoin de films et qu'ils n'en trouvaient pas assez sur le marché français.

M. Virgile Barel. Parce qu'on leur « bourre le crâne » avec une publicité bien payée !

M. Géraud Jouve. En tout cas, une certaine désorganisation de la profession que personne ne pourra nier a contribué à aggraver les effets des accords. Les mesures à prendre ne doivent pas se borner à une aide de l'Etat. Il faut aussi que la profession elle-même prenne ses responsabilités et ses risques.

C'est sur ce point que je voulais insister, car j'ai remarqué dans votre exposé une lacune qui me paraît importante.

M. Arthur Ramette. Avec cette conception, on va loin.

M. Fernand Grenier. Nous allons bien voir si, d'abord, le Gouvernement montrera autant d'énergie que le gouvernement britannique.

M. Jacques Duclos. Il ne faut pas lui demander de faire preuve d'énergie. Le Gouvernement n'en a plus lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts français.

M. Fernand Grenier. Nous allons voir ensuite quelle sera l'attitude de nos collègues lorsque nous déposerons — si le Gouvernement ne dépose aucun projet en ce sens — une proposition de loi tendant à taxer à 50 ou 60 p. 100 les recettes provenant de la projection des films doublés.

A ce moment-là, on pourra compter ceux qui veulent défendre le cinéma français et ceux qui ont partie liée avec le cinéma américain. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Francisque Gay. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Fernand Grenier. Je vous en prie.

M. Francisque Gay. Vous avez fait un exposé qui, sur bien des points, doit être retenu.

Vous y avez montré une compétence que personne ne discute dans cette Assemblée. Mais vous affaiblissez considérablement votre thèse, je crois, en ne signalant pas que la crise du cinéma français, sur laquelle nous sommes à peu près tous d'accord, a bien d'autres causes que des causes strictement politiques, et de la faire remonter seulement aux accords Blum-Byrnes...

M. Fernand Grenier. Je n'ai pas dit cela.

M. Francisque Gay. ... ce qui est inexact, vous le savez comme nous.

Il y a surtout manque d'équipement. Si l'on avait pu commencer à réaliser un plan de rééquipement, notre cinéma aurait été en mesure de soutenir la concurrence étrangère.

M. Virgile Barel. Mais non, monsieur Francisque Gay, certains studios ne peuvent pas fonctionner.

M. Francisque Gay. Mais le rééquipement du cinéma français ne peut se faire sans l'aide des crédits américains. Et, si l'on reprend la question sous cet angle, on comprend que le parti communiste et les membres communistes du gouvernement d'alors aient voté ces accords, sachant bien que, malgré un contingentement favorable, nous n'avions jamais été en mesure de supporter la concurrence du film américain. Cela ne remontait en aucune manière aux accords Blum-Byrnes, vous le savez aussi bien que moi.

M. Jacques Duclos. Monsieur Grenier, voulez-vous me permettre un mot ?

M. Fernand Grenier. Volontiers.

M. Jacques Duclos. Lorsque l'Assemblée constituante s'est prononcée sur les accords Blum-Byrnes, nous avons été quelques-uns dans cette Assemblée à en faire une critique très sévère.

M. André Monteil. Oui, mais vous les avez votés.

M. Jacques Duclos. On nous présentait alors ces accords comme une sorte de victoire française, alors que nous en montrions les dangers, si les gouvernants ne faisaient pas preuve de la vigilance et de l'énergie nécessaires.

J'ai personnellement indiqué que tout reposait désormais sur l'attitude des gouvernants français, parce qu'ils avaient encore la possibilité de défendre les intérêts français.

M. Francisque Gay. Il y a une question de rééquipement à régler d'abord.

M. Jacques Duclos. Mais vous mêlez tellement vos préoccupations d'anticommunisme au secours américain que pour atteindre vos objectifs réactionnaires vous êtes prêts à vendre votre âme au diable.

M. Francisque Gay. Pour rééquiper le cinéma français, le concours de l'Amérique est nécessaire.

M. Jacques Duclos. Alors, vous vous êtes placés dans une situation telle qu'on est à se demander s'il y a encore un gouvernement français. On en est à se demander s'il n'y a plus, ici, sur les bancs ministériels, que des délégués d'une puissance étrangère. (*Interruptions au centre, à droite et à gauche.*)

M. Fernand Bouxom. Des délégués de Varsovie !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je ne puis laisser passer les allégations de M. Duclos sans lui faire remarquer, tout d'abord, que nous sommes engagés dans un large débat économique mais qu'il ne s'agit pas d'une interpellation spéciale sur le cinéma français, celle-ci devant trouver sa place dans un ordre du jour prochain.

Quant aux mots qu'il vient de prononcer, je ne peux que m'inscrire en faux...

M. Jacques Duclos. Evidemment, je comprends cela.

M. le secrétaire d'Etat au budget. ...et lui dire que ses accusations et ses incriminations ne sauraient avoir la moindre portée en France, à l'heure actuelle. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Bouxom. Cela a la même valeur que quand vous criez : « assassin ». Les épithètes sont dévaluées !

M. Jacques Duclos. Seulement il y a des ministres assassins et il y a des morts.

M. André Monteil. Monsieur Duclos, tout ce qui est excessif est insignifiant !

M. Jean Pronteau. Dans ce domaine, malheureusement, les cadavres sont de trop. A partir de combien de morts est-on un assassin ?

M. Fernand Grenier. Je vous répondrai, monsieur le secrétaire d'Etat, que la question du cinéma, deuxième industrie française, est une question économique.

Je viens d'indiquer les répercussions de l'invasion des films américains sur notre stock de devises.

Je suis intervenu dans le débat pour une raison fort simple. J'avais, bien avant les vacances parlementaires, déposé une demande d'interpellation sur l'application de la loi du 11 mai 1944 relative à la dévolution des biens des entreprises de presse.

J'ai eu affaire à un ministre muet, qui ne voulut jamais faire connaître son sentiment, ni terminer la discussion, qui fit inscrire des députés ignorants du problème, mais qui devaient intervenir les derniers dans le débat.

Les vacances arrivèrent et l'interpellation n'eut jamais de sanction au Parlement. Mais un résultat fut acquis : les journaux de la collaboration purent récupérer certaines imprimeries.

J'ai aussi déposé, il y a un mois et demi, une demande d'interpellation sur la situation dramatique du cinéma. Elle est toujours renvoyée à la suite.

Eh bien! on ne peut renvoyer à la suite lorsque 75 p. 100 du personnel est sans travail. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Si vous meniez la vie des ouvriers des studios, vous comprendriez que la question est d'importance.

Je le dis aux éternels jouisseurs, aux éternels repus qui ne peuvent jamais comprendre qu'on vienne à la tribune exposer ce que pensent les travailleurs.

Personne ne pourra le nier: c'est la sixième fois, depuis 1944, que je monte à la tribune pour défendre [illegible] cinéma français.

Je n'ai pas dit, monsieur Francisque Gay, que la situation du cinéma français était dramatique uniquement en raison des accords Blum-Byrnes. J'ai simplement signalé que l'organisation de notre industrie explique, en partie, cette crise. Mais un film français, qui coûte actuellement 30 millions, n'est aucunement protégé; on laisse entrer librement des films américains entièrement amortis parce que déjà présentés en Amérique.

Il en coûte un million et demi pour doubler un tel film. Aucun film français ne peut se défendre contre une telle concurrence qui a été rendue possible par les accords Blum-Byrnes. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

D'ailleurs, ces accords peuvent être revisés, en vertu d'une clause spéciale qui figure dans leur texte.

Au surplus, l'article 19 de la charte de l'O. N. U. contient une clause dite de « marché inondé ». C'est bien le cas de la France en ce domaine, et l'on peut faire jouer cette disposition en vue d'obtenir revision de ces accords.

Si j'ai signalé l'article du *Populaire*, monsieur Jouve, c'est que, vraiment, on s'y moquait des artistes et du personnel qui comptaient manifester simplement en vue d'attirer l'attention de l'opinion en se promenant sur les boulevards de Paris un dimanche après-midi.

Le préfet de police a interdit cette démonstration. Un tel geste ne montre pas un bien grand désir d'aider le cinéma français à se sauver. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

On dit que les propriétaires de salles ne comprennent pas tous leur devoir. C'est exact, et c'est bien pourquoi j'ai demandé, entre autres mesures, qu'une loi oblige toutes les salles françaises à passer 60 p. 100 de films français, laissant ainsi une marge de 40 p. 100 aux films étrangers.

Nous verrons si le Gouvernement sera assez indépendant pour demander le vote de telles dispositions. (*Applaudissements.*)

J'espère avoir attiré l'attention du Gouvernement et de l'Assemblée sur leurs lourdes responsabilités. Aucun Français ne peut hésiter un seul instant devant la nécessité des mesures urgentes à prendre en vue de défendre le cinéma.

Si ces mesures n'étaient pas proposées, l'opinion se poserait la question: pourquoi, s'ils sont Français, n'ont-ils pas défendus, comme les Anglais l'ont fait pour le leur, le cinéma de notre pays ?

Et si vous ne le faites pas, le peuple répondra: Ils ne l'ont pas fait parce qu'ils n'ont plus aucun souci de l'intérêt national, parce qu'ils ne veulent pas reconquérir l'indépendance française.

En tout cas, parlant au nom du groupe communiste, nous aurons accompli une fois de plus notre devoir de Français. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme la présidente. Ainsi qu'il a été décidé, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Aujourd'hui, à quinze heures et demie, 2e séance publique:

Suite de la discussion d'urgence du projet de loi autorisant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation (nos 2939, 2946, 2952 rectifié. — M. Charles Barangé, rapporteur général);

Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi autorisant l'émission d'un emprunt (nos 2938, 2945. — M. Charles Barangé, rapporteur général);

Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant: 1° reconduction à l'exercice 1948 des crédits ouverts par la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles) pour l'exercice 1947; 2° Autorisation de percevoir les impôts, droits, produits et revenus publics pour l'exercice 1948 (nos 2659, 2813, 2935. — M. Charles Barangé, rapporteur général);

Suite de la discussion des propositions de résolution: I et II. de M. Leenhardt et plusieurs de ses collègues tendant à la modification du règlement de l'Assemblée nationale; III. de M. Maurice Viollette, tendant à modifier l'article 18 du règlement; IV. de M. Hugues tendant à modifier l'article 39 du règlement de l'Assemblée nationale; V. de M. Bichet tendant à empêcher l'obstruction des débats parlementaires, et à modifier le règlement de l'Assemblée; VI. de M. Bétolaud tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale (nos 1197 rectifié, 2791, 2730, 2769, 2789, 2794, 2848. — Mme Peyroles, rapporteur).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à midi cinquante minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

1re séance du dimanche 21 décembre 1947.

SCRUTIN (N° 423)

Sur les alinéas 2 à 5 de l'article 1 bis du projet de loi relatif aux ressources nouvelles des départements et des communes (centime additionnel).

Nombre des votants	570
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	385
Contre	185

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abelin.
Allonneau.
Amiot (Octave).
André (Pierre).
Antier.
Anxionnaz.
Aragon (d').
Archidice.
Arnal.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Augarde.
Aujoulat
Aumeran (Général).
Bacon.
Badie.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrot.
Bas.
Paul Bastid.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Béchard.
Bèche.
Bégouin.
Béné (Maurice).
Bentaleb.
Béranger (André).
Bergasse.
Bergeret.
Bessac.
Bétolaud.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binet.
Biondi.
Blocquaux
Bocquet.
Boganda.
Bonnet.
Borra
Mlle Bosquier.
Bougrain.
Bouhey (Jean).
Boulet (Paul).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier - O'Cottereau, Mayenne.
Bouxom
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Caillavet.
Capdeville.
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Chaban-Delmas (Général).
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chautard.
Chaze.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Jacques), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevigné (de).
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coty (René).
Coudray.
Courant.
Cousion.
Crouzier.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Deferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Dubois (René-Emile).
Duforest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Dusseaulx.
Duveau.
Errecart.
Evrard.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix (Colonel).
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Froment.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gay (Francisque).
Gazier.
Geoffre (de).
Gernez.
Giacobbi.
Godin.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gozard.
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean - Raymond), Gironde.
Halbout.
Hennequelle.
Horma Ould Babana.
Hugues.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.

Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Joubert.
Jouve (Géraud).
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
July.
Kir.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laurelli.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecacheux.
Lecourt.
Le Coutaller.
Lécrivain-Servoz.
Leenhardt.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Scelleur.
Lescorat.
Lespès.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Lhuissier.
Liquard.
Livry-Level.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Macouin.
Mallez.
Marcellin.
Marc-Sangnier.
Marie (André).
Marin (Louis).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martineau.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurellet.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez.
Meck.
Mehaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Michelet.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monin.
Monjaret.
Mont.
Montell (André), Finistère.
Montel (Pierre).
Montillot.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Moynet.
Muller (André).
Naegelen (Marcel).
Ninine.
Nisse.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Orvoen.
Palewski.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Peyroles.
Peytel.
Pflimlin.
Philip (André).
Pierre-Grouès.
Pinay.
Pinçon.
Pineau.
Poimboeuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pouyet.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Quilici.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raymond-Laurent.
Recy (de).
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Rivet
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Roulon.
Rousseau.
Sauder.
Schaff.
Schauffler.
Scherer.
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Serre.
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Terrenoire.
Theetten.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Triboulet.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Viatte.
Villard.
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.

Ont voté contre:

MM.
Airoldi.
Aku.
Angeletti.
Apithy.
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Baillanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles).
Berger.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blancnet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Bourbon.
Mme Boutard.
Boulavant.
Boysson (de).
Brault.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Camphin.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Citerne.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coulibaly Ouezzin.
Cristofol.
Croizat
Mme Darras.
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Doyen.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy, Gironde.
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Félix-Tchicaya.
Fievez.
Mme François.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Mme Herlzog-Cachin.
Hervé (Pierre).
Houphouet-Boigny.
Jolinville (Général) [Alfred Malleret].
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Lamps.
Larepre.
Larini.
Lavergne.
Lecœur.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
L'Huillier (Waldeck).
Liselle.
Llante.
Lozeray.
Maillocheau.
Mamadou Konate.
Mamba Sano.
Manceau.
Martine.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
Mekki.
André Mercier, Oise.
Mme Mety.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Mokhtari.
Montagnier.
Môquet.
Mora.
Morand.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nedelec.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paul (Marcel), Haute-Vienne.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Pierrard.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Savard.
Mme Schell.
Servin.
Signor.
Small.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Zunino.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Laurens (Camille), Cantal.
Maurice-Petsche.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Ahnne.
Babet (Raphaël).
Bayrou.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Ben Tounes.
Edouard Bonnefous.
Boukadoum.
Bourdan (Pierre).
Cadi (Abdelkader).
Capitant (René).
Casteliani.
Chevallier (Pierre). Loiret.
Clostermann.
Derdour.
Forcinal.
Gervolino.
Kauffmann.
Khider.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lamine Debaghine.
Malbrant.
Médecin.
Mezerna.
Mondon.
Olmi.
Petit (Eugène), dit Claudius.
Pleven (René).
Pourtier.
Raulin-Laboureur (de).
Saïd Mohamed Cheick.
Saravane Lambert.
Vendroux.
Viollette (Maurice).
Wolff.

N'a pas pris part au vote :

(En application de l'article 107 du règlement.)

M. Calas.

Ne peuvent prendre part au vote:

MM.
Rabemananjara.
Raseta.
Ravoahangy.

Excusé ou absent par congé:

M. Cudenet.

N'ont pas pris part au vote:

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et Mme Madeleine Braun, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 568
Majorité absolue..... 285

Pour l'adoption 383
Contre 185

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 424)

Sur l'amendement de M. de Tinguy à l'article 10 du projet relatif aux ressources nouvelles des départements et des communes (taxes d'habitation de la ville de Paris). **(Deuxième lecture.)**

Nombre des votants..... **592**
Majorité absolue..... **297**

Pour l'adoption..... **311**
Contre **281**

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abelin.
Ahnne.
Amiot (Octave).
André (Pierre).
Antier.
Anxionnaz.
Aragon (d').
Asseray.
Augarde.

Aujoulat.
Aumeran (Général).
Babet (Raphaël)
Bacon.
Badie.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrot.
Bas.
Baudry d'Asson (de).
Bayle.
Bayrou.
Beauquier.
Béchard.
Bégouin.
Béné (Maurice).
Bentaleb.
Béranger (André).
Bergasse.
Bergeret.
Bessac.
Bétolaud.
Beugniez.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Biondi.
Blocquaux.
Bocquet
Bozanda.
Edouard Bonnefous.
Bonnet.
Mlle Bosquier.
Bougrain.
Boulet (Paul).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Xavier Bouvier, (Ille-et-Vilaine.
Bouvier - O'Cotterceau, Mayenne.
Bouxom.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Caillavet.
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Castellani.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Chaban-Delmas (Général).
Chamant.
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chautard.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Jacques), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Chevigné (de).
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Ciostermann.
Colin.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coty (René).
Coudray.
Courant.
Couston.
Crouzier.
Daladier (Edouard).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Defos du Rau.
Degoutte.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Deshors.
Desjardins.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers.
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Dubois (René-Emile).
Duforest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Duquesne.
Dusseaulx.
Duveau.
Errecart.
Fagon (Yves).
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix (colonel).
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gay (Francisque).
Geoffre (de).
Gervolino.
Giacobbi.
Godin.
Gosset.
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guilbert.
Guillant (André).
Guillou (Louis), Finistère.
Guyomard.
Halbout.
Hugues.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
July.
Kauffmann.
Kir.
Krieger (Alfred).
Kuehn.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lalle.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lamblin.
Laniel (Joseph).
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Lecacheux.
Lecourt.
Lécrivain-Servoz.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Le Sciellour.
Lescorat.
Letourneau.
Liquard.
Livry-Level.
Louvel.
Lucas.
Macouin.
Malbrant.
Mallez.
Marcellin.
Marc-Sangnier.
Marie (André).
Marin (Louis).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martineau.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Michaud (Louis), Vendée.
Michelet.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mondon.
Monin.
Monjaret.
Mont.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre).
Montillot.
Morice.
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Naegelen (Marcel).
Nisse.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Olmi.
Orvoen.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène), dit Claudius.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Peyroles.
Peytel.
Pflimlin.
Pierre-Grouès.
Pinay.
Pinçon.
Pineau.
Pleven (René).
Poimboeuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Pourtier.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Queuille.
Quillet.
Ramarony.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de).
Raymond-Laurent.
Recy (de).
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Rigal (Eugène), Seine.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Roulon.
Rousseau.
Saïd Mohamed Cheick.
Sauder.
Schaff
Schauffler.
Scherer.
Schmidt (Robert). Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Serre.
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Sigrist.
Simonnet.
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Terrenoire.
Theetten.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène.
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Triboulet.
Truffaut.
Valay.
Vendroux.
Verneyras.
Viard.
Viatte.
Villard.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wasmer.
Mlle Weber.
Wolff.
Yvon.

Ont voté contre :

MM.
Airoldi.
Aku.
Allonneau.
Angeletti.
Apithy.
Archidice.
Mlle Archimède.
Arnal.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Auguet.
Badiou.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Paul Bastid.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Baurens.
Bèche.
Benoist (Charles).
Berger.
Besset.
Bianchini.
Billat.
Billoux.
Binot.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Borra.
Bouhey (Jean).
Bourbon.
Bourdan (Pierre).
Mme Boutard.
Boutavant.
Boysson (de).
Brault.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Camphin.
Cance.
Capdeville.
Capitant (René).
Cartier (Marcel), Drôme.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cerclier.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Charlot (Jean).
Chausson.
Chaze.
Cherrier.
Citerne.
Coffin.
Cogniot.
Cordonnier.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coulibaly Ouezzin.
Cristofol.
Croizat.
Dagain.
Darou.
Mme Darras.
Dassonville.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Diallo (Yacine).
Djemad.
Mme Douteau.
Doutrellot.
Doyen.
Draveny.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy (Gironde).
Durroux.
Dutard.
Mme Duvernois.
Evrard.
Fajon (Etienne).
Faraud.
Fayet.
Félix-Tchicaya.
Fievez.
Mme François.
Fromont.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Gazier.
Gencst.
Gernez.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gorse.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Gouin (Félix).
Gozard.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guesdon.
Guiguen.
Guille.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guitton.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Henneguelle.
Mme Hertzog-Cachin.
Hervé (Pierre).
Horma Ould Babana.
Houphouet-Boigny.
Hussel.
Jaquet.
Joinville (Général), (Alfred Malleret).
Jouve (Géraud).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kriegel-Valrimont.
Lamarque-Cando.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Lamine-Guèye.
Lamps.
Lapie (Pierre-Olivier).
Lareppe.
Laurent (Augustin), Nord.
Lavergne.
Le Bail.
Lecœur.
Le Coutalier.
Leenhardt.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lejeune (Max), Somme
Mme Lempereur.
Lenormand.
Lepervanche (de).
Le Troquer (André).
Levindrey.
L'Huillier (Waldeck).
Lhuissier.
Liselte.
Llante.
Loustau.
Lozeray.
Charles Lussy.
Mabrut.
Maillocheau.
Mamadou Konate.
Mamba Sano.
Manceau.
Martine.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
Maurellet.
Mazier.
Mazuez.
André Mercier (Oise).
Métayer.
Mme Mety.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Minjoz.
Mokhtari.
Mollet (Guy).
Montagnier.
Môquet.
Mora.
Morand.
Moro-Giafferri (de).
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nedelec.
Ninine.
Noël (Marcel), Aube.
Noguères.
Palinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paul (Marcel), Haute Vienne.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Philip (André).
Pierrard.
Pirot.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Rabier.

Ramadier.
Ramette.
Reeb.
Regaudie.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Rincent.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Savard.
Mme Schell.
Schmitt (René), Manche.
Segelle.
Senghor.
Servin.
Signor.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Mme Vaillant-Couturier.
Valentino.
Vedrines.
Vée.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Very (Emmanuel).
Pierre Villon.
Wagner.
Zunino.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Ben Tounes.
Boukadoum.
Cadi (Abdelkader).
Dendour.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Khider.
Lamine Débaghine.
Laribi.
Lespès.
Mekki.
Mezerna.
Palewski.
Saravane Lambert.
Smaïl.

N'a pas pris part au vote :

(En application de l'article 107 du règlement.)

M. Calas.

Ne peuvent prendre part au vote:

MM.
Rabemananjara.
Raseta.
Ravoahangy.

Excusé ou absent par congé:

M. Cudenet.

N'ont pas pris part au vote:

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et Mme Madeleine Braun qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 590
Majorité absolue..... 296
Pour l'adoption..... 309
Contre 281

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 425)

Sur l'ensemble du projet de loi relatif aux ressources nouvelles des départements et des communes. **(Deuxième lecture.)**

Nombre des votants..... **569**
Majorité constitutionnelle requise. **308**
Pour l'adoption **387**
Contre **182**

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Allonneau.
Amiot (Octave).
André (Pierre).
Antier.
Auxionnaz.
Aragon (d').
Archidice.
Arnal.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audegui.
Augarde.
Aujoulat.
Aumeran (Général).
Bacon.
Badie.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrot.
Bas.
Paul Bastid.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Béchard.
Bèche.
Bégouin.
Béné (Maurice).
Bentaieb.
Béranger (André).
Bergasse.
Bergeret.
Bessac.
Bétolaud.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Biondi.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Bonnet.
Borra.
Mlle Bosquier.
Bougrain.
Bouhey (Jean).
Boulet (Paul).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier - O'Cottereau, Mayenne.
Bouxom.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Caillavet.
Capdeville.
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Caloire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Chaban-Delmas (Général).
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chaulard.
Chaze.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Jacques), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevigné (de).
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coty (René).
Coudray.
Courant.
Couston.
Crouzier.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Delxonne.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Dubois (René-Emile).
Duforest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Dusseaulx.
Duveau.
Errecart.
Evrard.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix (Colonel).
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Froment.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gay (Francisque).
Gazier.
Geoffre (de).
Gernez.
Giacobbi.
Godin.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gozard.
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Henneguelle.
Horma Ould Babana.
Hugues.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Huel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Joubert.
Jouve (Géraud).
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
July.
Kir.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecacheux.
Lecourt.
Le Coutaller.
Lécrivain-Servoz.
Leenhardt.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Lespès.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Lhuissier.
Liquard.
Livry-Level.
Loustau.
Louvel
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Macouin.
Mallez.
Marcellin.
Marc-Sangnier.
Marie (André).
Marin (Louis).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martineau.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazucz.
Meck.
Mehaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Michelet.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monin.
Monjaret.
Mont.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre).
Montillot.
Morice
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Moynet.
Muller (André).
Naegelen (Marcel).
Ninine.
Nisse.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Orvoen.
Palewski.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Peyroles.
Peytel.
Pflimlin.
Philip (André).
Pierre-Grouès.
Pinay.
Pinçon.
Pineau.
Poimboeuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pouyet.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Quilici.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raymond Laurent.
Recy (de).
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Rivet.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Roulon.
Rousseau.
Sauder.
Schaff.
Schauffler.
Scherer.
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Serre.
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Terrenoire.
Theetten.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Triboulet.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Viatte.
Villard.
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.

Ont voté contre :

MM.
Airoldi.
Aku.
Angeletti.
Apithy.
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles).
Berger.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Boysson (de).
Brault.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Camphin.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Citerne.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coulibaly Ouezzin.
Cristofol.
Croizat.
Mme Darras.
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Doyen.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy (Gironde).
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Félix-Tchicaya.
Flevez.
Mme François.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Cachin.
Hervé (Pierre).
Houphouet-Boigny.
Joinville (Général), [Alfred Malleret].
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Lamps.
Larèppe.
Lavergne.
Lecœur.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
L'Huillier (Waldeck).
Lisette.
Llante.
Lozeray.
Maillocheau.
Mamadou Konate.
Mamba Sano.
Manceau.
Martine.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
André Mercier (Oise).
Mme Mety.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Mokhtari.
Montagnier.
Môquet.
Mora.
Morand.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nedelec.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paul (Marcel), Haute-Vienne.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Pierrard.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Savard.
Mme Schell.
Servin.
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Zunino.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Ahnne.
Babet (Raphaël).
Bayrou.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Ben Tounes.
Edouard Bonnefous.
Boukadoum.
Bourdan (Pierre).
Cadi (Abdelkader).
Capitant (René).
Castellani.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Clostermann.
Derdour.
Forcinal.
Gervolino.
Kauffmann.
Khider.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lamine Debaghine.
Laribi.
Malbrant.
Médecin.
Mekki.
Mezerna.
Mondon.
Olmi.
Petit (Eugène), dit Claudius.
Pleven (René).
Pourtier.
Raulin-Laboureur (de).
Saïd Mohamed Cheick.
Saravane Lambert.
Smaïl.
Vendroux.
Viollette (Maurice).
Wolff.

N'a pas pris part au vote :

(En application de l'article 107 du règlement.)

M. Calas.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM.
Rabemananjara.
Raesta.
Ravoahangy.

Excusé ou absent par congé :

M. Cudenet.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et Mme Madeleine Braun, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants	568
Majorité constitutionnelle requise	308
Pour l'adoption	386
Contre	182

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

COMPTE RENDU *IN EXTENSO*. — 100e SEANCE

2e séance du dimanche 21 décembre 1947.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. — Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi.
   Discussion générale (*suite*) : MM. Billoux, René Schmitt, Barangé, rapporteur général; Berger, Lecœur, d'Astier de La Vigerie, Mendès-France.
3. — Incident : MM. René Schmitt, le président.
4. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de résolution.
   Suspension et reprise de la séance.
5. — Prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. — Reprise de la discussion d'urgence d'un projet de loi.
   Suite de la discussion générale : MM. Bétolaud, Robert Schuman, président du conseil; René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques; Queuille, Viard, Gozard, de Sesmaisons, Fredet, Furaud, Leenhardt.
   Renvoi à la prochaine séance de la suite de la discussion générale.
6. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de loi.
7. — Règlement de l'ordre du jour.
8. — Dépôt de rapports.

PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT

La séance est ouverte à quinze heures trente minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

PRELEVEMENT EXCEPTIONNEL DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion d'urgence du projet de loi autorisant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

Ce matin, l'Assemblée a poursuivi la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Billoux. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. François Billoux. Les projets financiers intéressent au plus haut point la reconstruction de la France. Je crains d'ailleurs que ces projets ne signifient, dans la pratique, un cran d'arrêt supplémentaire à la reconstruction, malgré votre affirmation, monsieur le ministre, que le financement de la reconstruction sera assuré en 1948.

Que signifie votre chiffre de 25 p. 100 ? S'agit-il du programme de 1947 ? Dans ce cas, ce ne serait pas un succès. S'agit-il de la reconstruction totale ? Dans ce cas, permettez-moi de mettre en doute un tel chiffre.

Vous prévoyez la somme de 55 milliards pour les dépenses civiles de reconstruction et d'équipement. Quelle est la part des dépenses de reconstruction et quelle est celle des dépenses d'équipement ? De quelles dépenses s'agit-il exactement ?

M. René Mayer, *ministre des finances et des affaires économiques.* Voulez-vous me permettre de vous répondre de suite ?

M. François Billoux. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Peut-être me suis-je mal exprimé dans le long discours que j'ai dû faire.

Ce chiffre de 55 milliards correspond aux dépenses à la charge de l'Etat et ne comprend pas les dépenses de reconstruction qui vous intéressent, monsieur Billoux, et qui pourront être financées avec le produit du prélèvement exceptionnel que vous serez certainement disposé à voter, maintenant que vous savez que ce produit sera précisément affecté à la reconstruction.

M. François Billoux. Je demande une précision supplémentaire.

Votre réponse signifie sans doute, monsieur le ministre, que les dépenses de reconstruction autres que les dépenses courantes du ministère, dépenses de personnel et de matériel, ne seront pas comprises dans le budget ordinaire.

Votre réponse signifie sans doute également que vous avez l'intention d'affecter le produit de l'emprunt que vous proposez, non seulement à la reconstruction immobilière, mais aussi à la reconstruction mobilière, pour rembourser aux sinistrés les dépenses qu'ils auront à faire pour le rachat des meubles, linge, etc.

En tout cas, votre déclaration démontre qu'il ne faut pas compter sur ces 55 milliards pour financer la reconstruction et l'équipement.

Vous avez dit, dans votre discours: « Pour financer la reconstruction et l'équipement, il nous a fallu, en 1947, 130 milliards ». Vous avez ajouté qu'il était impossible de continuer à financer, par émission de billets, la reconstruction.

Nous l'admettons fort bien. Mais vous délaissez l'emprunt volontaire, ce en quoi nous pensons que vous avez tort. Je reviendrai, d'ailleurs, sur cette question.

Vous prévoyez le financement de la Caisse nationale de reconstruction par un emprunt qui sera lancé en janvier. Si j'ai bien compris, il s'agit de l'emprunt-prélèvement.

Sans revenir sur la critique de ce système, qui a déjà été apportée à cette tribune par M. Jacques Duclos et d'autres représentants du groupe communiste, pouvez-vous nous assurer que l'ensemble des fonds de cet emprunt-prélèvement iront bien à la reconstruction ?

Nous n'en sommes pas très convaincus. D'autant que, dans votre exposé des motifs, vous indiquez: « Enfin, les crédits applicables aux dépenses civiles de reconstruction et d'équipement seront réunis en état dans un projet distinct, sans que leur individualisation puisse être interprétée comme une division du budget général. »

D'autre part, vous indiquez: « Enfin, les autorisations d'engagement et de payement des dépenses proposées au titre de la reconstruction et des dommages de guerre seront soumises à votre examen dans un projet spécial ».

Je voudrais bien savoir à quel moment le Parlement sera saisi de ce projet spécial, car si l'on retarde encore de quelques jours, cela signifie qu'à partir du 1er juillet 1948 le Gouvernement ne disposera d'aucun crédit de payement et d'engagement.

Pratiquement, cela signifie la fin de la reconstruction au 1er janvier 1948.

Autre chose m'inquiète. Hier, vous avez annoncé comme un grand bulletin de victoire la suppression de 4.500 fonctionnaires du ministère de la reconstruction.

Je suis convaincu, en effet, qu'il était possible de réduire le personnel du ministère de la reconstruction, mais à deux conditions.

La première, c'est que l'ensemble des commissions cantonales des dommages de guerre aient fonctionné de telle façon que dès maintenant la presque totalité des dossiers des sinistrés soient sinon réglés, tout au moins étudiés. Or, je crois que ce n'est pas le cas.

La deuxième condition consisterait à améliorer préalablement la qualité d'une partie du personnel du ministère de la reconstruction. Mais c'est là, vous le savez bien, surtout un problème de payement de ces fonctionnaires.

En tout cas, tout cela n'est pas très clair.

La reconstruction est un des symboles de la renaissance française. Sa progression ou son arrêt sera un indicatif pour la vie générale de notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Marcel Dupuy. Très juste!

M. François Billoux. Cela m'amène à étudier devant vous les questions suivantes :

1° Comment, depuis la libération, s'est manifestée une politique de freinage, quelquefois même de sabotage de la reconstruction, malgré les efforts de certains ;

2° Quels sont les motifs de cette politique, qui me semble devoir être poursuivie par le Gouvernement actuel ;

3° Quelles seront les conséquences d'une telle politique pour les sinistrés ;

4° Quelles seront ses conséquences pour les ouvriers et l'industrie du bâtiment en général.

Cela m'amène enfin à faire un certain nombre de propositions pour montrer que la reconstruction est possible dans le cadre de l'indépendance française, contrairement à ce qu'on semble affirmer dans certains milieux.

Il me serait facile d'accumuler ici des faits démontrant que, depuis la Libération, on a empêché systématiquement le démarrage de la reconstruction.

Je me bornerai à en citer quelques-uns.

Je rappellerai d'abord que, d'octobre 1944 à février 1946, alors que le général de Gaulle était chef du Gouvernement, le ministre M. Dautry avait réalisé l'unanimité contre lui en affirmant qu'il faudrait des dizaines d'années pour reconstruire notre pays, qu'il faudrait vingt ans pour en achever le déminage.

Je ne reviendrai pas sur tous les scandales du déblaiement, sur les démolitions de maisons réparables, tout en faisant remarquer que ce n'est peut-être pas s'engager dans une bonne voie que de faire revenir à la direction des travaux l'homme qui, sous le ministère Dautry, était le protagoniste de la démolition de tout ce qui n'avait pas été détruit. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En outre, sous le ministère Dautry, c'est-à-dire pendant toute la période où le général de Gaulle fut président du gouvernement provisoire de la République française, on refusa systématiquement de préparer et d'établir une charte des sinistrés.

Je ne parle pas de toute la bureaucratie et de toute la paperasserie qui avaient été installées dans ce ministère de la reconstruction.

Quand nous y sommes arrivés, nous y avons fait un certain nombre de constatations.

Nous nous sommes aperçu en premier lieu que ce ministère était une véritable tête sans corps, avec beaucoup de grands techniciens qui multipliaient chaque jour les plans, mais n'envisageaient rien pour reconstruire dans les plus brefs délais possibles.

Il apparaît clairement à toute personne sensée que la reconstruction ne peut et ne doit se faire qu'avec la participation des sinistrés eux-mêmes.

C'est pourquoi nous avions voulu décentraliser, décongestionner le ministère de la reconstruction par la création de commissions départementales de la reconstruction.

Ainsi, dans ces commissions départementales, pouvaient directement travailler ensemble sinistrés, entrepreneurs et ouvriers du bâtiment sous la direction du préfet dans chaque département, et ces commissions départementales pouvaient prendre des décisions applicables immédiatement si, dans le délai d'un mois, le ministère de la reconstruction n'avait pas opposé son veto.

Or, une modification de ces commissions départementales s'est produite il y a quelques semaines. Sur l'initiative du ministère des finances, je crois, on y a fait entrer un certain nombre de fonctionnaires représentant les différents ministères; c'est là, me semble-t-il, le meilleur moyen d'arrêter le développement de la reconstruction.

Il est anormal aussi de voir des représentants des différents ministères s'asseoir à la table de la commission départementale de la reconstruction et pouvoir empêcher un préfet de prendre une décision alors que, normalement, ces représentants doivent être aux ordres du préfet.

Je n'insiste pas sur ce fait, mais je crois que tous les sinistrés ont constaté que la modification de la commission départementale de la reconstruction aboutissait presque partout, sinon à un arrêt, du moins à un freinage considérable du développement de la reconstruction.

Il est bon de rappeler ici dans quelles conditions nous avons pensé qu'il était indispensable, si on voulait parler de la reconstruction, de voter le plus rapidement possible une loi sur les dommages de guerre, cette loi que les sinistrés considèrent comme leur charte

Or, je sais personnellement quelles ont été les difficultés d'établissement de cette loi. Si elle a été votée le 28 octobre 1946, c'est parce qu'au dernier moment il était matériellement impossible à un certain nombre d'élus de se refuser au vote de cette loi; mais, par tous les moyens, on a empêché d'abord qu'elle vienne en discussion au Parlement et ensuite qu'elle y soit adoptée.

D'ailleurs, on ne s'était pas fait faute d'apporter dans cette loi toute une série de complications, de façon qu'elle puisse le plus difficilement être applicable.

Une ligne générale devait marquer, dans ce texte, la volonté de la France tout entière de voir la garantie de la réparation intégrale de leurs dommages assurée à tous les sinistrés; il devait être précisé en outre que cette réparation intégrale ne pouvait pas être réalisée sur un plan d'ensemble pour tout le monde et dans le même moment.

Ce qui devait avant tout guider les rédacteurs de cette loi, c'est qu'il était indispensable de bien fixer qu'il existait plusieurs catégories de sinistrés.

Il y avait ceux qui, ayant tout perdu, ne pouvaient plus continuer à exercer une activité ou ne pouvaient plus compter avoir une maison avant que la leur ne fût reconstruite; il en existait d'autres qui pouvaient attendre ou, du moins, qui disposaient de moyens personnels leur permettant de participer à leur propre reconstruction.

Il faut reconnaître que l'on s'est évertué à compliquer cette loi — c'est ce qu'ont fait presque tous les groupes de cette Assemblée, le groupe communiste mis à part — ...

M. René Schmitt. Les communistes l'ont votée comme les autres.

M. François Billoux. ...et à en faire non pas tellement une loi pour les sinistrés, mais une loi pour les hommes d'affaires. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre.*)

Dans cette loi, disais-je, on a cherché à multiplier les complications...

M. André Monteil. Cette loi compliquée s'appelle la loi Billoux. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. François Billoux. On a fait que, dans presque chaque cas, il faut un monceau de paperasse, il faut faire appel aux avocats, aux notaires, aux avoués.

Certains ont même pensé à un payement aussi rapide que possible des sinistrés qu'aux moyens grâce auquels toute une catégorie de gens pourrait profiter de l'ensemble des dossiers établis par les sinistrés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

On nous dit que c'est la loi Billoux. Pardon ! Je prends la responsabilité absolue de l'ensemble de la loi.

M. André Monteil. De ce qu'elle contient de bien !

M. François Billoux. Je prends en effet la responsabilité de ce qui est bien dans cette loi... (*Rires et applaudissements au centre et à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. André Monteil. Tout ce qui est bien est de lui !

M. François Billoux. ...pour la raison bien simple que tout ce qui est bien peut être trouvé dans le projet initial que j'avais déposé sur le bureau de cette Assemblée (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche*) et que tout ce qui est mal provient des textes qui ont été ajoutés par la commission. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Roger Dusseaulx. Vous maniez vous-même la « brosse à reluire ».

M. Robert Bichet. On n'est jamais si bien servi que par soi-même.

M. François Billoux. Ce que je dis aujourd'hui n'est pas nouveau; je m'en excuse. Mais le jour où la loi a été votée, j'ai déclaré à cette tribune, en tant que ministre de la reconstruction: « Certains voudraient que la loi ne soit pas votée, et y ont ajouté des complications. Malgré ces quelques complications, nous l'accepterons, mais, dès maintenant, nous mettons en garde les sinistrés contre ces complications apportées par un certain nombre de nos collègues ». (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Cristofol. C'est exact.

M. François Billoux. En tout cas, telle qu'elle était, et avec ses défauts, nous l'acceptions encore, cette loi. Elle donnait satisfaction à l'immense majorité des sinistrés, en particulier à des petits sinistrés. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche.*)

M. Yves Fagon. C'est la loi tout entière, y compris ce qu'elle comporte de mauvais, que l'*Humanité* appelle la loi Billoux !

M. François Billoux. Si vous désirez faire mon discours, messieurs, montez à la tribune !

M. André Monteil. Nous ne parviendrions pas à être aussi illogiques que vous.

M. François Billoux. Vous me répondrez tout à l'heure, mais pour le moment, c'est moi qui parle et non vous ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette loi, en tout cas, est applicable depuis le 1er janvier 1947, et je me souviens de ceux qui, à la commission de la reconstruction, lorsque je disais qu'il serait peut-être difficile de l'appliquer le 1er janvier, levaient les bras au ciel et affirmaient que c'était possible.

Nous avons donc fixé la date d'application au 1er janvier 1947.

Quelqu'un aujourd'hui peut-il honnêtement affirmer que cette loi a commencé à entrer en application ?

Je dirai même plus: par un certain artifice, on a trouvé le moyen, non seulement de ne pas appliquer la loi, mais de retarder même ce qui pouvait être réalisé en tenant compte de l'ancienne loi.

La loi du 28 octobre 1946 ne pouvait avoir de valeur qu'autant qu'elle serait appuyée par une deuxième loi portant création de la caisse autonome de reconstruction.

Je sais qu'il y a maintenant un projet en ce sens depuis le mois d'août. Mais comme le ministre des finances d'alors est le président du conseil d'aujourd'hui, nous pouvons dire que la garantie qui nous avait été donnée dès le mois de janvier au sujet de cette caisse n'a pas été mise en application.

Je reviendrai d'ailleurs sur le sabotage de la loi. J'espère que, dans un délai très bref, le Gouvernement fera discuter son projet de loi déposé depuis août.

Bien des débats d'urgence ont eu lieu ici; on nous a fait siéger nuit et jour pour les lois scélérates...

M. Henri Teitgen. Il ne tenait qu'à vous d'aller plus vite ! (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. François Billoux. ... on aurait pu siéger peut-être une nuit pour établir la loi instituant la caisse autonome de la reconstruction. (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. Jean Crouzier. Je demande la parole.

M. François Billoux. Vous aurez la possibilité de vous expliquer tout à l'heure aussi longuement que vous le voudrez. Je répète que, pour le moment, c'est moi qui ai la parole; je donne mon opinion et non la vôtre.

M. Jean Crouzier. Me permettez-vous cependant une courte interruption ?

M. François Billoux. Volontiers.

M. Jean Crouzier. Je voudrais bien qu'on ne confonde pas la loi du 26 octobre 1946 avec le projet que vous avez présenté, lorsque vous étiez membre du Gouvernement, à la commission interministérielle qui comprenait à la fois des représentants des sinistrés, des ministères intéressés et de l'Assemblée nationale constituante.

Ce projet n'était en réalité qu'une caricature du principe de la réparation intégrale; il a été heureusement amendé par la commission interministérielle dont je viens de parler. (*Applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

M. René Schmitt. Me permettez-vous aussi une observation, monsieur Billoux ?

M. François Billoux. Je le veux bien.

M. René Schmitt. Monsieur Billoux, vous avez parlé d'un sabotage dans l'application de la loi du 28 octobre 1946.

Je ne veux pas discuter des compétences des gens qui parlent de sabotage, mais simplement vous dire que, lorsque nous sommes arrivés au gouvernement, avec le cabinet Léon Blum, le 19 décembre 1946, nous n'avons trouvé, je l'affirme ici sur l'honneur, aucune espèce de document prouvant que le ministre en fonction à l'époque, c'est-à-dire vous-même, entre le 28 octobre 1946 et le 19 décembre 1946, s'était préoccupé de l'application de la loi du 28 octobre 1946, comme il en avait le devoir, et que nous avons eu exactement douze jours, du 19 décembre au 31 décembre, pour appliquer cette loi, que vous n'aviez acceptée qu'à votre corps défendant. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. François Billoux. Je réponds simplement que la « caricature » de réparation intégrale que je proposais était la suivante: Je voulais faire admettre qu'il y avait deux catégories de sinistrés et que, s'il fallait assurer pour tout le monde la réparation intégrale des dommages de guerre, cette réparation devait intervenir immédiatement pour tous les dommages de moins de 3 millions de francs et être quelque peu retardée pour les autres.

C'est d'ailleurs le principe que vous avez accepté en définitive...

M. Jean Crouzier. C'est inexact.

M. François Billoux ...puisque vous avez admis le payement immédiat d'une tranche de deux millions... (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Crouzier. C'est faux !

M. François Billoux. ...et qu'au dessus de deux millions soit effectuée une retenue provisoire de 30 p. 100.

M. René Schmitt. Me permettrez-vous de vous interrompre, monsieur Billoux ?

M. François Billoux. Volontiers.

M. René Schmitt. Je vous remercie, monsieur Billoux, de me permettre d'intervenir une seconde fois.

Je crois devoir vous faire remarquer que vous êtes entièrement en dehors de la question.

Votre projet initial, écarté par la commission interministérielle à laquelle a fait allusion notre collègue, M. Crouzier, instaurait un système d'abattements sur le montant des indemnités dues aux sinistrés, abattements qui atteignaient 30 p. 100 au delà d'un certain chiffre.

Si c'est cela que vous appelez le payement intégral des réparations, je me félicite, une fois de plus, d'avoir pu, avec mes collègues de la commission de la reconstruction, réunir l'unanimité de l'Assemblée pour le vote d'une loi qui allait

en sens inverse de votre projet. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Jean Crouzier. J'ajoute que, dans le projet de M. Billoux, les dommages mobiliers n'étaient indemnisés que jusqu'à concurrence de 200.000 francs. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Waldeck Rochet. On s'oriente, aujourd'hui, vers la suppression de toute réparation!

M. Charles Barangé, *rapporteur général.* Voulez-vous me permettre une observation, monsieur Billoux?

M. François Billoux. Volontiers.

M. le rapporteur général. Monsieur Billoux, vous avez été salarié et moi aussi. Je suis convaincu que nous serions tombés d'accord pour protester contre l'employeur ou le chef de service qui, à chaque instant de notre travail, nous aurait chargé de tâches différentes.

Je dois vous dire, monsieur Billoux, et je m'adresse en même temps à l'Assemblée tout entière, que la commission des finances souhaite que le débat ne sorte pas de la question inscrite à l'ordre du jour. (*Très bien! très bien! au centre, à gauche et à droite.*)

Je sais bien, monsieur Billoux, que vous êtes un spécialiste de la reconstruction. (*Rires et exclamations au centre et à droite*)...

M. Pierre Montel. De la démolition!

M. Jean de Geoffre. Oui, de la démolition!

M. le rapporteur général. ...et je n'oublie pas non plus que vous avez consenti de bonne grâce à être interrompu. Je dois cependant, dans l'intérêt du prestige parlementaire (*Exclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements au centre, à gauche et à droite*)...

A l'extrême gauche. Vous vous en moquez bien! (*Protestations au centre.*)

M. Arthur Ramette. Je proteste. Vous n'avez pas été autorisé par la commission à faire une telle déclaration. (*Interruptions au centre.*)

M. Marc Dupuy. Parlez-vous en votre nom personnel?

M. Yves Fagon. M. le rapporteur général a bien le droit de prendre la parole dans un tel débat!

M. le rapporteur général. Je demande la permission de ne pas retenir les interruptions qui veulent mettre en doute l'objectivité et la bonne foi que je crois avoir toujours montrées dans l'exercice de mes fonctions de rapporteur général. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Marc Dupuy. Vous ne faites pas la preuve de votre impartialité.

M. le rapporteur général. Je me montre comme toujours très impartial, puisque je demande à tous les membres de l'Assemblée de bien vouloir rester dans le sujet en discussion qui, je pense, est suffisamment important.

L'opinion publique doit avoir le sentiment que ce n'est pas à la légère que nous examinons les projets en discussion et que nous ne nous en laissons pas détourner par quelque passion que ce soit. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. Gilbert Berger. Voulez-vous me permettre un mot, monsieur Billoux?

M. François Billoux. Volontiers.

M. Gilbert Berger. Je crois que ce qui déplaît à la majorité de l'Assemblée dans le projet de loi qui fut déposé par notre ami Billoux, alors ministre de la reconstruction, c'est qu'il a permis la création des commissions départementales et cantonales. (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. René Schmitt. C'est faux, M. Billoux y était opposé.

M. Gilbert Berger. Voilà ce qui ne vous plaît pas.

Je rappelle qu'au lendemain de la guerre de 1914-1918 on a agi en sorte que des entreprises du genre de celles qui ont construit le mur de l'Atlantique ont pu perpétrer ce crime qu'on a appelé, à l'époque, le scandale des régions dévastées.

M. Jean Crouzier. Les commissions départementales dont vous venez de parler ne figuraient pas dans le projet déposé par M. Billoux. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie de ne plus interrompre l'orateur. Monsieur Billoux, veuillez poursuivre votre exposé.

M. François Billoux. Monsieur le rapporteur général, si j'ai bien compris, vous m'avez d'abord engagé à ne plus me laisser interrompre. J'essaierai de vous donner satisfaction.

En second lieu, vous m'avez invité à demeurer dans le sujet. Je ne crois pas m'en être écarté, car j'entends faire devant l'Assemblée la démonstration — tout au moins, je crois le pouvoir — que les projets financiers proposés par le Gouvernement ne sont que la suite logique du freinage volontairement apporté à la reconstruction depuis la libération.

Je me permets cependant, naturellement, de répondre aux interrupteurs qui ont bien voulu me poser des questions, ou plutôt essayer de démontrer que ce que j'avais indiqué préalablement n'était pas exact.

Voici exactement comment les choses se sont présentées.

Arrivant au ministère de la reconstruction, je n'ai trouvé aucun projet de loi qui donnât satisfaction aux sinistrés. On a parlé, précédemment, de démolition; que l'on s'adresse à M. Dautry et au général de Gaulle! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

J'ai donc fait préparer un texte tendant à la réparation intégrale...

A gauche, au centre et à droite. C'est faux! (*Mouvements divers.*)

M. François Billoux. Vous avez posé des questions et vous voulez connaître toute la vérité; je vais la dire!

Le ministère de la reconstruction a préparé, au mois d'avril 1946, un texte accordant la réparation intégrale de leurs dommages de guerre aux sinistrés; si ce texte a été retiré, c'est à la demande de M. Philip qui était alors ministre des finances. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Crouzier. C'est faux! La réparation intégrale ne figurait pas dans votre projet.

M. François Billoux. Vous ne devez pas oublier, monsieur Schmitt, vous qui avez été sous-secrétaire d'Etat à la reconstruction, que, dans une telle question, c'est le ministre de la reconstruction qui est demandeur et le ministre des finances le payeur.

C'est pour cette raison que je m'adresse aujourd'hui au ministre des finances et non au ministre de la reconstruction. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous avions donc établi ce texte. L'ayant vu rejeté, nous l'avons repris au lendemain des élections, au mois de juillet 1946, pour qu'il soit déposé sur le bureau de l'Assemblée.

Le ministre des finances d'alors, qui est aujourd'hui président du conseil, m'avait demandé d'y apporter un certain nombre d'adoucissements, si je puis m'exprimer ainsi, pour alléger les charges financières.

Que devais-je faire? Abandonner purement et simplement le texte ainsi modifié ou, même si certaines dispositions n'étaient pas parfaites, le défendre au nom du Gouvernement?

Me reprochez-vous d'avoir défendu, au nom du Gouvernement tout entier, et avec force, un projet sur lequel j'avais peut-être des réserves à faire?

M. René Schmitt. C'est une autre question. C'est l'aveu!

M. François Billoux. Si vous m'adressez un tel reproche, je peux vous démontrer que mon premier projet, qui, contrairement à ce que vous affirmez, n'impliquait pas la suppression d'une part quelconque de la réparation intégrale... (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. Jean Crouzier. Si!

M. François Billoux. Non! Nous pourrions d'ailleurs continuer ainsi à dire: « Non! », « Si! ». Prenez plutôt le texte original et vous vous convaincrez. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Crouzier. Le projet a été repoussé par les sinistrés.

M. François Billoux. Que disions-nous? Ceci: « Il n'est pas possible, par un coup de baguette magique, de payer les 6.000 milliards de francs que représentent les destructions dans notre pays.

« Dans ces conditions, allons-nous, par bluff, annoncer à l'ensemble des Français que nous allons apporter un projet de réparation intégrale qui ne sera pas appliqué? »

On n'a même pas été capable, par la suite, d'appliquer celui qui fut voté le 26 octobre 1946! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.*)

« La garantie de principe que doivent donner le Gouvernement et l'Assemblée nationale, c'est que tous les Français sinistrés recevront la réparation de leurs dommages. Mais des priorités doivent être établies: il faut d'abord songer aux activités économiques indispensables à la nation; ensuite — nous avons employé cette formule — la ferme doit être reconstruite avant le château ». (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et je vous démontrerai, tout à l'heure — c'est cela qui est grave — que, depuis, on a abandonné cette thèse et que, pratiquement, les sinistrés importants reçoivent les premiers satisfaction, alors que les petits sinistrés attendent. (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. Charles Desjardins. C'est inexact. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. François Billoux. Monsieur René Schmitt, je vous remercie d'avoir pris dans cette Assemblée la responsabilité de déclarer qu'il n'y a pas plusieurs catégories de sinistrés et de mettre sur le même pied les grands sinistrés et les petits sinistrés de Marseille, de Paris et du Nord. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations à gauche, au centre et à droite.*)

M. René Schmitt. Je n'ai jamais dit cela. C'est un mensonge et une malhonnêteté!

M. Jean Crouzier. C'est abominable!

M. André Monteil. C'est une infâmie de plus!

M. Jean Crouzier. Vous vous entendez à déformer la vérité, monsieur Billoux.

M. Eugène Claudius-Petit. Relisez vos discours!

M. François Billoux. Il ne faut pas poser les questions de façon jésuitique. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

Lorsqu'on explique que mon projet n'assurait pas la réparation intégrale des dommages, parce que je ne mettais pas sur le même pied tous les sinistrés...

M. René Schmitt. C'est faux !

M. Jean Crouzier. Tous les sinistrés se sont insurgés contre votre projet!

M. François Billoux. ... c'est bien la démonstration...

M. Pierre Montel. C'est aussi honnête que votre lettre au maréchal! (*Rires à droite et au centre.*)

M. François Billoux. Je vous la montrerai si vous le désirez.

M. Jean Deshors. Préparez aussi une lettre pour le général.

M. François Billoux. M. René Schmitt a indiqué: « A mon arrivée au sous-secrétariat d'Etat à la reconstruction, je n'ai pas trouvé de texte ».

Je regrette beaucoup. Peut-être, pendant ces quinze jours, n'a-t-il pas eu le temps d'aller au service des dommages de guerre !

Car les textes concernant tous les décrets d'application de la loi étaient au ministère de la reconstruction. Quand au texte relatif à la caisse autonome de la reconstruction, il ne pouvait s'y trouver, puisque le ministère des finances avait pris lui-même l'engagement de la préparer.

Ce que je sais, monsieur Schmitt, c'est que j'avais demandé 232 milliards pour la reconstruction au mois de décembre 1946.

M. Pierre Montel. Les petits copains ont été servis.

M. François Billoux. Vous et M. Jules Moch avez ramené ces crédits à cent et quelques milliards, avec 40 p. 100 de blocage. Cela, sous le Gouvernement Blum! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A l'extrême gauche. Voilà la vérité !

M. René Schmitt. Vous avez voté le chiffre de 160 milliards!

M. François Billoux. Vous qui protestiez quelques semaines plus tôt parce que le ministère ne reconstruisait pas assez vite, vous avez pratiquement arrêté les chantiers au mois de janvier et il a fallu les reprendre dans des conditions plus difficiles quelque temps plus tard. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions sur divers bancs.*)

En tous cas, pour l'ensemble des sinistrés, la loi sur les dommages de guerre du 28 octobre 1946 reste, pour le moment, lettre morte.

M. Jean Crouzier. Ce n'est pas « votre » loi.

M. François Billoux. Le troisième fait qui prouve que la reconstruction n'intéresse pas au plus haut point le Gouvernement et les sphères gouvernementales est le suivant: lorsque fut établi le plan Monnet de reconstruction et d'équipement de la France, il fallut se battre pendant des semaines et des semaines pour qu'un chapitre spécial fût consacré au problème de la reconstruction.

M. Jacques Duclos. Très bien!

M. François Billoux. Quatrième fait. On prétend que les travaux de reconstruction ne peuvent pas être développés dans notre pays parce que le coût en serait trop élevé.

Evidemment, les décisions que compte prendre maintenant M. le ministre des finances et des affaires économiques ne vont pas contribuer à la diminution du coût de la reconstruction. Nous affirmons, cependant, que des décisions pouvaient être prises.

D'abord, le maintien et l'extension de la procédure normale de l'appel à la concurrence; ce qui n'a pas été fait d'octobre 1944 à février 1946.

Ensuite, la revision systématique des marchés qui permettait d'envisager le retour au Trésor de plusieurs centaines de millions, opération qui avait déjà commencé.

Naturellement, une telle mesure avait entraîné des protestations de la part de gros entrepreneurs et de certains milieux bancaires.

Nous savons même qu'au moment où l'on fit revenir à la direction des travaux l'homme qui avait été le protagoniste de la démolition des maisons réparables, on chassa celui qui, au contraire, s'était battu pour que certains entrepreneurs rendent gorge et reversent les millions au Trésor. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais il n'y a pas que cela: au mois de décembre 1946, la loi de finances comportait un article sur la revision rapide des marchés. Je voudrais bien savoir ce qu'on a fait à ce sujet. Je sais, toutefois, qu'on a commencé par ne plus payer les petits entrepreneurs, ceux qui ont eu le couteau sur la gorge, mais qu'en revanche, on a continué à payer les grosses entreprises.

Et nous avons vu rebondir la hausse des prix. D'ores et déjà, des augmentations sensibles se font sentir dans les prix du bâtiment. Tous les espoirs sont de nouveau permis aux grands entrepreneurs, spéculateurs financiers.

M. Roger Dusseaulx. Curieuse façon de dire la vérité!

M. François Billoux. Si la situation présente se maintient, seuls les entrepreneurs disposant d'un important appui bancaire pourront continuer à travailler pour la reconstruction. Enfin, du fait de la bureaucratie, les matériaux n'arrivent pas ou ne parviennent qu'en petites quantités. Les entrepreneurs ouvrent un chantier, ne peuvent terminer les travaux, sont obligés de les suspendre provisoirement. Résultat: les petits et les moyens entrepreneurs ont des découverts sans cesse plus importants à la banque et, naturellement, ils intègrent la valeur de ces découverts dans le montant de leurs travaux.

Ainsi, c'est l'Etat qui paye un peu plus cher les frais de la reconstruction.

Ajoutons à cela la non-rationalisation, la volonté bien arrêtée de certains gros entrepreneurs de ne pas utiliser tous les matériaux disponibles dans notre pays, de ne pas tenir compte de la possibilité de construire des maisons même avec des matériaux de récupération, comme c'était le cas avec les briques et les tuiles cassées, ce qui permettait d'édifier des maisons à 500.000 francs alors qu'elles étaient cotées un million, par ailleurs.

M. Roger Dusseaulx. On n'en a pas vu beaucoup à Rouen de vos maisons à 500.000 francs, quand vous étiez ministre. Allez dire cela aux sinistrés, vous verrez!

M. Jean Crouzier. Oui, vous êtes mal placé pour parler de cela!

M. François Billoux. J'avais dit que je ne répondrais plus aux interruptions, mais je veux indiquer que mon premier travail, pendant les trois premiers mois de mon passage au ministère de la reconstruction, a été de liquider quatre ou cinq directions inutiles. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Henri Teitgen. Et de noyauter le reste.

M. Georges Coudray. Qu'avez-vous fait pour réduire le personnel du ministère ?

M. François Billoux. Il faut croire, d'ailleurs, que le système d'organisation du ministère de la reconstruction n'était pas si mauvais, puisque, abstraction faite des hommes, M. Letourneau l'a maintenu intégralement.

M. Roger Dusseaulx. Oui, mais il n'a pas dépassé les crédits qui lui étaient accordés!

M. François Billoux. Avec une différence, c'est qu'il a supprimé la possibilité, pour les commissions départementales de la reconstruction, d'établir, directement avec les sinistrés, des plans de travail dans chaque département et dans chaque localité.

Un autre fait démontre qu'on veut freiner la reconstruction, c'est la politique des crédits.

En décembre 1946, comme je l'ai indiqué il y a un instant, nous demandions 232 milliards pour la reconstruction. En janvier 1947, sous le gouvernement Blum, M. Jules Moch, ministre de la reconstruction par intérim, ramène ce chiffre à 160 milliards, avec un blocage de 40 p. 100, c'est-à-dire qu'il reste 95 milliards.

Lors de la discussion des crédits, des protestations sont formulées et le rapporteur du budget de la reconstruction,

M. Laniel lui-même, émet à cette tribune une demande de libération rapide au cours de 1947.

Mon collègue Tillon essaie d'obtenir ce déblocage lorsqu'il est ministre de la reconstruction.

A son arrivée, le ministre de la reconstruction, M. Letourneau, s'y oppose, sur demande instante du ministre des finances. Il interdit tout nouvel engagement de crédits aux délégations départementales et, sous prétexte de bloquer les crédits, il arrête net l'élan donné.

M. Roger Dusseaulx. Il met aussi de l'ordre dans la maison.

M. François Billoux. Un chantier achevé, l'entreprise arrête son activité faute de nouveaux marchés. Aussi les entreprises font-elles durer en longueur les travaux sur les chantiers, mais, malgré ces tentatives, on n'arrive pas à « gagner » les mois d'été, propres à la reconstruction.

Alors, sans enthousiasme, on débloque en juillet 30 milliards. Mais à quoi sont-ils utilisés ? Non pas à ouvrir de nouveaux chantiers, mais, en grande partie, à payer les travaux exécutés par de gros industriels qui auraient pu, eux-mêmes, financer leur reconstruction et attendre sans inconvénient le résultat des emprunts pour en couvrir les frais.

Et cependant, à la fin de 1947, il restera des crédits inutilisés, comme il en était resté en 1946, parce que le ministre des finances n'admet pas qu'on puisse virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, opération qui permettrait pourtant de faire progresser la reconstruction dans certains secteurs.

C'est ainsi qu'un crédit de 9 milliards pour les habitations à bon marché restera inutilisé au cours de l'année 1947.

Pour 1948, la situation s'avère catastrophique.

Le président du conseil — alors M. Ramadier — annonçait, il y a quelques semaines, à la demande de son ministre des finances, M. Robert Schuman: Seul l'emprunt permettra de financer la reconstruction en 1948. Le nouveau ministre des finances vient de confirmer cette position.

Si nous sommes bien renseignés, M. le ministre des finances estime que l'emprunt fournirait environ 25 milliards seulement.

Quant au ministre des finances d'hier, qui préside le Gouvernement d'aujourd'hui, il déclare: Il est question, toutefois, de rétablir quelques crédits budgétaires. Au total, y compris l'emprunt, les prévisions actuelles ne dépasseraient pas 100 milliards.

Or, les prix ont augmenté depuis 1946 et 1947. On peut donc admettre que les prévisions gouvernementales actuelles préparent pour 1948 un programme qui serait inférieur de 60 p. 100 à celui de 1947. De plus, les réalisations de 1947 ne représentent que 80 p. 100 de celles de 1946.

Ainsi, le Gouvernement va ramener, en 1948, l'effort de la reconstruction à 50 pour 100 de ce qu'il était en 1946. Voilà des faits.

Vous pouvez ne pas être satisfaits, mais c'est le résultat normal d'une politique menée depuis la Libération avec la volonté d'empêcher la reconstruction. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Telles sont les prévisions financières. Elles sont catastrophiques. Et encore n'est-il pas absolument certain que nous aurons des crédits à partir de 1948.

A cela s'ajoute, il ne faut pas l'oublier, la politique des matériaux. Les matériaux essentiels sont le ciment et l'acier, donc charbon; donc charbon de la Sarre, mais surtout charbon de la Ruhr.

Plusieurs membres au centre. La Sarre!

M. Marc Scherer. Oui, le charbon de la Sarre aussi. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. François Billoux. Le charbon de la Sarre, oui; mais surtout le charbon de la Ruhr pour faire du ciment, de l'acier et de la fonte, car vous savez bien que le charbon de la Sarre ne convient pas à ces industries. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Marc Scherer. Sans doute, mais il ne faut pas le négliger.

M. Auguste Lecœur. Si nous n'avons pas le charbon de la Sarre, c'est parce que M. Bidault en fait cadeau aux Américains!

Reconnaissez-le une bonne fois, que vous êtes Américains! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Rires et exclamations à droite, au centre et à gauche.*)

M. Pierre Montel. Monsieur Lecœur, vous devriez avoir le cœur de vous taire! (*Rires à droite.*)

M. François Billoux. Nous avons vu que les crédits seront réduits à 50 p. 100 de ceux de 1946. Voyons les matériaux.

Au troisième trimestre 1946, sur une production totale de 1.048.000 tonnes de ciment, 300.000 tonnes ont été données au ministère de la reconstruction.

Au troisième trimestre 1947, pour 1 million 225.000 tonnes, c'est-à-dire 200.000 tonnes de plus, on ne lui attribue que 212.000 tonnes, c'est-à-dire 80.000 tonnes de moins qu'en 1946.

Pour l'acier, alors que le contingent du ministère de la reconstruction était de 76.000 tonnes, au troisième trimestre 1946, sur un total de 1.207.000 tonnes au troisième trimestre 1947, il n'est plus que de 36.000 tonnes, à peine la moitié, sur une production de 1.400.000 tonnes.

Alors que les contingents totaux répartis sont en augmentation, ceux de la reconstruction diminuent. C'est ainsi qu'au troisième trimestre 1946, la reconstruction disposait de 30 p. 100 du ciment disponible et de 6 p. 100 de l'acier; au troisième trimestre 1947, la part de ciment de la reconstruction ne sera plus que de 17 p. 100 et celle de l'acier de 2 1/2 p. 100.

Le tonnage total de ciment est de 813.000 tonnes au lieu de 876.000; celui de l'acier, 164.000 tonnes au lieu de 243.000, et cela alors que la quantité de charbon disponible est accrue de 10 p. 100.

Ainsi est vérifié le fait que, si l'on diminue les crédits, on diminue en même temps les matériaux, ce qui confirme, une fois de plus, qu'en 1948 les travaux de reconstruction seront réduits.

Il est un autre fait: c'est la politique des emprunts.

L'étranglement se retrouve dans les textes organisant jusqu'ici les emprunts. Nous y retrouvons le sabotage de la loi du 26 octobre 1946.

Les victimes ne sont pas choisies au hasard, les sinistrés le plus riches bénéficient de larges privilèges. Tant pis pour les petits sinistrés! Le Gouvernement ne pense pas à eux.

La volonté des Assemblées fut cependant nettement exprimée dans la loi du 28 octobre 1946 et dans la loi de finances du 30 mars 1947.

En autorisant les groupements de sinistrés à contracter des emprunts avec la garantie de l'Etat, en constituant une caisse autonome chargée spécialement des opérations de financement de la reconstruction, en respectant les ordres de priorité des commissions départementales de la reconstruction — j'entends les commissions départementales première manière, et non pas celles qui ont été « bureaucratisées » depuis — on devrait, en lui donnant ainsi toutes les garanties d'emploi, intéresser l'épargne française à une reconstruction rapide et harmonieuse de nos immeubles d'habitation, en même temps que de nos exploitations industrielles, commerciales et agricoles; car l'ensemble constitue une des premières conditions de notre relèvement.

Ces mesures permettaient aussi une opération rentable, capable d'inspirer confiance aux épargnants.

Enfin, le ministre des finances ne doit pas oublier que, chaque fois qu'un sinistré a reconstruit, ce n'est plus un homme qui est à la charge de l'Etat, sous une forme quelconque, mais c'est, au contraire, un contribuable de plus, qui vient apporter sa quote-part au budget. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Or, ce que nous voulions, c'était permettre à l'initiative privée de se développer au profit de la collectivité.

M. Maurice Simonnet. Comme votre initiative envers le maréchal Pétain! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Montel. Monsieur Billoux, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Francois Billoux. Monsieur Montel, j'ai pris l'engagement auprès de M. le rapporteur général de ne plus me laisser interrompre.

Laissez-moi respecter cet engagement.

Je m'excuse donc de ne pouvoir vous laisser m'interrompre.

Mais, en ce qui concerne l'injure qui m'est faite à propos de la lettre que j'ai écrite à Pétain, je dois vous dire que, lorsque j'ai écrit cette lettre en novembre 1940, j'étais en prison où j'avais été jeté par Daladier.

J'écrivais à Pétain, non pas pour lui demander ma libération, mais au contraire, prouvant ainsi que je ne m'aplatissais pas devant lui, en lui indiquant que je ne lui demandais pas ma libération.

Ce que je lui demandais...

M. Robert Bruyneel. Vous lui demandiez la paix!

M. François Billoux. ...c'était d'aller dans le plus bref délai possible...

M. Maurice Simonnet. Vous l'assuriez de votre haute considération!

M. Jean Pronteau. Vous étiez à Vichy jusqu'en 1942, monsieur Simonnet! Vous étiez au ministère de la jeunesse!

Vous travailliez avec Pétain. Alors taisez-vous!

M. Jacques Duclos. Vous avez vraiment de l'audace, monsieur Simonnet.

M. Fernand Grenier. Si l'on consultait votre *curriculum vitæ* pendant la guerre, à vous tous, qu'y verrait-on ?

M. Arthur Musmeaux. C'est en accord avec nous que M. Billoux a écrit sa lettre!

Nous étions 27 à Alger avec lui.

M. Jean Pronteau. Où étiez-vous, monsieur Simonnet, sinon à Vichy avec Pétain ?

Voilà qui vous serviez et vous êtes mal venu de parler aujourd'hui.

M. Fernand Grenier. Qu'avez-vous fait pendant la guerre, monsieur Simonnet ?

M. Jean Pronteau. Vous avez perdu une occasion de vous taire! Vous ne devriez pas faire allusion au Gouvernement de Vichy! C'est un sujet que vous ne devriez pas aborder, monsieur Simonnet!

M. François Billoux. Je reprends mon exposé. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je demandais à Pétain d'aller au procès de Riom, c'est vrai, mais pour y indiquer quels étaient les responsables de la guerre, y compris M. Pétain, y compris M. Laval et les autres.

M. Arthur Musmeaux. Et Léon Blum.

Au centre. Sous l'œil de l'occupant.

M. le président. Si ces interruptions ne cessent pas, le débat ne se terminera jamais.

M. François Billoux. Il est probable que si les députés communistes avaient été entendus au procès de Riom, ils auraient pu démontrer d'une façon merveilleuse comment M. Pétain avait pu organiser tranquillement sa venue au pouvoir, grâce à la trahison d'un certain nombre d'hommes d'Etat. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Robert Bétolaud. Avec l'assentiment du parti communiste.

M. François Billoux. Mais, au lieu d'être invités à assister au procès de Riom, alors que nous étions en prison en France, nous avons été immédiatement déportés en Afrique du Nord.

Pendant ce temps, certains autres hommes se trouvaient probablement dans les antichambres de Vichy.

M. Auguste Lecœur. Monsieur Simonnet, vous étiez alors dans les antichambres de Vichy.

M. Maurice Simonnet. Vous m'y avez vu ?

M. Auguste Lecœur. Vous y étiez en bonne compagnie, puisque c'était avec M. le président du conseil, qui est un ancien ministre de Pétain.

M. André Monteil. Si vous n'étiez pas dans les antichambres de Vichy, vous, comment le savez-vous!

M. Auguste Lecœur. J'étais tout simplement en prison.

M. le président. Veuillez ne plus interrompre.

Monsieur Billoux, voulez-vous revenir au sujet.

M. Fernand Grenier. Si nos collègues ne laissent pas parler en silence notre orateur, nous ne laisserons pas parler non plus les orateurs inscrits qui appartiennent aux groupes de droite. (*Exclamations à droite.*)

M. François Billoux. Nous avons déjà proposé d'ouvrir ici, quand vous le désirerez, tout le débat sur la politique du parti communiste français, et celle des autres partis naturellement, depuis 1938. Nous pouvons même remonter plus haut dans le temps.

M. Robert Betolaud. Ce n'est pas le sujet!

M. François Billoux. Ce n'est pas le sujet, sans doute, mais nous répétons, pour terminer, que nous sommes prêts, quand vous le voudrez, à exposer tous les éléments de cette affaire ici, à la tribune et en public. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Douze orateurs sont encore inscrits dans la discussion générale. Si de tels incidents se reproduisent, nous ne pourrons terminer cette discussion dans un délai raisonnable.

Monsieur Billoux, veuillez terminer votre exposé.

M. François Billoux. Pour en revenir au débat qui nous intéresse... (*Exclamations à droite.*)

M. Robert Betolaud. Il est temps!

M. Marc Dupuy. Vous lancez des calomnies et, ensuite, vous n'admettez pas qu'on vous réponde.

M. Pierre Montel. Pour les calomnies, vous vous y entendez!

M. le président. Comment faut-il donc vous demander de vous taire ?

M. François Billoux. J'ai lu avec attention le décret du 19 juillet 1947 et le guide pratique pour la constitution des groupements de sinistrés, édité par le ministère des finances.

Je voudrais bien savoir, d'ailleurs, pourquoi c'est le ministère des finances qui édite un tel document. Pourquoi retrouvons-nous toujours le ministère des finances et non pas le ministère de la reconstruction, qui devrait veiller à l'application de telles lois une fois qu'elles ont été votées ?

On y constate l'impossibilité pour les associations syndicales et les coopératives de reconstruction de constituer par elles-mêmes un groupement d'emprunt.

Tout au plus, d'après le guide, ces organismes doivent-ils, dès que le Gouvernement aura fait voter la loi sur les coopératives, devenir rapidement les véritables moteurs de la reconstruction et, sous réserve d'autorisation ministérielle, adhérer à un groupement lui-même agréé.

Mais, en attendant, on interdit formellement à toute municipalité qui pourrait trouver des emprunts sur place de contracter ces emprunts.

De nombreuses villes de France auraient pu trouver sur place les crédits nécessaires à leur tâche de construction ou de reconstruction. Cela leur est refusé.

On craint que les crédits ainsi drainés par des emprunts locaux ou régionaux n'absorbent l'ensemble des crédits susceptibles d'entrer dans les caisses de l'Etat.

C'est bien mal connaître notre pays que de croire qu'il n'est pas possible de trouver des crédits au moyen d'emprunts locaux et régionaux.

M. Fernand Grenier. Très bien!

M. François Billoux. Déjà, lorsque j'étais au ministère de la reconstruction, en présence de l'impossibilité où je me trouvais d'appliquer certaines dispositions, du fait que la loi sur les dommages de guerre n'existait pas encore, nous trouvions souvent des cultivateurs qui, par exemple, nous disaient: Ce que nous vous demandons, ce n'est pas tellement de l'argent, mais la garantie qu'après avoir reconstruit notre maison, nous obtiendrons un titre qui nous permettra de régler nous-mêmes nos affaires.

Je crois que vous auriez tort de persévérer dans cette idée de ne pas autoriser des emprunts locaux.

Je suis au contraire convaincu que ceux-ci seraient un moyen d'aider à la reconstruction.

La loi avait prévu, comme je l'indiquais il y a quelques instants, de limiter les avances aux sinistrés à 70 p. 100 de la part des indemnités leur revenant dépassant deux millions de francs.

Il apparaît que cette disposition n'est pas applicable aux avances consenties par les groupements de sinistrés. C'est un moyen certain de tourner les principes généraux de l'article 4 de la loi du 26 octobre 1946 qui avait formellement prévu cette limitation.

Je ne reviendrais pas sur l'explication de cette limitation, mais j'insiste sur le fait que, grâce à elle, nous pouvions permettre aux petits sinistrés de rebâtir leurs maisons avant que les châteaux, notamment, soient reconstruits.

Avec le système envisagé, on peut dire que, maintenant, on ne pourra l'éviter. Ce système constitue un danger pour la reconstrution immobilière et pour les petits sinistrés.

Les groupements qui disposent des plus grands moyens seront les groupements professionnels des industriels et des commerçants. Ceux-ci recourront d'autant plus à ce mode de financement qu'il leur permettra de tourner l'article 4 et de financer intégralement la reconstruction de leurs immeubles.

Les sinistrés, dans leur grande majorité, peuvent juger surprenantes les dispositions prises par le Gouvernement pour spécialiser soigneusement les groupements d'emprunt, pour rassembler, d'une part les sinistrés industriels, et d'autre part les propriétaires d'immeubles d'habitation.

Votre guide indique que les groupements ayant pour objet le financement de la reconstruction immobilière et agricole se constituent normalement sur le plan national ou départemental.

Mais ceux ayant pour objet le financement de la reconstruction industrielle peuvent se constituer sur le plan professionnel, régional, sur le plan interprofessionnel, local ou régional.

Il paraît fort dangereux d'inciter, en quelque sorte par principe, les sinistrés industriels à se séparer, dans tous les cas, des sinistrés immobiliers agricoles. C'est méconnaître le fait que, très généralement, la vie économique et sociale est impossible sans la reconstitution parallèle des industries et des logements, auxquels il faut ajouter les écoles, les mairies et les hôpitaux nécessaires à la vie collective.

Ces mesures sont évidemment prises pour permettre d'utiliser au maximum l'attrait que peut représenter, pour l'épargne, la rentabilité de la reconstruction industrielle.

Mais lorsqu'on rapproche cette discrimination de la faculté donnée aux gros industriels sinistrés d'éviter l'abattement provisoire de 30 p. 100, on comprend que cet ensemble de mesures ne peut avoir pour résultat que de favoriser la reconstitution industrielle des trusts par rapport à celle des habitations de la masse des petits sinistrés de notre pays.

A la priorité de l'utilité nationale et du relèvement de la nation, le Gouvernement substitue la priorité du crédit et des capitaux, qui est celle des gros sinistrés. C'est la priorité de classe qui s'institue une fois de plus dans l'application de la loi sur les sinistrés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En présence de ce système, nous continuons à proposer des groupements locaux, départementaux et régionaux des industriels, des commerçants, des propriétaires d'habitation et des collectivités locales, afin que les crédits servent à l'ensemble de la reconstruction, et non pas à telle ou telle catégorie précitée.

Mais voilà qu'après avoir étranglé les crédits, arrêté les chantiers, retardé l'application de la loi sur les coopératives, celle de la loi sur la caisse autonome, on organise l'emprunt au profit essentiel des gros sinistrés.

M. Georges Coudray. Et la loi sur la priorité, qu'en faites-vous ?

M. François Billioux. Les industriels qui bénéficieront ainsi d'une priorité injustifiée auront tout de même à faire face à une crise de logement et nous comprenons qu'au lieu de laisser vouloir reconstruire la maison du petit propriétaire, on permettra aux grandes entreprises de construire leurs fameuses cités ouvrières pour avoir les ouvriers davantage à leur disposition.

Quant à la caisse autonome de reconstruction, décidée par la loi du 28 octobre 1946, j'ai déjà dit que les sinistrés l'attendaient encore.

Mais, à ce sujet, je voudrais poser une question. Il avait été dit, dès le 1er janvier 1947, que cette caisse recevrait :

1° Le produit des bons de la reconstruction et de tous autres bons ou obligations à court ou à moyen terme émis par le Trésor avec la même affectation ;

2° Le montant des prestations à recevoir des pays ex-ennemis au titre des réparations ;

3° Le produit de la majoration de l'impôt de solidarité nationale.

Nous voudrions savoir, puisque la caisse autonome n'est pas encore constituée, si les sommes ainsi encaissées ont bien servi à la reconstruction ou figurent encore à un compte du Trésor pour être virées ultérieurement à la caisse autonome de la reconstruction. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Dans le cas contraire, il faudra bien dire aux sinistrés que, pendant l'année 1947, on a utilisé à tout autre fin qu'à la reconstruction un certain nombre de sommes, cependant précisément destinées à la reconstruction. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Tous ces faits démontrent que nous assistons à un sabotage de la reconstruction.

M. Georges Coudray. Croyez-vous que vos grèves politiques n'ont pas été un sabotage de la reconstruction ?

M. François Billioux. Voyons maintenant quelles sont les perspectives de la politique du Gouvernement.

Nous en connaissons quelques-unes, émanant de M. Ramadier. On peut croire qu'elles valent toujours, puisque le ministre des finances de M. Ramadier est devenu le président du conseil.

M. Schuman, alors ministre des finances avait marqué sa préférence pour un emprunt lancé par des groupements professionnels. Il leur accordait une dérogation à l'article 4 de la loi du 28 octobre, c'est-à-dire qu'il permettait de financer intégralement la tranche supérieure à 2 millions au lieu d'en retenir provisoirement 30 p. 100.

N'y a-t-il pas eu, aussi, des projets de textes qui ont été envisagés rue de Rivoli, consistant à faire assurer la charge financière de l'emprunt par des taxes à la vente imposées sur tous les produits des industries de la catégorie professionnelle intéressée, ce qui aurait fait que la reconstruction des grosses industries, la seule rendue possible, aurait été payée par une hausse des produits de ces industries, donc une hausse du coût de la vie pour tous les consommateurs ?

Ainsi, les petits sinistrés, pour lesquels on n'aurait pas reconstruit, auraient-ils payé la reconstruction intéressant les gros sinistrés.

Ces projets existent-ils ? Si oui, sont ils maintenant abandonnés ?

Nous voudrions savoir si vous persistez dans cette voie. Si oui, désirez-vous y apporter des correctifs ? Je pose la question d'autant plus que vous en avez les moyens. C'est tout d'abord l'autorisation préalable qui vous permet de choisir le moment du lancement de chaque emprunt et d'orienter la reconstruction en faveur des petits sinistrés. Un autre moyen consiste à financer directement la reconstruction des secteurs prioritaires par votre budget, car je ne peux pas comprendre comment vous pouvez penser qu'il sera possible de trouver par l'emprunt de l'argent pour financer le payement des meubles et de la reconstruction mobilière.

Je comprends très bien que vous puissiez emprunter pour reconstruire des usines, des maisons, des écoles, mais je ne comprends pas comment la partie concernant la reconstruction mobilière, le payement des meubles et du linge aux petits sinistrés pourrait être comprise dans une fraction d'emprunt. Comment pourrez-vous amortir ensuite cet emprunt d'une façon valable ? Il faudra bien que, sous une forme ou sous une autre, ce soit pris sur le budget ordinaire. Il faut penser à la reconstruction mobilière. Il importe de noter qu'actuellement des milliers et des milliers de sinistrés n'ont pu encore obtenir satisfaction dans ce domaine.

Le 9 octobre, M. Ramadier a déclaré que les dommages de guerre ne seront plus renvoyés au budget, même pas au budget extraordinaire. Cette thèse semble être celle du Gouvernement actuel. Les sinistrés ne seront plus payés qu'au moyen d'emprunts et suivant le rendement de ceux-ci. C'est clair: les sinistrés qui n'ont pas de crédits bancaires, les petits propriétaires et les petits commerçants n'auront guère d'espoir de passer à la caisse. Quels emprunts pourront-ils lancer, quelle épargne pourront-ils attirer si les gros industriels les devancent, avec les garanties qu'ils offrent et les crédits dont ils disposent ?

Votre proposition signifie-t-elle une modification dans ce sens ? Naturellement, nous voudrions le savoir.

Ayant vu ainsi dans quelles conditions la reconstruction a été retardée par tous les moyens dans notre pays, il reste une question à poser: pourquoi ce retard ? Eh bien ! je crois qu'un maillon nous manquait, et ce maillon, là encore, il faut le rechercher en Amérique. (*Mouvements divers.*)

Le 14 octobre, M. Ramadier indiquait : « La reconstruction bénéficiera des crédits américains

« L'intérêt des crédits qui pourront être ouverts par l'Amérique est double, disait-il. Avec ces dollars, nous pourrons importer les produits indispensables à la vie de la nation. D'autre part, la plus-value réalisée par le bénéfice de la vente de ces produits, qui restent entre les mains de l'Etat, sera consacrée à la reconstruction. C'est à la reconstruction que seront affectés pour une large moitié les crédits du plan Marshall. »

On a vu qu'il n'en est pas ainsi, puisque malheureusement une grande partie de ces crédits iront à d'autres tâches.

D'autre part, qu'entend-on par « reconstruction » ? La reconstruction dont s'occupe le ministère de la reconstruction ou bien l'ensemble de la reconstruction, y compris les voies ferrées, les ports et les ponts ? S'agit-il de tout le programme de reconstruction et d'équipement, y compris le plan Monnet, dont, on peut bien le dire, le bilan qui nous est présenté n'est que le bilan de faillite, parce qu'on n'a pas voulu que se réalise la possibilité d'équipement national de la France ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Puis, si la plus-value représentée par les bénéfices sur la vente des produits américains est affectée à la reconstruction, il y a une contradiction, puisque, le 9 octobre, il avait été indiqué que la reconstruction ne serait pas financée par les moyens du Trésor, dont font partie ces bénéfices.

On commence alors à comprendre où tend toute cette politique qui arrête les chantiers, lance des emprunts professionnels, supprime les crédits: Les Américains sont là !

Or, les conséquences sont graves. Si les crédits américains pouvaient nous permettre d'acheter du charbon, nous pourrions peut-être nous en féliciter, quoi que nous ayons droit, tout d'abord, au charbon de la Ruhr qui nous permettrait d'avoir acier et ciment pour notre reconstruction. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais les crédits du plan Marshall ne nous laisseront pas le choix, dans le domaine de la reconstruction, comme dans les autres. Nous ne pourrons pas utiliser ces dollars pour acquérir les matières premières qui nous seraient utiles.

Le plan Marshall d'aide à l'Europe est aussi, surtout dans le domaine de la reconstruction, un plan d'aide à l'économie américaine menacée d'une crise encore plus grave que celle de 1929.

Nous devons acquérir, non ce que nous voulons acheter, mais ce que les Américains voudront bien nous vendre. Et d'ailleurs, l'opération a déjà commencé avec les surplus des armées, avec ces baraques en carton où tant de sinistrés seraient morts de froid si nous n'avions pas réussi à les doubler avec des placages.

C'est le vendeur américain qui impose et imposera sa marchandise !

Or, le marché de la reconstruction intéresse les trusts américains.

Pour savoir sous quelles perspectives les hommes d'affaires américains envisagent la reconstruction en France, il est intéressant d'indiquer les considérations économiques et sociales qui peuvent guider leur choix.

Aux Etats-Unis, il y a une crise du logement tenant à divers facteurs. D'abord, les Américains construisent des logements qui, en général, ne durent pas plus de vingt-cinq ans. Ils avaient donc estimé que n'ayant plus rien construit depuis 1921, en 1945 ils se trouveraient avec 20 p. 100 de leurs maisons à reconstruire, sans parler de celles qui auraient besoin de réparations. D'autre part, il avait été envisagé, pour les anciens combattants américains, l'achat au comptant ou à crédit de logements ou de maisons.

Ces deux facteurs avaient entraîné un peu partout la volonté, en Amérique, de développer la production, la construction des logements.

Le Gouvernement s'était même préoccupé de ce phénomène en décidant qu'une partie des industries de guerre seraient reconverties vers l'industrie du bâtiment et les différentes branches annexes. C'est ce qui a amené, par exemple, la maison Kayser, fabricant des Liberty Ships, à essayer de faire des maisons métalliques; c'est pour cela qu'en Amérique il y a eu le programme Wyatt mis sur pied pour satisfaire à bref délai aux besoins du marché intérieur.

Les Etats-Unis ont équipé une industrie capable de construire des logements à la cadence de plusieurs millions par an.

Si tout avait marché normalement, on pourrait dire que, dès maintenant, le marché américain intérieur serait déjà saturé. Mais les opérations ne se sont pas déroulées ainsi. Au bout de peu de temps, non seulement les anciens combattants ne pouvaient pas acheter de nouvelles maisons, mais ils étaient même obligés de vendre la leur, si bien que dès maintenant, pour l'Amérique, se pose le problème d'exporter en grande quantité et le plus rapidement possible des maisons.

Dès maintenant, les prix des logements sont tels que le marché s'est considérablement rétréci et qu'actuellement l'industrie complexe américaine, qui comporte d'ailleurs dans une faible mesure la construction en usine de maisons prêtes à être montées, mais surtout la construction en très grande quantité d'éléments de surface pour l'édification des murs, d'éléments de couverture, de ferrures, de menuiserie, se pose la question: où allons-nous exporter ?

En outre, une industrie déjà puissante avant la guerre, encore renforcée, se consacre à la fabrication des éléments d'aménagement intérieur: chauffage, cuisine, appareils sanitaires, appareillage électrique.

C'est-à-dire que ce n'est pas seulement pour l'industrie du bâtiment, mais pour toute une série d'industries annexes que le danger existe.

En face de cette industrie qui cherche des débouchés, quelle est la situation de la France ? Dans le cadre d'une politique d'investissements américains, il est clair que la situation française offre un marché considérable.

Quelles sont les caractéristiques ?

Premièrement, crise du logement en France, par suite des destructions de guerre d'une part et de la politique des loyers suivie depuis 1918, sur laquelle il n'est pas nécessaire d'insister, d'autre part.

Deuxièmement, difficultés de démarrage de la reconstruction pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure et qui font que nous en sommes, dans l'ensemble, aux travaux préliminaires de relogement des sinistrés dans des constructions provisoires et dans des immeubles sommairement réparés. A propos de constructions provisoires, j'ai dit tout à l'heure que nous avions eu un certain avant-goût, déjà, de la production américaine par la livraison de 8.000 maisons en carton.

Troisièmement, retard technique dans l'industrie du bâtiment en France.

Quatrièmement, situation économique et sociale de l'industrie du bâtiment en France avec dispersion du potentiel industriel entre plus de 200.000 entreprises occupant un total d'environ 400.000 ouvriers. Ce qui veut dire que, si on excepte quelques grandes entreprises, la masse des petits entrepreneurs et artisans restant isolés n'est pas en mesure de se défendre contre les importations massives.

L'ensemble de cette situation nous permet de penser que bon nombre de ces prétendues réalisations du plan Marshall se feront aux dépens de l'industrie française du bâtiment et de ses travailleurs.

Il ne s'agira pas uniquement, bien entendu, d'importer en France des maisons toutes faites. La colonisation connaît des procédés infiniment plus perfectionnés.

Nous aurons des sociétés américaines qui utiliseront chez nous des brevets, du matériel, des techniciens étrangers et expédieront ou réinvestiront pour leur propre compte les bénéfices et les dividendes.

Nous aurons des sociétés mixtes où certains capitalistes français complices seront aux ordres des trusts américains. Les hommes du mur de l'Atlantique seront là pour un coup! Nous pouvons faire confiance aux économistes et aux techniciens américains pour trouver à chaque situation la solution la plus conforme aux intérêts du capital américain.

Cet examen des perspectives américaines fournit la clé des intentions gouvernementales dans le domaine de la reconstruction: restriction des crédits, restriction des matériaux, arrêt des chantiers, organisation du financement au profit exclusif des gros sinistrés, tout concorde pour faire dire un jour aux sinistrés las d'attendre: « Au moins, qu'on nous envoie quelque chose d'Amérique! »

On peut en dire autant dans d'autres domaines.

Je ne voudrais pas aborder ce soir un autre problème, qu'il faudra bien examiner un jour, à savoir dans quelles conditions l'aviation américaine s'est evertuée à détruire d'une façon un peu trop sommaire un certain nombre de nos installations dans certains ports... (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre.*)

M. Maurice Guérin. Philippe Henriot s'exprimait déjà comme cela pendant l'occupation.

M. François Billoux. ...alors qu'il aurait été possible, en en donnant les moyens aux forces françaises de l'intérieur, d'atteindre les objectifs visés à bien meilleur compte!

La situation est claire: il faut démoraliser les sinistrés en n'acceptant jamais de définir une politique de la reconstruction et en se tenant à cette absence de politique. Il faut aller répétant sans cesse qu'on ne peut rien faire sans l'Amérique. Il faut laisser aller les choses, afin que, dans un an ou deux, le champ soit libre pour les produits américains. Il faut même amener les sinistrés à demander eux-mêmes l'aide de la construction américaine, dans leur désespoir de ne jamais rien voir venir du Gouvernement.

Voyons maintenant les conséquences de cet état de choses pour l'industrie et les travailleurs du bâtiment.

Nous devrions manquer d'ouvriers du bâtiment. Or, le chômage sévit, alors que tant de villes sont détruites.

Le 25 juin 1947, la fédération ouvrière du bâtiment affiliée à la C. G. T. a sonné la cloche d'alarme. 10.000 ouvriers du bâtiment sont actuellement menacés de chômage dans la région parisienne. En octobre, c'est l'entreprise Bacci qui licencie sur différents chantiers; c'est l'entreprise Graticola qui licencie aux chantiers d'Orly. Il en est de même pour l'entreprise La Nouvelle à la centrale de Gennevilliers, à l'Entreprise moderne, rue Caumartin. Il en est ainsi à Ivry, à Villeneuve-Saint-Georges. A Toulon, 2.000 ouvriers du bâtiment sont licenciés. A Port-Saint-Louis-du-Rhône, deux entreprises sur trois arrêtent leurs travaux.

M. Georges Coudray. Faute de ciment!

M. François Billoux. Non! J'ai démontré que nous avons plus de ciment qu'en 1945. Mais on n'en attribue pas assez pour satisfaire les besoins de la reconstruction. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Marc Dupuy. Il n'y a qu'à aller en chercher chez Poliet et Chausson.

M. François Billoux. On crée du chômage chez les ouvriers du bâtiment, alors que l'on devrait manquer de main-d'œuvre.

Mais comme on n'envisage rien pour plusieurs années, on court un plus grave danger encore. Au lendemain de la libération, c'est par milliers que les jeunes se dirigeaient vers les professions du bâtiment, maçonnerie, charpenterie, menuiserie, car c'était pour eux la perspective d'une génération tout entière de reconstruction d'abord, et de construction ensuite. Ces jeunes, n'ayant plus devant eux que la perspective du chômage, abandonnent de plus en plus les professions du bâtiment pour essayer d'aller ailleurs.

Il faut regretter encore l'abandon de la formation professionnelle, conséquence de la même politique. Cet abandon est bien la preuve qu'il y a là une volonté délibérée du Gouvernement, puisque les crédits qui permettaient de former très rapidement des jeunes ouvriers maçons et des jeunes ouvriers des différents corps de métiers du bâtiment ont été réduits. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ainsi, on veut que, dans quelques années, il n'y ait plus en France d'ouvriers professionnels du bâtiment. C'est là encore une des caractéristiques de la perte de l'indépendance française. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et cela aboutit à la ruine pour les petits entrepreneurs, la ruine pour les petits artisans du bâtiment et des industries annexes.

Je sais, on essaie de les tromper en leur disant: Il y aura les grands travaux, il y aura les barrages. On parle même de

l'autostrade qui va être établie pour aller du Havre jusque dans la Ruhr.

Je ne sais pas si cela est confirmé, mais, dans ce cas, à quoi va servir cette autostrade? En temps de paix, cela peut signifier qu'il s'agit de faire du Havre un excellent port américain, puisque, en ce qui nous concerne, avec votre politique, nous n'aurons plus rien à faire dans la Ruhr. Mais je crains bien que cela n'ait d'autres significations encore.

On parle aussi d'un pipe-line le Havre-Paris, mais en quoi cela peut-il intéresser tous ces petits entrepreneurs? On peut bien dire que pour eux tout cela n'est que mensonge, puisqu'ils se verront éliminés. Il n'y aura là du travail que pour les grands entrepreneurs du mur de l'Atlantique et du mur de la Méditerranée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous comprenons très bien, dans ces conditions, que, maintenant, ouvriers du bâtiment, entrepreneurs et artisans se rassemblent pour constituer les comités de défense de la reconstruction et de l'industrie du bâtiment en France.

Les petits sinistrés seront sacrifiés, car telle est votre volonté.

En effet, si vous revisez un jour la loi du 28 octobre 1946, nous savons bien que c'est sur cette base que vous le ferez.

Mais les sinistrés en ont assez. Ils l'ont dit au cours de la manifestation du 28 septembre dernier. Comme nous les comprenons!

Ils veulent savoir où sont passés les milliards qui ont été dépensés pour la reconstruction depuis le début de la guerre. Ils veulent — et nous sommes tout à fait de leur avis — qu'un bilan soit dressé et permette de savoir comment ont été répartis ces milliards.

Ils veulent savoir ce que sont devenues les sommes encaissées depuis le 1er janvier et qui auraient dû être versées normalement à la caisse autonome de la reconstruction et non pas au Trésor, qui ne les a probablement pas utilisées intégralement pour la reconstruction.

Ils veulent que la loi du 28 octobre 1946 soit appliquée et non pas mise en sommeil ou revisée, sauf dans sa partie bureaucratique et procédurière. Ils ne veulent pas qu'elle soit revisée en abandonnant le principe de la réparation intégrale.

Ils exigent aussi que la caisse autonome de reconstruction soit créée le plus tôt possible en même temps que soit dressé un plan de priorité qui ne peut plus attendre maintenant. Le 28 novembre, on avait parlé du plan Monnet; ce plan étant pratiquement abandonné, un ordre de priorité spécial doit être établi dans le domaine de la reconstruction.

Les sinistrés ne veulent pas que soit rabaissé le plafond des allocations destinées à la reconstitution des mobiliers. On avait déjà parlé dans quelques milieux de ramener ce plafond de 200.000 francs à 90.000 francs.

Ils ne veulent pas attendre deux ou trois ans les surplus des ranchs ou des villages américains. Ils veulent des maisons à la française, fièrement campées et tenant compte des traditions de notre pays. C'est pour toutes ces raisons que nous les comprenons lorsqu'ils se groupent dans leurs comités de défense des sinistrés.

Donc, dans le secteur de la reconstruction et du bâtiment, comme dans ceux du cinéma, de l'automobile, de l'aviation, de l'agriculture, il nous faut tirer la cloche d'alarme.

Cependant, nous savons que ce n'est pas suffisant. Il nous faudra y revenir. Nous le ferons dans la discussion des articles, nous le ferons aussi au cours du grand débat sur la reconstruction, qui devra avoir lieu le plus rapidement possible ici. Les Français doivent savoir que la reconstruction est possible, non pas certes par un coup de baguette magique, mais non pas, non plus, par la seule aide américaine.

Nous n'excluons pas cette dernière...

Au centre. Nous avons d'autres alliés, monsieur Billoux.

M. François Billoux. ... mais la reconstruction de la France par la France elle-même peut être réalisée. La reconstruction est dominée par les trois impératifs suivants:

D'abord les matériaux: nous devons disposer du charbon de la Ruhr et ne plus réduire chaque trimestre les quantités de ciment et d'acier accordées au ministère de la reconstruction.

Ensuite, les crédits: il faut savoir les trouver; ce qui ne peut se faire en lançant un emprunt de la reconstruction en même temps qu'on engage des dépenses exagérées, pour la guerre d'Indochine par exemple. Celui qui est disposé à prêter, même s'il veut bien que les soldats français aillent faire la guerre en Indochine, et ne veut pas donner son argent au Gouvernement français pour faire cette guerre, acceptera d'en donner pour la reconstruction de notre pays.

Enfin, la main-d'œuvre: Il faut que vous disiez immédiatement à la main-d'œuvre du bâtiment si vous allez la condamner encore pendant des mois et des mois, au chômage. Il faut que vous disiez à la jeunesse de France si elle peut maintenant s'engager dans cette profession où il y a tant à faire.

Bref, il faudra appliquer la loi du 28 octobre 1946 et tenir compte naturellement des revendications des sinistrés sur certains points; il faudra faire voter d'urgence la loi sur les coopératives; il faudra faire voter la loi sur la caisse de la reconstruction et lui remettre les fonds qui lui appartiennent en même temps que lui permettre de contracter des emprunts régionaux et locaux.

Mais, je dois le dire, nous sommes convaincus que nous ne pouvons faire faire confiance au Gouvernement pour pratiquer une telle politique. C'est pourquoi nous appellerons les sinistrés et tous ceux qui sont intéressés à ce que la reconstruction soit menée à bien, à constituer des comités, à organiser des congrès pour la reconstruction, et à chercher eux-mêmes, malgré votre politique, à travailler à la renaissance française à laquelle ils sont les premiers intéressés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. René Schmitt. Monsieur le président, je demande la parole pour un fait personnel.

M. le président. En vertu de l'article 43 du règlement je ne peux vous l'accorder qu'en fin de séance.

M. René Schmitt. Je vous remercie, monsieur le président. Je vous prie donc de bien vouloir m'inscrire pour la fin de la séance.

M. le président. Je vous inscris.

La parole est à M. Emmanuel d'Astier de La Vigerie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Emmanuel d'Astier de La Vigerie. Mesdames, messieurs, M. le ministre des finances et des affaires économiques vous a déclaré, vendredi: « La France qui, une fois l'ordre rétabli s'est remise au travail, doit savoir où elle va ».

Un peu plus loin dans son discours il m'affirmait qu'au rétablissement de l'ordre public devait succéder le rétablissement de l'ordre économique.

Or, ce que vous appelez le désordre public n'est qu'un des signes du désordre économique et, tant que vous n'aurez pas corrigé celui-ci, vous ne pourrez prétendre corriger celui-là.

En somme, nous pensons que la misère des travailleurs est un bien plus grand désordre public que la revendication et la grève.

Comment définir maintenant pour l'opinion publique, qui ne peut pas saisir toutes les nuances et toutes les incidences de votre plan, ses données essentielles?

Elles sont de trois ordres: mesures fiscales, libération de certains prix et hausse des prix industriels, enfin patience des travailleurs.

Il y a bien un quatrième thème, à peine esquissé, mais l'opinion ne le prendra pas très au sérieux: c'est la déflation budgétaire, les économies budgétaires.

Vous nous avez parlé, au cours de votre exposé, de compression de personnel. D'ailleurs, à ce sujet, vous avez un peu égratigné vos prédécesseurs et promis de faire mieux.

Nous le croyons volontiers. Vous ferez mieux, parce que votre Gouvernement est décidé à procéder à une épuration ou plutôt à une contre-épuration et à éliminer tous les éléments d'extrême gauche et tous les éléments de la résistance qui ne veulent pas se livrer à de l'anticommunisme. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais vous ne parlez pas des autres compressions, celles portant sur le matériel, les immeubles, ce train de vie somptuaire que nous voudrions voir restreint.

Hélas! les chiffres sont là. Au budget de 650 milliards de l'année 1947 va succéder le budget de 900 milliards de l'année 1948, sans compter les rappels inévitables.

Un de vos chiffres aussi frappera l'opinion publique: 280 milliards pour les dépenses militaires, c'est-à-dire plus de 31 p. 100. Et nous savons qu'en cours d'exercice, ces 31 p. 100 deviendront 33 ou 35 p. 100, selon l'habitude.

M. Jacques Duclos. Très bien!

M. Emmanuel d'Astier de La Vigerie. Pourtant, de 1920 à 1938, ce pourcentage n'a jamais été atteint. Il a varié, entre 1930 et 1938, de 23 à 27 p. 100, pour ne dépasser 33 p. 100 qu'après 1938.

Vous savez d'ailleurs qu'il pourrait être notablement réduit, surtout si vous étiez décidés à reprendre dans l'Union française les voies de la paix et de la démocratie.

L'expédition d'Indochine nous a coûté plus de 40 milliards en 1947. Que nous coûtera-t-elle en 1948?

Je voudrais donner à ce sujet l'avis — rapporté par un homme qui n'est pas de nos amis politiques, Claude Bourdet, directeur de *Combat* — d'un officier général de retour d'Indochine qui lui a fait les déclarations suivantes, reproduites dans le numéro de *Combat* du 11 octobre 1947:

« Une réelle reconquête, telle qu'on l'envisage par les armes, exigera au moins

deux ans d'efforts, 80 milliards de crédits annuels et la mobilisation de deux classes. »

Claude Bourdet ajoute: « Cet officier ne faisait d'ailleurs pas de prévisions sur la stabilité d'une Indochine ainsi reconquise ».

L'opinion publique aurait donc bien accueilli une réduction massive des dépenses militaires et la substitution à une armée de répression et de maintien de l'ordre, d'une armée populaire préparée pour les tâches de la sécurité extérieure.

En ce qui concerne les mesures fiscales, aucune de celles que vous nous proposez ne semble *a priori* mauvaise dans son principe. Nous n'en dirons pas autant dans la pratique.

Ainsi, vous vous référez à la Grande-Bretagne pour les taux d'imposition sur les gros revenus. Mais vous oubliez que l'exercice et l'usage de la fraude fiscale ont atteint en France une perfection qu'ils sont loin de connaître en Angleterre comme ailleurs. Et vous ne nous proposez aucune méthode nouvelle pour réprimer plus sévèrement cette fraude fiscale.

Vous frappez aussi l'oisiveté d'un impôt spectaculaire et inopérant. Vous avez constaté les sourires qui vous ont accueillis alors et vous avez eu vous-même de la peine à garder votre sérieux. Vous savez bien que, d'ici que le recensement des oisifs soit fait par vos services, ils seront tous au travail avec quelques complicités aisées: ils seront tous représentants d'une marque de champagne, d'un décorateur ou d'un antiquaire, ou couverts par quelque société à responsabilité limitée fantôme.

Mais là n'est pas la question. Votre orthodoxie capitaliste frappe les revenus licites et avoués, mais la masse énorme des profits illicites et inavoués n'est pas touchée.

Vous avez avoué vous-même, en cette matière, votre impuissance. Vous avez déclaré dans votre exposé, avec une certaine modestie: « On prétendra que les catégories frappées sont toujours les mêmes et l'on nous reparlera des spéculateurs. Je ne méconnais pas le sentiment de justice qui est à la base de cet argument. Mais arrêter les bénéfices de certains trafiquants est une opération délicate ».

Ce sont les termes que vous avez employés.

Alors, vous vous consolez en espérant naïvement que plus de liberté, des prix plus élevés, ramèneront ces fraudeurs incorrigibles dans le circuit normal des transactions contrôlées par le fisc.

Nous ne partageons pas cette illusion. Nous constatons que la masse énorme des profits qu'ils ont faits depuis quatre ans, sinon depuis huit ans, reste bien à l'abri.

Certains experts estiment que plus de 50 p. 100 du revenu national échappe au contrôle du fisc, par les affaires spéculatives, par les marchés parallèles.

Ces biens mal acquis profitent mieux que les autres et c'est à eux que votre politique de confiance va le mieux profiter.

Vous pourriez nous répondre: « Qu'y a-t-il d'autre à faire ? »

Aujourd'hui, en effet, le meilleur refuge, ce n'est pas tellement le compte en banque ou le placement, c'est de nouveau, et mieux encore avec votre système, le billet de banque dont les paquets s'enflent dans les coffres, sans profit pour l'économie du pays.

Bien des pays d'Europe, qu'ils soient capitalistes ou collectivistes, l'ont compris.

Je n'évoquerai pas ici les systèmes employés par des pays aussi divers que la Belgique, la Finlande, la Tchécoslovaquie ou la Russie soviétique qui, au moins, ont dûrement frappé la spéculation et ce qu'on devrait appeler « l'épargne noire ».

Voilà le premier point de votre système: la politique de confiance.

Il frappe — cela est nécessaire et nous l'approuvons — la portion la plus avouée, la portion relativement la moins malsaine du capitalisme. Il épargne — et nous l'en blâmons — la partie la plus malsaine, la plus inavouée.

En somme, tandis que vous frappez la matière déclarée, vous cherchez à emprunter à 3 p. 100 les dissimulations fiscales et les profits illicites. Vous donnez 3 p. 100 aux dissimulateurs et vous imposez les gens les plus honnêtes envers le fisc.

Au moins peut-on se demander si vous réussirez.

Nous en doutons. Les premiers signes vous sont contraires.

Quand les capitaux se laissent prendre au chant de la confiance, le premier signe est la baisse de l'or et des devises au marché noir.

Or, samedi matin, après votre discours, l'or faisait un bond de 300 francs au marché noir et le dollar atteignait le cours qu'il n'avait presque jamais atteint de 315 francs.

Mais je voudrais insister davantage sur un deuxième point, qui est plus grave.

Votre thème, c'est la confiance dans le capitalisme.

Pour nous, notre thème reste la confiance dans les masses laborieuses, dans la masse des travailleurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous appartenez à un gouvernement qui a refusé les 20 p. 100 que les salariés lui réclamaient. Cette politique a coûté à la nation 35 milliards de francs, cela soi-disant pour éviter la hausse et l'inflation.

Le Gouvernement se préparait à consentir à la classe ouvrière des avantages qui se chiffraient à peine à 15 p. 100. Mais avant même qu'elle ait obtenu, si l'on peut dire, la jouissance de ces avantages, vous les lui enlevez par un nouveau train de hausses industrielles et en consacrant les hausses considérables qui se sont produites en fin d'année.

Le grand malaise de la classe ouvrière et des classes moyennes, que vous qualifiez, vous et votre Gouvernement, de politique, se traduit simplement, comme on l'a dit souvent à cette tribune, par des chiffres.

En novembre, l'indice des salaires était de 651. Au même moment l'indice des prix était de 1336.

Hélas! nous pouvons faire aujourd'hui une prophétie sans gloire. L'indice des salaires sera peut-être, par suite des arrangements de novembre, aux environs de 750 en janvier, mais l'indice des prix ne sera pas loin de 1.500.

Ainsi, l'écart subsistera; ainsi, la misère subsistera et s'aggravera.

Nous avons dit et nous répétons que la confiance des classes laborieuses nous paraît plus importante que la confiance des possédants.

En même temps que vous maintenez la misère dans la classe du travail, que vous l'aggravez sur certains points, vous cherchez à briser son unité dans la nation. En même temps, vous brisez sa volonté de participer au redressement national, de l'animer.

Vous savez que la bataille de la production ne se mène pas sans la confiance et sans l'unité de la classe ouvrière.

Je ne veux pas prendre à mon compte le texte publié avant-hier soir par un journal qui vous porte, à vous, en même temps qu'au R. P. F. une sympathie notoire. Cependant ce texte est un signe.

On lit, dans l'*Intransigeant*, au sujet de la scission de la C. G. T.: « Cette scission est pour le Gouvernement une victoire certaine. On peut être assuré, d'ailleurs, que M. René Mayer en est en partie l'artisan et qu'il est prêt à l'aider dans toute la mesure de son possible et de ses moyens. »

M. Jacques Duclos. Combien allez-vous payer pour cela, monsieur le ministre ?

On dit que vous avez fourni des locaux et des fonds de départ.

M. Gabriel Citerne. Je constate qu'il n'y a pas de démenti.

M. Emmanuel d'Astier de la Vigerie. Si ce n'est pas là votre politique, c'est en tout cas, et nul ne l'ignore en France, la politique de votre Gouvernement.

M. Jacques Duclos. C'est une victoire à la Pyrrhus.

M. Emmanuel d'Astier de la Vigerie. Croyez-vous, en conscience, que c'est cette politique qui va donner un élan nouveau à la production? Nous nous sommes étonnés que ce développement de la production, qui aurait dû être le point essentiel de votre programme, n'ait pas été traité plus longuement dans votre exposé.

C'est ce qui nous conduit maintenant, bien que les rapports puissent vous en paraître lointains, à un autre aspect de la politique de votre Gouvernement: cette politique de brimades et de méfiance à l'égard de la classe ouvrière, et qui est, de ce fait, néfaste pour le développement de la production.

Je voudrais parler brièvement de l'usage que vous faites, depuis quelques semaines, de vos nouvelles lois d'exception et même, parce que les lois ont été votées trop tardivement à votre gré, de l'article 414 du code pénal.

En même temps que vous cherchez à diviser, à démembrer la classe ouvrière, vous cherchez chaque jour à frapper ses chefs et ses dirigeants.

Votre but est simple: privée de son unité, privée de ses dirigeants, vous estimez que cette classe ouvrière deviendra, comme dans certains pays fascistes ou préfascistes, un outil misérable entre vos mains et qu'elle pourra porter, puisqu'elle sera inapte au combat, le poids principal des sacrifices que vous demandez à la nation.

Vous faites là un mauvais calcul. Ce faisant, vous n'atteignez pas la classe ouvrière; vous compromettez définitivement le redressement national. Les arrestations et les jugements de ces derniers jours prouvent que, d'une part, vous avez décidé de décimer les dirigeants de la classe ouvrière et que, d'autre part, vous voulez faire passer dans la jurisprudence des arrêts qui permettront de s'attaquer au droit de grève reconnu par la Constitution. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je ne veux pas m'étendre davantage, puisque aussi bien j'ai déposé à ce sujet une demande d'interpellation.

Je voudrais cependant donner brièvemen quelques exemples montrant les deux aspects de cette répression, la répression et l'épuration gouvernementales; la répression et l'épuration patronales, qui maintenant viennent en surenchère de la répression gouvernementale.

Voyons deux ou trois exemples de répression gouvernementale.

Au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, douze fonctionnaires ont été soit suspendus, soit révoqués, pour avoir suivi le mot d'ordre de grève lancé le 29 novembre 1947 par la fédération de l'administration générale.

A la suite de démarches auprès de M. le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, ces camarades ont été réintégrés à compter du mercredi 10 décembre. Toutefois, d'après les déclarations de M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, un blâme serait infligé aux fonctionnaires en cause avec inscription au dossier.

Etant donné que des suppressions d'emploi sont sur le point d'être opérées dans ce ministère, en application des décisions de la commission de la guillotine, les sanctions prévues à l'encontre de ces camarades équivaudront à une véritable révocation à terme. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je voudrais insister sur ce qu'a indiqué mon ami Lecœur concernant les bassins houillers.

A Anzin, on arrête Caron, secrétaire du syndicat, condamné à mort par Vichy,...

A l'extrême gauche. Et on libère Abrial!

M. Emmanuel d'Astier de La Vigerie. ...Lernoult, autre secrétaire de syndicat. A Douai, mandat d'amener contre Moche, président du syndicat, condamné à mort par Vichy; inculpation de Quenoy, secrétaire de syndicat, ex-interné par les Allemands.

Dans le Pas-de-Calais, inculpation de Delfosse, secrétaire de syndicat, sous le chef de manœuvres frauduleuses dans le but de pousser à la cessation du travail. Delfosse avait été arrêté, lui aussi, par Vichy, et s'était évadé.

Et comme le rappelait Lecœur, le même jour où l'on condamnait à des peines draconiennes les dirigeants ouvriers, des hommes de l'extrême droite qui transportaient des armes étaient eux-mêmes jugés. Ils étaient condamnés à des peines variant de zéro à six jours de prison et de 1.000 à 4.000 francs d'amende. Le président du tribunal déclarait: « Les inculpés ont outrepassé le droit de légitime défense, mais je leur accorde de très larges circonstances atténuantes. » (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Les parquets de votre Gouvernement, monsieur le ministre des finances, ont-ils reçu du ministre de la justice de très larges demandes d'indulgence et de circonstances atténuantes pour les dirigeants ouvriers ? Voilà la question. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean-Louis Tinaud. La question a déjà été réglée devant la commission de la justice. M. le garde des sceaux vous a répondu à ce sujet.

M. Marc Dupuy. On condamne les ouvriers et on libère les traîtres. Voilà la vérité!

M. Albert Maton. C'est ce que vous appelez l'indépendance de votre justice!

M. Fernand Grenier. Peut-être croyez-vous que c'est en condamnant à des peines sévères la première corporation qui ait fait grève sous l'occupation, dès 1941, celle des mineurs, que vous ferez hausser le niveau de la production de charbon? Vous vous trompez! (*Mouvements divers.*)

En agissant ainsi, vous créez un climat de méfiance pour les ouvriers. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Emmanuel d'Astier de La Vigerie. Je voudrais signaler au Gouvernement, sans faire de confusion entre les deux Mayer — M. René Mayer transmettra certainement mes indications à M. Daniel Mayer — l'attitude que les patrons ont adoptée depuis la grève.

Je ne donnerai que trois exemples significatifs. Ils montrent comment les patrons de combat, encouragés par le Gouvernement, qui, pourtant, avait pris l'engagement de ne pas opérer de licenciements pour faits de grève, sont passés à l'offensive.

Pour la fédération nationale des entreprises de céramique, les seuls ouvriers licenciés pour faits de grève sont tous des secrétaires du syndicat, des secrétaires adjoints de syndicat et des secrétaires des cadres.

Pour la fédération du papier-carton, à la seule usine qui ait fait grève, les papeteries de la Seine, à Nanterre, il y a eu vingt licenciements pour faits de grève. Ces vingt ouvriers sont tous délégués du personnel ou secrétaires de syndicat.

Les patrons veulent, en effet, s'attaquer aux comités d'entreprise.

Au sujet de ces licenciements de Nanterre, qui portent sur 20 ouvriers totalisant 127 années de présence dans la même usine, les délégués ont reçu une lettre les avisant d'une mise à pied de trois jours en attendant d'autres sanctions.

Le 11 décembre, ils se sont présentés à l'usine afin de connaître la date de la reprise du travail. Le lundi 15 décembre, ces camarades ont été avisés par lettre recommandée avec accusé de réception, qu'après examen de leur dossier la direction décidait de ne pas donner une suite favorable à la demande de réembauchage qu'ils avaient formulée le 11.

A Rennes, un fait particulièrement symptomatique s'est produit. Une grève a eu lieu aux Tanneries de France, au cours de laquelle aucun incident n'est survenu. Cette grève a été totale et il n'y a eu aucune atteinte à la liberté du travail. Or, 52 ouvriers viennent d'être licenciés, dont 20 délégués d'établissement et d'atelier, c'est-à-dire tout le comité d'entreprise et le comité de grève.

Le dernier exemple que je donnerai concerne les Laboratoires du bâtiment et des travaux publics où a eu lieu une grève des cadres sur l'ordre du syndicat cégétiste. Des ingénieurs et des sous-directeurs ont été révoqués dès le 3 décembre et des poursuites judiciaires en dommages-intérêts devant le tribunal de la Seine ont été engagées contre eux.

La décision est, comme vous le savez, contraire aux promesses gouvernementales, acceptées par le C. N. P. F. Et pourtant, cette décision qui vise des faits de grève, à l'exclusion de toute entrave à la liberté du travail, a été prise par deux fédérations patronales.

Vous savez parfaitement, monsieur le ministre, qu'il existe un rapport direct entre l'attitude prise par le Gouvernement envers la classe ouvrière et les possibilités de redressement de la production française. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Votre politique, sinon votre plan, se résume ainsi: vous proposez aux capitaux une confiance qui sera sans doute mal payée de retour, vous ne vous attaquez pas sérieusement au mal essentiel: le train de vie de l'Etat et, notamment, les dépenses militaires.

Votre Gouvernement attaque, brime, s'efforce de démanteler une classe ouvrière à qui, un soir de décembre, vous avez cherché à imputer les pires attentats. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous renoncez pratiquement à la bataille pour la production.

Enfin, pour gagner la bataille des prix, vous ne comptez que sur l'étranger, sur l'importation américaine et sur le dollar.

Je lisais ce matin dans la presse une toute petite nouvelle. Elle est un symbole. C'était l'annonce que la ration de chocolat attendue par les enfants des travailleurs de France depuis plusieurs mois et qu'ils escomptaient toucher pour la Noël et le jour de l'An, ne leur serait pas distribuée.

En remontant aux sources, on apprend que tout le chocolat en question avait été attribué aux confiseurs parce qu'il était nécessaire de pouvoir fabriquer de ces truffes au chocolat que l'on paye 1.500 francs le kilo, alors que les enfants des travailleurs ne peuvent obtenir leur tablette de chocolat mensuelle à 140 francs le kilo. Voilà l'image de votre politique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Marc Dupuy. Il y en a qui se sont sucrés!

M. Emmanuel d'Astier de la Vigerie. Enfin, monsieur le ministre, vous avez terminé votre long exposé ainsi: « Je suis sûr, comme tout le Gouvernement, qu'il est possible de mener la France au salut. »

Oui, nous sommes certains aussi qu'on peut mener la France au salut, mais non par les voies que vous nous proposez, qui sont celles du chômage et de la misère. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Mendès-France.

M. Pierre Mendès-France. Je m'excuse, tout d'abord, d'interrompre ce débat, et je demande à l'Assemblée l'autorisation de l'entretenir pour quelques instants des questions financières et économiques. (*Rires et applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je veux, en premier lieu, rendre hommage, plus encore qu'au talent, au courage de M. le ministre des finances et des affaires économiques.

Au cours de ce débat, l'efficacité de telle ou telle disposition qu'il nous propose a pu ou pourra être contestée. Mais je pense que chacun reconnaîtra l'énergie et la vigueur des mesures qu'il déclare nécessaires au redressement du pays.

C'est ce courage, c'est cette énergie qui expliquent le préjugé favorable que certains de nos collègues m'ont chargé de traduire à la tribune.

Certes, et je le dis très loyalement, monsieur le ministre, nous avons éprouvé quelque scrupule, quelque trouble, à la fois devant certaines modalités techniques des

deux projets qui nous sont présentés et devant la politique économique générale du Gouvernement.

Je voudrais successivement me placer à chacun de ces deux points de vue.

En ce qui concerne les modalités techniques, nous sommes en présence — je ne sais si vous avez employé le mot — d'un emprunt forcé.

Je ne développerai pas ici les réserves classiques qu'on peut faire valoir à l'encontre du procédé de l'emprunt forcé. Je le dis tout net: je ne crois pas, en principe, que ce soit une bonne technique.

Les gouvernements y recourent dans des conditions malheureuses, lorsque l'état du crédit public leur interdit de placer des emprunts ordinaires — ni M. Laniel, ni M. Frédéric-Dupont n'ont manqué l'occasion de vous rappeler un peu cruellement — et lorsque, par ailleurs, l'effort proprement fiscal ne peut être que malaisément renforcé, non pas tant, en général, en raison de son poids global qu'en raison des injustices qu'il comporte et des protestations qu'il soulève parmi la population. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Mais c'est précisément parce que les circonstances sont difficiles et pénibles, c'est parce que la tâche dont le Parlement vous a chargé, monsieur le ministre, est écrasante, que nous avons le devoir de surmonter certaines objections et de contribuer, de toutes nos forces, à votre succès, qui sera, s'il se réalise, le succès du pays.

Vous l'avez dit vous-même: votre projet est sommaire et, même, brutal. L'assiette du prélèvement exceptionnel est, disons-le, presque rudimentaire, et, par conséquent, forcément un peu injuste.

Hélas! il vous faut des ressources massives et il vous les faut immédiatement.

Notre appareil fiscal, vétuste et déséquilibré, on l'a dit bien souvent à cette tribune, ne permet pas de mobiliser rapidement les ressources nécessaires sur une base d'équité et de justice absolues. Aussi faites-vous appel, une fois de plus, aux mêmes contribuables, à ceux qui figurent sur vos registres, dans vos dossiers, sur vos fichiers.

Dans le court délai qui vous était imparti, vous ne pouviez pas, nous avez-vous dit, faire autrement.

Eh bien, soit! Sachant qu'une action immédiate s'impose, nous voterons donc les mesures que vous nous proposez.

Seulement, nous exprimons le regret que, ni vos prédécesseurs, ni vous-même, par les projets en discussion, ne nous ayez saisis jusqu'à ce jour des mesures de refonte fiscale souvent annoncées et constamment ajournées.

Il y a deux ans, il y a un an, lorsque nous réclamions la réforme fiscale profonde, indispensable à ce pays, on nous objectait qu'il fallait de nombreux mois pour la réaliser. C'est le même argument qui sert toujours de prétexte à l'ajournement.

Or, il ne suffit pas de trouver, de temps à autre, des moyens exceptionnels de trésorerie pour passer quelques mois: l'emprunt de la Libération d'abord, plus tard l'impôt de solidarité, puis les recettes de l'*impex* et, aujourd'hui, l'emprunt forcé.

Il faut, en vérité, à notre budget, des ressources fiscales normales, justement réparties pour qu'elles soient acceptées par le pays, pour faire face aux dépenses normales et annuelles. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Votre projet porte la marque de l'ajournement indéfini de la réforme fiscale. Nous voyons maintenant à quel point il est regrettable que, depuis la Libération, nous ne nous soyons pas mis au travail sur ce plan et que l'on ne dispose pas, aujourd'hui, d'une arme moderne susceptible de mobiliser rapidement et dans l'équité les ressources dont le budget a besoin.

Nous regrettons donc de ne pas avoir trouvé dans vos projets, à côté des mesures sommaires d'application immédiate, le plan constructif et original de réforme dont l'expérience actuelle montre, plus clairement encore, le caractère à la fois indispensable et urgent.

Nous espérons que ce plan, monsieur le ministre, vous ne tarderez pas à nous l'apporter.

Certes, pour rendre plus supportable le sacrifice des hommes et des femmes auxquels votre projet fait appel, vous dites — et cela est vrai — qu'ils vont avoir cette fois non pas à payer un impôt, mais à souscrire à un emprunt.

Cet argument est valable, pleinement valable, mais à une condition. C'est un emprunt amortissable en dix ans. Il faut que les souscripteurs, même si leurs souscriptions ont été plus ou moins spontanées, aient l'assurance, la garantie que la monnaie sera sauvée et qu'à l'échéance ils retrouveront le montant de leur souscription.

M. Patrice Bougrain. Très bien!

M. Pierre Mendès-France. Vous prenez vis-à-vis d'eux, aujourd'hui, l'engagement solennel de sauver le franc et, pour cela, d'arrêter le danger d'inflation dont il est menacé.

Je viens de parler d'inflation. Chacun, aujourd'hui, la redoute et la condamne. J'évoque l'époque encore récente où certains niaient, ici même, qu'il existât un danger financier réel. Ils disaient: il n'y a pas de problème du budget, de problème de la trésorerie, de problème de la monnaie ou de problème des prix. Ils disaient: il faut produire, produire et rien que produire. La production relevée fera disparaître l'ensemble des difficultés. Lorsque la production sera revenue, disait-on, au niveau d'avant guerre — nous y sommes aujourd'hui — les problèmes financiers se trouveront résolus d'eux-mêmes.

D'autres, à l'époque, tout aussi persuadés cependant de la nécessité de stimuler au maximum la production nationale, répondaient qu'en fait les progrès réels de la production seraient constamment freinés par l'inflation, si l'on n'y prenait garde; que l'inflation détournerait inévitablement la production des directions vitales du redressement en encourageant, au contraire, les activités parasitaires, malsaines et spéculatives.

A cet égard, nous venons de recevoir un témoignage fort intéressant qui émane d'une autorité que vous ne contesterez pas. Il s'agit du rapport qui vient d'être publié par M. Jean Monnet sur la réalisation du Plan national, pour le premier semestre 1947. M. Jean Monnet s'exprime en des termes que je ne commenterai pas, préférant vous donner connaissance de quelques paragraphes vraiment catégoriques de son rapport. Il explique pourquoi le Plan auquel il a attaché son nom n'a pas abouti dans la période en question et il écrit ceci:

« Une cause générale et profonde a constitué, pendant le premier semestre 1947, et menace de constituer davantage encore pendant le second, ... » — hélas! nous savons que ce pronostic s'est révélé exact — « ...l'obstacle essentiel à la réalisation intégrale, ordonnée et saine du Plan. C'est l'inflation persistante qui s'oppose à la modernisation de notre économie et à l'amélioration de son rendement. S'il est une chose que le rapport montre à l'évidence, c'est bien que le Plan ne saurait s'exécuter dans l'inflation. Ainsi, c'est en nous qu'est le mal comme entre nos mains la guérison possible. »

Et, un peu plus loin, M. Monnet écrit encore: « En rendant la spéculation au jour le jour plus immédiatement et plus sûrement profitable que l'investissement à long terme, l'inflation arrête les initiatives et retarde les projets de tous ceux qui voudraient voir loin et grand. Elle multiplie les intermédiaires parasitaires et les services de luxe, développe l'absentéisme et le travail improductif, incite les campagnes à produire ce qui est cher plutôt que ce qui est utile et à moins commercialiser leurs produits, réduit la grande masse des villes au souci de la subsistance quotidienne. Entre les difficultés du présent et l'avenir de renouveau et de développement qui est à notre portée, l'inflation dresse la barrière de l'instabilité monétaire qui, non seulement décourage l'épargne et prive de capitaux la production, mais par la hausse et le désordre des prix, abaisse les salaires réels et rend chaque jour plus difficile la vie des travailleurs. »

Ainsi, mesdames, messieurs, d'un document indiscutable, il ressort clairement que nos difficultés, dans le cadre de la production, du redressement, de la reconstruction, et pour la réalisation d'un meilleur équilibre social, résultent du désordre de notre politique financière. (*Très bien! très bien!*).

Ce que nous constatons en France, d'autres pays l'ont constaté et surtout d'autres pays, plus sages que nous, l'avaient prévu. C'est ce qui explique que, dès la fin des hostilités, la plupart des pays libérés à peu près en même temps que le nôtre ont tenu à porter le premier et le plus courageux de leurs efforts sur le plan de l'assainissement monétaire et financier.

Ces réformes, M. d'Astier y a fait allusion; nous les avons vu réaliser tantôt en Belgique, tantôt en Hollande, tantôt en Tchécoslovaquie et, plus récemment encore, en Union Soviétique — à l'occasion de quoi, d'ailleurs, nous avons eu le plaisir de voir ces réformes approuvées par ceux-là mêmes qui en France s'y étaient le plus énergiquement opposés. (*Applaudissements et rires à gauche, au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. C'est une situation bien différente. (*Rires et exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

M. Pierre Montel. Vous appelez réévaluation ce qui est une dévaluation.

M. Waldeck Rochet. On ne travaille pas en Russie pour les grandes sociétés capitalistes. Il n'y en a plus.

M. Max Brusset. Mais il y a toujours du marché noir et des profiteurs de guerre.

M. Fernand Grenier. Le rationnement y a été supprimé.

M. Pierre Mendès-France. Nous en reparlerons tout à l'heure, monsieur Grenier.

L'inflation dont on parle tant, qu'est-ce donc exactement?. Je n'évoquerai pas à cette tribune les longues et savantes discussions doctrinales que nous connaissons depuis bien longtemps. Le phénomène de l'inflation n'est pas un phénomène aussi simple que la plupart des hommes et des femmes de notre pays le croient. Pour eux, en général, l'inflation se mesure seulement à la courbe de l'émission des billets par la Banque de France.

Un auteur auquel il a été fait allusion à plusieurs reprises, depuis le début de ce débat, et que M. le ministre des finances a cité, M. Gaël-Fain, vient de publier un ouvrage fort intéressant dans lequel il distingue quatre sortes d'inflation. Il y a, d'après lui, l'inflation qui résulte du déficit budgétaire, lorsque l'Etat fabrique des billets de banque pour faire face à ses dépenses permanentes. Il y a l'inflation que M. Fain appelle l'inflation salariale, qui résulte de l'excès des revenus. Il y a l'inflation provenant de la spéculation à la hausse. Enfin, il y a celle qui résulte des investissements désordonnés et abusifs.

Si vraiment, monsieur le ministre, il y a quatre maladies d'inflation, il faut que nous sachions courageusement que nous les avons toutes les quatre à la fois. Or, votre projet de loi — comme je le démontrerai tout à l'heure — ne s'attaque, en réalité, qu'à l'une ou au maximum à deux de ces maladies dont nous sommes atteints.

Je ne voudrais pas obscurcir le débat par les distinctions subtiles, savantes, et d'ailleurs exactes, qui nous sont proposées par M. Fain. Mais nous avons ici un autre document et je demande à mes collègues de bien vouloir s'y reporter dès qu'ils auront un moment libre, un document plus récent qui nous donne une très exacte analyse du problème français. C'est le rapport qui a été déposé par la commission du bilan national et qui vient d'être publié. Ce rapport analyse avec beaucoup de clarté et d'acuité les difficultés en présence desquelles nous sommes et donne du problème une vue synthétique. En un mot, d'après la commission du bilan national, le problème français se présente de la manière suivante. D'une part, la commission a fait l'inventaire des ressources nationales, c'est-à-dire du total de la production agricole, de la production industrielle, des services rendus par l'Etat et des produits qui proviennent de l'importation, ou plutôt de l'excédent des importations sur les exportations. La totalité des ressources dont dispose ainsi le pays pour le premier semestre de 1948 est évaluée à 2.300 milliards de francs — le franc étant évalué sur la base du 20 novembre 1946.

En face de ce total des ressources, la commission dresse également le bilan de la demande, c'est-à-dire de la masse des besoins solvables à satisfaire: consommation des particuliers, consommation des services publics, investissements publics ou privés. Et là, la commission aboutit à un total qui, pour le premier semestre 1948, est évalué à 2.500 milliards de francs, soit un excédent de la demande de 200 milliards.

Je m'empresse de dire que ce chiffre est à reviser immédiatement. L'excédent a été accru par les nouveaux pouvoirs d'achat résultant des dernières décisions en matière de salaires et de prix. La commission du bilan estime que c'est, pour le premier semestre de 1948, à un total de 170 milliards de pouvoirs d'achat supplémentaires que nous avons à faire face. Au total, le déficit de la ressource par rapport à la demande serait de l'ordre de 370 milliards de francs pour un semestre.

Voilà ce que la commission appelle « l'écart inflationniste ». Voilà, sous une forme synthétique, le déficit global en présence duquel nous sommes et qui caractérise très précisément notre inflation.

Que se passe-t-il, en effet, dans un pays où la demande solvable — c'est-à-dire la masse des pouvoirs d'achat qui se présentent dans le circuit économique avec le désir d'acquérir des biens et des marchandises — que se passe-t-il dans un pays où cette demande solvable excède sensiblement la masse des produits disponibles ?

Ici encore, c'est la commission du bilan qui nous répondra et — je m'excuse de cette lecture, c'est la dernière — elle écrit ceci:

« Sans doute, si un particulier décide aujourd'hui de dépenser plus qu'hier, il est vrai qu'avec plus d'argent il pourra acquérir plus de marchandises. Mais si tout le monde à la fois essaye de dépenser davantage, le marché national se change en une espèce de vente aux enchères, où la concurrence des acheteurs fait monter les prix et accroît le bénéfice des vendeurs sans augmenter le nombre des lots. Si, grâce à l'émission de monnaie, au crédit, ou à la liquidation d'épargnes accumulées, la collectivité prétend dépenser davantage, elle n'obtiendra rien de plus en contrepartie. L'égalité forcée entre la valeur des demandes et la valeur des ressources est simplement rétablie par la hausse incessante des prix. L'inflation n'est pas autre chose que l'excès des demandes sur les ressources dont dispose l'économie. »

Et, un peu plus loin: « Faute d'une stabilité générale, rien n'est plus naturel, mais rien n'est plus vain que les efforts des différents groupes sociaux pour tenter de rajuster leurs gains sur le niveau montant des prix. L'excès de la demande détermine la hausse des prix agricoles. La hausse des prix agricoles nécessite une hausse des salaires. Le relèvement des prix de revient entraîne le relèvement des prix industriels. La hausse des prix industriels justifie une nouvelle hausse des prix agricoles. De la sorte, les avantages provisoirement obtenus ne tardent pas à s'annuler réciproquement dans le désordre monétaire. Et la marche déréglée vers l'inflation ne peut tourner qu'au bénéfice des formes les plus médiocres ou les plus viles de la spéculation. »

Voilà donc le mal très nettement caractérisé. Nous savons maintenant, d'une manière chiffrée en présence de quelles difficultés nous sommes.

Quels peuvent être les remèdes ?

Si le déséquilibre entre l'offre et la demande est de l'ordre de 370 milliards pour un semestre, il n'y a que deux remèdes possibles: nous ne pouvons parvenir à l'équilibre qu'en relevant l'offre, c'est-à-dire en accroissant la production, ou en restreignant la demande, c'est-à-dire en comprimant les pouvoirs d'achat disponibles.

Il n'existe aucun autre moyen concevable pour s'attaquer au problème en face duquel nous nous trouvons.

Cela nous fait mesurer la vanité, que l'expérience nous avait déjà enseignée, des relèvements de salaires, des satisfactions accordées à telle ou telle fraction de la population, sous forme d'augmentation du prix de vente des produits agricoles, d'élevation de pensions ou de retraites. Aucun de ces moyens ne peut créer aucun bien supplémentaire à distribuer. On pourrait dire: au contraire! Et ces expédients auxquels on a eu recours depuis la Libération ne pouvaient, à aucun degré, atténuer les maux dont nous souffrons. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche. — Applaudissements au centre et sur divers bancs à droite.*)

Par conséquent, je le repète, il faut ou bien accroître la production, ou bien limiter la demande, ou bien employer les deux moyens à la fois.

M. Pierre Montel. Exactement.

M. Pierre Mendès-France. Nous sentons tous qu'il faut accroître la production. Nous savons tous qu'aucun redressement n'est concevable dans notre pays si la production ne se développe pas très largement.

C'est pourquoi l'on provoque un écho si profond, dans notre pays, lorsqu'on fait appel à la classe ouvrière pour lui demander de travailler, de travailler plus, de fournir des heures supplémentaires; ou bien encore lorsqu'on réclame, par exemple, que nous soit attribuée une part plus importante du charbon de la Ruhr, dans le présent et dans les prochaines années. Tout cela répond à l'instinct profond du pays qui se rend bien compte que rien n'est possible si la production n'est pas considérablement, massivement développée.

Seulement, il ne faudrait pas faire miroiter devant ce pays des illusions dangereuses, il ne faudrait pas lui donner à croire que l'on peut d'un jour à l'autre ou même en quelques semaines augmenter le niveau de la production dans une proportion qui soit à la mesure de nos besoins.

Pour tout ce qui est du secteur alimentaire, il est évident que la saison ne se prête à aucune possibilité matérielle: nous devrons inévitablement attendre l'été prochain.

En ce qui concerne le secteur industriel, toute élevation de production repose avant tout sur un accroissement de nos ressources en charbon et en matières premières, charbon et matières premières que nous devons nous procurer à l'étranger. Cela pose une question de devises, et M. le ministre des finances pourrait nous dire à quel point cette question est devenue cruelle, surtout depuis qu'une fraction de l'opinion publique réclame l'augmentation des importations de denrées alimentaires, laquelle, compte tenu de la limitation de nos ressources, ne peut évidemment intervenir que si, en contrepartie, nous importons sensiblement moins de matières premières, de charbon ou de matériel d'équipement.

Enfin, j'y insiste, le développement de la production n'est pas réalisable tant que nous n'aurons pas jugulé le mal de l'inflation.

Si donc, nous sommes tous d'accord ici pour promouvoir la production, nous avons le devoir de ne pas nous bercer d'illusions et de ne pas attendre de ce côté un progrès immédiat qui ne peut, hélas! venir qu'après de longs efforts et d'inévitables délais.

C'est pourquoi le Gouvernement se tourne vers la deuxième possibilité et, par ses projets de lois, essaie d'obtenir la limitation de la demande.

La demande de biens ou de marchandises sur le marché peut avoir plusieurs

origines. Il y a la demande pour le compte de l'Etat et la demande pour le compte des particuliers. Il y a la demande pour les besoins de la consommation et la demande pour les investissements et la reconstruction.

A moins d'un accroissement de la production ou de l'importation, il n'est pas possible d'accroître la part de l'Etat ou des particuliers, la part des investissements ou de la consommation, sans réduire par ailleurs la demande d'une autre partie prenante et dans la même mesure. Le volume global disponible est fixe, au moins pour le moment. Ce que l'on donne à l'un, on le prend forcément à un autre.

Cette constatation nous oblige à placer les problèmes sur le plan des priorités. Nous devons savoir ce qu'il est nécessaire, ce qu'il est vitalement et immédiatement nécessaire de satisfaire, coûte que coûte, et ce que la dureté des temps peut nous amener à ajourner.

Or, en 1946 et en 1947, ce n'est pas ainsi que l'on a raisonné.

On a successivement promis aux consommateurs le minimum vital, aux économiquement faibles un secours efficace, aux sinistrés la répartition intégrale de leurs dommages, aux fonctionnaires leur revalorisation sociale. En même temps, l'Etat s'est engagé à exécuter un plan massif d'investissements, le plan Monnet; il a maintenu des dépenses militaires élevées; il a mis en route un programme de sécurité sociale ambitieux, enfin, il a conservé, pour ses services publics, un train de vie coûteux.

Chacune de ces « demandes » particulières était, sans doute, légitime et justifiée si on l'examinait isolément. Mais chacune de ces promesses était démagogique, car on ne pouvait pas, car on ne peut pas faire tout cela à la fois, donner à chacun et donner à tout le monde, sans rien retirer à personne. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Je pourrais, à ce propos encore, citer M. Jean Monnet, mais je préfère rappeler, monsieur le ministre, un passage de Péguy que vous connaissez bien:

« Il n'y a pas d'exemple, écrivait Péguy, que l'on ait vu un miracle économique. C'est peut-être la seule matière du monde où la célèbre loi de la conservation de la matière fonctionne hermétiquement, où il n'y ait absolument aucun merveilleux... Ce qu'on met quelque part en économie, il faut l'avoir pris ailleurs. L'argent que l'on met quelque part, il faut l'avoir pris, ou il faut en avoir pris au moins autant ailleurs. »

Voilà ce que Péguy, qu'on ne cite pas fréquemment dans un débat financier, écrivait, et voilà ce que, malheureusement, une partie importante de l'opinion publique, en France, ne sait pas encore assez.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Péguy a dit beaucoup d'autres choses encore qui sont trop peu connues.

M. Mendès-France. Il a dit beaucoup d'autres choses, mais qui n'étaient pas toujours aussi exactes que celle-là.

Le Gouvernement va donc essayer de réduire la demande, de réduire toutes les catégories de la demande, afin d'effacer cet « écart inflationniste » entre le volume total des ressources disponibles et le volume total de la demande, afin aussi, en limitant le pouvoir d'achat, de limiter du même coup la compétition des consommateurs qui s'arrachent les rares denrées et produits disponibles.

Notre collègue M. Gozard avait donc raison de dire à la commission des finances que vos projets avaient beaucoup plus un caractère économique qu'un caractère budgétaire. Mais cet aspect de restriction a provoqué de vives réactions dans certains secteurs de l'opinion. Nous en avons eu l'écho aussi bien à la commission que dans la presse.

Certes, ce projet comporte des dispositions qui sont dures. Elles sont toutefois moins cruelles que les souffrances qu'imposerait à la classe ouvrière et à la classe moyenne l'accélération de la spirale de l'inflation. (*Très bien! très bien! au centre et à droite.*)

Tout vaut mieux, oui, tout vaut mieux, même un impôt très lourd, même un impôt mal assis, que l'aggravation de l'inflation au point de l'évolution du mal où nous sommes arrivés.

Je voterai sans joie, mais sans hésitation, le prélèvement dont, cependant, les lacunes et même les injustices ne m'ont pas échappé, car il réduira, dans une certaine mesure, la masse excédentaire de la demande et, par conséquent, la menace de la catastrophe monétaire. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Pour les mêmes raisons, j'approuverais, monsieur le ministre, toutes mesures que vous proposeriez pour mettre plus de discipline dans les investissements privés et dans les garanties bancaires. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mais, dans le même ordre d'idées, il importe de réduire autant que possible la « demande » pour les besoins de l'Etat; la commission des finances a introduit dans votre projet un article 7 *bis* qui exige du Gouvernement un nouvel effort de restrictions des dépenses budgétaires. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Nous n'entendons pas méconnaître ce qui a déjà été accompli dans ce sens et que l'opinion publique ne connaît sans doute pas assez. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Robert Schuman, *président du conseil.* Très bien!

M. Pierre Mendès-France. Vous avez, l'autre jour, à cette tribune, énuméré les compressions budgétaires réalisées, soit par le précédent gouvernement, soit par le Gouvernement actuel. Je ne suis pas de ceux qui considèrent que cet effort est suffisant; j'estime cependant que le devoir est de dire loyalement à l'opinion publique ce qui a déjà été fait, ne serait-ce que pour lui donner confiance dans les promesses de compressions nouvelles que vous allez, je pense, être amené à formuler devant l'Assemblée.

En fait de dépenses, vous ne devez accepter — c'est une règle de fer dont le Gouvernement ne doit pas s'écarter — que les dépenses inévitables, c'est-à-dire immédiatement nécessaires.

Vous devez refuser impitoyablement tout ce qui constitue un prélèvement sur le revenu national, sur la production nationale, et qui pourrait être ajourné. Il y a là, j'y insiste, une priorité des urgences. Nous sommes souvent en présence de demandes légitimes, raisonnables; si elles n'appartiennent pas à la première priorité, qui ne peut absolument pas être ajournée, vous devez les écarter. Or, un grand nombre d'administrations n'ont pas encore compris la nécessité de cette priorité des urgences. On pourrait multiplier les exemples. Laissez-moi vous en donner simplement quelques-uns.

Dans un ministère que vous connaissez bien, puisque vous l'avez longtemps dirigé, le ministère des travaux publics, nous avons vu avec surprise les ponts et chaussées, non seulement refaire les routes dégradées et sauver ce qui, de notre patrimoine routier, avait tant souffert pendant la guerre, mais réaliser de nouvelles routes, relever des virages, ouvrir des chantiers superflus et parfois somptuaires. Lorsque certains de ces travaux ont été examinés de près, on s'est aperçu avec quelque surprise qu'on avait exécuté en 1946 et en 1947 les plans qui avaient été établis en 1935 et en 1936 pour lutter contre le chômage! (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Il y a chez les fonctionnaires qui ont pris ces décisions une conception du service peut-être compatible avec le point de vue particulier de leur activité technique, mais incompatible avec l'intérêt général dans les conditions où nous nous trouvons aujourd'hui. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Lorsque le ministère des P.T.T. emploie un milliard à reconstituer des stocks qui ont été dégradés ou diminués pendant la guerre, nous avons lieu d'exprimer notre surprise.

M. Patrice Bougrain. Très bien!

M. Pierre Mendès-France. Vous réprimez la constitution de stocks par les intermédiaires, par les industriels, par les paysans, vous voulez, par la restriction du crédit, obliger les commerçants à livrer les marchandises dont ils disposent. Vous considérez comme un délit de constituer des stocks et d'en organiser la rétention. Comment se fait-il que certaines administrations estiment, pour des besoins strictement techniques que je ne méconnais pas, mais qui ne sont pas dans l'ordre des circonstances présentes, pouvoir constituer des stocks d'un ordre de grandeur quelquefois supérieur à celui des réserves qu'elles avaient avant la guerre ? (*Très bien! très bien!*)

Pendant ce temps, des travaux urgents ne peuvent pas être réalisés. Si l'on compare l'importance du montant de la monnaie-matière stérilisée par le ministère des P.T.T. et la pauvreté des dotations en monnaie-matière du génie rural, qui, lui, s'occupe de travaux d'équipement rapidement rentables, on aboutirait à des constatations réellement inadmissibles. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

On pourrait donner d'autres exemples. La S. N. C. F., notamment, doit être mentionnée. Nous l'avons vue employer de l'acier ou du ciment pour reconstruire des gares. N'aurait-il pas été préférable que ce ciment serve à faire avancer plus rapidement les travaux de barrages ? N'aurait-il pas été préférable que ce fer ou cet acier serve à fabriquer plus de wagons ? Car nous sommes en présence d'un déficit considérable de matériel roulant.

M. Marc Dupuy. Adressez-vous à M. Mayer qui a commandé en Amérique 30.000 wagons et 700 locomotives quand il était ministre des travaux publics. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Patrice Bongrain. Il a bien fait. Cela appuie la thèse développée par M. Mendès-France.

M. Pierre Mendès-France. M. René Mayer est assez grand, je pense, pour vous répondre lui-même. Je vous fais cependant observer qu'il ne s'agit pas d'instituer ici une nouvelle polémique entre le parti américain et le « parti patriote » (*Rires à gauche, au centre et à droite*), mais de voir posément et objectivement, si, dans les années passées, nous avons fait un emploi raisonnable des rares ressources dont nous disposions.

M. Jacques Duclos. Où sont les responsables ?

M. Pierre Mendès-France. C'est pourquoi je vous demandais, monsieur le ministre, d'ajourner ou même de supprimer toutes les dépenses qui ne sont pas immédiatement indispensables. Ainsi, et ainsi seulement, vous arriverez à équilibrer le budget, ce qui est, nous avez-vous dit, votre premier but. Ainsi, et ainsi seulement, vous obtiendrez une amélioration profonde et durable de la situation financière dont nous souffrons.

Toutefois, l'équilibre budgétaire, qui est loin d'être réalisé, mais dont tous vos efforts nous rapprochent progressivement, n'est pas tout.

Sans revenir sur ce que j'ai eu l'occasion de dire ici il y a quelques mois, à l'époque où j'ai essayé de démontrer à l'Assemblée que l'équilibre budgétaire ne suffisait pas, et où, au risque de passer pour exigeant, je n'avais pas craint de demander un super-équilibre budgétaire, je voudrais montrer, par l'exemple d'un grands pays, que l'équilibre budgétaire ne suffit pas à lui seul à maîtriser l'inflation. Je fais allusion aux Etats-Unis d'Amérique. Il y a, aux Etats-Unis, à l'heure actuelle, un excédent budgétaire de l'ordre de 13 milliards et demi de dollars par an. Or, le gouvernement refuse énergiquement les dégrèvements fiscaux et se déclare inquiet du danger d'inflation. Comment cela est-il possible ?

Je crois que les extraits du rapport de la commission du bilan national, que j'ai lus précédemment, répondent clairement à la question.

Tant que, dans un pays, soit pour l'Etat, soit pour les particuliers, les revenus nominaux sont supérieurs aux ressources effectives, le danger d'inflation existe. Et voilà pourquoi nous voyons aux Etats-Unis, le gouvernement s'employer à frapper le pays de lourdes charges fiscales et à réaliser un large excédent budgétaire, de manière à « pomper » toutes les disponibilités dangereusement excédentaires et à permettre ainsi que le niveau des salaires obtenus par les ouvriers ne soit pas dangereux.

M. Jacques Duclos. M. René Mayer aussi veut « pomper » !

M. Pierre Mendès-France. M. René Mayer veut pomper les disponibilités stériles et spéculatives. Il a raison de le faire. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jacques Duclos. On verra cela.

M. Waldeck Rochet. Ceux qui sont appelés à être « pompés » s'en souviendront.

M. Pierre Mendès-France. Je pense donc que l'effort entrepris par le Gouvernement ne serait pas complet s'il ne comportait, disons un deuxième train de mesures qui n'apparaissent pas dans les projets dont nous discutons aujourd'hui et qui auraient pour effet de combattre les dangers inflationnistes dont nous sommes menacés par ailleurs.

Certes, je peux paraître injuste et exigeant, monsieur le ministre, au moment où vous venez de déposer des projets aussi importants, de me tourner vers vous et de sembler vous reprocher de n'avoir fait face, jusqu'ici, qu'à l'un des aspects du problème de l'inflation. Mais cela résulte de la situation elle-même.

Le mal dont nous souffrons s'est aggravé, s'est multiplié depuis trois ans. Il concerne aujourd'hui, non plus seulement le budget, mais également les investissements, les crédits bancaires, le ravitaillement, la consommation générale. Vous devez vous battre sur tous ces fronts à la fois, sous peine de voir enfoncer votre ligne de défense là-bas, tandis que vous consacrerez tous vos efforts à la bataille qui se livre ici.

C'est ce qui s'est passé depuis trois ans et, à cet égard, je voudrais rappeler rapidement les étapes de la lutte inégale qui a été menée par les gouvernements depuis la libération. Au cours d'une première époque, un effort aussi énergique que possible a été fait sur le front des prix et des salaires; on voulait maintenir, par tous les moyens, la stabilité des prix et des salaires, pour sauver la monnaie. Il aurait fallu, à ce moment, un effort parallèle sur la monnaie et le budget, et en vue de l'amélioration du rationnement et du ravitaillement. A cette époque, cela n'aurait pas été extrêmement difficile.

En effet, le déséquilibre budgétaire n'était pas considérable au moment de la libération; on aurait pu redresser nos comptes assez vite. On ne l'a pas fait et une disparité évidente s'est produite entre la politique des prix et des salaires, qui essayait d'arrimer par tous les moyens une monnaie menacée, et la politique financière qui, dans cette période, a été beaucoup moins ferme.

Dans la deuxième étape, c'est exactement l'inverse qui s'est produit. Au début de l'année 1946, en effet, s'est effectué « un renversement de la vapeur »; nous avons vu alors un gouvernement déployer des efforts budgétaires, insuffisants peut-être, mais méritoires, pour essayer, coûte que coûte, de réduire le déficit, de diminuer les dépenses et d'augmenter les recettes. Pendant ce temps, malheureusement, les prix, eux, n'ont pas été maintenus. Et puis il y a eu la conférence du Palais-Royal, au cours de laquelle tout a volé en éclats : niveau des salaires, niveau des prix industriels, niveau des prix agricoles, prix de revient, tarifs, charges de l'Etat, etc. En sorte que les efforts budgétaires qui avaient été entrepris ont été anéantis.

Plus tard, est venue l' « expérience Blum ». Elle portait sur les prix, mais, dans le même temps, elle ne fut pas doublée de l'effort indispensable sur le plan du budget et sur le plan du rationnement.

Aujourd'hui, nous abordons, si vous le voulez, monsieur le ministre, une quatrième tentative. Vous nous proposez de nouveau des mesures budgétaires. Mais nos inquiétudes restent grandes sur l'autre front, celui des prix. Car il n'est pas douteux que si, demain, vous réalisiez l'équilibre budgétaire, les prix n'étant pas « arrimés » et continuant à monter, l'augmentation du coût de toutes choses, celle, inévitable, des traitements, des pensions ou des retraites, menacerait à nouveau l'équilibre budgétaire. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Il faut se battre sur tous les fronts à la fois et je conviens que ce n'est pas facile, que c'est singulièrement dur. Mais c'est cependant indispensable, sous peine de voir réduire à néant l'effort que vous entreprenez aujourd'hui.

Nous allons connaître, au cours du prochain hiver, et plus encore sans doute au printemps, des hausses de prix. Je crois discerner, en effet, toute une série de causes de hausses, hélas! puissantes.

Il y a d'abord les 400 milliards de francs nouveaux de pouvoir d'achat annuel qui ont été injectés dans le circuit à la suite des événements de ces derniers mois, sous forme d'augmentations de salaires, de traitements, d'augmentations de toutes sortes. Il va en résulter un « appel d'air » dont l'effet n'est, hélas! pas douteux; et cet appel d'air doit se produire en plein hiver, dans un moment où, aux raisons saisonnières habituelles de pénurie de ravitaillement, s'ajouteront cette année les suites de nos mauvaises récoltes.

Comment ne pas penser, alors, que les consommateurs malheureux, qui vont disposer de 400 milliards de francs de billets supplémentaires, vont essayer, par tous les moyens, de se procurer des denrées, hélas! trop rares? Vous nous avez dit avant-hier à la tribune, monsieur le ministre, que 82 p. 100 de la production agricole sont exclus du contrôle. Pour ces 82 p. 100, c'est la loi de l'offre et de la demande qui joue. Alors que nous entrons dans un hiver au cours duquel les produits seront rares et le pouvoir d'achat plus abondant, le jeu de cette loi de l'offre et de la demande ne peut que provoquer les plus graves inquiétudes.

Il convient, de surcroît, de tenir compte d'une mesure sur laquelle je vous demande de réfléchir: c'est la libération — c'est le mot que vous avez employé — de presque tous les produits industriels.

Certes, vous maintenez vos contrôles sur un certain nombre de produits de base: charbon, électricité, matières premières fondamentales. Mais ces produits de base ne vont pas directement au consommateur. Ils ne lui parviennent qu'à l'issue d'un circuit quelquefois très long, par l'intermédiaire de transformateurs quelquefois très nombreux. Votre mesure va rendre à ces intermédiaires et à ces transformateurs toute liberté de constituer des stocks et de hausser sans limite leurs prix de vente.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Cela dépend des secteurs. Vous savez qu'un certain nombre de produits, non pas seulement parmi les produits de base, ne seront pas libérés jusqu'à un stade donné de transformation.

M. Pierre Mendès-France. « Jusqu'à un stade donné de transformation », dites-vous? Ces produits semi-ouvrés ne parviendront aux consommateurs qu'à travers un circuit commercial auquel vous rendez la liberté complète. Les intermédiaires seront tentés, dans un moment où la confiance dans la monnaie n'est pas très développée, soit de stocker ces marchandises, soit d'augmenter les prix qu'ils imposeront aux consommateurs.

Et puis, il risque de se produire une contagion qui affectera le secteur agricole lui-même.

Le paysan, payant ses ouvriers plus cher à la suite des décisions d'augmentation des salaires, dépensant plus pour se procurer les produits industriels, à la suite des mesures que vous allez prendre, im-

posé plus lourdement par ailleurs, le paysan, dis-je, va relever forcément ses prix de vente. Il est libre de le faire puisque, je l'ai dit, 82 p. 100 de la production, d'ores et déjà, échappent à toute taxation.

A cet égard, je voudrais d'ailleurs faire observer que votre décision est dangereuse même à l'égard du secteur contrôlé, car, et nous en avons fait l'expérience depuis trois ans, lorsque coexistent un secteur libre, dans lequel les prix montent, et un secteur contrôlé — considéré évidemment comme vital — dans lequel les prix doivent rester limités, le producteur, tout naturellement, est incité à produire de plus en plus des produits qui rapportent plutôt que d'autres qui sont cependant indispensables. C'est ainsi qu'on a fait de moins en moins de blé et de plus en plus de céréales secondaires, de moins en moins de lait et de plus en plus de viande, dans un moment où il aurait fallu, au contraire, et plus de blé et plus de lait.

C'est là, monsieur le ministre, le côté le plus inquiétant de la situation actuelle, et vos projets n'y parent que dans une mesure extrêmement faible.

Dans une certaine mesure, les 400 milliards de francs nouveaux vont certes être assujettis aux impôts ordinaires et, de ce chef, 50, 80 ou 100 milliards, peut-être, reviendront aux caisses du Trésor. Mais le surplus ira directement dans le circuit de la consommation, votre prélèvement exceptionnel ne frappant pas les bénéficiaires de ces 400 milliards de pouvoir d'achat. Ces 400 milliards, au fort de l'hiver, vont se porter brutalement sur le marché des denrées alimentaires et déclencher, si vous n'y prenez garde, une hausse brusque et rapide qui risquera d'emporter l'ensemble de l'édifice que vous essayez de construire.

Monsieur le ministre, j'ai dit que la « libération » des prix industriels allait probablement se traduire par une hausse. Je ne veux pas reprendre un débat qui s'est déjà instauré bien souvent dans cette Assemblée entre ceux qu'on appelle les dirigistes et ceux qu'on appelle les libéraux. Je veux seulement marquer que, dans ces dernières années, chaque fois que la liberté de vente et de prix a été rétablie pour un produit, les conséquences en ont été désastreuses pour le consommateur. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche.*)

Il y a quelque mois, on triomphait parce que, au moment de la production massive du printemps, les œufs « libérés » avaient baissé sur le marché de Paris. On vendait les œufs 10 francs, ce qui paraissait un succès. Soit dit en passant, parler de succès, c'était se montrer bien peu exigeant, car avant la guerre le prix d'un œuf était de quatorze ou quinze sous, de sorte que le prix de 10 francs donnait un coefficient d'augmentation assez élevé!

Mais cette époque et le prix de 10 francs sont très loin derrière nous; les œufs se vendent 30 à 32 francs à Paris, et nous ne sommes pas encore à la soudure, de telle manière que nous pouvons nous demander quel sera le prix d'ici quelques mois.

Pour les pommes de terre, on a rétabli également la liberté des transactions, mais le prix actuel est à peu près le triple de celui qui était pratiqué auparavant.

Ce matin, à cette tribune, M. Lecœur a évoqué le problème du bois. Je n'y reviens pas. Depuis qu'on a libéré le bois, les prix ont massivement augmenté.

Je pourrais citer beaucoup d'autres produits et beaucoup d'autres marchandises. Dans le domaine agricole, les haricots, les lentilles vertes, les pois ont été libérés en octobre 1946. Le prix de vente au détail a doublé depuis. Le sel alimentaire a été libéré également. Il vaut 33 p. 100 de plus qu'auparavant.

Ce que je viens de dire des denrées alimentaires — ce sont celles qui intéressent le plus la population — je pourrais le dire, de la même manière, d'un grand nombre de produits industriels, mais je préfère ne pas lasser la patience de l'Assemblée et lui éviter une énumération qui pourrait être indéfiniment développée.

En contraste, constatons que les coefficients de hausse les plus réduits sont actuellement ceux qui intéressent des produits et qui sont restés dans un circuit surveillé. Dans le budget de la ménagère, les deux denrées dont les prix, depuis 1938, ont été relevés le moins, sont, d'une part, le pain et, d'autre part, le sucre...

A droite. Il n'y en a plus!

M. Pierre Mendès-France. ...c'est-à-dire deux catégories de marchandises qui restent surveillées et pour lesquelles on a évité les abus qui se sont produits dans d'autres domaines. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

Lorsqu'on défend la politique de la suppression massive et prématurée de tout contrôle, on prétend que les prix se régularisent après quelques semaines ou quelques mois de tâtonnements. On affirme que les prix peuvent être stabilisés du fait de la concurrence. Or, il n'y a pas concurrence quand il y a pénurie. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Ou, pour parler plus exactement, il existe bien alors une concurrence, mais c'est entre les acheteurs qu'elle s'exerce. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il y a une raison de plus, d'ailleurs, pour que la concurrence ne se produise pas entre les producteurs industriels: c'est qu'ils appartiennent fréquemment à des syndicats professionnels. L'une des attributions de ces syndicats — en vertu d'une décision de M. Marcel Paul, soit dit en passant — consiste à répartir les matières premières. On constate souvent que les producteurs indisciplinés, c'est-à-dire ceux qui ne respectent pas les accords syndicaux sur les prix, ne reçoivent pas leurs attributions normales de matières premières. Comment s'étonner dès lors que se produisent des hausses de prix à la fois inévitables et concertées? C'est véritablement du corporatisme que nous sommes en train de faire (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre*) et le scandale des comités d'organisation de Vichy, si souvent dénoncé à cette tribune, engendrait une situation moins grave que celle que nous connaissons parfois aujourd'hui. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je suis surpris, monsieur le ministre, que, dans vos projets fiscaux sévères, rien ne soit prévu pour reprendre ou tout au moins pour bloquer les profits exceptionnels que la liberté de certains prix va permettre de réaliser. Ces profits constituent de nouveaux pouvoirs d'achat dont l'apparition sur le marché accroîtra...

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Monsieur Mendès-France, me permettez-vous de vous interrompre?

M. Pierre Mendès-France. Très volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques, avec la permission de l'orateur.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Il ne vous a certainement pas échappé que, dans le projet de réforme fiscale actuellement soumis à la commission des finances, la taxe sur les profits dont vous parlez, qui relèvent des bénéfices industriels et commerciaux, a été portée par le Gouvernement de 24 à 28 p. 100.

M. Albert Gazier. C'est insuffisant.

M. Pierre Mendès-France. Monsieur le ministre, il ne faut pas confondre deux choses.

Vous avez proposé de majorer l'impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux de 24 à 28 p. 100. C'est une mesure qui va atteindre indistinctement et lourdement tous les commerçants et tous les industriels. Mais j'évoque ici une question très particulière, celle des profits exceptionnels qui vont naître de la mesure de libération que vous nous annoncez, de ces profits exceptionnels qui vont résulter du fait qu'un certain nombre d'industriels, actuellement limités par la contrainte des prix, vont pouvoir vendre désormais aux prix qu'ils voudront et parfois à des prix abusifs.

Vous désirez, à juste titre, éponger les pouvoirs d'achat excédentaires dangereux; il aurait donc été normal que vous frappiez ces profits exceptionnels d'un impôt spécial ou sans doute, mieux encore, que vous les bloquiez pendant un temps déterminé, de manière à éviter qu'ils refluent sur le marché et provoquent une aggravation de la situation inflationniste. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

Je n'ai pas l'intention, vous vous en doutez bien, de faire ici l'éloge d'une réglementation qui a été tantôt trop tâtillonne et trop tracassière, tantôt trop faible, et qui a souvent découragé les producteurs au lieu de les stimuler. Mais ce que je peux dire, c'est que la suppression pure et simple des contrôles, chaque fois qu'elle s'est réalisée pour une denrée ou une marchandise, a entraîné à brève échéance une augmentation sensible des prix. Et quand je parle des prix, je fais allusion, non seulement aux anciens prix légaux, mais presque toujours, également, aux anciens prix du marché noir.

Malgré ses inconvénients et son impopularité, le mérite de la répartition — si elle est correctement organisée, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas — c'est de fournir aux classes les moins favorisées, à un prix correct en rapport avec leurs revenus, une ration au moins partielle et de leur garantir un niveau de vie minimum.

Car, le minimum vital n'est pas de 7.000 francs, de 8.000 francs, ou de 10.800 francs; le minimum vital, c'est un certain nombre de kilogrammes de pain, de viande, de corps gras et d'autres denrées. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Voulez-vous me permettre de vous interrompre de nouveau?

M. Pierre Mendès-France. Je vous en prie.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Le Gouvernement a-t-il annoncé la libération d'un seul produit agricole?

M. Pierre Mendès-France. Non, le Gouvernement n'a annoncé la libération d'aucun produit agricole, mais j'ai dit tout à l'heure — et vous ne l'avez pas contesté, car c'est évident — que, d'une part, la libération des produits industriels aura un effet de contagion et de répercussion sur les produits agricoles et que, d'autre part, cet effet est d'autant plus à craindre que 82 p. 100 de la production agricole ne sont, d'ores et déjà, plus soumis à aucune taxation d'aucune sorte.

Or, tant que vous n'aurez pas fait face à ce problème, qui est le problème essentiel sur lequel nous butons depuis trois ans, tant que vous n'aurez pas assuré aux classes les moins favorisées du pays ce nombre de kilogrammes de denrées dont je viens de parler, aucune augmentation de salaires — vous l'avez déclaré — mais aussi aucune politique financière, même sévère, ne permettront d'obtenir un résultat effectif et durable. (*Très bien! très bien!*)

Notre économie souffre d'un déficit de produits alimentaires, de charbon, de devises, de main-d'œuvre. La suppression des contrôles ne nous donnera ni un kilogramme de plus de produits alimentaires, ni une tonne de plus de charbon, ni un dollar de plus de devises, ni un homme de plus au travail. Elle rendra seulement plus vive la compétition des consommateurs et des utilisateurs autour des maigres stocks qui sont à répartir. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

Au fond, vous le savez bien; c'est parce que vous le savez bien que vous venez de vous prévaloir du fait que vous ne libérez pas les denrées alimentaires. Cependant, vous avez dû songer à le faire. J'ai sous les yeux une proposition de résolution déposée, il y a quelques mois, sur le bureau de l'Assemblée, par un de nos collègues les plus sympathiques, que vous avez eu raison de prendre auprès de vous, pour être votre collaborateur direct en matière économique, M. Gaillard. Dans cette proposition de résolution, M. Gaillard exposait quelles étaient les mesures à prendre en matière économique pour abolir ce qu'on a appelé le dirigisme. La proposition demandait notamment la liberté immédiate et totale en matière de fruits, de légumes et de viande. Ce vœu a été accompli. Nous en voyons aujourd'hui les résultats. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

Dans le discours si clair que vous avez prononcé avant-hier à cette tribune, il n'y avait qu'une seule phrase obscure. Je suppose que c'était à dessein. (*Sourires.*) C'était celle qui concernait la question de la viande. Ai-je bien compris ? Je crois avoir deviné, qu'en matière de viande, loin de donner satisfaction à M. Gaillard, vous avez fait un pas en arrière en vous acheminant vers une organisation dont l'absence coûte cher aux consommateurs depuis longtemps. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

On dit que les contrôles sont impopulaires. C'est vrai. Ils le sont pour de multiples raisons. D'abord, parce qu'ils ont été très mal organisés et aussi, pour une raison plus profonde et sur laquelle je vous demande de réfléchir.

Un homme se casse un membre. On le met dans le plâtre. Il ne cesse de maudire le plâtre, l'accuse de l'empêcher de vivre « comme avant », d'entraver tous ses mouvements et de le supplicier. Chaque jour, il demande au chirurgien de le délivrer. Mais, monsieur le ministre, ce n'est pas le plâtre qui est responsable des souffrances, c'est la fracture. (*Très bien! très bien! sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Ou l'accident.

M. Pierre Mendès-France. De même, quand les gens souffrent de la pénurie, ils en accusent le rationnement. Si l'homme au bras cassé se débarrassait prématurément de son plâtre, sa guérison serait retardée, peut-être même définitivement empêchée. Il souffrirait encore bien davantage et s'exposerait à des conséquences graves, parfois irréparables. Craignez donc, monsieur le ministre, de supprimer les contrôles prématurément pour répondre au vœu d'un malade impatient ou pour lui donner une dangereuse satisfaction qu'il paierait fort cher par la suite.

Regardez aussi ce qui se passe dans les pays qui nous entourent. Il y a un pays voisin dont on parle souvent, c'est la Belgique. On dit que la Belgique a pratiqué une politique de suppression totale des contrôles et des réglementations. Je rappelle, à cet égard, que la Belgique, aussitôt après la Libération, a pratiqué une politique financière énergique et correcte. Elle a lutté contre l'inflation. (*Très bien! très bien!*). Elle a réalisé ou à peu près l'équilibre de son budget. Dans le cadre d'une monnaie et d'un budget sains, on peut limiter progressivement les contrôles et réduire les rationnements. Au moment de la Libération, quand je défendais une certaine politique monétaire, j'indiquais qu'elle permettrait, par la suite, d'atténuer la rigueur des réglementations et des contrôles. Seulement, cette politique financière n'a pas été suivie. D'année en année, nous avons vécu dans la facilité financière et dans le désordre de la monnaie. Et c'est pourquoi nous ne pouvons pas aujourd'hui nous prévaloir des mesures que les Belges ont pu prendre, parce qu'ils avaient, eux, et dès le début, opéré l'assainissement indispensable. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

Il y a une deuxième différence entre la Belgique et la France. La Belgique n'a pas, ou presque pas, de charges de reconstruction. Tout ce que ce pays produit, il peut le consacrer au maintien du niveau d'existence de ses habitants. Chez nous, il n'en est pas de même; il nous faut prélever sur la production nationale une fraction importante pour l'affecter à la reconstruction.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Très bien!

M. Pierre Mendès-France. Très souvent, nous rencontrons des hommes ou des femmes qui ne comprennent pas, notre production nationale étant à peu près celle de 1938, que le niveau d'existence de la population ne puisse pas être équivalent à celui de 1938.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Très bien!

M. Pierre Mendès-France. L'explication est facile à donner. En effet, nous sommes obligés, avec un revenu national identique à celui de 1938, de consacrer une fraction très importante de ce revenu à des besoins de reconstruction qui n'existaient pas en 1938. La Belgique n'a pas cette charge et elle peut donc se dispenser de certaines mesures que nous sommes, nous, obligés de maintenir encore.

M. Paul Theetten. Les Belges n'ont pas fait de démagogie et, surtout, pas de nationalisation.

M. Pierre Mendès-France. Enfin, il n'est pas exact de dire que, chez nos voisins du Nord, tous les contrôles ont été supprimés. En Belgique, aujourd'hui encore, sont rationnés, non seulement des denrées telles que les matières grasses ou le sucre, comme en France, mais aussi des aliments pour lesquels le rationnement a été aboli en France depuis longtemps, par exemple, les légumes secs et le beurre.

Voulez-vous que nous prenions un autre exemple, celui de la Hollande ? La situation de la Hollande est plus comparable à la nôtre; la Hollande a souffert de dommages de guerre et de sinistres considérables comme la France. Eh bien! on y a maintenu un régime de contrôle extrêmement restrictif, notamment sur les denrées alimentaires, le pain, le lait, le fromage — qui sont cependant des productions traditionnelles dans ce pays — et aussi sur le textile, le savon, la viande... L'administration économique des Pays-Bas est d'une rigueur toute particulière dont certains de nos collègues, il y a quelques jours, apportaient encore le témoignage.

Le gouvernement hollandais, loin de pratiquer cette démagogie dont on parlait tout à l'heure, a annoncé récemment, par la voix de son ministre des finances, que les mesures de contrôle économique dureraient encore inévitablement pendant longtemps. Mais, en contre-partie, le niveau des prix est là-bas au coefficient 2 ou 2 1/2 par rapport à 1938, et les classes les moins favorisées ont, évidemment, un niveau d'existence supérieur à celui de ces mêmes classes dans notre pays.

Portons nos regards plus loin. N'avez-vous pas été frappés, mes chers collègues, par le fait que, dans un pays dont la production est considérable, les Etats-Unis, on parle aujourd'hui de rétablir les contrôles ? N'avez-vous pas été frappés de ce que, dans un autre pays voisin des Etats-Unis et, lui aussi, très riche, le Canada, on rétablit également le rationnement et le contrôle ?

N'avez-vous pas été frappés de ce qu'en Angleterre l'opinion publique ne met pas en cause le principe de la réglementation et des mesures inévitables de rationnement ? Le chef de l'opposition, M. Churchill, parlant à Manchester le 6 décembre 1947, a proclamé, au nom du parti conservateur, que « ...aussi longtemps que la pénurie existe, les contrôles sont inévitables » et doivent être maintenus. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

Je sais bien qu'il est de mode de proclamer l'échec de la politique économique anglaise. A l'extrême gauche, on critique la politique de la Grande-Bretagne parce qu'elle a un gouvernement socialiste; à l'extrême droite, on la critique encore parce qu'elle a un gouvernement baptisé dirigiste. Il se fait ainsi une sorte d'union sacrée pour proclamer que nos voisins britanniques ont échoué dans leur politique.

M. Joseph Laniel. Nous avons assez de nos difficultés sans nous mêler des leurs.

M. Pierre Mendès-France. En Angleterre, c'est vrai, on mène une vie sévère, frugale, austère, et M. le président du conseil en a été récemment encore le témoin admiratif.

M. le président du conseil. C'est exact.

M. Pierre Mendès-France. Cette sévérité et cette austérité sont basées sur l'égalité de tous les citoyens. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

Certains voyageurs français sont défavorablement impressionnés parce qu'ils ne trouvent pas, dans les restaurants de Londres, l'équivalent de ces repas à 1.000 ou 2.000 francs qui font, paraît-il, honneur à notre capitale. Parce qu'ils n'ont pas pu, en Angleterre, « ...manger, comme l'écrit La Bruyère, en un seul repas, la pourriture de vingt familles », ils en concluent qu'on vit plus mal outre-Manche que chez nous.

Mais, pendant ce temps, le gouvernement anglais peut déclarer, sans recevoir le moindre démenti de quiconque, pas même des organisations ouvrières — ce que le *Livre blanc* peut d'ailleurs établir par des chiffres indiscutables — que les rations de la classe ouvrière en Grande-Bretagne sont supérieures aujourd'hui à ce qu'elles ont été à aucun moment de l'histoire de ce pays. De sorte que l'on pourrait répondre à ces voyageurs français, au jugement un peu hâtif, que s'il fait meilleur être riche en France qu'en Angleterre, il fait meilleur être pauvre en Angleterre qu'en France. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

M. Robert Bruyneel. C'est sans doute pour cela que la majorité des électeurs anglais a voté contre les socialistes aux élections municipales!

M. Pierre Mendès-France. Moins bien informé que vous, mon cher collègue, je ne sais pas pourquoi la majorité des électeurs anglais a voté contre les socialistes aux élections municipales. Mais ce que je sais, c'est que le leader de l'opposition, M. Churchill, a déclaré récemment que, s'il reprenait le pouvoir, il maintiendrait un rationnement qui lui paraît indispensable pour le moment. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

M. Robert Bruyneel. Il maintiendrait le rationnement, mais non le dirigisme.

M. André Monteil. Les conservateurs sont intelligents, en Angleterre.

M. Jean Cayeux. Et ils sont, si l'on peut dire, tous républicains. (*Sourires.*)

M. Pierre Mendès-France. Voyez-vous, ce qui exaspère les Français, plus que les restrictions, c'est la constatation qu'elles ne s'appliquent pas également à tous. C'est cette inégalité qu'il nous faut cesser, même si c'est très difficile. Et c'est, en effet, très difficile. Mais tant que la situation actuelle durera, vous n'aurez pas l'appui décisif de la volonté populaire, sans lequel aucun redressement n'est possible, quels que soient les textes mêmes drastiques que cette Assemblée votera à votre demande.

Je répète que je n'entends pas défendre un instant l'état de désordre organisé, de vexations inutiles et stériles, de coq-à-l'âne économique, généralement connu sous le nom de dirigisme. Mais je ne peux pas approuver et, croyez-moi, le pays n'approuvera finalement pas et il condamnera un régime qui, sous le nom inexact de liberté, se contenterait de consacrer la répartition des produits disponibles sur la seule base scandaleuse de « l'argent roi ». (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

M. Jean Cayeux. Les députés du rassemblement des gauches n'applaudissent pas.

M. Pierre Mendès-France. Je parlais de certains pays voisins. Il en est un qui me reste à citer.

De même qu'il est de mode de parler de l'échec de la politique britannique, on se réjouit, dans certains milieux, du succès de la politique italienne. Nous savons tous, hélas — et tous ceux qui se sont rendu en Italie en ont été témoins — que le succès de la politique italienne repose sur la misère et sur le chômage, sur cette répartition des biens disponibles par le moyen de l'argent et rien que par le moyen de l'argent dont je parlais il y a un instant.

Cette expérience italienne éclaire les articles récemment publiés par un membre éminent de l'Institut, dans un grand journal de tradition libérale. L'auteur à voulu démontrer qu'il fallait revenir à un libéralisme complet et presque immédiat. Il a consacré, à son point de vue, quatre articles massifs.

Je recommande à mes collègues la lecture du troisième article, où se dévoile nettement la conclusion, la seule conclusion que M. Rueff nous offre. Elle consiste à bloquer les salaires et à laisser monter les prix. Je pourrais m'indigner, sur le plan sentimental, ou critiquer sur le plan politique; je pourrais dire que c'est un moyen barbare pour redresser notre situation économique que de compter sur la seule misère ouvrière et sur le chômage. Mais, à supposer même que la classe ouvrière accepte ces nouveaux sacrifices, ou qu'on l'y contraigne par la dictature et par la violence, cette politique n'est pas viable en France. Pour recommander en même temps le blocage des salaires et la liberté des prix, il faut avoir oublié que nous sommes en économie de plein emploi, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de chômage en France et probablement pour un temps encore assez long.

M. Marc Dupuy. On va licencier 10.000 cheminots!

M. Pierre Mendès-France. Je tiens à rassurer M. Dupuy. Pendant longtemps encore la France ne connaîtra pas le chômage. Elle aura du travail pour ses ouvriers; elle devra même chercher à importer de la main-d'œuvre en provenance de l'étranger.

M. Jacques Duclos. Attention, monsieur Mendès-France, ne jouez pas au prophète.

M. Virgile Barel. Nous prenons note.

M. Pierre Mendès-France. Or, dans un système de plein emploi, quelle est la situation ? Les employeurs dont les fabrications sont bénéficiaires et qui, disposant de matières premières et d'outillage, pourraient fabriquer davantage s'ils avaient un plus grand nombre d'ouvriers, sont poussés à se disputer la main-d'œuvre. Ils le font en payant et parfois en offrant ce que l'on appelle des salaires noirs.

Si l'on rend maintenant la liberté aux produits industriels, on verra ces mêmes employeurs, bénéficiant de prix plus élevés et de marges de profits plus fortes, se lancer de plus en plus dans cette surenchère en vue d'attirer chez eux la main-d'œuvre existante, mais globalement insuffisante. De même que, tout à l'heure, nous parlions de la compétition des consommateurs autour de stocks de denrées insuffisants, nous assisterions alors à une compétition des employeurs autour d'un contingent de main-d'œuvre trop faible pour satisfaire la demande.

Seulement, il reste dans votre système, monsieur le ministre, quelques secteurs essentiels auxquels la liberté des prix n'est pas rendue. Les employeurs, dans ce secteur, ne pourront pas imiter la pratique des employeurs des secteurs devenus libres. Incapables de payer des salaires noirs, ils verront graduellement leurs ouvriers les quitter pour s'embaucher dans des entreprises dont les profits réalisés à la faveur de la liberté permettront de payer des salaires illégaux de plus en plus élevés. Ce seront les industries les plus essentielles à la vie de la nation qui ne pourront pas retenir les ouvriers; et ce seront les industries les moins importantes et parfois de pur luxe qui pourront se les attacher! On aperçoit la conséquence inéluctable de ce système, à savoir: difficultés et baisse de production pour ce qui est essentiel; prospérité, gros bénéfices et augmentation de la production pour ce qui est secondaire ou superflu.

Ainsi, la politique de blocage des salaires ne jouera que dans les industries primordiales, vitales et elle jouera contre elles. Dans les autres secteurs, la digue opposée aux salaires cédera, on assistera à la reprise de la course entre les salaires et les prix et nous serons entraînés à une vitesse accélérée dans la spirale infernale d'où nous n'aurons pas réussi à sortir.

C'est pour limiter au moins ce risque très réel que je vous suggérais, tout à l'heure, de bloquer pendant un certain temps, pendant un an, par exemple, les profits nouveaux qui vont résulter de la liberté des prix, au profit des industries décontrôlées.

Mes chers collègues, je me suis arrêté un peu trop longuement sur la politique économique. (*Non! non! et applaudissements à gauche et au centre.*) C'est, en effet, à cet égard que j'éprouve les plus grandes inquiétudes. Une violente hausse des prix risque de se produire cet hiver et, plus encore, au printemps de 1948. Il faut avoir le courage de regarder en face ce problème, qui est, aujourd'hui, le problème central.

Je sais bien qu'on flatte ce pays en cultivant certaines illusions et en faisant miroiter à ses yeux certains moyens de redressement apparemment faciles. On parle, par exemple, d'augmenter massivement les importations. Nous savons cependant que ces importations ne pourront être augmentées, hélas! dans une proportion telle que le marché soit vraiment saturé. Nous savons aussi que le plan Marshall, tel qu'il résulte des dernières discussions, est d'un ordre de grandeur relativement modeste et que, loin de nous permettre des importations supérieures à celles de l'an passé, il nous permettra, dans la meilleure hypothèse, de conserver à peu près le même niveau d'importations. Il faut, naturellement, faire le maximum dans ce domaine. Il nous faut rechercher toutes les ressources qui peuvent exister à l'extérieur. Mais ne nous leurrons pas. L'augmentation brutale et massive des importations n'est pas à notre portée.

On parle aussi parfois de réduire les exportations. Je me tourne de nouveau vers M. Monnet. Le comité du bilan a donné une prévision pour le commerce extérieur de 1948. Les importations y sont évaluées à 437 milliards de francs; les exportations à 178 milliards de francs, soit, pour l'année prochaine, un déficit de 259 milliards de francs. Je me permets de

demander à M. le ministre des finances comment il pourrait financer ce déficit commercial si nous réduisions plus encore nos exportations. Il ne peut pas y songer sérieusement.

Il est une autre illusion que l'on répand dans l'opinion publique. Tout le problème, dit-on dans certains journaux, réside dans le rétablissement de la confiance. Si la confiance était rétablie, tout serait résolu automatiquement, de soi-même. Eh bien! supposons donc le problème de la confiance résolu. Supposons qu'à la suite de circonstances heureuses un grand mouvement de confiance se développe dans le pays et que partout nous sentions s'évanouir cette incrédulité monétaire dont les ministres des finances se plaignent tant.

Quelles seraient les conséquences sur les problèmes essentiels ? Est-ce que d'un jour à l'autre, ou même d'un mois à l'autre, notre production se trouverait accrue ? Est-ce que nous aurions une tonne de charbon de plus ? Est-ce que les récoltes qui ne doivent venir que dans huit mois seraient avancées d'une semaine ? Est-ce que le déficit de notre balance extérieure serait amélioré ? Est-ce que le déséquilibre fondamental entre l'ensemble des ressources et l'ensemble de la « demande », dont je parlais tout à l'heure, serait effectivement réduit ?

Il est vrai que l'incrédulité monétaire aggrave les difficultés, qu'elle crée des embarras supplémentaires, qu'elle pousse au stockage, à la rétention, qu'elle incite les Français à ne pas souscrire suffisamment aux bons du Trésor. Il en résulte, sans aucun doute, des difficultés supplémentaires.

Mais le rétablissement complet et immédiat de la confiance rétablissement miraculeux que les uns attendent d'un changement politique, les autres d'un abandon généralisé du contrôle serait loin de résoudre les vrais problèmes, les problèmes essentiels et fondamentaux, que j'ai essayé de définir tout à l'heure. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Le rétablissement de la confiance, monsieur le ministre, ce n'est pas une solution; c'est la récompense du Gouvernement qui aura appliqué les vraies solutions et aura fondamentalement amélioré les équilibres vitaux qui sont au fond du problème français. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et maintenant, je voudrais conclure. Je viens de parler de solutions. Eh! bien, il y a les mauvaises solutions, les solutions fausses, et nous sommes un certain nombre à les avoir inlassablement combattues depuis trois ans. Il y a aussi — et c'est là, monsieur le ministre, que je vous mets en garde — les solutions bonnes mais partielles, les solutions qui, appliquées seules, ne suffisent pas, les solutions qui risquent, en quelque sorte, d'être gaspillées et d'imposer des sacrifices inutiles et supplémentaires à la population. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Même si les modalités de vos projets étaient parfaites, ceux-ci resteraient tout de même incomplets.

Notre devoir est de vous aider à les mettre en œuvre, parce que, après leur adoption, contrairement à ce qui est affirmé dans certaines propagandes, la situation sera moins mauvaise qu'avant. Une des voies d'eau sera en partie aveuglée.

Mais votre devoir, à vous, est de comprendre qu'il n'y a là qu'un élément partiel de redressement. Vous fortifiez l'une des portes de notre forteresse qui est assiégée. C'est bien. Mais prenez garde, il y a d'autres portes et elles peuvent être enfoncées, celle des prix tout d'abord.

M. Jacques Duclos. Le mur au moins est-il solide ?

M. Pierre Mendès-France. Tout faire en même temps, c'est difficile, me direz-vous. C'est vrai.

On vous demande en même temps de rétablir l'équilibre du budget, de réaliser la réforme fiscale, d'avoir une politique des prix efficace, d'améliorer le ravitaillement, de contrôler les investissements. C'est beaucoup de choses à réaliser.

Mais c'est bien ainsi que le problème se pose à vous. Nous avons perdu trois ans. Le mal s'est aggravé...

M. le président du conseil. Nous le savons bien!

M. Pierre Mendès-France. Sans doute, monsieur le président du conseil, et c'est une raison de plus pour nous de vous soutenir dans votre effort. *Très bien! très bien! à gauche et au centre.*)

M. le précident du conseil. Nous vous en remercions.

M. Pierre Mendès-France. Le mal s'est aggravé. Les tâches que j'énumère constituent le programme gouvernemental indispensable; elles sont extrêmement lourdes, mais elles découlent de la situation elle-même. Il vous faut résoudre, même si ce n'est pas de votre faute, non pas seulement un problème déjà malaisé, mais tous ces problèmes qui se posent en même temps, qui s'enchevêtrent et dont aucun n'a de solution si tous les autres ne sont pas résolus en même temps. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Le drame français actuel appelle des mesures rigoureuses, prises de toutes parts, sur tous les fronts où l'inflation s'infiltre. Vos textes — et c'est à l'honneur du Gouvernement — prouvent que vous n'avez pas peur des mesures impopulaires. Mais que le pays n'ait pas, une fois de plus, l'impression déprimante d'un effort inutile, de souffrances stériles, de sacrifices gaspillés!

Dites-lui la vérité, notamment en ce qui concerne les problèmes vitaux, la structure du bilan national, l'équilibre des prix, l'organisation du ravitaillement. Vous n'hésiteriez pas à le faire en temps de guerre, vous proclameriez alors la patrie en danger.

Eh! bien, la patrie est en danger. Faites tout votre devoir. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Quant à nous, mes chers collègues, il nous faut aussi du courage pour voter ces projets, pour pousser le Gouvernement à les prolonger, à les compléter dans d'autres domaines, le même courage du temps de guerre. S'il nous faisait défaut, le pays connaîtrait bientôt des misères, des souffrances nouvelles, des convulsions profondes que nous devons lui éviter à tout prix. (*Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Mme Germaine Peyroles. Voilà enfin un discours qui honore la tribune de l'Assemblée. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Gabriel Citerne. Ce n'est pas flatteur pour vos amis!

M. Auguste Lecœur. Ce n'est pas flatteur pour M. René Mayer!

Mme Germaine Peyroles. Chacun se comprend et balaie devant sa porte. (*Rires au centre et à gauche.*)

M. André Mutter. Ce discours est un réquisitoire contre ceux qui l'applaudissent!

Sur divers bancs. Suspension!

M. le président. J'entends demander une suspension.

L'Assemblée voudra, sans doute, renvoyer la suite de cette discussion à vingt et une heures ? (*Assentiment.*)

— 3 —

INCIDENT

M. le président. La parole est à M. René Schmitt, pour un fait personnel.

M. René Schmitt. Je m'excuse auprès de l'Assemblée de la retenir encore quelques instants et je la remercie de faire preuve d'une patience supplémentaire.

J'ai demandé la parole pour répondre à certaines affirmations, pour le moins osées, que notre collègue M. François Billoux a proférées à cette tribune.

Nous avons assisté à ce double spectacle d'un ancien ministre venant renier l'action des collègues avec lesquels il a siégé de longs mois dans les conseils ministériels, reniant ainsi sa propre activité, et apportant, d'autre part, à cette tribune un certain nombre de contre-vérités dont il nous sera, j'en suis certain, très facile de faire justice.

Je voudrais d'abord prendre acte de deux déclarations contradictoires faites à quelques minutes d'intervalle. M. François Billoux a dit en substance: J'ai déposé un projet de loi posant le principe de la réparation intégrale.

Quelques instants plus tard, il a ajouté: Mais je n'étais que le ministre de la reconstruction, je n'étais pas le ministre des finances, j'étais le technicien et non le payeur, somme toute mon projet était ce qu'il était.

J'en retiens l'aveu que, sous la violence des interruptions de l'Assemblée, M. François Billoux a opéré un repli stratégique et je constate que, quelques instants après sa première affirmation, il n'était certainement plus aussi affirmatif. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Virgile Barel. Mais vous en apportez une autre!

M. René Schmitt. Nous allons rétablir la vérité.

J'ai entre les mains un certain nombre de textes qui émanent de vous, monsieur Billoux. Ils prouveront qu'aussi bien à la commission interministérielle d'août-septembre 1946 qu'à la commission de la reconstruction et des dommages de guerre et qu'à cette même Assemblée, les faits se sont déroulés tout autrement que vous nous les avez présentés.

J'ai sous les yeux le projet de loi sur les dommages de guerre, ronéographié, que vous connaissez bien, puisque vous en avez remis un exemplaire à chacun d'entre nous lorsque nous avons assisté aux travaux préparatoires à ceux de l'Assemblée.

M. Virgile Barel. Il ne s'agit pas d'un fait personnel.

M. Jacques Duclos. Je suppose que nous aurons le droit de répondre.

M. René Schmitt. Vous me permettrez de vous dire que la position de la confédération des associations de sinistrés était formelle et que cette organisation savait et sait à quoi s'en tenir sur ce terrain.

M. le président. Je vous demande, monsieur Schmitt, de ne pas excéder votre temps de parole.

M. René Schmitt. Je ne le dépasserai pas, monsieur le président.

Je veux simplement rappeler à M. Billoux, qui connaît bien son projet de loi, les articles 17 et 21.

Il est indiqué dans l'article 17:

« En ce qui concerne les dommages mobiliers, est considérée comme n'étant pas d'usage courant la fraction du mobilier dont le coût de reconstitution excède 200.000 francs par foyer. Cette somme est augmentée de 30 p. 100 par enfant vivant au foyer. »

Ceci voulait dire exactement que tout dommage supérieur à 200.000 francs n'était remboursé que dans la mesure de la fraction de 200.000 francs, l'excédent restant en dehors de la réparation.

L'article 21, touchant la réparation des dommages immobiliers, était pour le moins aussi éloquent.

Il s'agissait, dans cet article, de fixer, dans le montant de l'indemnité de reconstitution due aux sinistrés, toute une série d'abattements: 5 p. 100 pour la tranche comprise entre 2 et 5 millions de francs, 10 p. 100 pour celle comprise entre 5 et 10 millions, 20 p. 100 pour celle allant de 20 à 30 millions et 30 p. 100 pour tout sinistre dépassant 30 millions de francs.

M. Jean Crouzier. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue, pour donner une précision?

M. le président. Monsieur Crouzier, je ne puis vous permettre d'interrompre M. Schmitt qui, je vous le rappelle, a la parole pour un fait personnel.

M. Jacques Duclos. Ce n'est pas un fait personnel, c'est une discussion politique. Il faut qu'on puisse répondre. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

M. René Schmitt. J'ai été mis personnellement en cause. Dans le procès-verbal de cette séance, mon nom figurera certainement en toutes lettres à plusieurs reprises.

M. Jacques Duclos. Jusqu'à présent, en quoi votre intervention s'applique-t-elle à un fait personnel ?

M. Robert Bichet. La vérité vous gêne toujours!

M. René Schmitt. Les abattements dont je viens de parler étaient des abattements définitifs.

M. Billoux n'a pas le droit de venir dire ici qu'il est le père de la loi sur les dommages de guerre. Le mérite de cette loi revient à l'ensemble des membres de cette Assemblée. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Waldeck Rochet. C'est M. Billoux qui serait fondé à demander la parole pour un fait personnel.

M. René Schmitt. En ce qui concerne la commission de la reconstruction et des dommages de guerre, je me permettrai de vous rappeler (*Interruptions à l'extrême gauche*) — il m'est indifférent que cela vous gêne — que le vendredi 20 septembre 1946 « la commission, dit le bulletin des commissions, a entendu un exposé de M. François Billoux, ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, qui lui a exprimé l'avis du Gouvernement en ce qui concerne la position prise par la commission au sujet du projet de loi n° 749, sur les dommages de guerre. »

J'ajoute que le projet n° 749, qui est paru postérieurement aux travaux de la commission interministérielle, reproduisait exactement les mêmes erreurs que celles qu'on trouve dans le projet de loi antérieur aux travaux de la commission. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Grenier. Somme toute, c'est M. Billoux qui pourrait demander la parole pour un fait personnel et non pas vous.

M. le président. Monsieur René Schmitt, vos observations sortent du cadre d'une intervention pour un fait personnel. Je vous invite donc à conclure. Si vous désirez discuter les idées et les faits qui ont été exposés à la tribune par M. Billoux, je vais vous inscrire dans la discussion. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*) Vous aurez alors tout loisir de vous expliquer et de citer des textes.

M. René Schmitt. Ce n'était pas là le but de mon propos.

M. le président. Il est d'usage que l'intervention pour un fait personnel ne vise que l'atteinte à la personne.

M. René Schmitt. C'est précisément la raison pour laquelle j'ai demandé la parole.

M. le président. Or, il est de toute évidence que les arguments qui ont été produits ne portent pas atteinte à votre parfaite et incontestable honorabilité, pas plus qu'à la régularité du rôle que vous avez joué dans ces débats.

Je vous demande donc d'arrêter là votre explication ou, si vous voulez la compléter, de vous faire inscrire dans la discussion.

M. René Schmitt. Eh! bien, monsieur le président, puisqu'il me faut choisir, je préfère être inscrit, bien que je persiste à dire que M. Billoux m'a mis personnellement en cause. Je tiens essentiellement à ce qu'un certain nombre de contre-vérités soient redressées et, sous une forme ou sous une autre, elles le seront. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le président. L'incident est clos.

M. Charles Lussy. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Charles Lussy, pour un rappel au règlement.

M. Charles Lussy. Monsieur le président, vous avez rappelé M. Schmitt au règlement et vous avez bien fait. M. Schmitt s'est incliné et il a bien fait.

Il est donc entendu que, désormais, lorsqu'on demandera la parole pour un rappel au règlement, nous serons en droit d'exiger que l'on parle du règlement et pas d'autre chose. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jacques Duclos. Il ne s'agit pas de cela, monsieur Lussy.

M. le président. Monsieur Lussy, à votre tour, vous avez raison; mais je vous ferai observer qu'en la circonstance il s'agissait, non pas d'un rappel au règlement, mais d'un fait personnel.

M. Charles Lussy. C'est exact, monsieur le président. Mais si j'ai fait cette intervention, c'est parce que le rappel au règlement, c'est-à-dire le rappel fait à M. René Schmitt qu'il avait la parole pour un fait personnel, est venu de certains bancs où, sous prétexte de rappels au règlement, à tout instant on fait tout autre chose que de parler du règlement. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

M. le président. L'incident est clos.

— 4 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Albert Petit une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à maintenir, par dérogation à l'article 1er du décret n° 47-2349 du 20 décembre 1947, le prix du paquet de tabac gris à 48 francs, celui du paquet de gauloises à 38 francs ainsi que le prix des cigarettes élégantes, tabac et cigarettes de troupe et des tabacs destinés aux hospices.

La proposition sera imprimée sous le n° 2962, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

L'auteur demande la discussion d'urgence de sa proposition.

Conformément aux dispositions du 2e alinéa de l'article 61 du règlement, il va être procédé à l'affichage de la demande de discussion d'urgence et à sa communication à la commission compétente et aux présidents des groupes.

L'Assemblée ne sera appelée à se prononcer sur cette demande qu'en fin de séance et après expiration d'un délai minimum d'une heure.

J'invite la commission des finances à se réunir aussitôt en vue de se prononcer sur l'opportunité de la discussion d'urgence ainsi que sur le fond même de la proposition.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt minutes, est reprise à vingt et une heures.*)

(*M. Max Lejeune, vice-président, remplace M. Edouard Herriot au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. MAX LEJEUNE, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

PRELEVEMENT EXCEPTIONNEL DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

Reprise de la discussion d'urgence d'un projet de loi.

M. le président. Nous poursuivons la discussion d'urgence du projet de loi instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Bétolaud. (*Applaudissements à droite.*)

M. Robert Bétolaud. M. le ministre des finances, avec une très grande loyauté, nous a annoncé que les dépenses de la France, pour 1948, s'élèveraient à 900 milliards. Excusez du peu! Et il est parti du principe que, dans l'état actuel des choses, son budget serait équilibré.

Je souhaite, en passant, qu'il ne connaisse pas les mécomptes qu'ont connus ses prédécesseurs et que nous ne le voyions pas, dans quelques semaines, poursuivre contre le déséquilibre budgétaire une lutte dans laquelle ses prédécesseurs ont succombé.

Mais admettons l'hypothèse et retenons-en que la France va dépenser en 1948, pour son budget ordinaire, 900 milliards de francs.

M. René Mayer, *ministre des finances et des affaires économiques.* Vous savez très bien, monsieur Bétolaud, que ce ne sont pas 900 milliards pour les seules dépenses ordinaires.

M. Robert Bétolaud. J'entends, monsieur le ministre des finances, que vous avez inclu dans ce total le budget extraordinaire, ou plutôt que celui-ci a disparu. Mais vous admettrez avec moi que la France va vivre sur un pied de 900 milliards de francs par an.

J'ajoute — sans être démenti par vous — que, pour ce prix, vous n'êtes pas en mesure de financer la reconstruction et l'équipement: 150 milliards supplémentaires sont en effet destinés à financer notamment la caisse nationale de reconstruction, d'où le projet financier dont vous nous avez saisis.

Par conséquent, la France a besoin, pour ses dépenses publiques, de 1150 milliards de francs, c'est-à-dire exactement la moitié du revenu national dont M. Mendès-France nous disait qu'il était de 2.300 milliards de francs.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Pour un semestre!

M. Robert Bétolaud. Disons alors le quart. Je vous donne acte, monsieur le ministre, de cette déclaration.

Mais un quart du revenu national pour les dépenses publiques, vous conviendrez que c'est beaucoup.

Aussi bien, ces 150 milliards qu'il nous faut trouver d'extrême urgence, est-ce bien vraiment pour financer la caisse nationale de reconstruction, ou bien la caisse nationale de reconstruction n'est-elle simplement qu'un prétexte ?

A entendre M. Mendès-France, on pouvait se le demander.

Car vous nous avez, très loyalement encore, monsieur le ministre, expliqué que la trésorerie était exsangue, qu'il fallait accélérer les rentrées fiscales et, en dehors du versement d'acomptes et du cinquième quart de l'impôt de solidarité nationale qui ne suffisent plus, trouver de toute urgence 150 milliards pour éviter l'inflation.

C'est d'ailleurs ce qui explique l'intitulé même de votre projet de loi: « Prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation ».

Par conséquent, il semble que la reconstruction passe au second plan, mais qu'il soit nécessaire avant tout d'alimenter la trésorerie.

Je crois que voilà la mesquine vérité.

Pour alimenter cette trésorerie, vous avez trouvé un moyen qui n'est pas neuf et qui s'appelle, ne disons pas l'emprunt forcé, disons simplement l'emprunt obligatoire.

Les souscripteurs ne sont en effet pas obligés de souscrire, mais s'ils ne souscrivent pas, ils savent ce qui les attend: un impôt de même valeur, avec cette différence qu'alors, leur capital sera perdu.

Par conséquent, leur liberté, dans cette mesure, n'est qu'une liberté tempérée ou tout au moins provisoire.

M. Robert Bruyneel. Leur capital risque également d'être perdu.

M. Pierre Montel. Il est perdu, car ce n'est pas pour rien qu'il est inaliénable.

M. Robert Bétolaud. Il est inaliénable, mais il faut tout de même reconnaître qu'il est amortissable dans un certain délai. Les souscripteurs ont donc un modeste espoir d'être remboursés un jour. Je ne veux pas aggraver le cas de M. le ministre des finances. (*Sourires.*)

M. Robert Bruyneel. En quelle monnaie ?

M. Robert Bétolaud. Quoi qu'il en soit, je crois n'être pas inexact en disant que s'il ne s'agit pas d'un emprunt forcé, il s'agit au minimum d'un emprunt obligatoire qui sera compensé, si l'on n'y souscrit pas, par un impôt d'égale valeur. Il faut, en bref, qu'avant le 31 mai, l'Etat ait trouvé par ce moyen 150 milliards.

Ce projet attire de notre part un certain nombre d'observations, et d'abord des observations d'ordre technique.

Vous savez, monsieur le ministre, et vous ne l'avez pas contesté, qu'il s'agit d'un impôt souverainement injuste. En effet, une fois de plus, on frappe les contribuables qui ne peuvent pas dissimuler leurs revenus. Mais on ne frappe pas, et on ne prétend pas frapper ceux qui n'ont pas pignon sur rue. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Je vous citais, voici quelques jours, à la commission des finances, l'exemple de ceux qui étaient cet été sur la Côte d'Azur, dans des voitures américaines, et qui, manifestement, n'appartiennent à aucune profession connue. Ce sont pourtant ceux qui ont le plus d'argent, et ce sont précisément ceux que vous n'atteindrez pas, en aucune hypothèse.

Une fois de plus, vous allez frapper ceux qui ne peuvent pas dissimuler leurs ressources. Une fois de plus, les fraudeurs vont passer au travers.

Ce n'est pas une opération très juste.

J'entends bien que vous m'avez dit également, à la commission des finances, qu'il ne fallait pas décourager les industries de luxe ni le tourisme.

M. Robert Bruyneel. Il n'y en a plus!

M. Robert Bétolaud. Je veux bien, monsieur le ministre, mais je crois qu'il eût été préférable de frapper tous ceux qui ont des ressources occultes et de laisser le bénéfice du luxe et du tourisme à ceux qui gagnent leur argent honnêtement et payent régulièrement leurs impôts.

Je veux bien faire ce crédit qu'il s'agit d'un projet hâtif, un peu improvisé, et que vous n'avez pas eu la ressource d'aller rechercher des contribuables qui vous échappent. Je vous accorde donc les circonstances atténuantes. (*Sourires.*)

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je vous en remercie, monsieur Bétolaud. Mais, puisque vous improvisez, il est dommage que, pas plus vous que vos prédécesseurs à cette tribune, vous n'indiquiez les moyens d'atteindre précisément les profits clandestins, ce qui n'a été pratiquement réalisé, par des moyens efficaces et dans une période comme celle où nous sommes, à peu près nulle part.

On en parle beaucoup. J'en parlerai moi-même ici. J'agirai peut-être. Mais je ne le dirai pas à l'avance.

Encore une fois, je suis obligé de constater que personne n'a jamais apporté le moyen de faire venir au jour précisément ce qui est clandestin. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. Robert Bruyneel. Faites renaître la confiance, et les capitaux se montreront.

M. Robert Bétolaud. Je ne répondrai pas à la sollicitation que vous venez de m'adresser pour deux raisons: la première, c'est que ce serait impertinent de ma part; la seconde, c'est que nous sommes en séance publique et que si j'ai des suggestions personnelles à cet égard, je préfère vous les livrer ailleurs qu'ici.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je vous en suis reconnaissant d'avance.

M. Jacques Gresa. Le problème est éludé ainsi des deux côtés.

M. Robert Bétolaud. L'impôt est injuste encore, monsieur le ministre, parce qu'il frappe atrocement la famille française.

Vous savez très bien que le seul avantage dont la famille bénéficie dans le recouvrement de cet impôt très lourd, c'est l'abattement à la base.

Mais, pour le surplus, il n'est tenu aucun compte des charges de famille et notamment du quotient familial.

Nous allons assister à cet exemple étonnant et désolant d'un père de famille de sept enfants qui sera — exception faite encore une fois de l'abattement à la base — aussi lourdement frappé qu'un célibataire.

Je considère cela comme souverainement injuste.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Exception faite aussi pour la surtaxe de l'impôt sur le revenu.

M. Robert Bétolaud. Mais au titre des cédules il sera frappé dans les conditions que je viens d'indiquer. Or, c'est surtout au titre des cédules que vont être frappés les contribuables que vous allez atteindre.

M. Robert Bruyneel. C'est scandaleux!

M. Robert Bétolaud. Vous ne pensez pas une seconde avoir fait, en agissant ainsi, une œuvre de justice. Vous avez fait une œuvre de nécessité.

Enfin, vous nous avez indiqué qu'il s'agissait d'éponger les revenus excédentaires ou, pour reprendre une autre formule que j'ai relevée dans votre discours, d'un prélèvement sur les revenus « dépensés au delà du nécessaire ».

M. Mendès-France a bien voulu préciser — vous voyez que mes auteurs sont de qualité — qu'il s'agissait d'étancher des disponibilités stériles et spéculatives.

J'ai chiffré moi-même — mes chiffres sont peut-être imprécis — un modeste exemple. J'ai pris le cas d'un père de famille de trois enfants, qui a un forfait, au titre des bénéfices industriels et commerciaux, de 200.000 francs et qui a, en outre, un revenu personnel de 50.000 francs.

Pour l'année 1947, il aura payé 60.000 francs d'impôts, et pour l'année 1948, compte tenu du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation, il va payer

plus de 100.000 francs, sur un revenu de 250.000 francs.

Or, vous savez, monsieur le ministre, qu'une notion entièrement nouvelle, celle du minimum vital, a été récemment introduite dans notre fiscalité.

Il va lui rester pour lui, sa femme et ses trois enfants, exactement 150.000 francs pour l'année.

Sa situation est-elle comparable à celle du salarié qui, lui, en aucune hypothèse, ne va pas être frappé par ce prélèvement?

M. Robert Bruyneel. Et à celle du fonctionnaire!

M. Robert Bétolaud. Pensez-vous que cette famille pourra vivre ?

Je vous réponds: Certainement non!

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Vous me posez une question, je suis obligé d'y répondre par une autre question.

Considérez-vous que le forfait en matière de bénéfices industriels et commerciaux représente le revenu réel ?

M. Robert Bétolaud. Monsieur le ministre, ce n'est pas là pour moi une question nouvelle, car on l'a souvent évoquée devant la commission des finances.

Je sais que votre administration a cette notion particulière que le forfait en matière de bénéfices industriels et commerciaux ne correspond pas à la réalité; qu'il y a, d'une part, le revenu officiel du commerçant imposé d'après le forfait, et puis, nécessairement, son revenu occulte — car on a officialisé le revenu occulte.

Je regrette, monsieur le ministre, de ne pouvoir vous suivre dans cette voie.

M. Robert Bruyneel. Cela dépend des commerçants.

M. Robert Bétolaud. Je considère que votre administration est maintenant suffisamment outillée pour que, suivant la formule classique, la réalité en matière de bénéfices industriels et commerciaux soit serrée de près.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Nous en reparlerons.

M. Robert Bétolaud. Nous en reparlerons quand vous voudrez et avec plaisir.

Mais je ne puis accepter cette notion que ceux qui sont imposés au titre des bénéfices industriels et commerciaux ont une partie de leurs revenus qui échappent nécessairement à l'impôt.

Je ne crois pas votre administration suffisamment négligente pour que cela puisse se produire.

Si vous ne voulez pas admettre la notion du revenu exceptionnel qui échappe à l'impôt, si vous admettez que la fraude est dépistée, c'est donc que la déclaration de revenu est sincère.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Je suis navré de continuer ce dialogue, mais je suis obligé encore de vous répondre.

Je ne puis laisser dire que mon administration — quoique dotée, dans certaines régies, de moyens insuffisants — n'est pas capable de serrer la réalité de très près.

Elle est capable de la serrer de plus en plus près...

M. Robert Bruyneel. Même de la dépasser!

M. le ministre des finances et des affaires économiques. ...toutes les fois qu'elle a le concours, comme cela lui est arrivé, l'année dernière, du Parlement et de la commission des finances.

De nombreux commerçants sont admis au bénéfice du forfait — je vous en ai donné le chiffre à la commission des finances — ...

M. Robert Bétolaud. Je le sais.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. ... et, par définition, ils ne sont pas tenus d'avoir une comptabilité aussi complète que ceux qui sont imposés selon leurs bénéfices réels.

Il existe donc toujours, du fait de l'existence même de ces deux modes d'assiette, une différence légale entre le forfait et le bénéfice réel qui, lui, est un revenu.

Telle est la notion du forfait pour les bénéfices industriels et commerciaux.

J'aurais dit cela un peu plus tard à la tribune. Je profite de cette interruption pour le dire une fois pour toutes.

M. Robert Bruyneel. Cette différence est très souvent insignifiante.

M. Robert Bétolaud. Je prends acte de vos déclarations, et je vous fais reste de droit: je veux bien admettre que le contribuable dont j'ai parlé ait un revenu un peu plus élevé que celui correspondant à son forfait, mais vous admettrez tout de même avec moi que, dans l'exemple que j'ai choisi, et qui est normal et raisonnable, le contribuable marié, père de trois enfants, disposera pour chacun des membres de sa famille, d'un revenu très inférieur au minimum vital. Cela est inévitable puisque vous avez été amené, pour augmenter la rapidité des recouvrements budgétaires, à ne tenir aucun compte de cette notion essentielle du quotient familial.

Il s'agit donc — vous le savez et vous ne l'avez pas caché — d'un impôt injuste, mais grave, parce qu'il frappe la famille française, à un moment où il faudrait plutôt l'encourager. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

J'ajoute que la plupart de ces petits contribuables seront hors d'état de payer cet impôt très lourd sur leurs revenus; ils n'ont qu'une façon de le payer: c'est d'opérer une ponction supplémentaire très lourde sur leur capital.

M. Robert Bruyneel. A condition qu'ils aient un capital, ce qui n'est pas toujours le cas.

M. Robert Bétolaud. A condition, bien entendu, qu'ils aient un capital. Quant aux autres, la question ne peut pas se poser; ils ne pourraient même pas payer.

Si bien qu'en réalité, qu'on le veuille ou non, nous sommes en présence d'un quart de l'impôt de solidarité nationale...

M. Joseph Laniel. Très bien!

M. Robert Bétolaud. ...qui se différencie du cinquième par ce fait qu'il est beaucoup plus lourd. (*Très bien! très bien! à droite.*)

J'ajoute enfin — c'est la dernière injustice que je veux relever — que vous frappez les tout petits contribuables qui, eux, ne disposent certainement pas du minimum vital.

Voulez-vous que nous prenions un exemple ?

L'article 2 de votre projet vise les contribuables imposables sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Vous frappez d'un impôt de 5.000 francs le contribuable dont le bénéfice imposable est inférieur à 15.000 francs.

J'admets même votre notion du forfait.

Reconnaîtrez-vous alors avec moi, monsieur le ministre, qu'un tout petit commerçant ayant un forfait de 15.000 francs ne dispose certainement pas des 96.000 francs annuels représentant le minimum vital d'un citoyen ?

Vous allez lui faire payer 5.000 francs. Je ne discute pas le fait, je dis simplement que c'est foncièrement injuste.

Je sais que vous avez été poussé par la nécessité, et j'ai dit pourquoi tout à l'heure. Mais je ne pouvais pas ne pas relever ces inégalités et ces injustices choquantes d'une loi qui va frapper tout le monde sauf les fraudeurs.

Ayant fait ces observations d'ordre technique, je voudrais en présenter quelques autres sur l'aspect politique du problème.

J'ai rappelé tout à l'heure que vous aviez indiqué qu'il fallait, d'une part, lutter contre l'inflation et, d'autre part, éponger les revenus excédentaires ou, pour reprendre votre formule, prélever les revenus dépensés au delà du nécessaire.

Qu'allez-vous faire de ces revenus qui seraient par définition dépensés au delà du nécessaire ? Vous allez les remettre à l'Etat pour lui permettre de continuer à dépenser au delà du nécessaire. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Car enfin, je rappelais tout à l'heure que l'Etat continue à vivre sur un pied de 1.050 milliards par an...

M. Robert Bruyneel. En grand seigneur!

M. Robert Bétolaud. ...et je prétends que c'est tout de même très au delà du nécessaire.

J'ajoute que ces sommes si importantes que vous allez remettre à l'Etat ne sont pas spécialement affectées.

On nous dit bien qu'elles vont servir à financer la caisse nationale de reconstruction. Mais elles commencent par tomber dans le Trésor public sans aucune affectation spéciale.

Nous vous faisons, monsieur le ministre, une confiance totale. Nous voulons être assurés que vous les affecterez à cette destination.

Encore faudrait-il que vous le puissiez, et nous n'en sommes pas sûrs.

Pas d'affectation spéciale. Ce que je crains, dès lors, c'est que ce super impôt de péréquation ne subisse le sort de l'impôt de péréquation initial et qu'on ne prélève ce qui peut rester de l'épargne française pour combler seulement, en définitive, les trous du budget français.

M. Robert Schuman, *président du conseil.* Ce sera exclu par la loi.

M. Robert Bruyneel. On nous a dit la même chose pour l'impôt de solidarité.

M. le président du conseil. Cela n'a pas été dit pour l'impôt de solidarité.

M. Robert Bruyneel. A l'Assemblée consultative, cela a été dit formellement.

M. le président du conseil. Ce n'est pas inscrit dans la loi. Cela n'a été prévu dans la loi que pour le cinquième quart.

M. Robert Bétolaud. Monsieur le président du conseil, ou j'ai mal lu, ou je suis obligé de constater une fois de plus que le projet de loi autorisant ce prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation ne

comporte aucune affectation spéciale des fonds qui seront recueillis.

M. le président du conseil. Parce que le projet de loi qui crée cette caisse spéciale est déposé mais n'est pas encore voté par le Parlement.

M. Robert Bétolaud. J'entends bien, monsieur le président du conseil, mais je crois qu'il aurait été plus sage de procéder à cette affectation dans le projet actuellement en discussion.

Je ne peux, en ce moment, parler que des textes que je connais et, en présence de ces textes, je constate qu'il n'est pas envisagé d'affectation spéciale.

M. le président du conseil. Le projet dont je parle est beaucoup plus ancien.

M. Robert Bruyneel. Mais il n'est pas voté.

M. Robert Bétolaud. Il est peut-être beaucoup plus ancien, mais il n'est pas voté et, actuellement, nous discutons de ce projet-ci.

Quoi qu'il en soit, si l'on veut que ce sacrifice immense que l'on demande au peuple français serve à quelque chose, il faudrait qu'il eût pour effet de faire sortir l'argent thésaurisé des cachettes et que cet argent recommençât à s'investir.

Il faut que l'emprunt, aujourd'hui impossible, redevienne possible. Il faudrait, en un mot, qu'il serve à restaurer la confiance.

J'entends que M. Mendès-France n'a pas confiance dans la confiance. (*Sourires.*)

Il nous a dit cet après-midi que le retour à la confiance n'apporterait pas d'amélioration et ne servirait qu'à faire sortir l'argent des cachettes pour le jeter sur le marché et faire de nouveau monter les prix.

M. Pierre Mendès-France. Je n'ai pas dit cela.

M. Robert Bétolaud. M. Mendès-France me semble avoir oublié que l'argent qui sortirait des cachettes pourrait avoir certaines utilisations.

Il servirait notamment à des investissements aujourd'hui irréalisables. Il rendrait possibles des emprunts dont vous avez vous-même, monsieur le ministre des finances, reconnu, dans l'état actuel des choses, l'impossibilité. Il rendrait enfin inutile le projet de loi portant prélèvement exceptionnel pour la lutte contre l'inflation. (*Applaudissements à droite.*)

Je suis moins sceptique, par conséquent, que M. Mendès-France et j'ai, plus que lui, confiance dans la confiance.

Mais la superfiscalité que vous instituez aujourd'hui — car il ne s'agit que d'une superfiscalité — suffira-t-elle à elle seule à instaurer la confiance?

A droite. Elle lui tourne le dos.

M. Robert Bétolaud. Je ne le crois pas. Je crois en tout cas qu'il manque à votre projet une condition essentielle.

Pour restaurer la confiance, il faudrait que les Français aient le sentiment que chacun participe à l'effort commun, aussi bien le contribuable que l'Etat.

Or, le contribuable va y participer certainement, nous le savons. Mais nous attendons encore la participation de l'Etat (*Applaudissements à droite*), puisque aussi bien, dans ce projet, il n'est pas question de réaliser un centime d'économie.

Jusqu'à preuve du contraire, l'Etat impavide se borne à déclarer: Il me faut, pour vivre, un milliard 500 millions par an. Débrouillez-vous pour me les procurer.

Je le répète, monsieur le ministre, en face de l'effort demandé au contribuable, il faudrait que l'Etat fasse lui aussi son effort.

Vous avez dit que cet effort était concevable, qu'on pouvait, en effet, en recherchant le détail des dépenses dans les différentes administrations, trouver des économies réalisables.

Nous en sommes encore, et depuis des mois, à attendre des propositions concrètes. On nous accuse volontiers de faire de l'opposition non constructive.

Sans avoir les moyens d'investigation dont vous disposez, je puis tout de même, chemin faisant, vous indiquer quelques économies à réaliser.

M. Virgile Barel. Le Viet-Nam!

M. Robert Bétolaud. La commission de la hache, a-t-on dit, a réalisé une économie en supprimant 50.000 postes de fonctionnaires.

Or, nous savons surtout qu'elle a supprimé les emplois vacants.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Bétolaud?

M. Robert Bétolaud. Je vous en prie.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. La commission de la hache devait supprimer 50.000 emplois.

Elle en a supprimé 38.338 dans les ministères civils, 17.705 dans les ministères militaires, par des décrets qui se sont échelonnés du mois d'avril au mois de décembre 1947.

Le point intéressant sur lequel je veux attirer l'attention de l'Assemblée, c'est que lorsque des opérations de ce genre sont effectuées, il n'en résulte que des économies graduelles et qui s'échelonnent dans le temps.

En effet, pour les services civils, des crédits s'élevant à 583 millions de francs ont été effectivement annulés.

Pour les dépenses militaires, les crédits provisoires ouverts au titre des douzièmes du second semestre ont tenu compte des suppressions d'emplois pour un ordre de grandeur de 300 millions.

Le total des économies pour 1947 sera donc de 883 millions.

Pour 1948, ces suppressions, qui prendront leur plein effet et auxquelles ne s'attacheront plus d'indemnités, pourront être estimées comme entraînant une économie nette de 4 milliards.

M. Robert Bruyneel. Au mieux, cela représenterait 4 p. 1000.

M. Virgile Barel. M. Bétolaud rend service à M. le ministre des finances.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. En ce qui concerne la commission de la guillotine, vous savez qu'elle a réalisé des suppressions d'emplois. J'en ai donné, l'autre jour, le nombre à la tribune.

Il a été jugé faible, mais la « guillotine » présente avec la « hache » une grande différence: c'est que le nombre et la qualité des emplois supprimés sont publiés avec les décrets.

Il est donc facile de se rendre compte d'abord que la proportion d'emplois réellement occupés supprimés par la « guillotine » est beaucoup plus grande que celle des emplois supprimés par la « hache », et que, par conséquent, les économies seront beaucoup plus grandes.

D'autre part, il a été fait des économies pour des postes et des grades plus importants par suite de réformes de service. Les modifications de structure ne sont d'ailleurs pas terminées, et dans la lettre rectificative et le cahier que j'ai eu l'honneur de soumettre à la commission des finances, il a été demandé la prorogation jusqu'au 31 mars 1948 des pouvoirs de la commission de la guillotine.

Les suppressions déjà décidées sont supérieures à 9.600, ce qui représente une économie d'environ 270 millions. Elle sera, pour 1948, de plus d'un milliard.

Les licenciements représentent également des sommes importantes et des formalités considérables.

Car il ne suffit pas de dire qu'on supprime des services ou des emplois. Il faut savoir qu'une loi de dégagement des cadres a été votée, qui suppose des précautions en matière de licenciement. Par conséquent, les effets financiers des mesures en question, s'ils ne sont pas négligeables, ne sont pas instantanés.

J'ai pensé entrer dans les vues de M. Bétolaud et rendre service à tous nos collègues ainsi qu'aux commissions, qui ont effectivement travaillé, en donnant ces renseignements à l'Assemblée.

M. Robert Bruyneel. Comme disait Camille Desmoulins: « La guillotine, ce n'est qu'un coup de sabre! » (*Très bien! très bien! à droite.*)

M. le ministre des finances et des affaires économiques. J'ai déjà lu cette citation, ce matin, dans un journal. (*Sourires.*)

M. Pierre Montel. C'est à Noël qu'on distribue les sabres de bois. (*Sourires.*)

M. Robert Bétolaud. Je remercie M. le ministre de ses explications. Je m'apprêtais moi-même à les fournir. J'aime beaucoup mieux qu'elles l'aient été par lui, car elles ont plus de valeur.

Cependant, cela ne retire rien à ce que je disais, à savoir que la commission de la hache a surtout supprimé des emplois vacants. Pour le surplus, elle a éliminé des fonctionnaires qu'on a ultérieurement retrouvés dans d'autres services, ayant parfois perçu, chemin faisant, une indemnité de licenciement. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Quant à la commission de la guillotine, vous en avez vous-même, monsieur le ministre, décrit l'activité. On a supprimé quelque 11.000 fonctionnaires. Ce n'est pas mal, mais cela n'est certainement pas suffisant.

Vous nous dites que les effets budgétaires seront à retardement. Nous le savons très bien. Il n'a jamais été dans ma pensée que vous équilibreriez le budget de l'année 1948 avec le résultat des travaux de la commission de la guillotine. Ce qui me frappe, cependant, c'est que le nombre d'emplois supprimés va décroissant à mesure que le titre des commissions devient plus pompeux.

M. le président du conseil. Ce qu'il faut savoir, mon cher collègue, c'est qu'en ce qui concerne la seconde commission, les décrets n'ont paru que pour une demi-douzaine de ministères. Mais des décisions ont été prises pour une série d'autres ministères, et le chiffre total dépassera sen-

siblement celui de 50.000, obtenu par la première commission.

D'autre part, il faut tenir compte du fait que la commission de la hache a eu pour victimes, si j'ose dire, uniquement des contractuels et des auxiliaires, tandis que la seconde commission vise surtout, dans les services, les titulaires. C'est là la grande complication et aussi le coût supérieur de l'opération.

A l'extrême gauche. Et le nombre des secrétariats ?

M. Joseph Laniel. Cela ne fait que 5 milliards d'économies au total en face de 150 milliards d'impôts nouveaux. (*Très bien! très bien! à droite.*)

M. le président du conseil. Le total dépassera largement 5 milliards.

M. Robert Bétolaud. Peut-être, mais je suis obligé de constater qu'à l'heure actuelle, le rendement des commissions est en proportion inverse de l'importance de leur titre. Je souhaiterais, pour ma part, qu'on nommât demain une commission du canif; elle serait sans doute plus efficace que les deux autres réunies. (*Sourires.*)

Cela dit, je ne pense pas que les travaux de ces deux commissions soient de nature à provoquer le choc psychologique que je crois, pour ma part, indispensable. Le pays n'a pas l'impression d'une volonté systématique et bien délibérée d'économie. Du reste, il y a tout de même un budget de 900 milliards!

M. le président du conseil. Vous savez très bien que le budget de 900 milliards comporte tout l'équipement de l'Etat, les dépenses de subvention, qui ne sont pas des dépenses de personnel, et les travaux, à l'exception des travaux de reconstruction.

M. Robert Bétolaud. Je le sais; mais je sais aussi que le budget des dépenses s'enfle, qu'il est extrêmement lourd et qu'on peut le comprimer. Je sais surtout que le pays désire qu'on le comprime, car il y a trop de fonctionnaires. Et vous le savez aussi.

M. le président du conseil. Même à ce sujet, mon cher collègue, il ne faut pas exagérer si l'on veut éviter toute démagogie.

M. Robert Bruyneel. Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe dans les cabinets ministériels.

M. Robert Bétolaud. Je m'excuse, monsieur le président du conseil, mais lorsque je dis que l'on doit comprimer les effectifs, non seulement dans les administrations centrales, mais encore dans les administrations secondaires, dans les préfectures, les sous-préfectures et les mairies, lorsque je demande, par exemple, combien ont été supprimés de fonctionnaires secondaires qui servaient à la distribution et à la collecte des tickets aujourd'hui abolis, lorsque je pose des questions de ce genre, auxquelles on est incapable de me répondre, je n'ai vraiment pas le sentiment de faire de la démagogie.

Je puis citer l'exemple très récent d'un de mes collègues, qui est devenu maire d'une ville d'importance moyenne. En deux mois d'activité, il a réalisé dans sa commune 15 millions d'économies.

C'est donc qu'il est possible d'en faire. (*Applaudissements à droite.*)

D'ailleurs, je ne serai pas démenti par M. le ministre des finances qui, lui-même, nous disait l'autre jour qu'il y avait beaucoup à reprendre.

Il y a d'ailleurs des pans de mur de l'édifice qu'il faut abattre en entier. Il y a des administrations qu'on cherche indéfiniment à supprimer, dont la disparition a été demandée par la commission des finances et par l'Assemblée tout entière. Elles renaissent toujours de leurs cendres.

Il y a des économies réalisables. Nous attendons que le Gouvernement nous propose sur le papier, et non pas en paroles, des réalisations. (*Applaudissements à droite.*)

Naturellement, je n'ai jamais pensé, pour réaliser des économies, toucher à ces admirables fonctionnaires permanents, comme ceux des finances ou des P.T.T., qui sont l'orgueil de la France et qui travaillent dans des conditions de désintéressement total. Mais je pense aux fonctionnaires occasionnels recrutés, depuis la libération, pour des services occasionnels. Je puis donner un exemple, chemin faisant, et vous pourrez, monsieur le ministre des finances, me dire si je me trompe, puisque vous avez été ministre des transports en des temps antérieurs.

Est-il exact que, lors de l'occupation, on ait rouvert un certain nombre de lignes de chemins de fer secondaires et nécessairement déficitaires parce qu'il n'y avait pas, à ce moment, d'autre mode de transport? Est-il exact que, pour assurer le service de ces lignes, on ait recruté dans les campagnes voisines plus de 100.000 fonctionnaires? Est-il exact que ces lignes fonctionnent toujours et que lesdits fonctionnaires soient toujours en place, alors qu'on pourrait remettre les premières en sommeil et renvoyer les seconds à la terre qui manque de main-d'œuvre? Voilà bien pourtant le type d'économies à réaliser!

On peut en réaliser également sur les dépenses de matériel. Vous savez comme moi qu'on procède à des expropriations inutiles et ruineuses. Je peux vous citer tel château qui a été exproprié par une administration qui aurait trouvé aussi bien sa place dans une caserne voisine, et vacante. Je peux vous préciser que, dans ce château, on a dépensé des millions en aménagements que rien ne justifie.

Dans Paris, de nombreuses expropriations subsistent encore, sans aucune justification. Voulez-vous un exemple? L'hôtel Continental, que tout le monde connaît bien, est toujours occupé par une administration militaire qui s'en passait avant la guerre, alors cependant que notre armée était plus importante. Qu'attend-on pour le libérer.

Il en est de même en ce qui concerne les expropriations opérées pour le compte de la radiodiffusion nationale. J'entends bien qu'on a fait un effort et qu'on a libéré un petit élément du palais Berlitz. Mais, sans connaître le nombre exact des immeubles occupés aujourd'hui par cette administration, je suis sûr qu'il y en a encore beaucoup trop.

Or, en vous disant cela, je vous assure que je n'ai pas du tout le sentiment, monsieur le président du conseil, de faire de la démagogie. Je veux seulement serrer de près la réalité et j'attends encore des propositions concrètes que je regrette de ne pas voir venir.

Or, la contre-partie nécessaire d'un projet comme le vôtre, qui tend à demander au pays un effort exceptionnel, aurait dû être précisément de proposer des économies et d'inciter l'Etat à faire un effort. Je l'attends encore. (*Applaudissements à droite.*)

Faut-il ajouter que nous connaissons les résultats de la gestion des entreprises nationalisées, que des commissions d'enquête parlementaires ont été nommées, qu'on nous a fait des promesses quant à la réorganisation de ces entreprises, mais que rien n'a changé?

M. Robert Bruyneel. Il n'y a rien dans le projet du Gouvernement à ce sujet.

M. Robert Bétolaud. Faut-il rappeler que l'Etat dispose d'immenses biens de mainmorte ? Il existe, en effet, non seulement un domaine ancien, mais toute une série de biens qui proviennent à la fois des séquestres et des mesures d'expropriations intervenues pour différentes causes depuis la libération.

Vous savez bien que vous êtes incapables de gérer ces biens d'une façon rationnelle ? Ne vaudrait-il pas mieux, comme on l'a fait autrefois pour d'autres collectivités, remettre dans la circulation ces biens de mainmorte ? Ce serait une façon raisonnable de procurer des ressources au Trésor. (*Applaudissements à droite.*)

Voilà ce que je voulais dire sur le projet lui-même.

Nous pensons qu'une expérience de ce genre, qui est douloureuse et injuste, et dont je crains les effets profonds — car, encore une fois, elle va pratiquer une ponction dans ce qui reste de l'épargne française — ne pouvait trouver sa contrepartie que dans une volonté d'économies manifestée non seulement par des paroles, mais par des actes.

Nous avons recueilli les paroles; nous attendons encore les actes.

J'en aurais terminé si je n'avais maintenant à répondre brièvement à une très importante intervention qui s'est produite juste avant la mienne, celle de M. Mendès-France.

M. Mendès-France, avec un immense talent, a commenté les projets financiers sur lesquels je viens de présenter mes observations. Si j'ai bien compris, notre collègue a expliqué que le complément nécessaire de ces projets financiers était un renforcement du dirigisme, seul susceptible, d'après lui, d'endiguer la hausse des prix.

Ai-je besoin de dire que, ce faisant, M. Mendès-France nous a fourni toutes les raisons nécessaires pour voter contre ces projets ?

Mais je voudrais répondre à M. Mendès-France par un certain nombre de considérations. Je lui dirai d'abord que le dirigisme a été importé en France par les Allemands et qu'il a fonctionné, pendant l'occupation, avec un auxiliaire allemand qui était la Gestapo.

M. Maurice Simonnet. Qui donc l'a importé en Grande-Bretagne?

M. Yves Fagon. En Angleterre, il n'a pas été importé par les Allemands.

M. Robert Bétolaud. Je parlerai de la Grande-Bretagne, soyez tranquillisés.

En France, le dirigisme a eu une conséquence secondaire, mais immédiate, qui a été la création du marché noir. Les Français jusqu'alors ne le connaissaient pas. Ils l'ont inventé séance tenante. C'est qu'en réalité, il est impossible de faire du véritable dirigisme sans le concours d'une police féroce, par exemple la Gestapo.

Nous en avons eu la démonstration le jour où les Allemands sont partis. On a essayé de prolonger le dirigisme et on a constaté l'impuissance de ce pseudo-diri-

gisme, privé de son auxiliaire policier. Vous avez tous vu les résultats de ce dirigisme qui n'aboutissait plus qu'au désordre et à la gabegie, et dont le seul effet a été de priver la France des produits essentiels. Cela a entraîné une thésaurisation qui, elle-même, a produit les effets que nous constatons.

Aujourd'hui, mon cher collègue, vous réclamez un renforcement du dirigisme. Mais vous êtes incapable de l'appliquer, parce que vous n'en avez pas l'instrument. Avant de faire du véritable dirigisme — et non pas du faux dirigisme, comme on a fait jusqu'ici — il faut d'abord se donner l'instrument d'une telle politique. J'attends encore que vous me le proposiez.

J'entends, monsieur Mendès-France, que vous avez cité un certain nombre de références à des pays étrangers. Vous avez parlé de la Belgique. Je connais assez bien le cas de ce pays. Je puis vous dire que la Belgique, à la libération, a pris des mesures d'assainissement monétaire que — j'ignore le terme qui convient — nous n'avons pas pu, ou su, ou voulu prendre. La situation, au départ, était donc totalement différente.

J'ajoute qu'il existait une autre différence que vous avez, d'ailleurs, soulignée : c'est que l'importance des dévastations en Belgique n'avait rien de comparable avec l'ensemble des dévastations françaises. Par conséquent, il est difficile d'établir une comparaison entre les deux situations. Cependant, la Belgique, contrairement à la France, s'est très rapidement débarrassée du dirigisme pour ne conserver que quelques traces de rationnement si modestes, si discrètes, que le touriste français qui se rend en Belgique n'en a vraiment pas le sentiment.

Vous nous parliez des restaurants français; vous nous faites regretter les restaurants de Bruxelles. (*Sourires.*)

En ce qui concerne la Grande-Bretagne, je vous rappelle d'abord que Michelet nous a enseigné que c'est une île qui ne produit pas de quoi nourrir ses habitants, ce qui entraîne un certain nombre de conséquences. La première, c'est que tous les produits alimentaires sont importés, ce qui rend assez facile le contrôle de l'importation et, par voie de conséquences, celui de la répartition. En France il en va différemment.

Ma seconde observation, c'est que le caractère anglais n'est pas le caractère français et que nous sommes moins disciplinés que les Anglais.

M. Francisque Gay. Hélas!

M. Robert Bétolaud. Quelle que soit votre foi dirigiste, il n'est pas en votre pouvoir de faire disparaître d'un trait de plume le caractère des Français.

Ma troisième observation constituera ma réponse à une remarque que vous avez faite au sujet d'une information relatant une déclaration de M. Churchill.

M. Churchill lui-même, avez-vous dit, a reconnu qu'il n'était pas possible de renoncer d'un trait de plume au dirigisme.

Je désire rappeler les circonstances dans lesquelles M. Churchill a prononcé des paroles qui ne sont pas exactement celles que vous avez dites.

M. Churchill a dit à la Chambre des communes: « Le dirigisme met le peuple anglais en esclavage. »

Et comme un député travailliste lui demandait si, prenant le pouvoir, il serait en mesure de renoncer au dirigisme, il a répondu: « Lorsqu'un homme est chargé de chaînes comme un esclave, on ne peut évidemment pas les lui enlever toutes à la fois. »

Nous n'avons jamais tenu un autre langage. (*Applaudissements à droite.*)

M. Pierre Mendès-France. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Bétolaud ?

M. Robert Bétolaud. Volontiers.

M. Pierre Mendès-France. Monsieur Bétolaud, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt votre explication et je m'excuse de l'interrompre.

Je n'ai pas du tout l'intention de reprendre point par point vos observations; mais vous paraissez croire que j'ai rapporté ici d'une manière inexacte, l'opinion de M. Churchill et c'est à ce sujet seulement que je désire faire une mise au point.

J'ai fait allusion, non pas à un discours, que je ne connais pas, prononcé par M. Churchill à la Chambre des Communes, mais à un discours prononcé par M. Churchill à Manchester, le 7 décembre dernier et que je connais parce qu'il a été cité dans l'*Economist*.

La phrase que j'ai mentionnée est bien de M. Churchill.

J'ajoute que M. Churchill n'est pas seul de son avis dans son parti. Dans son dernier congrès, en effet, le parti conservateur anglais, ayant à définir sa politique économique, a adopté la Charte Industrielle du Parti Conservateur; c'est en quelque sorte une déclaration de principe de ce parti. Il y est précisé d'une manière explicite que les contrôles ne peuvent pas être supprimés tant que l'on se trouve dans une économie de pénurie. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Robert Bétolaud. Monsieur Mendès-France, nous ne sommes pas loin de nous entendre.

La phrase que je viens de citer éclaire, me semble-t-il, la pensée de M. Churchill.

Il est certains produits, M. le ministre des finances l'a dit, sur lesquels on ne peut pas actuellement supprimer les contrôles; j'estime, toutefois, comme M. Churchill, je pense, que les contrôles doivent être supprimés le plus vite possible, à mesure que cela est réalisable.

C'est en cela que je diffère de vous, qui demandez, au contraire, un renforcement de tous les contrôles.

J'ajoute que le dirigisme en France a fait ses preuves; à cause de lui et pour les besoins de la statistique — la forme la plus moderne du mensonge — on a maintenu artificiellement des prix théoriques qui ne correspondaient à rien et un marché noir allant sans cesse croissant, alors que si l'on avait depuis longtemps libéré un certain nombre de produits, on aurait trouvé un point d'équilibre à mi-chemin entre la statistique et le marché noir, et ces prix réels seraient très inférieurs aux prix officiels d'aujourd'hui.

Si vous voulez un exemple, je vous citerai celui du vin.

Vous avez constaté comme moi que, à partir du jour où a été supprimée la réglementation concernant le vin, on en a trouvé en France à des prix très inférieurs à ceux du marché noir, malgré la baisse de la monnaie. (*Applaudissements à droite.*)

Ce qui est vrai en matière de vin, l'est pour beaucoup d'autres produits.

M. Robert Bichet. Essayez voir de faire cela avec le blé! (*Exclamations à droite.*)

M. Robert Bruyneel. C'est tout autre chose. D'ailleurs, M. Bétolaud n'a pas parlé du blé.

M. Robert Bétolaud. Je ne veux pas allonger mes explications, ni prendre l'un après l'autre les différents produits.

S'il est vrai que les prix ont tendance à monter, il ne faut pas oublier qu'ils comportent le coût de la main-d'œuvre, qui, elle, est dirigée, mais dans le sens de la hausse.

M. Joseph Laniel. Très bien!

M. Robert Bétolaud. Quant au crédit, le contrôle total auquel il est soumis a produit des effets biens connus; on l'a tari, ce qui a eu pour conséquence une paralysie économique génératrice d'inflation.

M. Maurice-Petsche. C'est ce qui a causé l'arrêt des souscriptions de bons du Trésor.

M. Robert Bétolaud. Je citerai un dernier exemple, probablement le plus important, celui de la viande

Vous nous avez dit, monsieur Mendès-France, si mes souvenirs sont exacts, qu'il aurait fallu maintenir le contrôle de la viande, dont les prix montent.

De l'avis de tous les techniciens, pour remettre en place l'organisme de contrôle et de collecte détruit par M. Christian Pineau, il faut de six à huit mois. Or, nous avons six à huit mois critiques à passer, de sorte que, même si l'on voulait rétablir cette organisation, elle arriverait trop tard.

Au surplus, même si on la mettait en place, elle reproduirait les effets désastreux que nous avons connus au moment où le contrôle de la viande s'exerçait.

L'expérience dirigiste, j'y insiste, a été faite en France; elle a fait ses preuves, qui peuvent se résumer en trois expressions: gabegie, marché noir et corruption de fonctionnaires. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

Vous vous êtes fait, monsieur Mendès-France, le porte-parole de ceux qui demandent le retour à un dirigisme dont je viens de dire qu'il avait fait ses preuves, dont les Français et les Anglais ont fait l'amère expérience et dont ils ont, les uns et les autres, sanctionné les résultats dans leur vote aux élections municipales. (*Applaudissements à droite.*)

Vous voulez recommencer cette expérience et un certain nombre de membres de la majorité le veulent comme vous. Nous ne pouvons pas vous suivre sur ce terrain et je viens de dire pourquoi.

Mais il est assez caractéristique de voir quels étaient ceux qui, cet après-midi, hachaient d'applaudissements votre discours, d'ailleurs si remarquable et auquel il me plaît de rendre hommage, et de voir de quels bancs fusaient ces applaudissements.

M. Francisque Gay. Ce n'était pas des bancs communistes, en tout cas. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Robert Bétolaud. Ce n'était pas des bancs communistes, c'est vrai, mais ces applaudissements émanaient des bancs de ceux qui, depuis la libération du territoire, n'ont cessé d'appartenir au Gouvernement. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche*) et qui sont responsables de la situation que nous connaissons aujourd'hui et dont les Fran-

çais cueillent les fruits amers, parmi lesquels figure le projet sur lequel je m'exprime.

M. Robert Bruyneel. C'étaient les communistes chrétiens!

M. Gérard Vée. Ne faites-vous pas de la démagogie, monsieur Bétolaud ?

M. Robert Bétolaud. Pas du tout!

M. Robert Bruyneel. M. Bétolaud se borne à formuler une constatation.

M. Robert Bétolaud. Ce sont ces responsables qui viennent nous dire, aujourd'hui: nous nous sommes trompés, mais nous voulons continuer et persévérer dans notre erreur.

Nous leur disons: non!

Qu'ils continuent, nous n'en sommes pas surpris.

Notre seule surprise a été de constater que leur porte-parole fut l'homme plein de talent à qui je viens de m'adresser et qui, lui, appartient à un rassemblement qui, en général, ne partage pas les mêmes sentiments.

M. Henri Queuille. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?...

M. Robert Bétolaud. Volontiers.

M. Henri Queuille. Je réponds à M. Bétolaud qui met en cause le parti radical et le rassemblement des gauches, en reprenant, devant l'Assemblée, une thèse que j'ai déjà défendue, à savoir que notre parti, notre mouvement, n'est pas une chapelle dans laquelle on doit faire le serment de rester fidèle à tel ou tel dogme.

Nous pensons, quant à nous, qu'il convient de laisser aux parlementaires une certaine liberté pour que les débats de cette Assemblée aient vraiment un intérêt.

Si nous venions ici avec des bulletins dont la couleur serait déterminée par une décision de parti, si une minorité devait s'incliner devant une règle dictée d'avance, c'en serait fini de l'intérêt des débats.

Nous n'avons pas peur d'étaler ici nos désaccords, vous le savez, monsieur Bétolaud.

J'ai pour mon ami M. Mendès-France, pour son talent, beaucoup d'admiration; j'ai, en plus, pour lui, beaucoup d'affection. Il me rendra, je pense, cette justice que, quand il a, pour la première fois, dans une assemblée lointaine, prévoyant les difficultés monétaires et financières qu'on connaîtrait en France, exposé son programme, alors qu'il pouvait penser, en raison d'un passé qui m'a conduit à m'intéresser plus spécialement aux choses de la terre, trouver chez moi certaines résistances, j'ai approuvé les mesures qu'il préconisait,...

M. Pierre Mendès-France. C'est exact.

M. Henri Queuille. ...mesures considérées par mes collègues comme extrêmement courageuses.

Nous ne sommes pas d'accord, lui et moi, sur le problème du dirigisme. Nous sommes, la plupart d'entre nous, favorables à la liberté. Je lui faisais tout à l'heure le reproche d'avoir comparé des choses qui n'étaient pas comparables, (*Très bien! très bien! à droite*), d'avoir évoqué des prix à une époque antérieure au régime de liberté et de les avoir comparés avec les prix actuels, sans tenir compte que certains événements s'étaient produits depuis: hausse des salaires, augmentation des frais de transport, facteurs déterminants de hausse...

M. Joseph Laniel. Bien entendu!

M. Henri Queuille. ...et qui interdisent d'attribuer la hausse au régime de la liberté.

Mais, que nous soyons dirigistes ou antidirigistes, ce n'est pas pour des questions de doctrine que nous nous battons actuellement, alors que nous sommes presque d'accord...

A l'extrême gauche. Bien sûr!

M. Henri Queuille. Mais oui! Puisque, actuellement, c'est seulement là où la pénurie existe qu'un certain dirigisme doit subsister et que pour deux ou trois denrées, comme les corps gras, nous sommes d'accord avec vous pour dire que le contrôle doit être établi.

M. Robert Bruyneel. D'accord.

M. Henri Queuille. Aujourd'hui le débat est d'une autre nature. Il s'agit de savoir si nous allons empêcher notre pays de connaître ces jours de misère dont les soldats français, après la guerre de 1914-18 ont été les témoins en Allemagne, si nous allons éviter l'inflation et tout ce qu'elle apporte de désastres.

A l'extrême gauche. On peut compter sur vous pour cela!

M. Henri Queuille. Laissons donc là les débats de doctrines. Voyons plus haut. Et permettez-moi, monsieur Bétolaud, permettez-nous, à nous, parti radical, de rester fidèles à nos amitiés et d'admettre parmi nous certaines discordances. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. Jean Liante. Mais ce n'est pas M. Mendès-France qui est ministre!

M. le président. Seul, M. Bétolaud a la parole.

M. Robert Bétolaud. Il n'a jamais été dans ma pensée, monsieur Queuille, de mettre en cause le parti radical et radical socialiste. Je voulais simplement dire que ce n'était pas un parti totalitaire et qu'il l'a montré par le fait que M. Mendès-France a soutenu une thèse...

M. Jean Liante. Toujours M. Mendès-France! Ce n'est pas lui qui est ministre pour le moment!

M. le président. Je vous en prie, laissez parler l'orateur.

M. Robert Bétolaud. ...dont j'ai pu constater *de visu* qu'elle n'était pas adoptée par la totalité du rassemblement des gauches républicaines.

J'en reviens à mon propos.

Je sais que la thèse de M. Mendès-France n'est pas celle de M. le ministre des finances qui nous a dit vouloir rendre la liberté au plus grand nombre possible de produits, ce en quoi je le félicite.

Je voulais dire que M. Mendès-France s'est fait l'écho de ses sentiments personnels et de la majorité gouvernementale que je décrivais tout à l'heure.

Mais je pense qu'il est assez singulier de constater, monsieur le ministre, que ces critiques dangereuses vous sont adressées par un membre de votre parti.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. M. Queuille vous a répondu.

M. Robert Bétolaud. Pendant que parlait M. Mendès-France, j'observais les expressions de votre visage et je pensais à la parole fameuse: « Seigneur, préservez-moi de mes amis! » (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Viard.

M. Paul Viard. Monsieur le ministre, j'ai écouté avec la plus grande attention, et je puis vous dire que j'ai relu avec soin, le discours que vous avez prononcé vendredi dernier, au moment où vous avez déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale les projets financiers destinés, dans votre esprit, à restaurer nos finances et notre économie. Est-il besoin de dire que l'autorité dont vous jouissez personnellement, l'expérience que vous avez, la somme de culture et de connaissances qu'on se plaît à vous reconnaître font de ce discours un texte qui mérite cette attention ?

Vous avez axé votre discours sur l'inflation et l'instabilité monétaire et vous avez successivement passé en revue les causes de la situation actuelle, en ayant soin d'ailleurs d'agrémenter d'éloges ce qui constituait au fond un véritable réquisitoire sur la politique des mois passés, qu'il s'agisse de production, de l'instabilité budgétaire, des salaires ou des prix.

Je dis « réquisitoire », ce qui vous laisse entendre qu'avant d'examiner les problèmes financiers au fond, je tiens à poser la question politique et à vous dire exactement ma pensée à cet égard.

M. Maurice Schumann. Politique d'abord!

M. Paul Viard. Parfaitement, politique d'abord.

M. Maurice Schumann. Nous enregistrons l'aveu.

M. Paul Viard. Avec prudence, pour ne pas heurter une bonne partie de votre auditoire, pour ne pas heurter votre majorité gouvernementale, monsieur le ministre, vous avez déclaré, non sans ironie, en ces termes que je cite d'après le compte rendu analytique:

« Telles sont les conditions dans lesquelles le Gouvernement s'est constitué. On rendra cette justice à certains de ceux qui en font partie qu'ils ne sont pas directement responsables de la situation. »

Vous êtes assurément de ces « certains », monsieur le ministre, et quelques autres avec vous, qui ne sont pas directement responsables de cette situation, mais vous reconnaîtrez volontiers que vous êtes peu nombreux, dans ce Gouvernement, à être de ce lot, qu'il y a d'autres ministres et, derrière eux, des groupes politiques qui, eux, sont directement responsables.

M. Robert Lecourt. Vous avez appartenu à l'un d'eux!

M. Paul Viard. En effet, mon cher collègue, il est parfaitement exact que j'ai appartenu à l'un d'eux. Et, puisque vous soulevez la question de ma propre appartenance politique, je vous répondrai très facilement sur ce point, d'autant plus facilement que, vous le savez vraisemblablement, depuis déjà de longs mois, je n'avais pas pris, au sein du groupe du Mouvement républicain populaire, les mêmes positions que l'ensemble de ses membres.

Cette attitude, j'y insiste, remontait à une époque assez lointaine.

En effet, si j'ai démissionné du groupe du Mouvement républicain populaire à pro-

pos d'une question très précise, celle du statut de l'Algérie, vous savez pertinemment qu'il existait depuis longtemps des sujets de désaccord entre ce groupe parlementaire et moi-même.

M. Antoine Demusois. Autrement dit, le divorce était latent depuis longtemps.

M. Paul Viard. Exactement.

Je ne veux pour preuve de mes affirmations que les lettres que j'ai écrites aux présidents successifs du groupe du Mouvement républicain populaire.

Voici ce que, le 27 mars 1946, j'écrivais à M. de Menthon, alors président de ce groupe, en conséquence de quoi, je crois pouvoir me dégager, personnellement, dans une large mesure, des décisions qui ont été prises par la suite par ce groupe:

« A mon avis, nous sommes en face d'une politique qui risque de ruiner le pays, politique à laquelle je ne puis m'associer moralement et matériellement. »

Et je précisais que je ne voterais ni les nationalisations,...

M. François Reille-Soult. Alors, il fallait partir!

M. le président. Mes chers collègues, revenons, je vous prie, à l'examen de la politique du Gouvernement.

M. Paul Viard. Je tenais à préciser que, dès le 27 mars 1946, je faisais les plus expresses réserves sur la politique que j'incrimine et j'ajoute que, plus récemment, dans une note du 30 juin 1947, j'ai renouvelé ma prise de position.

Par conséquent, les remarques qui m'ont été adressées n'étaient en rien pertinentes.

Je disais que certains groupes politiques sont directement responsables de la situation politique dans laquelle nous nous trouvons, situation paradoxale sinon nouvelle.

Nous sommes en présence d'un Gouvernement qui apparaît comme une illustration d'une pratique que l'on pourrait appeler celle de « l'incendiaire-pompier ».

Mes vues politiques sont peut-être brutales; toutefois, je les considère évidemment comme fondées, avec, au demeurant, un certain nombre de mes amis. Or, j'estime que l'équipe, dont la politique s'est révélée désastreuse — c'est bien le mot, si l'on se réfère au discours de M. le ministre des finances — n'est pas habituée à suivre la politique inverse. Au cours de cette discussion générale, il n'est pas possible de ne pas poser ce problème.

Il s'agit d'une politique de duperie ou d'un abandon, tout à fait critiquable de la part des élus politiques. Il faut choisir et la moralité politique y gagnera.

Pour ma part, j'ai toujours considéré que c'est une erreur de faire 1926 après 1924, 1938 après 1936. Or, actuellement, c'est exactement ce que nous faisons.

Pour l'éducation même de l'esprit public, par respect pour lui, il est nécessaire que les situations soient claires.

La politique de M. René Mayer, non pas ministre, mais théoricien des finances et de l'économie politique, apparaît vraiment incompatible avec les thèses économiques d'une bonne partie du Mouvement républicain populaire et, en tout cas, du parti socialiste.

Si, demain, des idées normales sur notre économies sont remises en honneur dans ce pays, je me refuse à laisser croire qu'elles consacreront le succès des thèses socialisantes et que l'électeur avait harmonisé le choix de l'homme et le choix de l'idée.

C'est là la règle véritablement démocratique, la règle du régime parlementaire, dont la clé est la dissolution quand il y a, ou impossibilité de dégager une majorité nouvelle, ou désaccord entre le pays et l'Assemblée.

M. Antoine Demusois. C'est votre ralliement à M. Capitant que vous nous annoncez là.

M. Paul Viard. C'est fort ancien.

M. Antoine Demusois. A peu près comme votre divorce d'avec le Mouvement républicain populaire.

M. Paul Viard. Il n'y a aucun déshonneur à ne plus être ministre, à ne plus être député, mais le *fair play*, pour ne pas dire plus, exige que l'on reste fidèle à sa pensée ou, si l'on change, qu'on s'en explique devant ses électeurs.

Nous sommes actuellement devant ce fait incroyable qu'au moment où la situation est grave, M. le ministre des finances nous le dit, au moment où toute la situation est à redresser, M. le ministre des finances nous le dit, au moment où nous sommes à un véritable tournant de notre vie politique, économique et financière, se présente devant nous un Gouvernement dont la plupart des membres sont responsables précisément de cette situation.

Sur ce point, vous me permettrez, monsieur le ministre, de faire les plus expresses réserves; car, pour notre part, autant il est conforme à notre dessein de jouer le *fair play*, autant nous avons la volonté de ne pas être dupes.

Indépendamment de l'aspect politique de la question qui est posée aujourd'hui et que je tenais à préciser tout d'abord, je voudrais, monsieur le ministre, vous dire que je ne retire pas des projets et des explications qui les accompagnent, l'impression que nous sommes véritablement arrivés au moment où, enfin, il apparaîtra que le problème économique et financier de notre pays est soulevé dans son ensemble et que sont renouvelées et précisées les directives qui doivent infléchir l'économie française.

Ce que vous entreprenez n'apparaît, en effet, que comme une étape, une simple étape; et la preuve, à moins que vous ne me contrediseiez sur ce point, c'est que les informations récemment données laissent entendre que l'expérience doit se terminer en juin.

C'est reconnaître que le problème n'est pas dominé. Peut-il l'être?

Avant de répondre, il faudrait avoir un bilan exact de notre situation, et la première critique que je me jermets de vous adresser est fondée sur le fait que votre exposé magistral n'a cependant été qu'un exposé financier.

La dénomination même de votre ministère « finances et affaires économiques » nous laissait espérer que nous serait brossé un tableau d'ensemble où l'économie prendrait le pas sur les finances.

Pour importantes, en effet, que soient les finances, elles ne doivent être que le reflet comptable de l'économie du pays. Or, nous ne connaissons l'économie du pays qu'à travers des milliards de francs, en fonction, soit des recettes, soit des dépenses, soit des produits, soit des salaires et traitements, soit des échanges.

Mais, aujourd'hui, ces chiffres sont malheureusement dénués de toute valeur. Les expressions chiffrées sont dangereuses à manier, même transposées en pourcentages.

Au moment où s'ouvre un tel débat économique et financier, j'aurais aimé que le bilan du pays fût dressé.

Où en sommes-nous dans le domaine des accords internationaux et du point de vue de notre balance des comptes? Sur ce plan, les « tours de vis fiscaux » ne servent à rien, ni les subterfuges nominaux.

Tout repose sur le réel: l'or et le portefeuille étranger d'abord.

Quand je parle de l'or, je pense autant à celui qui garantit officiellement notre monnaie qu'à celui qui existe encore en France chez de nombreux particuliers et qui, malgré les gouvernements, reste un de nos espoirs de redressement.

Outre l'or et le portefeuille étranger, il y a l'exportation, l'importation et les crédits. En dehors de cela, il n'existe rien d'autre.

Il est normal que notre balance des comptes soit actuellement déficitaire. Mais quelle solution, quel plan est envisagé pour combler ce déficit?

Aurons-nous assez d'imagination, saurons-nous donner les garanties nécessaires afin que tout ce qu'il est encore possible de demander à la confiance du pays — or et portefeuille étranger — soit mis à notre disposition?

Pourrons-nous établir des prix de revient qui facilitent nos exportations?

Saurons-nous réduire au minimum nos importations?

En ce qui concerne les accords internationaux et les crédits, saurons-nous faire comprendre à nos alliés que le problème est souvent posé de façon inexacte?

Il est extrêmement pénible pour nous d'entendre parler de dettes, de créances, d'emprunts, de débiteurs, de créanciers, alors qu'il faut faire comprendre qu'il s'agit beaucoup plus de la liquidation d'une entreprise commune que d'opérations commerciales où nous serions débiteurs vis-à-vis de créanciers.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Viard?

M. Paul Viard. Je vous en prie.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Mon cher collègue, j'estime que vous pourriez tenir un autre langage, au moment précis où les assemblées américaines viennent de voter une aide qui est un don, je me permets de vous le rappeler. (*Applaudissements au centre.*)

M. Paul Viard. Monsieur le ministre, je vous remercie de cette information que vous aviez, mais non pas moi.

M. Jean Cayeux. Vous ne le saviez pas?

M. Paul Viard. M. le ministre est ici pour nous faire connaître exactement la situation internationale.

Tout le début de cette intervention a eu précisément pour objet d'exprimer notre regret de n'avoir pas été saisis, au cours de ce débat économique et financier, d'un tableau exact de nos accords internationaux et de la situation internationale de la France vis-à-vis des autres pays. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

En tout cas, tant que notre balance des comptes ne sera pas rétablie, et que notre position internationale ne sera pas renforcée, aucun effort de redressement ne

pourra être entrepris sérieusement en France.

Si nous entrons dans le détail des opérations intérieures et si nous étudions les données du bilan qui nous est proposé, nous éprouvons de sérieuses appréhensions.

Ce bilan intérieur apparaît insuffisant. J'avoue que je ne m'intéresse pas aux milliards qui nous sont énoncés. J'aimerais beaucoup mieux que l'on nous fasse un bilan réaliste, c'est-à-dire que l'on nous dise que la France dispose ou a besoin de tant de tonnes de blé, d'acier, de ciment, de fer, de tant de machines, etc...

Nous verrions alors exactement où nous en sommes, surtout si l'on comparait nos ressources et nos besoins. Nous ne risquerions pas, les uns et les autres, de nous laisser abuser par des signes purement nominaux. Ne se laisseraient abuser ni ceux qui demandent à vivre honorablement, autrement dit le monde du travail, ni ceux qui fabriquent les impôts, ni ceux qui demandent que soit fait un effort de reconstruction.

Voyant clair dans notre situation, dégageant nos déficiences, nous pouvions préciser et l'effort du travail à fournir et l'effort d'importation qu'il faut faire. Nous aurions aussi peut-être assez d'imagination pour trouver des moyens de tirer le maximum des ressources officielles ou de celles actuellement hors circuit détenues par des Français.

Quand admettra-t-on, en effet, que l'augmentation du pourcentage des impôts supprime la matière imposable? Quand admettra-t-on que la liberté est le meilleur ressort de la production?

Il faut reconnaître que l'impôt, l'impôt forcé qui n'ose pas dire son nom, actuellement en discussion, va stériliser un peu plus notre économie, aggraver l'inquiétude et nuire à la production.

Ici, je me souviens du temps où j'étudiais l'histoire du droit. J'ai retrouvé dans un livre de Vauban, qui valut, d'ailleurs, à cet homme d'Etat illustre d'être mis en disgrâce par son roi, un passage qui convient exactement à la situation actuelle.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. « Le projet de dîme royale »?

M. Paul Viard. « Le projet de dîme royale », parfaitement, monsieur le ministre. (*Sourires.*)

Déjà, à cette époque, les excès fiscaux étaient tels que Vauban démontrait pertinemment que la ruine du pays en résultait.

Ne pourrait-on, dans une langue à peu près identique, reproduire ce que Vauban écrivait:

« Et les choses sont réduites à un tel état que celui qui pourrait se servir du talent qu'il a de savoir faire quelque art ou quelque trafic qui le mettrait, lui et sa famille, en état de pouvoir vivre un peu plus à son aise, aime mieux demeurer sans rien faire. »

Il y a ainsi plusieurs paragraphes; celui-ci est suffisamment caractéristique.

Quand donc aura-t-on assez d'audace pour attirer la confiance et faire sortir les ressources qui existent dans ce pays?

Mais cela suppose un climat de liberté, une confiance dans l'honnêteté de l'Etat, le respect des vertus traditionnelles des Français et, spécialement, de sa vertu d'épargne, alors que nous vivons à une époque où l'économie est devenue une bêtise et la prévoyance un délit ou un crime.

Et alors, je ne vous cache pas, monsieur le ministre, que je suis extrêmement inquiet de vous voir absorber si allègrement quelques centaines de milliards de plus sans pouvoir donner l'assurance d'un équilibre prolongé.

Les fonctionnaires sont augmentés et, cependant, ils ne seront pas satisfaits car vous traînez un boulet, un terrible boulet que vous ont laissé certains de vos prédécesseurs — qui ne participent pas, d'ailleurs, au Gouvernement — c'est celui des traitements et salaires du gaz et de l'électricité.

Sauf revision des chiffres prévus, comment pouvez-vous penser que le test de la rémunération de la fonction publique n'est pas et ne sera pas inéluctablement celui que fournissent les traitements du gaz et de l'électricité ?

Quant à la reconstruction, les milliards nominaux que vous voulez bien lui consacrer augmenteront-ils d'une tonne le fer et le ciment mis à sa disposition ? Et si les stocks restent les mêmes, les prix augmenteront malgré vous, là encore, d'une façon inéluctable.

Comment, dans ces conditions, apaiser les légitimes inquiétudes des travailleurs, auxquels vous n'accordez que des salaires nominaux, et non pas une répartition substantielle, au sens étymologique du mot ? Comment ne pas répondre au vœu qu'ils formulent de voir réaliser l'échelle mobile des salaires pour permettre à leurs revenus de suivre l'augmentation inéluctable des prix ? Et comment y répondre actuellement sans risque d'engendrer, en même temps, l'inflation ?

Ces considérations faites, est-il besoin de vous dire, monsieur le ministre, la déception que l'on éprouve en étudiant les projets qui nous sont soumis ?

Le diagnostic clinique est bon, mais incomplet, et nous considérons que la vision d'ensemble n'est pas correcte. Les moyens brutaux, surtout, qui sont soumis à notre approbation ne seront valables, ne seraient valables, que si la situation était en voie d'assainissement. Elle ne l'est pas.

Un effort fiscal énergique, qui pourrait être plus équilibré, d'ailleurs, est, sans doute nécessaire; un prélèvement sera peut-être également indispensable, mais nous ne pourrons l'envisager qu'à certaines conditions.

Il faut que notre balance des comptes soit, si je puis dire, sérieusement minutée; que nos accords internationaux soient sérieusement examinés; que des économies massives soient faites sur le budget; qu'une revision des nationalisations soit entreprise ou, tout au moins, que l'équilibre de leur gestion soit réalisé.

Sur ce point, d'ailleurs, mon collègue Furaud précisera nos vues.

Condition encore: l'abandon du dirigisme qui ne mérite pas son nom, et maintien de celui qui s'impose. Il n'est pas question d'abandonner, au détriment de l'Etat, tout ce qu'il est légitime que l'Etat tienne en main. Quand l'Etat tient en main le contrôle des changes et, par conséquent, l'importation et l'exportation, le contrôle du charbon et le contrôle du crédit, il est pourvu de moyens suffisants pour imposer à l'économie la haute direction dont il est parfaitement légitime qu'il ait l'initiative.

Il faut également édicter des mesures destinées à utiliser les ressources qui se cachent dans le pays.

Voilà ce qu'il est encore possible de faire. Voilà ce qui n'est pas encore fait!

Mais une telle politique requiert un gouvernement qui ait de l'autorité et qui s'appuie sur l'opinion publique. Les projets que vous nous soumettez apparaissent trop comme des palliatifs provisoires pour que nous puissions prendre la responsabilité de les défendre devant le pays. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Gozard.

M. Gilles Gozard. Mesdames, messieurs, en exergue de son exposé de vendredi dernier, M. le ministre des finances et des affaires économiques rappelait la constatation inscrite, par le comité du bilan national, au début même de son rapport du 13 décembre, et il s'exprimait ainsi:

« Le mal dont la France souffre est l'inflation. C'est elle et la hausse des prix où elle s'exprime qui est la cause profonde de l'inquiétude de chaque Français et des troubles de la vie sociale. C'est elle qui aggrave, pour une grande partie de la population, les difficultés de la vie quotidienne. C'est elle qui fait obstacle aux efforts de relèvement et de rénovation de l'économie du pays. La poussée inflationniste est maintenant parvenue à l'état aigu et en passe de devenir mortelle. »

M. le ministre des finances et des affaires économiques ne m'en voudra certes pas — bien qu'il ait déclaré à cette tribune, vendredi dernier, qu'il ne voulait mettre dans son exposé rien de cet esprit de système qui, ajoutait-il, « nous avait fait tant de mal » — si je lui rappelle que, lors de son dernier congrès, le parti au nom duquel je suis, aujourd'hui, à cette tribune, déclarait déjà dans une résolution votée à l'unanimité:

« Les prix montent, et leur ascension est accélérée par les menaces d'inflation dues, à la fois, au déficit budgétaire et aux difficultés de financement des budgets extraordinaires. »

Nous étions donc déjà, en août dernier, parfaitement d'accord sur ce point avec les constatations récentes du comité du bilan national et les déclarations de M. le ministre des finances et des affaires économiques.

Il est certain, en effet, que le mal essentiel dont notre pays est atteint aujourd'hui, c'est l'inflation monétaire. Celle-ci revêt, d'ailleurs, un aspect particulier, en raison de ce qu'elle résulte moins — on s'en doute — d'un excès de quantité de monnaie en circulation par rapport aux quantités de produits disponibles, que d'une accélération de la circulation de la monnaie et d'une mauvaise répartition des signes monétaires entre les diverses catégories de citoyens, compte tenu de la nature des produits disponibles.

C'est ainsi, en particulier, que, depuis la Libération, malgré les relèvements nominaux des salaires auxquels on a procédé à diverses reprises, la part des salariés dans le revenu national est inférieure à ce qu'elle était avant la guerre. Les relèvements nominaux de salaires — et le parti socialiste n'a cessé d'en dénoncer le caractère illusoire — n'ont pu rétablir le pourcentage antérieur. Ils ont, en particulier, été un facteur d'inflation par les répercussions qu'ils n'ont pas manqué d'avoir — et qu'ils ne pouvaient pas ne pas avoir, quoi qu'on dise — sur les prix industriels et agricoles, et sans doute encore plus sur ceux-ci que sur ceux-là.

Pour que l'inflation soit conjurée, il faut que ne soit pas jeté indéfiniment sur le marché un pouvoir d'achat, un moyen d'achat excédentaire. Or, le Gouvernement vient de décider des augmentations de sa-

laires. Nous nous en félicitons, car elles répondaient à une nécessité, au même titre que le reclassement des fonctionnaires et la revalorisation de la fonction publique, pour lesquels le Gouvernement a inscrit au budget de 1948 un crédit de 100 milliards de francs. Nous nous félicitons aussi de ce que cette décision soit intervenue, le 4 décembre, c'est-à-dire à la date même que le Gouvernement s'était engagé à respecter à cet égard.

Ces décisions nécessaires seraient une cause d'accroissement de l'inflation si elles ne s'accompagnaient pas d'autres mesures. C'est, en effet, au total, plus de 400 milliards de francs qui vont être mis de la sorte en circulation. Donc, le déficit initial de 180 milliards du budget de 1948 ne pourrait être couvert que par l'inflation, s'il ne l'était pas par des ressources nouvelles.

Dans un cas comme dans l'autre, un accroissement de la production réduirait d'autant l'inflation, puisque, à l'accroissement des moyens d'achat correspondrait un accroissement des biens disponibles.

Nous savons malheureusement que, malgré l'effort de tous les travailleurs, aussi bien des travailleurs agricoles que des travailleurs industriels, le manque de moyens de production dont nous souffrons ne nous permet pas l'accroissement, qu'il faudrait, d'ailleurs, en quelque sorte, instantané, des quantités de produits disponibles.

Dès lors, ne pouvant agir instantanément sur la production, c'est sur le deuxième terme du problème que le Gouvernement se propose d'agir aujourd'hui, en pratiquant la politique financière et économique que M. le ministre des finances et des affaires économiques nous a exposée avant-hier.

La reconduction du budget de 1947 à l'exercice 1948 doit permettre la remise en ordre des finances publiques. C'est là, en effet, la première condition pour qu'une telle remise en ordre soit possible, ainsi que le soulignait déjà fort justement, en 1926, la commission qui, alors, avait été constituée en application du plan des experts.

D'autre part, monsieur le ministre, vous vous proposez de limiter, sinon de supprimer la distorsion des prix, en autorisant la hausse d'un certain nombre de prix industriels qui étaient en retard par rapport aux prix agricoles.

Le parti socialiste, quant à lui, n'a jamais méconnu que les prix de certains produits devaient être adaptés à des nécessités économiques démontrées, dès l'instant qu'il ne s'agissait pas d'une hausse systématique.

Au surplus, nous avons été heureux d'entendre M. le ministre des finances et des affaires économiques déclarer que les prix d'un certain nombre de produits essentiels demeureraient soumis à un contrôle strict, ce qui nous garantirait contre des hausses qui n'auraient pas manqué de se produire en cas contraire.

Mais surtout — et c'est sur ce point que je voudrais insister plus particulièrement, puisque mon ami, M. Leenhardt, exposera le problème du point de vue plus strictement économique — les projets financiers dont le Gouvernement a saisi l'Assemblée tendent à réduire le pouvoir d'achat, à éponger une partie de celui-ci. Ils le font d'une manière assez brutale, violente même, qui risque parfois d'avoir des incidences douloureuses.

Ce point n'a certes pas échappé au Gouvernement. Il ne nous a pas échappé non plus et nous savons que c'est un sacrifice considérable que le Parlement et le Gouvernement demandent à une large catégorie de la nation française.

Cependant, nous avons eu la satisfaction de constater que les sacrifices qui sont demandés épargnent à juste titre ceux des citoyens de ce pays qui ont été les plus profondément touchés par l'évolution de la conjoncture économique et monétaire, à savoir les salariés.

Considérant à juste titre que nombre de ceux-ci sont insuffisamment rémunérés et supportent des charges fiscales trop lourdes, le Gouvernement les a exonérés de l'emprunt forcé qu'il nous demande d'approuver.

Car, en réalité — et il serait peut-être bon que la nature exacte de la mesure fût bien définie, afin que ceux qui vont être touchés connaissent toute l'étendue de leurs obligations — bien que nous ayons été saisis de deux textes distincts, l'un relatif à un emprunt, l'autre instituant un prélèvement exceptionnel, c'est bien plutôt d'une seule mesure qu'il s'agit, c'est-à-dire d'un emprunt forcé destiné à lutter contre l'inflation.

L'économie de votre projet, monsieur le ministre des finances, peut en effet, s'analyser en un emprunt forcé, sanctionné, pour ceux des Français qui, y étant assujettis chercheraient à s'y dérober, par un prélèvement exceptionnel sur leur fortune dont le montant serait égal à celui des sommes qu'ils n'auraient pas souscrites à l'emprunt.

C'est ainsi, à notre sentiment, qu'il faut le considérer; car si l'on devait l'admettre comme étant un véritable impôt, et si vous nous le présentiez sous cet aspect, les charges qu'il ferait peser sur les Français qu'il va frapper seraient nettement insupportables. S'il s'agissait d'un véritable prélèvement, définitif, il dépasserait, en effet, les limites du possible, puisqu'il est, en moyenne, égal à 50 p. 100 des bénéfices réalisés.

J'entends bien qu'il s'agit là des bénéfices réalisés en 1946 et que, depuis cette date, les bénéfices nominaux des catégories visées se sont généralement accrus.

Néanmoins, si le prélèvement ne s'assortissait pas d'un emprunt au moyen duquel les assujettis pourraient se libérer dans des conditions qui mobiliseraient simplement une part de leurs ressources, sans les en déposséder définitivement, il ne pourrait être accepté.

La mesure vise toutes les catégories de contribuables autres que les salariés et les petits propriétaires de biens fonciers. Nous ne pouvons que souscrire à cette égalité de tous les Français devant les charges nouvelles. Cependant, nous aurions aimé voir frapper des citoyens qui disposent de revenus noirs et qui, à ce titre, ne sont pas des contribuables. N'étant inscrits à aucune cédule, ces personnes vont également échapper aux mesures que vous nous proposez aujourd'hui. Aussi, voudrions-nous que le Gouvernement nous donnât, dès à présent, l'assurance qu'il proposera à l'Assemblée un ensemble de mesures frappant efficacement les revenus toujours immoraux dont disposent ces personnes. (*Applaudissements à gauche.*)

Les contribuables honnêtes accepteront d'autant mieux la charge et les sacrifices que vous leur demanderez qu'ils sauront que ceux qui disposent de ressources inavouables sont également frappés et, naturellement, plus qu'eux-mêmes.

Sans doute, les dispositions, dont vous nous avez annoncé le dépôt, sur la capitation des oisifs, tendent-elles à combler cette lacune, mais je crains fort, pour ma part, qu'elles n'aient pas toute l'efficacité que vous en attendez.

Ces mesures visent essentiellement à l'assainissement monétaire. Elles sont plus des mesures de cet ordre que des mesures d'ordre fiscal, puisque les sommes produites par l'emprunt forcé ne serviront pas à couvrir le déficit budgétaire — vous en avez pris l'engagement — mais alimenteront la trésorerie, au début de l'année 1948, pour être ensuite utilisées, en très grande partie, à l'effort de reconstruction du pays, c'est-à-dire employées, en définitive, dans des investissements utiles à la nation.

Nous aurions aimé que ces mesures monétaires fussent encore plus radicales.

Nous aurions voulu qu'elles fussent assorties de dispositions de nature à réduire et à contrôler de façon permanente la circulation monétaire et à atteindre ainsi tous les billets de banque thésaurisés. (*Applaudissements à gauche.*)

Je sais bien que les mesures qui nous sont proposées réservent toutes les possibilités et notamment celle de certaines opérations qui ne peuvent être annoncées à l'avance.

C'est pourquoi je me garderai bien de vous poser, à cet égard, monsieur le ministre des finances et des affaires économiques, une question qui ne pourrait être qu'indiscrète.

Je me bornerai donc à vous demander de bien vouloir ne pas oublier que, pour parachever et compléter l'œuvre que vous nous demandez d'entreprendre avec vous, monsieur le ministre, vous avez à votre disposition des moyens dont l'utilisation pourrait avoir des résultats plus permanents en ne permettant pas aux citoyens qui ne sont soumis à aucune cédule d'échapper aux sacrifices que vous demandez à tous.

Enfin, dans votre exposé, vous avez vous-même cité avant-hier les résultats assez décevants de la commission de la guillotine. Sans doute, il y a quelques instants, répondant aux observations de M. Bétolaud, avez-vous apporté quelques précisions à cet égard.

Vous avez indiqué que si le nombre des emplois supprimés par cette commission n'était pas aussi important qu'on pouvait l'espérer, c'est qu'il s'agissait en quelque sorte d'emplois de qualité, d'emplois qui nécessitaient des crédits importants et que, par suite, les économies réalisées étaient déjà substantielles.

Cependant, et c'est ce qu'a voulu indiquer la commission des finances en complétant, sur ce point, le texte initialement proposé par le Gouvernement, nous voudrions que les sacrifices que le Gouvernement ainsi que l'Assemblée vont demander à la nation en réduisant son train de vie s'accompagnent d'une réduction équivalente du train de vie de l'Etat lui-même.

Je ne doute pas d'ailleurs, lorsque nous discuterons les articles, que l'Assemblée ne suive sur ce point sa commission. Ces mesures ne pourraient avoir que d'heureux effets, puisque en même temps qu'elles aideraient à juguler l'inflation, elles contribueraient à réaliser l'équilibre budgétaire.

Je vous ai souligné rapidement les réserves que pouvait appeler de notre part l'ensemble des mesures qui nous sont proposées.

Mais ce ne sont là que des réserves de détail, qui vous suggèrent de compléter

par d'autres mesures ce premier train visant au rétablissement de notre situation économique et financière.

En effet, les dispositions des projets en discussion ne constituent qu'un premier ensemble de mesures destinées à redresser la situation financière et monétaire de la France. Elles ne seront efficaces, à notre sens, que si d'autres les suivent.

Cependant, ces réserves ne nous empêchent pas de souscrire à cet ensemble, dans lequel nous voyons avant tout un effort sérieux pour maintenir, mieux, pour accroître le niveau de vie de tous les travailleurs au grand bénéfice de la nation tout entière, puisque, en définitive, vous voulez faire un prélèvement sur le pouvoir d'achat de catégories autres que les travailleurs et les salariés, de manière à accroître celui dont disposent ces derniers. (*Applaudissements prolongés à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. de Sesmaisons.

M. Olivier de Sesmaisons. Mesdames, messieurs, M. le président du conseil vous a dit hier:

« On a parlé aussi de la confiance politique. Je n'hésite pas à le dire: de tous les points de France, s'élèvent un espoir nouveau et une confiance nouvelle ».

C'était avant le dépôt des projets financiers. Il n'en est plus de même aujourd'hui et, du pays, monte un cri d'angoisse dont nous avons ici les échos.

Ce n'est donc pas sans tristesse que je monte à cette tribune. Nous rappelant le tonneau des Danaïdes, sans cesse, l'Etat, sous prétexte de salut public, adresse au pays des demandes exceptionnelles de crédits destinées, toujours, à juguler le déficit et à arrêter l'inflation.

Mais il ne parvient jamais à ce résultat, car ses méthodes de gestion sont mauvaises et, peu à peu, il dévore la substance même de la nation.

Je n'insisterai pas, mesdames, messieurs, ne voulant pas répéter ce que d'autres ont dit à cette tribune, mais je veux m'élever avec vigueur contre le procédé employé, car il amène la destruction des classes moyennes déjà fortement touchées. (*Très bien! très bien! à droite.*)

En atteignant durement la paysannerie, en un moment particulièrement critique, il peut en résulter, d'ici quelques années, des répercussions très graves sur le ravitaillement du pays.

En vous voyant au banc du Gouvernement, j'en arrive à me dire, monsieur le ministre des finances, qu'il est extrêmement dangereux pour une nation d'avoir un ministre des finances de grande valeur.

Vous nous rendrez cette justice: en un moment où nous avons estimé que la vie du pays était en jeu, nous vous avons apporté nos voix sans rien vous demander en échange. Nous n'en sommes que plus forts aujourd'hui pour vous dire que vos projets sont catastrophiques.

Ce qu'il y a de triste, c'est que, monsieur le ministre des finances, vous portez aux classes moyennes et à la paysannerie le coup peut-être le plus rude qui leur ait été asséné depuis la libération. (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

Par la mise en recouvrement du cinquième quart de l'impôt de solidarité alors qu'il diminuait les délais de payement des quatre premières tranches, M. Robert Schuman avait mis en difficulté beaucoup de familles, et alors que ce cinquième quart n'est pas encore payé, vous assénez un nouveau coup sur la tête des contribuables et les frappez d'autant plus durement qu'ils ont moins de disponibilités.

Vous semblez oublier ce qu'est en France cette classe moyenne composée d'artisans, de commerçants, d'agriculteurs, de propriétaires fonciers, classe qu'il faut défendre car elle a été l'ossature de la nation au cours des siècles et a évité à notre pays les à-coups et les excès que d'autres ont connus.

Vous semblez oublier, monsieur le ministre, que les biens qu'elle possède sont les fruits du sacrifice, qu'elle les a acquis lentement à force d'épargne et sans spéculation et qu'elle cherche, en se privant, à transmettre à ses enfants, souvent nombreux, un héritage qui ne soit pas trop diminué.

Elle a fait confiance à l'Etat, et celui-ci, par ses dévaluations successives et ses nationalisations spoliatrices, a terriblement amputé son patrimoine.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, j'estime qu'en comparant samedi dernier les prélèvements que fait le fisc sur les revenus en Angleterre et en France, vous avez comparé deux situations qui ne sont pas semblables. On peut demander un prélèvement plus important sur leurs revenus à ceux dont le capital n'est que peu diminué, il leur reste toujours la possibilité d'entamer un peu celui-ci.

Je n'insisterai pas, certains de mes collègues ayant traité cette question. Je vous dis simplement, nettement, que beaucoup de familles n'ont pas devant elles assez d'argent liquide pour souscrire à votre emprunt en temps voulu et, plutôt que de voir amputer leur capital par votre impôt, elles emprunteront ou vendront titres ou terres. (*Applaudissements à droite.*) Au bénéfice de qui, monsieur le ministre?

Ce que je dis de la classe moyenne, qu'elle soit urbaine ou rurale, vaut pour les agriculteurs. Ceux-là sont particulièrement soignés dans votre projet. Les mathématiques sont une belle chose, mais combien dangereuse! Deux et deux ne font pas toujours quatre en agriculture. Vous vous en apercevez cette année où la France n'a même pas assez de Blé pour nourrir sa population pendant six mois.

Vous vous basez sur des travaux d'économistes distingués qui vivent souvent très loin du paysan et qui croient encore aux lessiveuses pleines de billets.

Qu'il y ait encore de l'argent chez certains cultivateurs qui font des cultures spéciales ou qui ont commis le « crime de marché noir », d'accord. Mais ceux-ci ne sont qu'une minorité, et l'ensemble est dans l'incapacité de payer votre prélèvement, auquel viennent s'ajouter, ainsi qu'on vous l'a dit hier, l'impôt de 1948 sur les bénéfices agricoles, les impôts fonciers et tous les impôts de solidarité.

Les chiffres ont été donnés. Je n'y reviens pas; ils parlent d'eux-mêmes.

Je crains, monsieur le ministre, qu'il n'y ait confusion sur la notion des bénéfices agricoles. Ceux-ci ne correspondent pas à la notion qu'on a du bénéfice dans le commerce et l'industrie.

Le bénéfice agricole représente le salaire du chef d'exploitation et, souvent, de ses enfants qui travaillent avec lui. La famille paysanne, au cours de l'année 1948, aura besoin de ce salaire.

Sous peine de mettre en difficulté la majorité des exploitations agricoles, il est impossible d'accepter le montant de votre prélèvement.

Trois chiffres parlent éloquemment:

Premièrement, d'après l'enquête agricole de 1929, les trois quarts des exploitations françaises ont moins de dix hectares.

Deuxièmement, de 1920 à 1940, 1.200.000 familles paysannes ont quitté la terre.

Troisièmement, les quatre cinquièmes des exploitations revêtent la forme familiale.

L'exploitation familiale en polyculture, jusqu'à 20 ou 30 hectares suivant la nature des sols, pour peu qu'il y ait plusieurs enfants, ne peut guère faire de réserves. Elle vit presque au jour le jour. Les modestes capitaux qu'elle possède lui sont absolument nécessaires. Ils constituent un volant indispensable. N'oubliez pas que ce volant a été acquis à force de travail et de sacrifices. Souvent, il n'a été constitué que parce qu'il a été impossible de se procurer l'outillage et les engrais nécessaires et il est destiné à permettre l'achat de machines qui, en diminuant la fatigue de l'homme, donnent les moyens d'accroître la production.

M. Maurice Fredet. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur de Sesmaisons?

M. Olivier de Sesmaisons. Volontiers.

M. Maurice Fredet. Mon cher collègue, représentant un département essentiellement rural, j'approuve d'autant plus les paroles que vous venez de prononcer que je sais pertinemment qu'en matière agricole, il n'existe, au cours d'une même année, d'une même campagne, qu'une seule rotation de capitaux, alors qu'il en existe plusieurs en matière industrielle et beaucoup plus encore en matière commerciale.

M. Arthur Ramette. Très bien!

M. Maurice Fredet. Si les impôts industriels et commerciaux sont basés sur des capitaux qui se renouvellent souvent, il n'en est pas de même en matière agricole. D'autre part, en matière industrielle et commerciale, c'est, au fond, le consommateur qui finit par payer l'impôt, tandis qu'en matière agricole c'est le cultivateur, et lui seul, qui le paye.

Je le dis en toute indépendance, car, n'étant ni industriel ni agriculteur, j'estime que le malheur des uns ne doit pas faire le bonheur des autres. (*Applaudissements à droite.*)

M. Olivier de Sesmaisons. Mon cher collègue, je vous remercie de bien vouloir appuyer et même renforcer ma thèse.

Parfois même, les économies doivent servir à l'amélioration du logement, maintenant ainsi à la terre un fils ou une fille qui, sans cela, la quitterait — car, nous en sommes là, monsieur le ministre ! Il y a des maisons qui sont de véritables taudis, que les jeunes ne veulent plus habiter. C'est pourquoi je considère l'amélioration de l'habitat comme un devoir absolu pour ceux qui possèdent le sol. Mais encore faut-il qu'ils puissent le faire, et vite. Car, on ne ramènera pas à la terre ceux qui l'auront quittée. Il faut agir vite car c'est maintenant qu'il faut que les paysans produisent à plein. Il le faut dans l'intérêt de la classe ouvrière, sous-alimentée depuis 1939 et qui n'aura à sa disposition le nécessaire que si la quantité de produits mise sur le marché augmente.

M. Arthur Ramette. Très bien!

M. Olivier de Sesmaisons. A ce propos, vous m'avez fait très peur, monsieur le

ministre. Dans votre exposé, vous nous dites que vous voulez faire baisser les prix des produits agricoles sans vous demander si vous n'allez pas amener la paysannerie à connaître à nouveau les années de misère qu'elle a connues dans le passé. Et vous annoncez froidement que le charbon, qui conditionne toute la production française, est au coefficient 17, sans ajouter que vous allez tout faire pour le ramener au coefficient moyen des salaires et des prix.

J'attendais autre chose de vous, monsieur le ministre des finances:

D'abord, des économies draconiennes dans votre budget;

Ensuite, la remise dans le circuit général, par des mesures libérales, des devises et des valeurs étrangères thésaurisées qui risquent, sans cela, d'être perdues pour tout le monde;

Enfin, mais seulement après toutes ces mesures, si cela s'avérait nécessaire, un emprunt, en faisant appel au patriotisme du pays et en prenant l'engagement, afin de rassurer l'épargne, qu'il n'y aurait plus de prélèvement sur le capital.

Il n'est jamais trop tard pour modifier ses projets !

N'oubliez pas que vous allez pousser des cultivateurs qui jamais n'ont voulu faire du marché noir et qui, de ce fait, n'ont que de modestes ressources, à vendre des denrées au marché clandestin, afin de se procurer les fonds nécessaires au payement de vos lourds impôts et de votre prélèvement.

N'oubliez pas que si vous faites taxer trop lourdement certaines cultures, celle des pommes de terre de semence par exemple, vous risquez de pousser à l'abandon de ces cultures, amenant ainsi un abaissement général des rendements en France.

N'oubliez pas que si vous ne tenez pas compte de la nécessité, pour les jeunes ménages exploitant en culture familiale, d'employer de la main-d'œuvre salariée, vous finirez par provoquer une modification de l'assolement des exploitations et une diminution des rendements.

Personnellement, afin de limiter les dégâts et pour tenir compte des appels angoissés que j'ai reçus, j'ai déposé un certain nombre d'amendements, tant au projet en cours de discussion qu'à celui concernant la réforme fiscale.

Mais, monsieur le ministre, on l'a déjà dit, votre projet serait inopérant, car il n'apporterait pas aux ouvriers ce que nous voulons tous, c'est-à-dire qu'à leur salaire normalement accru corresponde la possibilité d'acheter une plus grande quantité de marchandises.

Ce qu'il y a de tragique dans votre projet, c'est qu'il contribue à la destruction des classes moyennes et va abaisser le niveau de vie du paysan, créant ainsi un danger grave pour l'indépendance de la nation.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, je voterai contre votre projet, et je vous demande, mesdames, messieurs, lorsque vous mettrez votre bulletin dans l'urne, de penser aux classes moyennes et à la paysannerie, particulièrement visées par la politique financière et économique du Gouvernement. Elles sont en danger. Découragés par les impôts trop lourds, des hommes, pourtant énergiques, n'osent plus entreprendre. Vous tenez leur sort entre vos mains. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Furaud.

M. Jacques Furaud. Monsieur le ministre, pour compléter l'intervention de mon collègue M. Viard, le groupe des indépendants d'action sociale m'a chargé de venir vous exposer ses remarques, ses critiques, sur le projet financier et économique que vous venez de lui soumettre.

Je le ferai plus en industriel qu'en parlementaire.

Pourquoi les gouvernements successifs ne se décident-ils pas à gérer la France comme un commerçant ses affaires, un industriel son usine, un cultivateur ses exploitations ?

Pourquoi donc, monsieur le ministre, n'appliquez-vous pas à la gestion de la France les sages principes que vous préconisez dans les sociétés qui font appel à votre compétence ?

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Il n'y en a pas, monsieur Furaud !

M. Jacques Furaud. Je note qu'il n'y en a plus, monsieur le ministre ! (*Sourires.*)

Pourquoi ne pensez-vous plus au prix de revient maintenant que vous êtes ministre ?

Vous savez pourtant, mieux que quiconque, que l'équilibre d'un bilan ne peut se faire que par deux moyens: augmenter les recettes et diminuer les frais généraux, donc le prix de revient.

Vous vous rappelez sans doute que, dans notre jeune âge, nous avons résolu ensemble le problème du réservoir se remplissant par un robinet et se vidant par l'autre. Pour le moment, vous n'avez qu'une seule idée: ouvrir le robinet qui remplit.

Examinons la première solution.

Pour vous, monsieur le ministre, augmenter les recettes c'est, en effet, bien plus facile que pour un directeur d'usine. Pour vous, il suffit que l'Assemblée vote une augmentation des impôts: cela s'appelle un tour de vis de plus. Pour vous, il s'agit que le contribuable paye aujourd'hui, vous ne vous inquiétez pas de savoir si cette décision ne l'empêchera pas de payer demain, car les impôts trop lourds suppriment la matière imposable, vous le savez bien.

Les Français, pensez-vous, font des économies comme les abeilles du miel et vous vous dites: pourquoi ne pas récolter ce miel ? (*Sourires*) Hélas, monsieur le ministre, il y a longtemps que ces abeilles n'ont plus de miel! Vos prédécesseurs ont tout ramassé

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Ils étaient forts s'ils ont tout récolté !

M. Jacques Furaud. C'est donc la cire elle-même que vous venez récolter, ce qui entraînera la mort des abeilles.

Avec vos impôts et vos charges excessives, vous tuez l'épargne de la France, vous tuez l'esprit d'économie qui a fait la force et la solidité de notre pays.

Or, la fortune d'aujourd'hui est due au travail accumulé hier par nos ouvriers, nos cultivateurs, nos artisans qui sont vos et nos ancêtres. Au lieu d'aller tous les jours au café ou au spectacle, ils ont économisé. Leurs femmes ont géré avec le souci du lendemain leurs foyers et c'est ainsi que vous pouvez trouver aujourd'hui encore le moyen de prélever des impôts.

L'exagération de votre imposition va inciter les Français d'aujourd'hui à ne plus imiter leurs ancêtres, c'est-à-dire à tout dépenser et à ne plus penser au lendemain.

Quand on étudie la résistance des métaux, on apprend qu'au-delà de la limite de l'élasticité, il y a rupture. Vos projets, monsieur le ministre, dépassent aujourd'hui la limite de l'élasticité.

De plus, en établissant des impôts trop lourds, vous facilitez la fraude. L'industriel, le commerçant, le cultivateur vont essayer de se tenir au-dessous de cette limite d'élasticité. Leur voiture deviendra celle de la société, leur personnel domestique leur sera payé par l'usine. L'exploitation agricole se transformera en société et les frais généraux grossiront de telle façon qu'elle n'aura plus de bénéfices et l'Etat plus de matière imposable.

L'industriel par contre — je me permets de le rappeler à l'Assemblée — ne verra augmenter ses recettes que s'il vend et s'il vend toujours davantage. Il ne le fera que si ses produits sont de meilleure qualité et meilleur marché que ceux du concurrent.

C'est ici qu'apparaît la notion du prix de revient que le Gouvernement semble oublier.

Dans la gestion privée, on commence habituellement par faire porter ses efforts sur le prix de revient, les frais généraux et l'amélioration du rendement. Cet aspect du problème que vous avez à peine effleuré, monsieur le ministre, passe pour vous au second plan.

Pour nous, c'est le premier et le seul. En effet, si vous le réalisiez, vous n'auriez pas à résoudre le second. L'équilibre de votre budget se ferait de lui-même.

Pour réduire le prix de revient, il y a plusieurs solutions, notamment l'augmentation du temps de travail. Un peuple qui veut se relever doit travailler plus de 44 heures, au moins 48 heures et même 54 heures. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Il faut que les heures supplémentaires soient payées au tarif normal. Il faudrait limiter le salaire du travailleur qui fera 54 heures à ce qu'il perçoit pour 48 heures, en exigeant en même temps de l'industriel, du commerçant ou du producteur, une baisse de plus de 20 p. 100, correspondant au supplément de main-d'œuvre, qu'ils auront ainsi sans débours supplémentaires. Je dis 20 p. 100, mais le chef d'entreprise profitera non pas seulement de ces 20 pour 100, il bénéficiera aussi des charges qui pèsent sur la main-d'œuvre: impôts, assurances sociales ou caisses de compensation qui, suivant le genre de l'entreprise, s'élèvent souvent à plus de 50 p. 100 du salaire. La réduction pourra atteindre 30 p. 100, en sorte que les travailleurs qui auront effectué un supplément de travail de 20 pour 100 verront la vie baissée dans une proportion de 30 p. 100 au moins.

Vous avez, monsieur le ministre, essayé de justifier par avance la gestion de certaines sociétés nationales ou de sociétés placées sous le contrôle de l'Etat.

Je ne suis pas d'accord avec vous.

La production du charbon serait, dites-vous, celle d'avant guerre ? Pourquoi n'avoir pas dit que le charbon, avant guerre, était pesé, lavé et criblé, alors qu'aujourd'hui il est pesé en tout venant, terre et cailloux compris? Pourquoi n'avoir pas dit que l'effectif des houillères est au moins supérieur de 20 p. 100 à celui de 1939 ? Pourquoi n'avoir pas dit que, depuis la nationalisation, les effectifs de certains services administratifs de surface se sont accrus dans la proportion de 1 à 17 ?

Alors que l'Etat ne sait pas gérer ses affaires industrielles, vous voudriez qu'il puisse résoudre l'équilibre du budget et du bilan de la France. Pour que nous puissions le croire, il faudrait qu'il commence par donner l'exemple des économies massives.

Comment se fait-il que, dans une société de moteurs d'avions, on faisait en 1939, avec 12.000 ouvriers, 650 moteurs, alors qu'aujourd'hui, avec 17.000 ouvriers on en fait 150 ?

Pourquoi cette même usine, dont les dépenses mensuelles sont de l'ordre de 500 à 600 millions de francs, n'a-t-elle que des recettes de 150 millions environ ?

Voilà, monsieur le ministre, des économies que vous pourriez, je crois, faire très facilement.

Pourquoi, par exemple, le service de la propagande au ministère des affaires étrangères, qui fonctionnait avec 20 personnes en 1939, en compte-t-il aujourd'hui 80 ?

M. Marc Scherer. Et ce n'est pas suffisant.

M. Jacques Furaud. Ce sont les contribuables, mon cher collègue, qui paient. Dans ces conditions, si vos théories étaient poussées jusqu'à l'extrême, tous les Français seraient des fonctionnaires.

Le service administratif des musées nationaux comptait autrefois 8 fonctionnaires. On y trouve aujourd'hui une direction, deux sous-directions, quatre chefs de bureau, des sous-chefs, des commis et des dactylographes en nombre considérable. Pourquoi ?

Monsieur le ministre, la France vous demande d'abord de fermer le robinet; sinon le réservoir se videra.

Pourquoi, dans un département voisin du mien, 84 fonctionnaires s'occupent-ils du ravitaillement, tandis que, de l'aveu même du préfet, trois seulement seraient nécessaires ?

Pourquoi, dans ce même département, 500.000 francs sont-ils dépensés par mois pour la reconstruction, alors que 150 maisons seulement sont partiellement détruites ?

Vous ne voulez plus d'inflation. Nous non plus. Cependant, vous faites refuser par la Banque de France le crédit, sous toutes ses formes, aux commerçants, sous prétexte, dites-vous, qu'ils von stocker des marchandises, aux usines sous prétexte qu'elles vont accumuler des matières premières. Mais, pour une même activité, pour un stock normal, il faut environ 10 à 20 fois plus de capitaux. Où ces commerçants, où ces industriels les trouveront-ils? Les Français, eux, sont ruinés.

Le Gouvernement lance des travaux d'équipement. Lorsque machines, matériel, outillage, ouvriers, tout est en place, il déclare que les crédits sont réduits de 50 p. 100. L'équilibre entre la main-d'œuvre productive et improductive est alors rompu. Et pourtant, ces travaux d'équipement auxquels je fais allusion, sont précisément ceux qui sont nécessaires à la construction des usines hydroélectriques.

A une époque où nous manquons d'énergie, il serait au contraire important de les réaliser de toute urgence. Donnez d'abord le bon exemple, monsieur le ministre, et le pays vous fera confiance.

Vous nous avez dit: la guillotine fonctionne. Laissez-moi rire: elle a des roulements grippés, cette machine ! Ce n'est pas de 5.000 ou de 50.000 qu'il faut diminuer le nombre des fonctionnaires. Vous savez bien que le groupe des indépendants d'action sociale a déposé une proposition de loi tendant à ce que, dans un délai très rapide, le nombre des fonctionnaires soit réduit d'un million.

Encore une fois, donnez le bon exemple, réduisez votre train de vie.

Réduisez le nombre de vos serviteurs, réduisez farouchement toutes vos dépenses, modernisez vos administrations, concentrez les services dispersés, supprimez ceux qui sont inutiles.

Pour que vous puissiez réussir, le Gouvernement auquel vous appartenez doit remplir deux conditions: la première, avoir derrière lui un Parlement ou une majorité politique reflétant la majorité et la volonté du pays et tel n'est pas votre cas; la deuxième, obtenir la confiance.

M. le président du conseil, que je vois à son banc, a dit, répondant à l'un de nos collègues, que la confiance pouvait se conquérir. Certainement pas en vous y prenant comme vous le faites, c'est-à-dire en mettant la charrue devant les bœufs.

Donnez l'exemple des économies d'abord. Si ce n'est pas l'Etat qui commence, vos mesures ne seront ni durables, ni efficaces. Après, mais après seulement, le peuple de France pourra avoir confiance et, si cela devenait nécessaire, il accepterait sans crainte, ni arrière-pensée de nouveaux sacrifices.

Mais, puisque c'est contre toute cette logique et contre ce bon sens que vous agissez, le groupe des indépendants d'action sociale ne pourra ni vous suivre, ni voter vos projets. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Leenhardt.

M. Francis Leenhardt. Mesdames, messieurs, le groupe socialiste a mandaté mon ami Gozard et moi-même pour préciser sa position, l'un sur les problèmes financiers, l'autre sur les problèmes économiques posés par les projets financiers déposés par le Gouvernement et par les déclarations de M. le ministre des finances et des affaires économiques.

Ma tâche se trouvera grandement facilitée et écourtée par le remarquable exposé de nôtre collègue M. Mendès-France.

En l'écoutant, nous avons ressenti un double plaisir: d'abord de voir exprimer avec une force et une solidité très grandes des idées qui nous sont chères depuis longtemps, et ensuite de constater que le succès remporté ici par ces idées était beaucoup plus grand qu'il y a quelques mois.

Nous pensons que c'est précisément à la suite de l'aggravation des circonstances économiques et, peut-être aussi parce qu'on a mesuré la gravité des conflits sociaux qu'une action insuffisante sur les prix pouvait déterminer.

C'est sans doute pour ces raisons que les idées que nous défendons depuis longtemps ont fait davantage de chemin et trouvent aujourd'hui une plus large audience.

Le groupe socialiste aborde cette discussion générale dans la pleine conscience de la gravité des circonstances économiques, notamment du fait que la « spirale » dont a parlé M. le ministre des finances tend à se développer à un rythme plus rapide, et du fait, surtout, que la revision périodique des prix et des salaires qui, dans les deux dernières années, s'est faite à la cadence de deux fois par an, tend maintenant à se renouveler tous les deux ou trois mois.

Nous avons aussi pleinement conscience de la gravité des circonstances politiques dans la mesure où le Gouvernement est attaqué sur sa droite et sur sa gauche, et où, au moment même où il propose au pays des projets financiers dont l'importance est exceptionnelle, comme les circonstances, certains membres de cette Assemblée défendent des projets qui portent atteinte à la représentation nationale. (*Applaudissements à gauche et au centre.*) Nous sommes pleinement d'accord sur la façon dont le Gouvernement a défini sa préoccupation dominante de lutte contre l'inflation et a posé le problème.

Vous avez constaté d'abord, monsieur le ministre, que la part des salariés dans le revenu national était largement insuffisante, et vous avez prévu des mesures qui doivent en assurer le relèvement.

Vous savez, d'autre part, que le nombre de marchandises et l'abondance des produits consommables offerts aux salariés restent constants.

De sorte que, pour que cette augmentation du pouvoir d'achat ne soit pas illusoire, vous avez jugé indispensable de restreindre le pouvoir d'achat d'autres catégories sociales et d'empêcher que les disponibilités monétaires de ceux dont les salaires n'ont pas été augmentés, mais qui ont d'autres sources très importantes de revenus, ne puissent plus peser sur cette masse de marchandises restant constante et provoquer leur hausse.

Nous sommes entièrement d'accord sur cette position du problème.

Au surplus, ce n'est pas d'hier que le parti socialiste a entrepris la lutte contre l'inflation. Cela a toujours été au centre des préoccupations des gouvernements dirigés par des socialistes.

Ce n'est pas notre faute si les efforts entrepris successivement par les gouvernements de MM. Félix Gouin, Léon Blum et Paul Ramadier ne sont pas arrivés à terme.

Par le déclenchement de mouvements sociaux opérés, comme par hasard, à la veille des élections et provoquant des hausses de prix, qui n'apparaissaient, elles, qu'après les élections, chaque fois, ces efforts de lutte contre l'inflation se sont trouvés torpillés.

Il est particulièrement remarquable — je le note au passage — que dans le premier moment de sa libération, le mouvement syndical qui vient de naître...

M. Jacques Duclos. Il est à naître, car il n'est pas né !

M. Francis Leenhardt. ...ait précisément mis l'accent sur sa volonté de lutte sans merci contre l'inflation.

J'ai, sous les yeux, le programme économique présenté par M. Léon Jouhaux et approuvé par la conférence de « Force Ouvrière ». (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Il réclame une lutte sans merci contre l'inflation et pour la stabilisation de la monnaie et des prix, qui doivent être mise au premier plan de l'action gouvernementale:

« Sans stabilisation du franc, il n'y a ni élévation du niveau de vie, ni modernisation de l'industrie et de l'agriculture, ni possibilité de maintien des institutions républicaines. »

M. Jacques Duclos. C'est un mouvement de division, dont les capitalistes se réjouissent !

Sur divers bancs à gauche, au centre et à droite. De libération !

M. Francis Leenhardt. Aussi, saluons-nous comme une immense espérance pour les travailleurs, accablés et dupés depuis trop longtemps...

M. Jacques Duclos. Vous êtes les diviseurs de la classe ouvrière! Voilà ce que vous êtes!

M. Francis Leenhardt. ...le mouvement syndical qui reprend les grandes traditions du syndicalisme français et qui saura aborder les problèmes de face. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Ce sont les Américains qui ont divisé la C. G. T.

Au centre. C'est vous! (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Jean Llante. Vous avez fait la division en 1920 et vous la faites à nouveau maintenant.

M. Jacques Duclos. Mais vous ne l'emporterez pas en paradis, soyez-en sûrs! (*Rires à gauche, au centre et à droite.*)

M. Gaston Defferre. Au paradis soviétique! (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

M. Jacques Duclos. C'est une indécence de parler de ce nouveau groupement qui n'existe pas.

Vous êtes un capitaliste, monsieur Leenhardt! Vous n'avez jamais connu les ouvriers, si ce n'est pour les exploiter.

M. Francis Leenhardt. Ce mouvement saura rechercher les solutions de bonne foi, au lieu de gaspiller les forces des travailleurs dans des manœuvres électorales, dans des volte-face au service d'intérêts diplomatiques ou de la politique du pire. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Vives protestations à l'extrême gauche.*)

M. Jean Llante. Les travailleurs de Marseille vous approuveront certainement !

M. Rémy Boutavant. Paulin, Dumoulin en disaient autant.

M. Francis Leenhardt. Il y aura dorénavant un syndicalisme recherchant de vraies solutions dans la baisse des prix et dans la stabilisation de la monnaie. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Rémy Boutavant. Nouveau Belin!

M. Jean Llante. Il faudra que vous syndiquiez les députés de la troisième force.

Des avocats et des hommes d'affaires qui vous parlent de la C. G. T.!

M. le président. Veuillez laisser parler M. Leenhardt.

M. Francis Leenhardt. Monsieur le ministre, si nous sommes d'accord sur la façon dont vous avez posé la question, nous devons vous dire franchement que nous éprouvons des inquiétudes par suite de l'insuffisance des moyens que vous mettez en œuvre pour régler ces problèmes.

A l'extrême gauche. Vous plaidez une mauvaise cause !

M. Francis Leenhardt. Car enfin, vous paraissez renoncer volontairement à certains moyens d'agir sur les prix. Je le montrerai en passant rapidement en revue ceux auxquels vous avez recours pour assurer cette stabilisation de la monnaie.

Vous avez recours d'abord à l'augmentation de la production.

Vous avez apporté ici des chiffres très réconfortants sur le niveau de notre production industrielle.

Mais vous savez que, dans l'immédiat, cette production se trouve freinée par l'approvisionnement en matières premières.

Vous savez les conséquences des grèves sur la marche de notre économie.

Vous savez, d'autre part, que la mobilisation des disponibilités monétaires, conséquence du prélèvement envisagé, peut freiner aussi le développement de la production.

A l'extrême gauche. Et les 80.000 soldats que vous avez mobilisés ?

M. Francis Leenhardt. En ce qui concerne la production agricole, vous savez que l'effort — que nous sommes heureux de voir engager — pour donner de nombreux tracteurs à l'agriculture, n'est pas d'un rendement immédiat.

Vous faites appel ensuite aux restrictions d'exportations.

Il n'est pas douteux que pour absorber une part des moyens d'achat disponibles, le fait d'augmenter les quantités de marchandises qui seront mises dans la circulation intérieure est efficace.

Mais ces restrictions à nos exportations sont limitées par nos accords internationaux et par la nécessité de conserver certains marchés extérieurs.

Vous faites appel ensuite aux importations de denrées alimentaires, pour agir sur les prix des denrées alimentaires de notre pays.

Mais nous nous demandons si les crédits employés pour ces importations seront tellement supérieurs à ceux qui ont été employés pour la même période l'année dernière, et nous nous demandons aussi si l'état des ressources mondiales en matière alimentaire permet de donner aux importations auxquelles vous songez un caractère suffisamment massif pour exercer une pression efficace sur les prix.

Vous faites appel à un équilibre rigoureux du budget. Vous cherchez à arrêter l'inflation. Vous nous promettez de faire des économies.

Vous faites appel ensuite au prélèvement des disponibilités monétaires.

Mais les plus grandes disponibilités monétaires, ce ne sont pas celles du commerce qui a pignon sur rue ou de l'industrie.

Les plus grandes disponibilités monétaires — mon ami Gozard avait raison de le souligner tout à l'heure — ce sont celles provenant des gains occultes et des trafics irréguliers. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*)

Or, pour l'instant, ces disponibilités ne sont pas épongées et le prélèvement très dur que vous prévoyez dans l'immédiat ne pourra atteindre que 140 à 150 milliards, en face des 300 ou 400 milliards qu'il s'agirait d'éponger pour empêcher que les nouveaux pouvoirs d'achat créés ne déterminent une hausse des prix.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Leenhardt ?

M. Francis Leenhardt. Très volontiers.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Monsieur Leenhardt, je vous suis autant que le calme rétabli me permet de le faire.

Les chiffres que vous citez sont exacts, mais les 400 milliards dont vous parlez, et qui représentent, en effet, l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, se répartissent sur une année, tandis que les prélèvements dont vous parlez également, et dont vous avez d'ailleurs entendu l'autre jour, en commission des finances, quelles sont l'importance et la décomposition, sont répartis sur trois mois.

M. Francis Leenhardt. J'entends bien, monsieur le ministre, que c'est sur une année que portent ces 400 milliards, et je vous remercie de l'avoir rappelé.

Mais si, par cet effet massif de votre prélèvement, vous voulez donner l'impression que l'on arrivera vraiment à un équilibre rigoureux du budget, nous ne sentons pas actuellement ce choc que vous recherchez, ce choc nécessaire qu'avait réussi à produire dans le pays le président Blum.

Nous sommes parvenus à une situation si grave que le courant psychologique favorable ne peut être créé et développé que par toute une série de mesures s'ajoutant les unes aux autres et donnant l'impression que la volonté du Gouvernement est ferme et continue.

Je dois attirer en particulier votre attention sur le fait que la hausse actuelle des prix ne provient pas seulement de l'inflation. En effet, si nous traçons deux courbes, la courbe de la hausse des prix et celle de l'augmentation de la circulation monétaire, nous constatons que la première est très supérieure à la seconde.

Cette hausse des prix qui a un caractère psychologique ou un caractère spéculatif, ne peut donc être dégonflée que par des mesures s'ajoutant à celles que vous avez envisagées et donnant l'impression que le Gouvernement n'acceptera pas le développement de cette spéculation.

La hausse des prix au delà de la proportion de l'inflation explique la gêne actuelle des trésoreries que vous allez rencontrer dans l'application de votre prélèvement et au moment de la souscription à l'emprunt. Cette gêne est, en effet, très réelle. Et c'est peut-être là le plus grave obstacle que vous allez rencontrer.

L'augmentation des salaires va probablement provoquer dans l'immédiat une hausse de ces prix, déjà gonflés par la spéculation.

C'est pourquoi nous nous inquiétons de vous voir sembler renoncer de façon délibérée à l'instrument d'intervention directe sur les prix que constituent la taxation et le contrôle. Ce serait alors accepter le gonflement habituel des prix et la possibilité d'une nouvelle poussée des prix.

Nous avions convenu, monsieur le ministre, il y a quelques mois, lors du précédent débat économique qui s'était instauré devant cette Assemblée, d'aborder ces problèmes économiques sans aucune préoccupation doctrinale, de suivre ce que le président Ramadier a appelé la « contrainte des faits », de porter la querelle du dirigisme ou de l'antidirigisme sur le terrain des faits et de nous placer à un point de vue technique.

Ce qui nous inquiète, monsieur le ministre, c'est que, d'après vos déclarations sur la politique économique, vous paraissez prendre position doctrinale.

Mais, si cette position doctrinale reste la dominante de vos préoccupations, nous craignons que vous ne renonciez à des possibilités d'action. C'est d'autant plus grave que le sacrifice que représente le prélèvement exceptionnel est très lourd. Il faut, par conséquent, que tous les contribuables aient l'impression que ce sacrifice ne sera

pas vain et qu'on ne les appelle pas à participer à un effort devant être suivi d'autres plus lourds encore.

C'est très grave aussi parce que nous ne pouvons pas nous permettre un échec au point où nous en sommes

M. Alphonse Denis. Ce ne sera pas le premier!

M. Francis Leenhardt. Vous signaliez dans votre discours que la courbe des prix français de 1944 à 1947 recouvre exactement la courbe des prix allemands de 1920 à 1923.

C'est pourquoi nous vous demandons de faire abstraction de vos préférences doctrinales. Nous faisons appel à l'homme qui a le sens des possibilités du pouvoir pour qu'il utilise toutes ces possibilités.

Je prendrai deux exemples qui ont une grande importance.

En premier lieu, si, au lieu de distribuer des fournitures aux agriculteurs sans tenir compte de leurs livraisons, on instituait une corrélation étroite entre ces fournitures et les denrées qu'ils apportent à la collecte, on aboutirait à verser dans le circuit de la distribution des marchandises qui y échappent actuellement.

Car l'Etat est vraiment un trop brave homme. Il donne des machines, des engrais, du carburant, de l'outillage, même à ceux qui ne font pas leur devoir et ne livrent pas leurs produits.

Il y a là pour l'Etat, s'il le veut, le moyen d'augmenter le nombre des denrées agricoles destinées à être distribuées sur le marché.

Le même effort doit être fait en ce qui concerne la fourniture aux industriels.

L'Etat distribue le charbon, l'électricité, les matières premières à de grandes industries qui, trop souvent, sont libres de les employer comme elles veulent.

Si, par des modifications de la répartition et de la sous-répartition, on créait, là aussi, une corrélation étroite entre la répartition des matières premières et la « programmation », si l'on s'engageait dans la voie de ces productions d'utilité sociale qui permettraient de vendre à bas prix des marchandises de série à la portée des travailleurs, les moyens dont dispose l'Etat ne seraient pas gaspillés.

Il serait, par exemple, beaucoup plus efficace, pour faire respecter les programmes de fabrication, de restreindre ces répartitions et couper au besoin le courant électrique plutôt que d'utiliser le contrôle économique. Celui-ci ne peut suffire à toutes les tâches et, en tout cas, ne peut employer des moyens d'une telle efficacité.

Quant aux observations de notre collègue M. Mendès-France sur la répartition actuellement faite par des professionnels, dans des conditions plus mauvaises encore que sous Vichy, avec les comités d'organisation, elles sont tout à fait pertinentes.

Je me félicite de l'accueil que ces déclarations ont recueilli dans cette Assemblée. Je ne puis m'empêcher de me souvenir que, il y a quelques mois, à la commission des affaires économiques, un de nos collègues membre du Mouvement républicain populaire avait défendu un point de vue opposé à l'intervention de l'Etat, alors que nous sentions bien l'importance de cette intervention.

Je veux citer, avant d'abandonner le domaine de la répartition des matières premières, la proposition de résolution que notre collègue M. Gaillard, actuellement sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques, avait déposée il y a quelques mois devant cette Assemblée.

Nous ne demandons pas à M. Gaillard de relire tout ce qu'il a écrit — M. Mendès-France en a très bien fait la critique. Par contre, il est un passage que nous souhaitons lui voir relire. C'est celui qui vise à corriger les défauts de la répartition et toutes les dérivations vers le marché parallèle.

J'ai déjà eu l'occasion de traiter cette question devant l'Assemblée en juillet dernier. J'avais souligné que cette dérivation vers le marché parallèle de grands contingents de monnaie-matière accordés à la S. N. C. F. ou aux entreprises nationalisées pouvait très bien être contenue si l'on créait le chèque-matière.

Voici ce qu'écrivait M. Gaillard il y a quelques mois:

« Le marché noir de la monnaie-matière acier en provenance des secteurs prioritaires est général. Les petites entreprises et les artisans sont ainsi lésés de 40.000 à 50.000 tonnes par trimestres. Les secteurs pour lesquels un contrôle rigoureux de la répartition est nécessaire ont d'ailleurs été déterminés limitativement par le commissariat général au plan: charbon, électricité, acier, ciment, et permis de construire, en particulier. Ce sont ces secteurs où le contrôle — disait M. Gaillard — est le plus facile à établir et où il s'avère malheureusement le plus complaisant. »

Nous souhaitons que, sur ce plan, le Gouvernement fasse un effort particulier.

Lorsqu'on prétend que la création du chèque-matière aboutirait à engager quelque 1.500 fonctionnaires, on exagère volontairement. En réalité, des études précises faites à ce sujet, il ressort qu'il suffirait de 200 fonctionnaires pour organiser la répartition et empêcher cette déviation. Or, cela est indispensable.

Pour la libération des prix industriels, vers laquelle le Gouvernement s'engage, le moment me paraît aussi mal choisi que possible. M. Mendès-France l'a souligné en disant que nous étions actuellement en période d'incrédulité monétaire.

Mais l'on peut dire que nous sommes aussi dans un moment où la hausse des salaires exerce une pression sur les prix. De telle sorte que la libération des prix industriels est actuellement poursuivie dans les conditions les plus défavorables.

Nous regrettons que, sur ce point, le Gouvernement ne fasse que reprendre les propositions de cet accord C. G. T.-patronat d'août dernier, que nous avons été heureux de voir condamner par le Gouvernement Ramadier.

Ainsi que nous l'avons démontré à l'époque, cet accord C. G. T.-patronat, consistant surtout dans la libération de nombreux produits, même de produits déterminants, constituait un facteur de vie chère

Nous regrettons que le Gouvernement s'engage dans cette voie et aussi qu'il abandonne certains contrôles, sans nous donner en même temps l'assurance qu'il emploiera les forces disponibles du contrôle économique pour renforcer le contrôle sur les produits de base qui restent soumis à réglementation et à taxation.

Quand on constate qu'une réglementation et un contrôle sont inefficaces, s'il s'agit de produits de base, le devoir est de les rendre efficaces et non pas de les abandonner. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Sur ce point, nous n'avons actuellement aucune garantie.

Nous pensons aussi que, pour ces produits de base, le contrôle doit porter sur la production et suivre toute la chaîne de la distribution jusqu'au consommateur.

Nous insistons dans ce sens. Et au moment même où l'on serait tenté, par la libération de certains prix, de réduire les effectifs du contrôle, nous demandons au contraire qu'ils soient maintenus, que ce contrôle soit rationalisé, perfectionné, qu'il soit orienté, mais qu'il ne soit pas brisé.

Dans le cas où le Gouvernement ne réussirait pas dans son effort, nous serions en effet conduits, à regret, à des disciplines et à des contraintes extrêmement sévères, pour lesquelles il ne faudrait pas nous trouver complètement désarmés.

Quant aux prix agricoles, vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, que nous les considérions comme le point crucial. De fait, ils nous inspirent les plus vives inquiétudes.

C'est sur eux, précisément, que va s'exercer le pouvoir d'achat actuellement libéré.

Il va s'exercer avec d'autant plus d'efficacité que nous entrons dans la période où le ravitaillement connaît une aggravation saisonnière. Nous craignons que les importations auxquelles vous avez songé ne soient pas suffisantes.

Nous voudrions avoir aussi l'assurance que l'effort que votre prédécesseur avait tenté pour contrôler les marges bénéficiaires et les prix, depuis la production jusqu'aux consommateurs, sera continué.

Ainsi que le faisait remarquer très justement notre collègue M. Temple, il y a vraiment trop souvent des écarts énormes entre les prix à la production et les prix des denrées alimentaires aux consommateurs. (*Très bien! très bien! à gauche et à droite.*)

Avant de quitter le domaine des prix agricoles, vous me permettrez, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur le problème de la viande, sur lequel déjà notre Assemblée avait eu l'occasion de s'appesantir.

Il y a, en ce moment, des risques accrus du fait que la consommation a considérablement augmenté depuis, en particulier, que d'autres denrées ont manqué, et, surtout, depuis que le pain a été davantage rationné.

La consommation à Paris atteint actuellement, si mes renseignements sont exacts, 1.200 grammes par personne et par semaine.

Cela représente donc une pression très forte sur les prix.

Vous pensez doubler par des importations le stock de viande congelée dont vous disposez actuellement.

Cela ne représentera pas plus de 70.000 tonnes, ce qui, pour les mois de février et de mars, qui seront des mois cruciaux, est tout à fait insuffisant.

Je ne veux pas revenir sur les démonstrations faites précédemment.

Nous disions en juillet dernier que la viande était l'étalon de la monnaie. Je dois rappeler que c'est par suite de la hausse du prix de la viande que l'équilibre entre les salaires et les prix a été rompu et que l'expérience Léon Blum a été compromise.

Cette expérience ne doit donc pas être oubliée.

Vous avez dit dans votre discours que vous n'aviez pas la responsabilité de ce qui a été fait avant.

Mais, monsieur le ministre, des hommes appartenant à votre groupe étaient alors au Gouvernement. C'est leur pression, ainsi que celle des ministres communistes, qui a empêché que, en ce qui concerne ce plan de la viande, les mesures d'organisation nécessaires soient prises. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le ministre des finances et des affaires économiques. J'observe la continuité et la solidarité ministérielles de mon mieux. Mais je voudrais vous rappeler que c'est un sujet dont nous pourrions reparler, et je ne vois pas les raisons pour lesquelles vous insistez.

M. Francis Leenhardt. J'insiste pour une raison très simple: si, dans quelques semaines ou dans quelques mois, le prix de la viande atteint 800 francs par suite du déchaînement de la spéculation, à quoi aura servi l'effort exceptionnel que nous faisons dans le domaine budgétaire ?

M. Jacques Duclos. Qu'est devenu le plan de congélation?

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Il est en cours d'exécution, monsieur Duclos.

M. Francis Leenhardt. Nous n'avons aucune nostalgie du dirigisme. Nous répugnons autant que les autres aux contraintes. Mais nous répugnons davantage encore à l'injustice dans la répartition et dans les conditions de vie.

Pour obvier à cette injustice, il faudrait, au moins, interdire la vente du bétail à l'étable, empêcher la concurrence et la surenchère auxquelles se livrent les marchands de bestiaux, fixer des prix limites et faire appel à la bonne volonté des professionnels, sans se priver du recours à ces armes que le gouvernement de M. Ramadier nous avait demandées, qui restent toujours en vigueur et qu'il faudra utiliser. Si vous croyez pouvoir vous en dispenser, vous courez à d'amers regrets.

Vous nous avez relu, monsieur le ministre, vos anciens discours. Nous souhaitons ne pas avoir à vous relire les nôtres, dans quelques mois; et c'est pourquoi nous insistons.

D'ailleurs, le socialiste que je suis peut s'effacer, sur ce plan, derrière le libéral René Courtin, qui écrivait dans le *Monde*, il y a quelques jours:

« L'accroissement des salaires doit, selon toute vraisemblance, déterminer un nouveau bond des denrées alimentaires dont les prix, déjà excessifs, sont à l'origine des actuelles revendications.

« C'est naturellement à l'achat de la viande, de beurre, d'œufs, de légumes, que va être consacrée la plus grande partie du pouvoir d'achat supplémentaire dont vont bénéficier les ménagères.

« Les conclusions à tirer de cette situation sont d'une grande simplicité: on parle beaucoup de faire un nouveau pas vers la libération des denrées alimentaires. Cette évolution sera un jour nécessaire, et il n'est pas un Français qui ne l'appelle de ses vœux. Mais le moment ne saurait être plus mal choisi. Les données présentes devraient, au contraire, orienter les pouvoirs publics vers un renforcement transitoire du dirigisme. Comme les précédentes, cette perspective est peu réjouissante; mais on ne voit pas qu'elle puisse être raisonnablement écartée. »

On ne peut certainement pas contester l'autorité du *Monde* pour montrer dans quelles circonstances le dirigisme est nécessaire.

Aussi bien, les masses populaires, avec leur bon sens, se rendent bien compte, malgré les campagnes démagogiques qui ont cherché à les égarer, qu'il n'est pas possible de renoncer à agir sur les prix. Bien souvent, ces masses demandent pourquoi le Gouvernement n'agit pas davantage.

Nous estimons, monsieur le ministre, que les initiatives nécessaires seront d'autant mieux acceptées qu'elles viendront de vous, c'est-à-dire d'un homme dont on ne pense pas qu'il agisse, dans ce cas particulier, par système.

Nous pensons aussi que la gravité de la dernière crise sociale vous aidera à être mieux compris que nous ne l'avons été lorsque nous avons réclamé les mêmes mesures d'organisation.

Enfin, puisque vous avez parlé, monsieur le ministre, de mesures de moralisation, nous vous demandons de penser à la masse des gains irréguliers. Nous attirons votre attention sur la plaie des trafics que la pénurie continue à favoriser. Il est plusieurs formes de la spéculation sur la misère et il est plusieurs formes du sabotage de la vie économique. Nous en avons condamné certaines.

M. Jean Llante. Il y a eu le scandale du vin.

M. Francis Leenhardt. Il ne faut pas que nous soyons indulgents pour d'autres. Il ne faut pas d'impunité pour ces trafiquants.

Nous ne sous-estimons pas les difficultés qu'il y a à poursuivre les trafiquants et spéculateurs. Mais nous vous demandons de ne pas sous-estimer vous-même l'appareil des lois dont vous disposez. Il ne s'agit pas d'une clause de style. Nous pensons qu'avec la libération de certains prix, la spéculation va jouer davantage. Le coefficient de rareté subsiste pour beaucoup de produits, surtout lorsque, comme nous l'avons dit, la hausse des prix dépasse déjà sensiblement l'augmentation de la circulation monétaire.

Vous avez, monsieur le ministre, choisi courageusement une solution qui est dure et brutale. Nous savons que vous avez le goût du risque. Mais nous pensons qu'aucun républicain n'a le droit de risquer actuellement un échec. C'est pourquoi nous voudrions que vous fassiez appel à tous les moyens, et pas seulement ceux de la fiscalité dirigée ou ceux de la confiance.

Vous créerez un courant psychologique plus grand et vous assiérez davantage l'autorité du Gouvernement, si l'on sait que vous pouvez avoir recours à d'autres mesures que celles que vous avez déjà annoncées et que vous ne jouez pas toute la partie sur un programme financier, mais que vous poursuivrez votre action par des retouches et des étapes successives.

Pour notre part, nous vous soutiendrons dans toute la mesure où vous ne vous résignerez pas à l'injustice sociale, car le socialisme est avant tout une révolte contre l'injustice.

En terminant, nous vous demandons de prendre garde que le blocage des salaires et la liberté des prix constituent une position intenable, si la hausse des prix se poursuit. La classe ouvrière, dans les dernières semaines, a montré sa maturité, sa résistance, malgré la misère. C'est un acte de confiance dans la volonté du Gouvernement républicain de relever son niveau de vie. Il ne faut pas que cette espérance soit déçue. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute renvoyer la suite de la discussion à la prochaine séance. (*Assentiment.*)

— 6 —

DEPOT AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Alphonse Denis une proposition de loi tendant à la prorogation de l'allocation temporaire aux vieux travailleurs en vertu de la loi du 13 septembre 1946 et en portant le taux à 1.300 francs par mois.

La proposition sera imprimée sous le n° 2963, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

L'auteur demande la discussion d'urgence de sa proposition.

Conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 61 du règlement, il va être procédé à l'affichage de la demande de discussion d'urgence et à sa communication à la commission compétente, aux présidents des groupes et au Conseil de la République.

L'Assemblée ne sera appelée à se prononcer sur cette demande qu'en fin de séance et après expiration d'un délai minimum d'une heure.

J'invite la commission des finances à se réunir aussitôt en vue de se prononcer sur l'opportunité de la discussion d'urgence ainsi que sur le fond même de la proposition.

(*La demande de discussion d'urgence est affichée à vingt-trois heures cinquante minutes.*)

— 7 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Demain, lundi 22 décembre, à neuf heures et demie, première séance publique:

Suite de la discussion d'urgence du projet de loi autorisant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation (nos 2939-2946-2952 rectifié. — M. Charles Barangé, rapporteur général).

Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi autorisant l'émission d'un emprunt (nos 2938-2945. — M. Charles Barangé, rapporteur général).

Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant: 1° reconduction à l'exercice 1948 des crédits ouverts par la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles) pour l'exercice 1947; 2° autorisation de percevoir les impôts, droits, produits et revenus publics pour l'exercice 1948 (nos 2659-2813-2935. — M. Charles Barangé, rapporteur général).

Suite de la discussion des propositions de résolution: I et II. de M. Leenhardt et plusieurs de ses collègues tendant à la modification du règlement de l'Assemblée nationale: III. de M. Maurice Viollette, tendant à modifier l'article 18 du règlement; IV. de M. Hugues tendant à modifier l'article 39 du règlement de l'Assemblée nationale; V. de M. Bichet tendant à empêcher l'obstruction des débats parlementaires, et à modifier le règlement de l'Assemblée; VI. de M. Bétolaud tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale (nos 1197 [rectifié]-2791-2730-2769-2789-2794-2848. — Mme Peyroles, rapporteur).

A quinze heures, deuxième séance publique:

Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

Vote du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 45-2718 du 2 novembre 1945 étendant aux militaires des F. F. L. certains avantages prévus en faveur des prisonniers de guerre et déportés. (Nos 2537, 2830. — M. Emile-Louis Lambert, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat);

Vote du projet de loi accordant aux combattants volontaires de la résistance une prolongation du délai imparti pour le dépôt des demandes de prêts au titre de l'ordonnance n° 45-2255 du 5 octobre 1945. (Nos 2422, 2831. — M. Emile-Louis Lambert, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat);

Suite de la discussion d'urgence du projet de loi autorisant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. (Nos 2939, 2946, 2952 rectifié. — M. Charles Barangé, rapporteur général.);

Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi autorisant l'émission d'un emprunt. (Nos 2938, 2945. — M. Charles Barangé, rapporteur général);

Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant: 1° reconduction à l'exercice 1948 des crédits ouverts par la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles) pour l'exercice 1947; 2° autorisation de percevoir les impôts, droits, produits et revenus publics pour l'exercice 1948. (Nos 2659, 2813, 2935. — M. Charles Barangé, rapporteur général);

Suite de la discussion des propositions de résolution: I et II de M. Leenhardt et plusieurs de ses collègues tendant à la modification du règlement de l'Assemblée nationale; III de M. Maurice Viollette, tendant à modifier l'article 18 du règlement; IV de M. Hugues tendant à modifier l'article 39 du règlement de l'Assemblée nationale; V de M. Bichet, tendant à empêcher l'obstruction des débats parlementaires et à modifier le règlement de l'Assemblée nationale; VI de M. Bétolaud, tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale. (Nos 1197 rectifié, 2791, 2730, 2769, 2789, 2794, 2848. — Mme Peyroles, rapporteur);

A vingt et une heures, troisième séance publique:

Suite de la discussion d'urgence du projet de loi autorisant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. (Nos 2939, 2946, 2952 rectifié. — M. Charles Barangé, rapporteur général);

Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi autorisant l'émission d'un emprunt. (Nos 2938, 2945. — M. Charles Barangé, rapporteur général);

Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant: 1° reconduction à l'exercice 1948 des crédits ouverts par la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles) pour l'exercice 1947; 2° autorisation de percevoir les impôts, droits, produits et revenus publics pour l'exercice 1948. (Nos 2659, 2813, 2935. — M. Charles Barangé, rapporteur général);

Suite de la discussion des propositions de résolution: I et II, de M. Leenhardt et plusieurs de ses collègues tendant à la modification du règlement de l'Assemblée nationale; III. de M. Maurice Viollette, tendant à modifier l'article 18 du règlement; IV. de M. Hugues, tendant à modifier l'article 39 du règlement de l'Assemblée nationale; V. de M. Bichet, tendant à empêcher l'obstruction des débats parlementaires et à modifier le règlement de l'Assemblée nationale; VI. de M. Bétolaud, tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale. (Nos 1197 rectifié, 2791, 2730, 2769, 2789, 2794, 2848. — Mme Peyroles, rapporteur.)

Il n'y a pas d'observation ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

— 8 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Albert Gazier un rapport fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur la proposition de loi de M. Dassaud, conseiller de la République, et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 3 de l'ordonnance n° 45-1030 du 24 mai 1945, relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi (n° 1433).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2960 et distribué.

J'ai reçu de M. Castellani un rapport fait au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur un avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à ouvrir un crédit de 500 millions de francs C. F. A. en vue d'accorder, à titre d'avances sur leurs dommages, un secours d'extrême urgence aux victimes de l'insurrection malgache (n° 2902).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2961 et distribué.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la 1re séance du 18 décembre 1947.*

CRÉDITS SPÉCIAUX D'EXERCICES CLOS ET PÉRIMÉS (L. 610).

P. 5801, 1re colonne, état C (intérieur), 2e alinéa:

Au lieu de: « ...24.405.690 francs ».

Lire: « ...24.485.690 francs ».

Erratum

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 18 décembre 1947.*

I — RÉGIME DES RETRAITES DES FONCTIONNAIRES, OUVRIERS ET AGENTS DE L'ETAT (L. 613).

Page 5830, 3e colonne, art. 1er, 6e ligne:

Lire: « ...les ont modifiées ou complétées... ».

Errata

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 18 décembre 1947.*

Page 5883, 2e colonne, du 11e au 14e alinéa, (transports de voyageurs dans la région parisienne, 1re séance),

Remplacer ces alinéas par les alinéas suivants:

Au lieu de: « ...tendant, dans le 2e alinéa du paragraphe 2° de l'article onze... ».

Lire: « ...tendant, dans le paragraphe 2e de l'article onze... »

Page 5734, 3e colonne, article 14, 4e alinéa, 4e, 5e et 6e lignes,

Lire: « ...la catégorie d'administrateurs prévue à l'article onze (2e, 3e et 4e) prévue... ».

Ordre du jour du lundi 22 décembre 1947.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion d'urgence du projet de loi autorisant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. (Nos 2939, 2946, 2952 [rectifié]. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

2. — Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi autorisant l'émission d'un emprunt. (Nos 2938, 2945. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

3. — Discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant: 1° reconduction à l'exercice 1948 des crédits ouverts par la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles) pour l'exercice 1947; 2° autorisation de percevoir les impôts, droits, produits et revenus publics pour l'exercice 1948. (Nos 2659, 2813, 2935. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

4. — Suite de la discussion des propositions de résolution: de M. Leenhardt et plusieurs de ses collègues tendant à la modification du règlement de l'Assemblée nationale; de M. Maurice Viollette, tendant à modifier l'article 18 du règlement; de M. Hugues tendant à modifier l'article 39 du règlement de l'Assemblée nationale; de M. Bichet tendant à empêcher l'obstruction des débats parlementaires et à modifier le règlement de l'Assemblée; de M. Bétolaud tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale. (Nos 1197 [rectifié], 2791, 2730, 2769, 2789, 2794, 2848. — Mme Peyroles, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 45-2718 du 2 novembre 1945 étendant aux militaires des F. F. L. certains avantages prévus en faveur des prisonniers de guerre et déportés. (Nos 2537, 2830. — M. Emile-Louis Lambert, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi accordant aux combattants volontaires de la Résistance une prolongation du délai imparti pour le dépôt des demandes de prêts au titre de l'ordonnance n° 45-2255 du 5 octobre 1945. (Nos 2422, 2831. — M. Emile-Louis Lambert, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Suite de la discussion d'urgence du projet de loi autorisant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. (Nos 2939, 2946, 2952 [rectifié]. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Suite comme à la séance du matin.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion d'urgence du projet de loi autorisant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. (Nos 2939, 2946, 2952 [rectifié]. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Suite comme à la séance du matin.

Séances du lundi 22 décembre 1947.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. de Geoffre, jusques et y compris M. Gosset.

Tribunes. — Depuis M. Védrines, jusques et y compris M. Vuillaume.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le lundi 22 décembre 1947.

No 2796. — Proposition de loi de MM. Hugues, Médecin et Olmi, relative à la répartition des dépenses d'assistance entre l'Etat, les départements et les communes (renvoyée à la commission de l'intérieur).

No 2797. — Proposition de loi de M. Hugues tendant à créer un fonds de péréquation départemental au profit des communes d'une population intérieure à 5.000 habitants (renvoyée à la commission de l'intérieur).

No 2808 — Rapport par M. Max Lejeune, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits au titre des dépenses militaires de l'exercice 1947.

No 2837. — Proposition de loi de M. Wasmer portant extension aux eaux souterraines de la législation relative aux cours d'eau non navigables ni flottables (renvoyée à la commission de la justice).

No 2847. — Rapport par M. Savard, au nom de la commission de la famille, sur la proposition de loi relative aux conditions d'attribution de la médaille de la famille française.

No 2858. — Proposition de loi de M. Smail tendant à reporter la date des élections à l'Assemblée algérienne (renvoyée à la commission de l'intérieur).

No 2866. — Proposition de loi de M. Serre relative aux formalités de l'enregistrement des actes authentiques et sous seings privés (renvoyée à la commission de la justice).

No 2869. — Avis de M. Duquesne, au nom de la commission du travail, sur le projet de loi et les propositions de loi et de résolution relatifs aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

No 2870. — Proposition de loi de M. Max Brusset relative aux indemnités de reconstitution immobilière (renvoyée à la commission de la reconstruction).

No 2873. — Rapport par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1947 comme conséquence des modifications apportées à la composition du Gouvernement.

No 2874. — Rapport par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1947 comme conséquence des modifications apportées à la composition du Gouvernement.

No 2875. — Proposition de loi de M. Paumier abrogeant la décision no 2164 du comité central des prix (renvoyée à la commission des affaires économiques).

No 2876. — Proposition de loi de M. Angeletti relative à la crise du logement (renvoyée à la commission de la justice).

No 2884. — Proposition de loi de M. Lalle relative au droit de circulation en ce qui concerne les vins « intégrés » (renvoyée à la commission des finances).

No 2886. — Proposition de loi de M. Caillavet tendant à améliorer la situation des rentiers viagers (renvoyée à la commission des finances).

No 2888. — Proposition de résolution de M. Jean Masson relative aux tarifs postaux en ce qui concerne les militaires (renvoyée à la commission de la défense nationale).

No 2890. — Rapport par M. Lisette, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur la proposition de résolution relative à l'approvisionnement des territoires d'outre-mer en produits manufacturés.

No 2898. — Rapport par M. Yves Fagon, au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi portant prorogation provisoire des banques de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.

No 2899. — Rapport par M. Yves Fagon, au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi portant application aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion des dispositions de l'article 176 de la loi du 7 octobre 1946.

No 2909. — Rapport par M. René Kuehn, au nom de la commission de la reconstruction sur le projet de loi tendant à habiliter le ministre chargé de la reconstruction et de l'urbanisme à intenter au nom de l'Etat les actions en réparation et en répétition prévues par l'article 72 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

No 2948. — Rapport par M. Viatte, au nom de la commission du travail, sur le projet de loi instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées.

No 2962. — Proposition de résolution de M. Albert Petit relative au prix du tabac (renvoyée à la commission des finances).

No 2963. — Proposition de loi de M. Alphonse Denis relative à l'allocation temporaire aux vieux travailleurs (renvoyée à la commission du travail).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du dimanche 21 décembre 1947.

Présents. — MM. Castellani, Devinat, Diallo (Yacine), Marc Dupuy (Gironde), Duveau, Frédéric-Dupont, Juglas, Martine, Monjaret, Senghor.

Excusé. — M. Laurelli.

Suppléant. — M. Hamani Diori (de M. Lisette).

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 24 décembre 1947: 1o à neuf heures; 2o à onze heures (local de la commission no 255):

1o A neuf heures.

Rapport d'information de M. Pierre-Olivier Lapie sur la conférence de Londres.

2o A onze heures.

Audition de M. Schneiter, secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, sur la situation des zones françaises d'occupation en Allemagne et en Autriche.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 24 décembre 1947, à quatorze heures trente (local no 232):

I. — Nomination de rapporteurs:

1o Proposition de résolution (no 2788) de M. Edgar Faure (suppression de la direction des industries du bois);

2o Proposition de loi (no 2843) de M. Angeletti (plantations dans la Champagne viticole);

3o Proposition de loi (no 2857) de MM. Sérot et Gravier, conseillers de la République (prêts du crédit agricole);

II. — Examen des rapports de:

1o M. Lucas, sur la proposition de loi (no 2182) de M. Bocquet (ravitaillement en lait);

2o M. Lucas, sur la proposition de loi (no 2610) de M. Halbout (cumul des exploitations);

3o M. Bas, sur la proposition de loi (no 2597) de M. Meck (sécurité sociale Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle);

4o Mme Boutard, sur la proposition de résolution (no 2503) de M. Genest (incendies de récoltes).

III. — Echange de vues sur la reconduction pour l'année 1948 des lois fixant le mode actuel de payement des fermages.

La commission des pensions se réunira le mercredi 24 décembre 1947, à quinze heures trente (local de la commission no 206):

Discussion du rapport de M. Emile-Louis Lambert sur les propositions de loi (no 1203) de M. E.-L. Lambert, (no 1411) de M. Victor Michaut, (no 1518) de M. Peytel, (no 1567) de M. Bougrain relatives aux déportés et internés de la Résistance.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 24 décembre 1947, à quinze heures (local de la commission no 251):

I. — Examen de l'avis formulé par le Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à ouvrir un crédit de 500 millions de francs C. F. A. en vue d'accorder, à titre d'avances sur leurs dommages, un secours d'extrême urgence aux victimes de l'insurrection malgache.

II. — Suite de la discussion et conclusions à tirer du rapport de M. Aujoulat sur le F. I. D. E. S.

III. — Suite à donner à la lettre de M. Devinat relative à la nomination d'une sous-commission chargée d'assurer la liaison avec l'Assemblée de l'Union.

IV. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (no 2821) de MM. Aujoulat, Boganda et Duveau tendant à instituer le conseil général de la Haute-Volta.

V. — Rapport de M. Boganda sur la proposition de résolution (no 2135) de M. Lisette et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prescrire le relèvement du prix d'achat du coton au producteur dans les régions cotonnières du Tchad et de l'Oubangui-Chari.

VI. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (no 2167) de M. Lisette et plusieurs de ses collègues tendant à réprimer les discriminations raciales dans les territoires d'outre-mer.

Réunions de commissions du lundi 22 décembre 1947.

Commission de comptabilité, à quatorze heures trente. — Local no 221.

Commission de la reconstruction et dommages de guerre, à quatorze heures trente. — Local no 208.

Commission du travail et sécurité sociale, à quatorze heures trente. — Local no 264.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.